

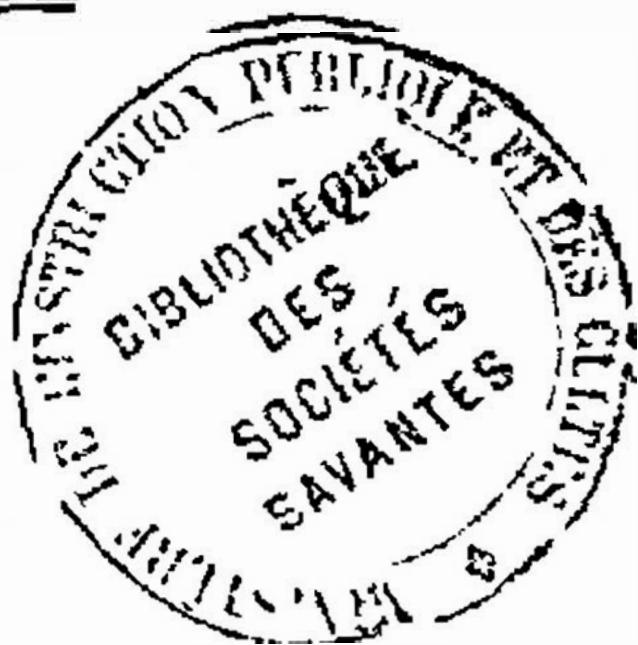
PROGÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DU GARD.

Année 1845.



NIMES.

B.N.C.P.

IMPRIMERIE BALLIVET ET FABRE,

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 44.

Per. 8°

10.201

IV^e PROCÈS-VERBAL.

Séances des 11 janvier et 8 février 1845.

M. le Président offre , de la part de M. Julieu , de Paris :

Lés Souvenirs du Congrès de Milan ,

Un petit code de philosophie ,

Et , de plus , un prospectus du *Journal des Beaux-Arts*.

M. de Labaume donne communication de quelques chapitres sur la culture du mûrier , qui sont extraits d'un ouvrage qu'il a composé avec M. Boyer , pépiniériste.

Les auteurs traitent dans ce fragment des limites de la culture du mûrier. Ils en reconnaissent de deux natures : les limites météorologiques , les limites économiques.

Pour les premières , ils signalent les températures extrêmes qui l'excluent , les accidens divers de sol et de configuration et d'abri qui les modifient ; et , sans pouvoir fixer d'une manière précise la limite de la culture du mûrier du côté du Nord , ils ne croient pas qu'on puisse lui en assigner du côté du Midi.

Dans un autre chapitre , les auteurs discutent la question très-controversée aujourd'hui de l'établisse-

ment des pépinières dans les domaines ruraux sètifères.

D'un côté, ils énumèrent les avantages qui naissent de la facilité d'avoir à plus bas prix et sous la main les sujets à planter, mais comme ils soutiennent que le penchant des propriétaires à finir par tout employer amènerait l'emploi des plants les plus chétifs, et par là l'altération graduelle de l'arbre si précieux pour nos contrées, comme les pépinières sont aujourd'hui très-nombreuses, et rapprochées par conséquent de toutes les exploitations, enfin, livrant à des prix réduits, MM. de Labaume et Boyer ne conseillent pas de former des pépinières particulières.

Ils traitent ensuite de la greffe, comparent la qualité et la quantité de feuilles du mûrier sauvage et du mûrier greffé, et, sans contester quelques assertions vraies à l'égard du premier, font néanmoins des vœux pour que la pratique fructueuse de la greffe se propage de plus en plus dans le département.

A cette communication, accueillie avec intérêt, succède la lecture de quelques recherches archéologiques par M. Jules Teissier, qui ont été imprimées dans le *Courrier du Gard* du mardi 14 janvier.

M. le Président dépose sur le bureau trois livraisons de la *Société Archéologique de Montpellier*, contenant le compte rendu de ses travaux, divers articles sur l'église de Ste-Croix ;

Une notice sur le *Liber rectorum* ;

Un vocabulaire des mots roman-languedociens, dérivant du grec ,

Et un Mémoire très-étendu sur les Maîtres de Pierre et les autres articles gothiques de Montpellier.

M. Maurin lit un rapport sur l'écrit de M. l'avocat Causse , relatif à la non prescription de l'aqueduc romain. « Messieurs , dit-il : Un des avocats les plus distingués de notre barreau , M. Causse , vous a adressé un écrit dont le mérite d'à propos , sous le rapport de l'utilité pratique, ne saurait être contesté.

Cet écrit a pour but de rechercher si l'aqueduc du Pont-du-Gard a pu être prescrit par ceux dont il traverse les propriétés. Venant à la suite des recherches d'art de notre savant confrère , M. Teissier , il en forme le complément indispensable. Ainsi, après que celui-ci a eu démontré que pour procurer à notre cité les eaux dont le besoin, depuis près d'un siècle, préoccupe si vivement nos industriels, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de restaurer l'aqueduc romain ; après qu'il a eu retrouvé le parcours de cet aqueduc sur toute la ligne , il restait à examiner la question de droit , quant au point de savoir si la propriété a pu en être prescrite par le long temps écoulé depuis le non usage et par une prise de possession qui se perd dans la nuit des temps.

M. Causse a traité cette question d'une manière remarquable. Il prouve victorieusement : 1^o Que depuis le règne d'Adrien , époque probable de la construction de l'aqueduc , jusqu'à l'émission du code civil , la loi romaine, qui était en vigueur dans

nos contrées, a empêché qu'il pût être prescrit par ceux dont il traversait les propriétés, étant destiné à l'utilité publique, et, comme tel, placé hors du commerce; 2° que depuis la promulgation du code civil, l'article 2226 l'a protégé contre la prescription, cet article disposant que les monumens d'art ne sont pas dans le commerce.

Il faut lire le travail de M. Causse pour se convaincre de l'habile usage qu'il fait des textes de droit et de l'opinion des commentateurs, afin de donner à ses propositions le cachet de l'évidence.

Depuis sa publication, un illustre suffrage, celui du savant procureur-général à la Cour de cassation, est venu joindre l'autorité de son adhésion aux argumens et à la discussion approfondie de notre auteur.

Que les propriétaires des terrains sur lesquels est assis l'aqueduc ne s'effraient pas trop, du reste, de ses conclusions qui semblent les menacer. S'il pense que la dépossession du sol ne doit pas donner lieu à quelque indemnité, il n'en est pas de même des établissemens agricoles ou industriels qui y ont été formés et pour lesquels, dans sa pensée, un dédommagement est dû légitimement. Et nous ajouterons, pour notre compte, qu'ici plus qu'en toute autre matière, le *summum jus* serait *summa injuria*. Mais c'est beaucoup que d'avoir dégagé le principe qui peut servir à défendre la ville contre les prétentions exagérées de la propriété, et c'est à ce point de vue surtout que l'écrit de M. Causse a une véritable utilité pratique.

Remercions le donc de son œuvre. Il est bien d'oc-

cuper ainsi les momens où la voix de l'avocat se repose des fatigues de l'audience , à traiter de ces heureuses questions qui touchent à la fois à la science et à l'art. Sans doute , le toit sous lequel habite M. Causse n'est pas étranger à ce noble emploi de ses loisirs ; c'est le toit où une main patiente et habile a reproduit en liége les plus magnifiques restes de l'antiquité romaine , le toit où veille incessamment une pensée devineresse qui fouille avec tant de bonheur dans les hiéroglyphes monumentaux du passé , et c'est probablement grâce à ce voisinage inspirateur qu'il lui est venu dans l'esprit d'aborder un sujet qui se lie tout à la fois à la jurisprudence et à l'archéologie.

Ajoutons encore que le style du juriste a su s'élever à la hauteur d'une question qui sort de la ligne commune , et qu'il révèle suffisamment l'alliance des lettres avec les affaires. Louons-le de n'avoir pas cru que cette alliance était incompatible , louons-le d'avoir fait mieux et d'avoir eu le mérite de le démontrer par son exemple.

Il y a quelque courage à cela , même aujourd'hui , car les reproches dont se plaignait Cicéron dans son plaidoyer *pro Archid* , pour avoir 2,000 ans de date , n'en sont pas plus vieux ; mais ajoutons aussi que l'éloquente réponse de l'orateur romain n'a pas vieilli davantage , et il n'y a nul inconvénient à la citer , ne fût-ce que pour la rappeler à ceux qui l'ont oubliée.

Quare quis tandem me reprehendat aut quis mihi jure succenseat, si quantum cæteris ad suas obendas, quantum ad festos dies ludorum celebrandos, quan-

tum ad alias voluptates et ad ipsem requiem animi , et corporis conceditur temporum , quantum alii tribuunt tempestivis convivis , quantum denique aleæ , quantum pilæ , tantum mihi egomet ad hæc studia recolenda sum sero ? « Quelle réprimande m'adresser , comment s'élever contre moi , si le temps que les autres donnent aux fêtes et aux spectacles , à leurs plaisirs , aux délassemens du corps et de l'esprit , que d'autres perdent dans de longs repas , dans les jeux de hasard , à la paume , je le consacre à repasser mes études littéraires »

L'Académie doit encourager de pareilles tendances et de semblables travaux. Nous vous proposons , en conséquence , de décerner à M. Causse le titre de Membre associé de l'Académie du Gard.

M. d'Espinassous rend compte d'un recueil offert par la Société libre d'émulation de Rouen.

Après avoir indiqué le but que se propose cette société , destinée surtout à l'encouragement de toutes les industries locales , le rapporteur mentionne les divers procédés employés à Rouen pour la confection des bougies , des appareils de cheminée , pour la fabrication des bretelles , et s'occupe plus particulièrement de l'exposition des idées qui ont présidé à une association de mille ouvriers et de l'analyse d'un ouvrage de M. Boutigny ayant pour titre : *Base d'une nouvelle physique ou découverte d'un quatrième état des corps.*

De ces recherches sur ce quatrième état des corps

qui offrent des observations curieuses, l'auteur déduit un système du monde.

L'Académie, sans se livrer à discuter les diverses suppositions de l'auteur, se contente de remarquer que s'il est permis à l'imagination d'aller aussi loin qu'elle veut, il est prudent, en cosmologie, de ne s'avancer qu'appuyé de faits et d'observations, et non de former des probabilités ou d'émettre des conjectures.

L'Académie arrête ensuite la liste des membres résidans, non résidans et correspondans. Elle votera ultérieurement sur diverses propositions d'affiliation qui lui ont été soumises.



V^e PROCÈS-VERBAL.

Séance du 22 février.

M. le président Canonge dépose un volume des brevets d'invention périmés, et une brochure de M. le docteur Maure sur l'introduction de la graine de sésame.

M. d'Hombres-Firmas père, fait à l'Académie le rapport suivant :

« Messieurs,

» Deux de mes confrères de l'Athénée de Brescia me prièrent de vous offrir leurs derniers ouvrages. J'eus l'honneur de vous remettre, après les vacances, deux brochures de M. Perego, professeur de physique, et je vous apporte aujourd'hui les *Studi Micologici* de M. Venturi, que je vais analyser brièvement.

» L'Italie est renommée pour la quantité et la variété des champignons qu'on y trouve. M. Venturi, en étudiant la micologie de la Lombardie, avait pour principal but de distinguer les champignons bons à manger de ceux qui peuvent nous être nuisibles. Il croit qu'il y en a bien moins qu'on ne l'a supposé jusqu'à présent.

» Les accidens sinistres causés par certaines espèces

ont fait considérer toutes les autres comme suspectes, si non venéneuses. Les caractères qui servent à les distinguer sont insuffisans ; on a regardé comme dangereux ceux dont la couleur intérieure change quand on les coupe, ceux dont la chair est coriace, l'odeur narcotique ou fétide, l'aspect véruqueux ou visqueux ; on a cru même que les lieux où ils croissaient pouvaient changer leurs qualités. M. Venturi fait voir que la nature du terrain et le climat ne peuvent pas produire de tels effets, et que la plupart des champignons dont on avait proscrit l'usage sont d'excellens comestibles ; il cite, entr'autres, l'*agaricus necator* de Bulliard, et l'*ag. torminosus* de Schœffer, dont le nom et la réputation nous épouvantent, qui n'en sont pas moins de bons alimens très-succulens. L'*ag. vaginatus* de Bulliard, des plus mal famés anciennement et par plusieurs botanistes modernes, est des plus innocens, d'après les expériences de Vittadini, répétées fort souvent par M. Venturi ; il se vend sur le marché de Mantoue, sous la dénomination de *sbilzetto*, et il est recherché comme un des meilleurs.

« La consommation des champignons augmente à mesure qu'on apprend à les connaître. Le livre de M. Venturi et son exemple ont produit dans son pays l'effet qu'il devait en attendre. D'après un relevé fait à la municipalité de Brescia, en 1841, il s'en était vendu 205 quintaux de neuf espèces seulement, tandis que l'année suivante on permit d'en vendre vingt espèces différentes, qui s'élevèrent à une somme considérable.

» M. Venturi présente dans treize planches coloriées 125 figures de soixante-deux espèces de champignons, 41 agaricus, 4 boletus, 4 clavaria, 1 fistulina, 1 helvella, 2 hydnum, 1 lycoperdum, 2 morchella, 1 peziza, 1 polyporus, 4 rusiala = 62 — à-peu-près entiers, de leur grandeur naturelle, toutes avec des coupes pour juger leur intérieur. Il donne pour chacune la phrase botanique latine qui la caractérise, d'après l'*Épicrisis* de Fries et les auteurs classiques qui l'ont décrite ou figurée. Ses descriptions particulières renferment tous les détails qu'on peut demander sur les caractères, l'organisation, la croissance, les développemens des champignons, les lieux où ils se trouvent plus habituellement, la saison, le temps qui sont les plus favorables à leur apparition hors de terre.

» L'ouvrage de M. Venturi est terminé par la table des noms latins des champignons qu'il décrit et de leurs figures; une synonymie et un catalogue des noms italiens, français, allemands et vulgaires des champignons avec leurs noms botaniques correspondans.

» Les premiers traités sur ces cryptogames étaient pleins d'erreurs et de préjugés; ce furent, nous dit le botaniste de Brescia, le Florentin Micheli, en 1737, et Battara de Rimini, en 1789, qui firent une science réelle de la micologie. Si quelques-unes de leurs descriptions nous paraissent trop brèves et même inexactes, il faut se rapporter à l'époque où ils écrivaient, la botanique n'ayant pas encore atteint cette méthode claire et précise qu'elle a de nos jours.

Persoon, en 1801, dans le *Synopsis fungorum*, publié à Göttingue, et les Fries, Vittadini, Cotellier, Weinmann, Greville, Secretan, etc., sont les naturalistes de nos jours qui ont le plus perfectionné la science des champignons, ajoute M. Venturi; nous pensons que les *Studi Micologici* lui procureront de nouveaux progrès. »

M. le secrétaire donne lecture d'un Mémoire de M. le docteur P. de Castelnau, chirurgien en chef de la Maison-Centrale de Nîmes, sur les moyens de prévenir le crime et d'amender le coupable.

Après avoir rapidement jugé les divers systèmes suivis jusqu'à ce jour, l'auteur traite de différens essais qui, à son avis, renferment le germe de tout l'avenir des prisons. Il pense que la charité et l'économie du trésor public exigent que les développemens en soient encouragés et préférés à des projets coûteux et meurtriers.

Comme le coupable est un individu dépourvu d'éducation sur la totalité ou sur une partie des trois objets suivans : la morale, l'intelligence et l'industrie, l'auteur en conclut qu'il faut se proposer de prévenir le crime en rendant l'éducation intégrale, et d'amender le coupable en complétant son éducation. Il développe ainsi le premier point :

« Les moyens les plus certains de prévenir le crime seraient de le rendre inutile » en prenant soin du développement et de la satisfaction de tous les besoins, du développement uniforme, de la satisfaction égale de tous. » (*Fichte* et autres).

» La solution de cette question est traitée sérieusement par des hommes sérieux ; l'étude de leurs travaux mérite l'attention des hommes de bien.

» Si l'on ne peut immédiatement rendre le crime inutile, occupons-nous avec ardeur de donner aux membres de la société une force suffisante pour y résister.

» Cette force est l'ÉDUCATION, *morale, intellectuelle et professionnelle*.

» Nous entendons par éducation, l'ensemble des moyens propres à favoriser le développement des facultés dont chaque être humain est doué par DIEU, et qui, par suite, le rendent apte à résister au mal.

» On ne cesse de répéter que la société doit l'éducation à tous ses membres. — Nous ne le nions pas. — Mais si l'on fait valoir les droits de chacun à l'éducation, il faut aussi s'occuper du *devoir* de chacun à l'acquiescer.

» Il n'est plus tolérable que la partie morale de la société, celle qui s'impose des sacrifices pour l'ordre public et la moralisation de tous, soit froissée dans ce qu'elle a de plus cher, — famille et propriété, — par des êtres devenus pervers par l'incurie ou le mauvais vouloir de leurs parents, ou par leur propre faute.

» La société s'est reconnue le droit de se préserver de la contagion physique, en s'assurant de l'état de santé de la fille du peuple qui est dans l'affreuse position de propager la contagion ; pourquoi ne s'assurerait-elle pas de l'état de santé morale de chacun de ses membres ?

» Le vénérable DE GÉRANDO a prouvé que la créa-

tion d'un plus grand nombre d'écoles serait une économie, parce qu'il en résulterait diminution des prisonniers, des prisons, des frais de justice et de police.

» Le travail du pauvre produisant plus que le salaire qu'il perçoit, la dépense est un acte d'équité.

» D'ailleurs, comme nous demandons l'éducation sous les trois chefs : *Morale, intelligence et industrie*, — l'apprentissage d'une profession compenserait, par son produit, une partie de la dépense, tout en laissant une masse de réserve en faveur de l'élève.

» Nous n'hésitons pas à demander que l'ÉDUCATION, *morale, intellectuelle et professionnelle* soit obligatoire pour tous les enfans de l'un et de l'autre sexe.

» L'art. 203 du code civil oblige les parens à ÉLEVER LEURS ENFANS.

» Rigoureusement, la loi ne s'occupe pas de la question de savoir si les parens ont les moyens de remplir cette obligation, pas plus qu'elle ne s'enquiert si un individu poursuivi pour vol a de quoi pourvoir à sa subsistance et à son entretien. — Seulement le code pénal a oublié la sanction de l'article précité.

» C'est cette sanction pénale que nous demandons ;

» En même temps que nous demandons que l'éducation soit accessible à tous, par l'assistance de l'État et des communes ;

» Que le pauvre soit dédommagé de la perte du travail qu'aurait produit son enfant ;

» Qu'il soit pourvu au sort des infirmes de corps et d'esprit ;

» N'oublions pas qu'en passant de la sauvagerie aux diverses périodes de la civilisation, la classe la plus nombreuse a perdu des droits qui n'ont point été compensés.

» Nous n'avons point à nous occuper du mode d'exécution de nos vœux. Il nous suffit de demander qu'à partir d'un âge déterminé les enfans subiront, chaque année, un examen *public* sur les trois aspects de l'éducation; chaque année, les enfans seront classés pour l'ascension à un degré supérieur; enfin, arrivés à un certain âge, les jeunes gens des deux sexes seront tenus de faire preuve, toujours par un examen public, de leur éducation morale, intellectuelle et professionnelle.

» Nul ne pourra jouir de ses droits civils et politiques, ni occuper un emploi public, s'il n'a subi le dernier examen avec succès, à moins qu'il ne soit infirme de corps.

» Lorsque le manque d'éducation, sur l'ensemble ou sur l'une des divisions de l'éducation, sera la faute des parens, ceux-ci perdront leurs droits civils et politiques, et seront passibles d'autres peines; privation d'emplois publics, etc.

» Il est bien entendu que les ministres des cultes auront toute liberté pour les instructions données *dans leurs temples respectifs.*»

Dans la seconde partie, l'auteur examine le traitement qui convient au coupable. C'est à ses yeux un malade qu'il faut guérir en le moralisant. Il expose, à cet égard, des vues pleines de philanthropie et remarquables par la facilité de leur application. Il en

appuie la justesse en retraçant les succès obtenus à Nîmes, à Fontevrault et à Montpellier, par des moyens moralisateurs analogues à ceux dont il propose l'emploi. Il condamne, en conséquence, le système cellulaire, parce qu'il empêche l'enseignement et les exemples de parvenir au condamné, le soustrait à la surveillance, le livre à sa dépravation, exerce enfin sur lui une influence non moins funeste à son intelligence qu'à sa santé. »

L'Académie accueille avec intérêt cette communication, et charge son secrétaire d'offrir à l'auteur ses remerciemens et ses félicitations.

M. d'Hombres fils offre à l'Académie ses observations géorgico-météorologiques sur l'année 1844.

« La trombe qui, le 22 octobre dernier, s'est abattue sur la ville de Cette, est un phénomène heureusement fort rare, et dont les funestes résultats ont rendu cette année mémorable. C'est le seul météore extraordinaire que nous ayons eu à noter en 1844. Mon père en a présenté une relation à l'Institut et à l'Académie royale du Gard.

Les oscillations de la colonne barométrique se sont faites graduellement et sans secousses pendant le cours de cette année, et les moyennes des observations du matin, de l'après-midi et du soir sont à peu près dans le rapport trouvé les années précédentes. *M* étant la hauteur du baromètre à midi, j'ai eu pour le maximum du matin $M+0,49$, pour l'abaissement de l'après-midi $M-0,16$, et pour l'élévation du soir

M + 0,42, ce qui m'a donné pour l'abaissement du jour 0,95, et pour l'ascension du jour 0,88.

La plus grande élévation du baromètre . . . 758,50

Le plus grand abaissement de sa colonne . . 727,10

Il a donc parcouru 31 millim. de son échelle. La différence est généralement plus considérable ; mais cette année les maximum et minimum ont eu lieu le même mois dans l'espace de quatorze jours, ce qui est assez remarquable.

La température moyenne de cette année ne s'éloigne pas de la moyenne de quarante ans, quoique nous ayons éprouvé des froids assez sensibles. Le thermomètre est descendu, le 9 décembre, à 5,55, et ces gelées ont été d'autant plus fâcheuses qu'elles sont arrivées brusquement et ont succédé à une température assez douce. Il s'est élevé, le 15 juin, à +35°,50. L'étendue de ses variations a donc été de 41 degrés. Nous l'avons vu plus haut d'autres années ; mais le maximum, on le sait, ne dure le plus souvent qu'un instant : c'est la moyenne seule qui doit caractériser une saison, et cette année la moyenne thermométrique du printemps et de l'été dépasse ce que nous avons reconnu, et jamais le mois de juin n'avait été aussi chaud.

| Saison. | Moyenne de 40 ans | Moyenne de 1844 |
|------------------------|-------------------|-----------------|
| Printemps | 14,°52 | 14,°95 |
| Eté | 24, 48 | 25, 46 |
| Automne | 15, 47 | 15, 19 |
| Hiver | 6, 84 | 3, 87 |
| Année | 15, 33 | 15, 37 |
| Mois de juin | 23, 77 | 26, 06 |

Les vents septentrionaux soufflent le plus fréquemment à Alais. Cette année nous avons remarqué pendant cinq mois de suite (de juin à novembre), le N.-E. et le N.-O dominant avec un temps fort pluvieux, tandis qu'ordinairement c'est le vent du sud qui nous amène les pluies. Mais je dois ajouter que je parle des vents sensibles, et que la marche des nuages nous prouvait que c'étaient effectivement des vents méridionaux qui régnaient dans les hautes couches de l'atmosphère.

On ne peut établir qu'une année est pluvieuse qu'en la comparant à une moyenne résultant d'une longue série d'observations, et, pour bien juger de l'influence de la pluie sur les biens de la terre, il conviendrait peut-être aussi de comparer la quantité d'eau fournie par chaque saison avec les moyennes de chacune de ces époques, car telle circonstance peut atténuer, effacer même entièrement les effets de la pluie.

Ainsi, lorsqu'il pleut pendant les fortes chaleurs, et lorsque la pluie est suivie de gros vents, elle s'évapore plus vite que par des temps humides ou couverts. Une année peut présenter beaucoup de jours pluvieux ou une quantité considérable de pluie, tandis que, dans telle ou telle saison, la sécheresse se fera sentir et sera préjudiciable à l'agriculture.

Ainsi, 1844 considérée dans son ensemble, peut être citée comme une année pluvieuse, car la quantité moyenne d'eau tombée dépasse de 123,48 millimètres la moyenne annuelle, et cependant la sécheresse a été préjudiciable à nos récoltes de grains, de

châtaignes, d'olives, et dans certaines localités on a manqué d'eau pendant l'été; mais, par une funeste compensation, depuis le mois de septembre, nous avons éprouvé une humidité désastreuse qui a contrarié nos vendanges, nos semailles, nos travaux champêtres. Les trois mois d'automne nous ont donné un tiers d'eau de plus que les neuf autres mois ensemble.

Je ne trouve, depuis 1802, que l'année 1808 où la quantité de pluie ait été plus considérable dans cette saison.

Les mois de janvier et de février avaient été tempérés; une série de beaux jours, favorisant les agriculteurs, avait permis de faire beaucoup de plantations. Dès la fin de février, les arbres bourgeonnaient, les blés, les fourrages poussaient sensiblement. En mars, la température s'éleva, nous eûmes cependant encore de faibles gelées blanches et un peu de glace le matin, qui ne nous furent point nuisibles. La végétation, activée par l'humidité du sol et la chaleur de l'atmosphère, couvrit bientôt les arbres de feuilles, et donna à la nature sa parure du printemps.

Avril fut beau et tempéré. Nous n'avons pas à signaler, cette année, ces gelées blanches si ordinaires dans ce mois, et si funestes pour nos mûriers.

Les pluies ont un peu contrarié l'éducation des vers-à-soie. Cependant la récolte a été abondante, et si quelques éducateurs n'ont pas réussi, ce sont ceux dont les vers ont été retardés; et c'est aux premières chaleurs de juin, bien plus qu'aux pluies de mai, qu'il faut attribuer les pertes dont ils se plaignent.

Depuis le 8 mai jusqu'au 31, nous comptons huit

jours de pluie, qui ont produit 65,25 millim. d'eau. Cette quantité est au-dessous de celle qui tombe annuellement. D'ailleurs, n'ayant pas été continué, avec des soins et une sage prévoyance, il a été possible de distribuer aux vers leurs repas aux heures ordinaires et de préserver les ateliers de l'humidité.

Les quinze premiers jours de juin ont été chauds. Nous avons eu des jours orageux, des après-midi où la stagnation complète de l'air rendait la chaleur accablante et certainement funeste aux vers qui n'avaient pas terminé leur travail. Aussi voyons-nous, dans les éducations retardées, la jaunisse, la grosserie, porter un préjudice notable.

Nos blés avaient beaucoup souffert de la sécheresse ou pour mieux dire du manque de pluie, et quand elle arriva il fut trop tard; elle ne put remédier au mal et fut même nuisible, en ce sens qu'elle contraria leur floraison.

Juillet et août donnèrent peu de pluie, et vers le milieu de ce dernier mois l'eau commençait à manquer dans nos campagnes.

Après les pluies désastreuses des deux premiers mois d'automne, nous eûmes de beaux jours qui permirent de terminer les semailles interrompues par les pluies. Aidés par des circonstances favorables, les arbres continuèrent à pousser. Décembre les trouva en pleine végétation. Dès les premiers jours du mois, la température se refroidit, le thermomètre descendit à $-5^{\circ},35$ degrés. Ce passage brusque du chaud au froid arrêta la sève, l'arrêta dans ses conduits, et la température s'élevant presque aussi vite qu'elle s'é-

taut abaissée en amena la déchirure , et , par suite , celle de l'écorce de l'arbre. Le mal fut plus notable pour nous, dans nos mûriers qui font notre richesse. Heureusement leur robusticité a promptement réparé le mal. »

(Suit le Tableau des opérations météorologiques.)

VI^e PROCÈS-VERBAL.

Séances des 8 et 22 mars.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Adolphe Ricard, secrétaire archiviste de la Société archéologique de Montpellier, qui offre ses remerciemens pour sa nomination d'associé correspondant.

M. Teissier lit, sur l'âge de la Maison-Carrée, une dissertation qui a été communiquée au congrès et qui sera imprimée dans le volume actuellement sous presse des travaux de la douzième session.

M. Charles Rey offre à l'Académie une épître sur l'idéal, où M. Alexandre Rolland a revêtu de couleurs brillantes, des idées et des théories qui semblaient peu accessibles à la poésie. L'Académie, reconnaissante de cet hommage, et appréciant les nombreux essais littéraires de l'auteur, lui accorde le titre de correspondant.

M. Pelet donne lecture du mémoire suivant :

« Dans un mur actuellement en démolition, faisant partie de la prison des femmes dans le Palais-de-Justice, on vient de trouver cinq cippes funéraires ou votifs avec des inscriptions en beaux caractères qu'on ne rencontre qu'à Nîmes, et dont l'accentuation, selon les règles de la bonne prosodie latine,

iait supposer que nous habitons la ville des Gaules où cette langue était parlée avec le plus de pureté. Elles portent :

| n° 1. | n° 2. | n° 3. |
|-------------|------------|-----------------|
| C. TESSIVS | L. MELIVS | T. FIRMVS |
| C. F. VOLT | C. F. VOLT | FIRMANI F. VOLT |
| VIVVS. SIBI | PATERNVS | MARINVS |
| | VIVVS SIBI | VOCONTIVS |
| | | V. S F |

» Ces trois inscriptions n'étaient que perdues, elles sont seulement retrouvées, car déjà Guiraud, p. 165 et 164, et Menard, vol. VII p. 591, nous les avaient transmises; il est également fait mention de la dernière dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII p. 247, où l'auteur fait cette observation que VOCONTIVS y indique le nom du pays de MARINVS; on sait, ajoute-t-il, que les Voconces étaient les peuples de la Gaule-Transalpine qui habitaient une grande partie de la Provence et du Dauphiné; ils avaient jusqu'à dix-neuf villes dans l'étendue de leurs limites; celle de Die, connue sous le nom de *Colonia Dea Augusta Vocontiorum* en était la capitale.

» Les deux inscriptions suivantes sont au contraire entièrement nouvelles, et le nom des familles qu'elles indiquent, ne figure point encore dans nos annales lapidaires.

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| DLS. MANIB. | Aux Dieux mânes de |
| M. SAPPH. L. F. VOLT | Marcus Sapius Merula, |
| MERVLAE. ET | fils de Lucius, |
| TERTII. SAPPH. L. F. VOLT | de la tribu Voltinia, et |
| FREQVENTIS | à Tattius Sappius Frequentis, |
| | fils de Lucius, |
| | de la tribu Voltinia. |

» Le mot *Frequentis*, considéré ici comme un nom propre, ne pourrait-il pas s'appliquer à deux amis, d'une liaison intime, comme celui de *CONTYBERNALI*, qui termine quelques-unes de nos inscriptions, indique des personnes vivant sous le même toit ?

IIIIII. VIR. AVG.
ET. DECVRIONI
ORNAMENTAR
IVLIO. AEMILIO
ANICETO. ET
IVLIAE. THEOPHILE
V. S. P.

A Julius Æmilius Anicetus
sextumvir augustal,
décurion ornementaire,
et à Julia Théophile,
voto suscepto posuit.

» Nous avons fait transporter ces inscriptions au temple de la Fontaine ; les quatre premières sont entourées d'une bordure de feuillage d'un beau travail et leur conservation est parfaite ; elles étaient destinées à être incrustées dans un mur car elles n'ont qu'une seule face et une épaisseur de 30 centimètres.

» Nous indiquons encore ici cinq autres cippes, dont aucun de nos historiens n'a parlé, et qui, trouvés dans diverses explorations, sont actuellement incrustés dans les murs de quelques granges à la rue des Jardins ; ils sont de petite dimension et les caractères semblent appartenir à l'époque du bas-empire.

n° 1.

D. M.
MACRINI MANS. F.
COMIO. QVART. F.
MATER ET
M. VAL. VALERIANVS
NEP.

Aux Dieux mânes de
Macrinus fils de Mansus,
et de Comius fils de Quartus,
sa mère et Marcus Valérius
Valérianus son petit-fils.

• La pierre est toute unie, sans ornemens ni corni-

che , elle se termine en chevron par le haut , et les deux lettres D. M. sont séparées par une rosette.

n° 2.

SEX. OLEMIO
HONORATO.

A Sextus Olemius
Honoratus.

» L'inscription est encadrée dans une moulure simple , et la partie supérieure de la pierre est arrondie.

n° 3.

Q. CAPITONI
MESSORIS.

A Quintus Capitonus.
Messoris.

» La pierre forme un piédestal avec un socle , elle est détachée et sert de banc à côté de la porte à la maison n° 13 , de la rue Roussi.

n° 4.

DIS MANIB
IVLI APOLLONI.

Aux Dieux mânes
de Julius Apollonius.

» Il y a au-dessous quatre autres lignes mais la pierre est tellement fruste qu'elles sont illisibles, l'inscription est encadrée et la pierre arrondie à son extrémité supérieure.

n° 5.

D. M.

ANIAE. EXO
CHIS
D. IVLIVS. PHILA
DES POTVS
VXORI. PIENTIS
SIMAE.

D. IVLIVS
PHILADES
POTVS. V
S. P.

Décimus Julius Potus
Philadès à sa pieuse
épouse Aenia Exochis

Décimus Philadès
Potus a posé
cette pierre de son vivant.

» Cette double inscription est dans une seule pierre dont la partie supérieure est taillée en fronton demi-circulaire ; elle est entourée d'une bordure unie qui se profile entre les deux inscriptions.

» L'historien de Nîmes nous fait connaître trois inscriptions qui se trouvent, dit-il, dans son jardin près la porte de la Couronne; depuis longtemps ces monuments étaient perdus et personne ne connaissait même la position du jardin dont Ménard avait été le propriétaire. Les démolitions que nécessite l'allée Feuchère, viennent de nous apprendre que ce jardin occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui la maison *Lamouroux*, car c'est en creusant les fondations qu'on a exhumé les trois inscriptions suivantes que nous avons aussi fait transporter au temple de la Fontaine.

n° 1.

MARTI

ET. G. FLAVIANI. N.

MARCVS. ET. LVCIVS. HERMOLAI. F.

A Mars et au Génie de
notre Flavianus.. Marcus
et Lucius fils d'Hermolaius.

» La pierre sur laquelle cette inscription est gravée, dit Ménard, se termine en chevron par le haut, ce qui lui donne la forme d'un tympan triangulaire. Il paraît qu'elle faisait partie d'un morceau d'architecture d'où elle a été détachée; elle est d'ailleurs sans ornement, elle a 0^m 75 de haut et 1^m 88 de longueur; les caractères de l'inscription sont beaux; ses deux premières lignes sont renfermées dans le chevron et la dernière est au-dessous.

» On voit sur ce monument le culte de Mars réuni à celui d'un Génie domestique. Il était ordinaire dans l'antiquité, d'associer ainsi sous un même culte, les Dieux des différentes classes et de les réunir par

les mêmes hommages. Les seules inscriptions de Nîmes en fournissent plusieurs exemples. Flavianus, dont le Génie se trouve ici compris avec celui du Dieu Mars, est le nom d'un citoyen de Nîmes, à qui appartenaient sans doute par des liens particuliers ceux qui érigèrent le monument. C'est là une suite des usages que pratiquaient les anciens. L'alliance, la proximité du sang, souvent l'amitié, les engageaient à rendre un respect religieux au Génie ou au Dieu tutélaire d'un particulier. L'étymologie du mot *genius* se concilie très-bien avec ces idées. On sait qu'il dérive du mot latin *geno*, qui signifie engendrer, parce que le Génie était censé présider à la naissance d'une personne ou au premier établissement d'une ville. Plutarque et Apulée appellent les Génies des démons ou esprits qui tiennent le milieu entre les dieux et les hommes. Ce qui se rapporte encore parfaitement avec l'ancienne théologie des habitans de Nîmes, qui regardaient leur premier fondateur, comme le fils ou le descendant d'Hercule.

n° 2.

D. M.

IVLIAE RHODIAE
L. IVL. EPICETVS
VXORI. KARISS. ET
IVLII. PERPETVVS
ET PATERNVS
MATRI. PISSIMAE.

Aux Dieux mânes de Julia Rhodia son épouse très-chère, Lucius Julius Epictetus et Jules Perpetuus et Paternus à leur mère très-pieuse.

» La pierre est toute unie et sans ornement, les caractères en sont beaux ; sa hauteur est de 0^m 50, sa largeur est un peu moindre.

n° 3.

SATVLLI. L. F.
PARVCIAE
CONCESSAE.

A Salullius fils de Lucius à Parucia Concessa.

» La pierre est toute unie , sans ornemens ni corniche , les caractères en sont beaux ; elle a 0^m 75 de hauteur et 0^m 35 de largeur. »

M. le président communique le programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale , savoir :

1° Perfectionnement des appareils et procédés destinés au blanchissage du linge.

2° Meilleur mode de la conservation des grains dans les fermes et les magasins.

3° Meilleur mode de nétoyage des grains attaqués par les insectes et infectés de caries.

4° Fabrication des bougies économiques.

5° Préparation économique d'un produit pouvant remplacer la substance désignée sous le nom d'essence d'Orient ou de blanc d'Ablettes.

6° Découverte et publication d'un procédé salubre et convenable , pour remplacer le rouissage ordinaire du chanvre et du lin.

7° Analyse de la betterave à diverses époques de sa maturation.

8° Moyen saccharimétrique propre à faire connaître promptement la quantité de sucre cristalisable contenue dans la betterave ou tout autre produit sucré.

9° Désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses même , et appareils propres à opérer immédiatement la séparation des solides et des liquides.

10° Perfection de la photographie.

11° Extraction de l'indigo du *polygonum-tincto-rium*.

12° Perfectionnement de la fabrication du sucre de dextrine.

13° Nétoisement des écorces ou de toute autre substance propre à la fabrication du papier.

14° Découverte d'un procédé propre à utiliser les eaux des féculeries et des amidonneries.

15° Découverte d'un procédé propre à reconnaître le mélange de la fécule avec la farine de blé.

16° Panification des pommes de terre.

17° Perfectionnement dans la construction des fourneaux.

18° Fabrication de la gélatine et des colles fortes.

19° Moyen de prévenir ou de faire cesser les effets de l'humidité sur les constructions.

20° Fabrication de pierres artificielles, de plaques métalliques ou cartons propres à remplacer les pierres lithographiques.

21° Transport sur pierre, des dessins, gravures et épreuves des caractères typographiques.

22° Découverte et exploitation de carrières de pierres lithographiques.

23° Perfectionnement des sucreries indigènes.



VII^e PROCÈS-VERBAL.

Séance du 3 mai.

M. le président dépose le *Bulletin de la Société Archéologique*, par M. Azaïs,

Et les annales de la *Société Académique du Puy* ;

De plus une *Notice sur les Tremblemens de terre à Angers*, par M. Alexis Perret,

Et une *Lettre à un Horticulteur*.

Ces divers ouvrages seront l'objet de prochains rapports.

M. d'Espinassous, occupé d'une revue des écrivains plus ou moins célèbres, nés dans le département du Gard, commence les communications qu'il a promises à l'Académie par une Notice Biographique suivie d'une appréciation littéraire du ministre Saurin.

« Il naquit, dit M. d'Espinassous, dans notre ville, le 6 janvier 1677, d'un habile avocat, et y commença ses études.

» Mais la révocation de l'édit de Nantes força son père, secrétaire de l'Académie, de s'expatrier vers la fin de 1685. Il se réfugia avec sa famille à Genève, où Jacques Saurin, alors âgé de neuf ans, reprit ses études. En 1694, c'est-à-dire à l'âge de 17 ans, il les interrompit pour faire, dit-on, une campagne contre Louis XIV, et s'enrôla dans le régiment de lord

Galloway , au service du Piémont. Il fit cette campagne en qualité de cadet , obtint un drapeau après une action d'éclat , et fut nommé enseigne. Mais bientôt après le duc de Savoie ayant fait la paix , le jeune Saurin retourna à Genève , auprès de sa famille , et reprit ses études qu'il acheva avec un éclat extraordinaire.

» Il fit un cours de théologie sous Tronchin , Pictet et le célèbre Turretini. Ses maîtres étaient étonnés de la facilité de son esprit et de la rapidité de ses progrès. Ses premières applications révélèrent l'aurore d'un prodigieux talent pour la chaire. Bientôt l'Eglise ordinaire destinée à ces exercices fut insuffisante ; il fallut lui en donner une plus vaste , et on lui ouvrit les portes de la Cathédrale.

» En 1700 , Jacques Saurin voulut voyager , et quitta de nouveau la maison paternelle , où il ne devait plus rentrer. Il passa en Hollande , puis en Angleterre ; à Londres , l'église Walonne le reçut parmi ses pasteurs ; il s'y maria en 1703 ; mais le climat nuisant à sa santé , il se décida , en 1705 , à faire un voyage en Hollande où sa femme le suivit. Il y prêcha dans plusieurs villes avec beaucoup d'éclat. A La Haye ses succès furent tels que , dans la vue de l'y fixer , on y créa une chaire extraordinaire qui fut consacrée aux nobles. Il l'a occupée jusqu'à la fin de décembre 1730 , époque de sa mort : c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans... »

Après cette courte notice viennent les considérations littéraires et morales , nous citerons un fragment pris au hasard :

« Pour juger sainement et avec justice la valeur
 » des hommes , il faut les considérer au milieu du
 » temps , des lieux , des circonstances où ils vivaient ,
 » et les regarder par les côtés qui vont encore avec
 » nos goûts et nos idées ; non point par ceux qui les
 » choquent , parce que , s'ils vivaient de nos jours ,
 » ce qui nous choque dans leurs écrits n'y serait pas ;
 » au lieu que ce qui nous plaît y serait toujours , et
 » peut être en plus grande abondance. Considéré dans
 » ces parties-là , Jacques Saurin est un homme de
 » premier ordre , et lorsqu'une fois , il a assez sup-
 » porté ses entraves dont je parlais tout-à-l'heure ,
 » où son éloquence était comme garrottée et captive ,
 » qu'enfin il prend l'essor , ce n'est pas un brillant
 » papillon sortant de sa chrysalide , c'est un aigle
 » puissant qui déploie ses grandes ailes , et vole aussi
 » haut que tous ceux de son espèce.

» Si Saurin avait , quant à l'éloquence , un désa-
 » vantage marqué sur nos orateurs français de la
 » chaire catholique de la même époque , dans l'en-
 » semble du discours , par les raisons que j'ai dites
 » il avait sur ces mêmes orateurs un avantage dans
 » les détails : c'était les malheurs de son Eglise et les
 » infortunes personnelles d'une grande partie de ses
 » auditeurs ; il avait là une *source* de traits éloquens
 » toujours ouverte , à laquelle lui seul , de tous les
 » grands prédicateurs français de cette époque , pou-
 » vait puiser.

» Elle n'existait ni pour Bossuet , ni pour Bourda-
 » loue , ni pour Massillon : leur Eglise était alors
 » prospère et triomphante.

» Mais si ces grands hommes eussent vécu dans le
 » temps de nos tempêtes révolutionnaires , alors que
 » l'Eglise était abattue et détruite en France , que ses
 » ministres proscrits erraient fugitifs dans les pays
 » étrangers , s'ils eussent prêché dans de telles cir-
 » constances , nous trouverions dans leurs discours
 » des choses analogues à celles que nous voyons dans
 » ceux de Saurin , et qui leur donneraient une phy-
 » sionomie toute différente. Mais enfin , dans l'état où
 » les uns et les autres ont écrit et prêché , ces grands
 » orateurs qui dans leurs chefs-d'œuvre ont l'avantage
 » de l'ensemble sur la plupart de ceux de Saurin ,
 » n'ont pas sur lui l'avantage dans beaucoup de dé-
 » tails , même étrangers aux circonstances dont nous
 » venons de parler ; et ce dernier gagnerait beaucoup
 » si on les jugeait , et qu'on assignât à chacun sa
 » place , d'après de nombreuses pages détachées de
 » leurs chefs-d'œuvre respectifs.

» L'éloquence de Bourdaloue , par exemple , est
 » surtout dans l'ensemble du discours. Elle consiste ,
 » le plus souvent , dans une masse d'argumens clairs ,
 » habilement enchaînés qui convainquent l'esprit
 » plutôt qu'en des mouvemens hardis et inattendus
 » qui troublent et émeuvent. Ces mouvemens-là sont
 » rares dans Bourdaloue et nombreux dans Saurin.
 » Le style de Bourdaloue est plus égal , plus concis
 » et plus pur ; celui de Saurin est plus animé et plus
 » chaud. Le sermon de Bourdaloue est plus plein ,
 » plus substantiel que celui de Saurin ; et quand il
 » traite un point de morale , il le traite et le creuse
 » plus à fond. Saurin suppose toujours beaucoup de

» lumières dans ses auditeurs sur le sujet de sa prédication ; Bourdaloue suppose ordinairement dans les siens une extrême ignorance , et il n'est pas rare qu'il leur enseigne les choses les plus simples et les plus élémentaires de la morale et de la foi , comme s'ils ne les savaient pas , et comme ne pouvant les savoir s'il n'était venu les leur apprendre.»

M. d'Espinassous, pour appuyer les jugemens qu'il porte sur cet orateur , lit divers passages où l'on remarque des traits d'éloquence et de hardiesse , des morceaux pathétiques que Bourdaloue et Massillon n'eussent pas désavoués.

L'auteur termine ainsi son attachante lecture :

» Jacques Saurin n'est pas seulement la première gloire de Nimes , il est aussi une gloire nationale , à qui il ne manque , pour être dignement appréciée du public dans tout le royaume , que d'en être connue. Sa renommée vit encore dans les pays étrangers où ses œuvres furent imprimées , et si des habitans de ces pays , passant à Nimes , ne trouvent pas Saurin dans la courte liste de ses célébrités , que voulons-nous qu'ils en pensent , et pour qui passerons-nous dans leurs esprits ?

» Il est à regretter , pour l'honneur littéraire de Nimes , et cela est aussi à regretter pour la France entière , que l'Académie n'ait pas une voix assez retentissante pour exhumer devant tout le public français les éloquens écrits de notre compatriote. Mais enfin , faisons , Messieurs , ce qui nous est possible , accomplissons notre devoir de bons et

» loyaux académiciens , et laissons le reste aux soins
» de la Providence.

» Si nous ne pouvons faire retentir au loin un nom
» si propre à jeter du lustre sur notre ville , insérons-
» le soigneusement dans la liste de ses gloires locales ,
» et jouissons du moins en famille de tous les biens
» que Dieu lui a départis. »

M. Eyssette soumet à l'Académie quelques considérations sur une question importante qui s'agite en ce moment en Europe et grandit chaque jour , celle de la liberté religieuse.

« Chose étrange , dit-il , c'est du sein même d'une civilisation matérielle et en quelque sorte de ses brillans excès que surgit une réaction spiritualiste aussi imprévue qu'instantanée. Une idée nouvelle vient prendre sa place au soleil : elle la prend au foyer domestique , elle la prend dans la chaire scientifique et dans la chaire sacrée ; elle la prend avec éclat sur le champ de bataille parlementaire , et y plante hardiment son drapeau : éclose hier , elle est partout aujourd'hui. Qui l'eût dit , il y a quelques années , qu'un peuple qui avait rayé le nom de Dieu du livre de la science et du livre de la loi , comme jadis il l'avait rayé du fronton de ses temples , viendrait à se passionner en 1843 pour une question religieuse , pour un intérêt spirituel ; que toutes les questions politiques et sociales viendraient se confondre en une seule , celle de la liberté de conscience. L'auteur montre cette liberté comme un besoin de l'époque , comme le complément de toutes les conquêtes de

l'esprit humain, la conséquence logique et nécessaire de nos constitutions.

» Chaque époque se résumant en un homme, chaque idée sociale ayant sa personnification, la liberté religieuse devait avoir la sienne. L'auteur la montre dans un *homme providentiel que Dieu choisit*, dit-il, *pour être l'avocat de tout un peuple.* « Cet homme, » ajoute-t-il, appartenait à un pays opprimé, à une » religion proscrite. Un jour, il s'est levé au milieu de » ses frères et a fait luire à leurs yeux l'espoir d'une » délivrance prochaine, il leur a montré la place où » s'élèverait le palais de leur législature nationale, et » le clocher béni de leur Eglise affranchie : à l'appui » de sa promesse, il a pris à témoin le Ciel et la cen- » dre de ses aïeux, et l'Europe a été témoin d'un » grand spectacle, celui de tout un peuple, dont un » homme est devenu en quelque sorte l'âme, d'un » peuple suspendu aux lèvres de son éloquent libéra- » teur, s'inspirant de sa pensée, se pénétrant de sa » parole, espérant, pleurant, s'agenouillant avec lui; » à sa voix, des multitudes s'ébranlent, se grou- » pent, s'émeuvent; mais sur cet océan populaire » plane toujours une parole de paix. Paix, légalité, » persévérance, telle est la devise de l'homme ex- » traordinaire dont la parole a semé dans la vieille » Angleterre ces germes rénovateurs de tolérance et » de liberté que, en ce moment, nous voyons éclore » sur cette terre privilégiée; cet homme qui sera » toujours le type de cette calme et inflexible résis- » tance qui triomphe de tout, même des lois d'ex- » ception.

» Cette *nouvelle* liberté , personnifiée dans le Libé-
 » rateur irlandais et ensuite dans le vénérable arche-
 » vêque de Cologne , l'Athanase des bords du Rhin ,
 » apparaît à l'auteur appuyée sur un cortège d'hommes,
 » amis de l'ordre et des lois , d'hommes paisibles , reli-
 » gieux , dévoués au pays , radieuse d'une double cou-
 » ronne de patriotisme et de vertu.

» Passant au mouvement intérieur qui se manifeste
 » en France , des esprits superficiels , dit l'auteur ,
 » ne voudront y voir que des incidens vulgaires , vou-
 » dront le rapetisser à des débats personnels , à des
 » intrigues ministérielles peut-être. Messieurs , il n'y
 » a point de petites causes ; et puis jetons les yeux sur
 » l'Europe : Quelles sont en ce moment les questions
 » qui ont le pouvoir d'intéresser les peuples ? quelles
 » sont les questions débattues dans les conseils des
 » nations et les conseils des rois ? Ne sont-ce pas les
 » questions de liberté religieuse ? Or , si l'Europe est
 » en ce moment sous l'influence de cette idée nou-
 » velle , qu'avons nous besoin de rechercher quelle
 » est en France la cause d'une agitation inusitée ,
 » d'une préoccupation mystérieuse ?

» La France n'est-elle pas habituée à marcher à la
 » tête des peuples , à les devancer , à leur ouvrir la
 » barrière ? la France n'a pas abdiqué cette mission
 » glorieuse et civilisatrice ; c'est toujours dans son
 » sein que s'élaborent , se fécondent , se fortifient les
 » grands principes régénérateurs. Ce qui nous paraît
 » le plus grave , d'ailleurs , ce n'est point la lutte
 » elle-même , c'est la prédisposition des esprits , c'est
 » le progrès de l'idée , sa marche ascendante , ses

» conquêtes , ses auxiliaires nouveaux et inattendus.
 » Ce qui nous paraît le plus grave , ce sont les obs-
 » tacles qu'on lui oppose , les armes qui se dirigent
 » contre elles , les batailles rangées qui lui sont offer-
 » tes et qui se livrent en ce moment dans la presse et
 » dans les parlemens.

» Des esprits graves , poursuit l'auteur , s'alarment
 » pour l'indépendance du pouvoir temporel : Qu'est-
 » ce à dire , Messieurs , ne sommes-nous pas tous ci-
 » toyens , et parce que notre foi est universelle , ces-
 » sons-nous d'être de notre patrie ?

» L'auteur établit en principe qu'il ne saurait exis-
 ter entre les deux pouvoirs spirituel et temporel un
 antagonisme fatal , une lutte nécessaire , qu'on ne
 puisse éviter qu'en tombant dans la théocratie pure
 ou la constitution civile des cultes. Il remonte à l'ori-
 gine de ces deux pouvoirs , suit dans leurs cours di-
 vers ces deux branches d'un même fleuve sorti du
 trône éternel de Dieu ; arrivé à la période du moyen-
 âge , il montre comment les principes mêmes de la
 constitution féodale et les conditions du droit public
 européen tendaient alors à investir le pontificat de
 ce droit éminent de suprématie , de cette action mo-
 dératrice dévolue aujourd'hui à la diplomatie , con-
 sidérée dans sa mission civilisatrice et son but le
 plus élevé. La théocratie n'est plus aujourd'hui qu'un
 souvenir. Ces préoccupations d'un autre âge ne sau-
 raient arrêter dans sa marche le progrès de l'esprit
 humain. La distinction des deux pouvoirs est écrite
 dans notre constitution , elle est dans la logique et
 dans les mœurs ; il faut , sans doute , qu'entre ces

deux pouvoirs il y ait concours, mais ce concours ne peut avoir lieu qu'autant qu'il y aura des deux côtés indépendance.

M. d'Hombres père lit, au nom de M. d'Hombres fils, la note suivante, sur un phénomène de physiologie végétale :

« Messieurs, dit-il, le hasard vient de m'offrir un phénomène de physiologie végétale qui m'a paru mériter d'être constaté et dont j'ai voulu vous rendre témoins.

» J'avais coupé un citron par le milieu pour en exprimer le jus ; la moitié du côté de la pointe m'en donna peu de gouttes, tandis que l'autre, au contraire, en était pleine. Cette différence, et une sorte de résistance que j'éprouvais dans la main, me firent découvrir, non sans surprise, qu'un second limon, de la grosseur d'une noix, s'y trouvait contenu. Il était sillonné irrégulièrement, mais son écorce était très-fine et d'un beau jaune, tandis que celle du premier que j'avais cueilli depuis six mois, avait une teinte oranger. Le petit limon adhérait par la pointe contre l'écorce intérieure du gros, la pression l'en sépara, et je le fendis pour l'examiner ; il a bon goût, bonne odeur, et ne renferme point de pepins, non plus que le gros.

» J'ai remarqué les fibres ligneuses qui traversaient la pulpe de celui-ci et liaient les deux pédoncules. J'ai fait une esquisse de grandeur naturelle de mes limons, dans la crainte qu'ils ne soient avariés avant la prochaine séance de l'Académie.

» Nous avons de fréquens exemples de fruits extraordinaires : chacun connaît les cerises et les prunes jumelles qui se pénètrent plus ou moins sous une pellicule unique, conservent deux noyaux, mais n'ont qu'un seul pédoncule ; elles proviennent de la multitude et du rapprochement des fleurs des cerisiers et des pruniers ; dans d'autres cas , un développement de quelques parties de la fleur , une surabondance des suc^s nourriciers de l'arbre qui se portent dans telle ou telle direction ; la piqu^{re} des insectes et divers accidens procurent des fruits bizarres , qu'on qualifie de monstrueux ; mais le limon que j'ai fait connaître ne peut guère s'appeler ainsi. Il était fort régulier , et rien n'annonçait qu'il contenait un second fruit.

» Avant de communiquer ce fait à l'Académie , j'ai dû rechercher s'il était aussi extraordinaire qu'il me le paraissait d'abord ; j'ai consulté plusieurs auteurs , et j'ai trouvé , il faut le dire , des exemples pareils dans la *Physique des Arbres* , et dans le *Dictionnaire des Merveilles de la Nature*. J'ai vu qu'en 1672 , le docteur Major avait acheté des citrons d'Espagne , et qu'il observa dans le centre de l'un un petit citron. Le docteur Ferrarius , d'après Sigaud de la Fond , parle de trois citrons renfermés les uns dans les autres , et dans le troisième , dit-il , on apercevait les germes d'autres plus petits. Cet auteur ajoute que sans fendre ces fruits , ils s'entrouvriraient sur les arbres pour donner naissance à ceux qu'ils renfermaient. Cette superfétation était donc anciennement connue , Messieurs ; j'espère cependant que vous la jugerez assez rare et assez curieuse pour mériter votre attention.

» Saint-Hippolyte-de-Caton , 28 avril 1845. » C. D'H.

VIII PROCÈS-VERBAL.

Séance du 17 mai.

M. le secrétaire fait le rapport suivant sur un écrit de M. Azaïs, président de la société archéologique de Béziers.

• Messieurs,

» Vous avez conservé le souvenir d'une dissertation de M. Azaïs sur la formation et sur le développement du langage des hommes. Cet essai, lu au congrès, excita vivement l'attention et l'intérêt de la cinquième section. Ce même savant vient de vous adresser un écrit sur un problème historique, dont nous allons vous entretenir brièvement en en reproduisant les principales idées.

» L'ancienne Ligurie comprenait cette longue côte, renfermée entre l'Apennin et la mer, depuis la Mâcre jusqu'à la frontière de la Gaule. Elle s'étendait, en outre, dans les pays situés entre l'Apennin et le Pô, depuis les Alpes jusque vers la Trébia. C'est aujourd'hui l'État de Gènes, le marquisat de Mont-Ferrat, avec la partie du Piémont et du Milanais qui se trouvent au midi du Pô.

» Les historiens représentent les anciens Ligures comme des hommes féroces et sauvages, habitant un sol stérile, ingrat et montagneux, menant une vie

deux et laborieuse , associés à des femmes aussi féroces et aussi sauvages qu'eux , sobres , intrépides , mais rusés , et joignant l'astuce à la bravoure pour défendre leur liberté contre les attaques incessantes du peuple romain.

» Mais ces Ligures , qui , après une résistance aussi longue qu'opiniâtre , furent soumis à la domination romaine , l'an de Rome 638 , étaient-ils originaires d'Italie , et partirent-ils de là pour occuper les côtes de la Méditerranée , depuis l'embouchure du Var jusqu'aux Pyrénées-Orientales ? N'étaient-ils pas , au contraire , originaires d'Ibérie , et n'est-ce pas des champs ibériens qu'ils partirent pour traverser les Pyrénées , occuper la côte de la Méditerranée , depuis les Pyrénées-Orientales jusqu'à l'embouchure du Var , passer les Alpes et s'établir en Italie ?

» Telle est la question à résoudre. Au lieu d'interroger laborieusement les faits qui , remontant à quinze ou seize siècles avant J.-C. , sont frappés d'une telle incertitude que les savans auteurs de *l'Histoire du Languedoc* , et Amédée Thierry , ont à cet égard les opinions les plus divergentes , l'auteur essaie de traiter la question à l'aide la linguistique , et soutient que l'origine des Ligures est ibérienne , contrairement à Micali , qui , dans son ouvrage sur *l'Italie avant la domination des Romains* , affirme que les Ligures n'étaient qu'un démembrement de l'antique nation des Ombriciens.

» Les peuples , dit-il , dans leurs migrations emportent dans les pays qu'ils parcourent , dans ceux où ils s'établissent , la langue du pays où ils sont

venus , et pour connaître le pays d'où ils sont venus , il suffit de savoir à quel pays appartient la langue qu'ils ont emportée.

» C'est sur ce principe qu'est fondée la discussion de M. Azaïs ; il montre d'abord l'existence en Espagne d'une langue *Escuarra* , qui dérive comme les autres langues de la langue hébraïque , et sous le nom de langue basque est parlée par les habitans du Guipuscoa , Biscaye , Navarre , le pays de Labour et de Soule.

» Cette langue fut dans les temps les plus reculés la langue universelle de l'Espagne.

» Une infinité de noms , de lieux , de rivières , bourgs , villages , énumérés par M. Azaïs , prouvent que le règne primitif de la langue basque dans la péninsule espagnole ne saurait être contesté.

» Ce point fondamental établi , il suffit presque du nom que portaient les Ligures pour démontrer qu'ils sont originaires d'Espagne et non d'Italie.

» En effet , d'où vient ce nom de Ligures ?

» Dans la langue basque , *Ligorra* signifie terre élevée , pays montagneux , ce qui est précisément le caractère de la contrée occupée par les anciens et rudes Cantabres , lesquels n'étaient qu'une peuplade originaire de la chaîne des montagnes au pied de laquelle coule la Guadiana.

Ajoutez que le pays que nous habitons était autrefois appelé Ibéro-Ligurie. »

A ces deux preuves M. Azaïs en ajoute une troisième.

» En Espagne , dans l'Aragon , près de la frontière

de France , est une ville appelée *Venasque* , dont le nom dérive des deux mots basques *Pena* , *Azquen* , qui signifient *la dernière roche* , *la roche des confins*. Or , dans le département de Vaucluse , nous trouvons la ville de *Venasque* , qui donna jadis son nom au comté Vénéaisin , et de plus nous trouvons *Venasca* dans les États Sardes , division de Turin.

» En Espagne , dans la Biscaye , est un bourg appelé *Irun* , dont le nom dérive du mot basque *Iria* (ville , habitation.) Or , dans le duché de Milan , on trouve une ville appelée aujourd'hui *Voghera* , mais qui , dans les temps anciens , était appelée *Iria*.

» En Espagne , dans le royaume de Léon , est une petite ville appelée *Buron* , dont le nom dérive du mot basque *Buru* , qui signifie *Cime*. Or , dans les Basses-Pyrénées , arrondissement de Pau , on trouve un village appelé *Buros* , et dans les États Sardes , division de Novarre , près Verceil , un bourg appelé *Buronzio*.

» En Espagne , dans la Cerdagne Espagnole , est un village appelé *Andore* , qui donne son nom à la vallée dans laquelle il est situé , nom qui dérive des deux mots basques *Andi Gorra* (grande hauteur , haute vallée.) Or , dans l'État de Gènes , près la Méditerranée , nous trouvons une petite ville appelée *Andora*.

» En Espagne , dans le royaume de Grenade , est un village appelé *Ossca* , et dans l'Andalousie une ville appelée *Ossona* , dont les noms dérivent des radicaux basques *Oso* , *Osso* , qui marquent la salubrité , l'intégrité , la sûreté. Or , nous trouvons en

France, dans les Basses-Pyrénées, *Ossas*, *Osse*, *Ossen*, *Ossau*; dans les Hautes-Pyrénées, *Ossen*, *Ossun*; dans les Pyrénées-Orientales *Osséja*; dans le Doubs, *Osselle*; dans l'État de Gênes, *Ossella*, et dans la Toscane, la rivière appelée autrefois *Ossa*, aujourd'hui *Albenga*.

» En Espagne, dans la Biscaye, est un bourg appelé *Urbina*, dont le nom dérive du mot basque *Urbinum*, qui signifie *ville entre deux eaux*. Or, nous trouvons dans les Pyrénées-Orientales un village appelé *Urbanya*, et dans l'Italie la ville d'Urbino, située entre les rivières de *Metro* et de la *Foglia*.

Enfin, il est en Espagne un village appelé *Arnos*, situé dans un pays couvert de vignobles, dont le nom dérive du basque *Arno*, qui signifie *vin*, et une rivière *Arnoya*, dont le nom dérive aussi du basque *Arno*, et qui arrose un pays où les vignes abondent. Or, nous trouvons dans le département de l'Hérault, près Béziers, une terre appelée en patois *Arnoyo* et en français *Arnoie*, qui, dans tous les temps, a produit du vin, et, dans l'Italie, le fleuve *Arno*, qui tire sa source du mont Apennin et se jette dans la mer de Toscane après avoir traversé des pays où la vigne a toujours été cultivée.

» Ces exemples, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, démontrent, ce semble, qu'un peuple parlant la langue primitive des Ibères, et par conséquent parti d'Ibérie, a dominé sur les côtes de la Méditerranée, et dans une partie des pays italiens où il est définitivement établi.

» Et si les Ligures étaient partis de l'Italie, pour

occuper les côtes de la Méditerranée , d'où auraient-ils tiré , je le demande , ce nom basque de *Liguria* qu'aurait porté le pays d'où ils seraient partis ? D'où auraient-ils tiré ces noms basques qui abondent dans l'Italie et surtout dans l'État de Gènes , ces noms basques qu'ils auraient semés sur leur passage , en franchissant sur le littoral de la Méditerranée l'espace qui sépare les Alpes des Pyrénées ?

» Mais ces noms basques , que nous trouvons dans l'Italie et sur les côtes de la Méditerranée , nous les retrouvons dans l'Ibérie , que dis-je ? nous trouvons encore vivante dans une partie de l'Ibérie la langue de laquelle ils dérivent , et qui fut la langue de l'Ibérie entière : donc le mouvement du peuple Ligure , loin d'avoir lieu d'Italie vers l'Espagne , eut lieu d'Espagne en Italie , donc , encore une fois , c'est d'Espagne , et non d'Italie , qu'étaient originaires les Ligures.

L'Académie accueille avec intérêt la communication de M. Azaïs , et charge son secrétaire de l'en remercier.



IX^e PROCÈS-VERBAL.

Séances des 31 mai , 14 et 28 juin 1845.

M. le Président offre à l'Académie le *Recueil de l'Académie de Reims*, un *Bulletin de la Société de Saint-Étienne*, un volume in folio de la *Statistique de la France*, de M. Moreau de Jonnés, et le rapport de M. le baron de Chabaud-Latour, colonel du génie, sur le crédit demandé à la chambre des députés, pour travaux de fortifications à diverses places fortes de la frontière ou du littoral.

Le secrétaire dépose les Mémoires envoyés au concours pour les deux questions proposées en 1844. L'Académie nomme, pour examiner les Mémoires sur l'Éducation professionnelle, MM. Maurin, de La Farelle, Privat, Fontanès, Eyssette, Martin, Bernard, Rivoire et Nicot, et pour juger les ouvrages relatifs à l'Agriculture, MM. de Labaume, Liotard, Plagniol, Pleindoux, Abrie.

M. le docteur Martin lit la traduction d'une comédie de Moratin, intitulée : *La Fille Hypocrite*. L'Académie remarque la netteté de l'exposition, la vivacité et le comique du dialogue. L'hypocrisie, telle que l'a peinte Moratin, n'est pas comme celle si vi-

vement stigmatisée par Molière ; ce n'est pas ici un vice vil et détestable ; il ne s'agit pas de tentatives pour déshonorer un bienfaiteur, l'expulser juridiquement de chez lui ; mais le vice, dans la pièce, très-agréablement traduite, porte un masque, et tout masque fait rire.

A cette lecture succède celle d'une notice sur Saint-Gilles et son église. Au lieu d'analyser l'œuvre nouvelle de M. Brun, notre laborieux correspondant, nous allons faire quelques citations qui reproduiront ce que l'écrit offre de plus intéressant. Et d'abord, la situation et la vue de Saint-Gilles :

» L'étranger qui visite Saint-Gilles ne manque pas
 » de monter sur une hauteur dénommée *Place de la*
 » *Croix*, d'où se découvre un superbe point de vue,
 » qui, s'étendant au nord-est, à l'est et au sud de la
 » commune, permet à l'œil d'embrasser, dans un
 » horizon sans bornes, l'un des plus beaux et des
 » plus importants panoramas de la nature. Consacrons
 » quelques lignes à la description de ce tableau gran-
 » diose. A gauche du spectateur, sur la déclivité des
 » collines chargées de vignes et d'oliviers, apparaît
 » au loin le village de Bellegarde, dominé par sa
 » tour délabrée, qu'on dit être un ancien sémaphore.
 » En avançant vers le midi, voici Beaucaire, dont le
 » château et quelques maisons se dessinent sur le ré-
 » seau de vapeurs que le soleil dissipe insensiblement.
 » Beaucaire, l'antique *Ugernum*, que vivifient des
 » canaux, un grand fleuve, des chemins de fer, et
 » une foire européenne. Plus loin, et dans le même
 » prolongement, voici le mont Ventoux, ce géant

» méridional qui semble , de son dos énorme , tou-
 » cher le ciel , et dont les croupes neigeuses resplen-
 » dissent comme de l'albâtre. A ses pieds et à sa suite,
 » la chaîne des Alpes se découpe en masses bizarres,
 » en pyramides élancées , où s'allonge en molles si-
 » nuosités dont les dernières lignes s'évanouissent
 » dans les profondeurs azurées du firmament. Vis-à-
 » vis de nous , toute blanche de lumière , Arles se
 » dégage des vapeurs brumeuses de l'horizon. A la
 » voir , par un temps clair et serein , avec ses rondes
 » coupoles et la flèche aiguë de ses clochers , sembla-
 » bles à des minarets , on dirait une ville de l'Orient.
 » Au-delà du Rhône , le delta de la Camargne dé-
 » roule à l'infini ses terres fécondes , ses landes sau-
 » vages et ses marécages inondés. Puis , à droite du
 » spectateur , quelques points noirs , détachés sur la
 » zone pâle du couchant , révèlent les murs d'Ai-
 » guesmortes , *la cité poitrinaire* , comme l'appelle
 » Reboul , et en particulier la tour de Constance , ca-
 » chot funèbre où , dans les deux derniers siècles ,
 » tant de malheureux ont gémi. »

A cette description brillante succède la biographie
 des hommes illustres nés à Saint-Gilles , et particuliè-
 rement de Gui Fulcodi , élu pape en 1265 , sous le
 nom de Clément IV ; ensuite la reproduction du juge-
 ment de M. Mérimée sur l'église , que M. Brun fait
 connaître et apprécie à son tour.

Basilique de Saint-Gilles. — « Commencée en
 » 1116 , ainsi que l'atteste l'inscription existant sur
 » l'une de ses faces latérales , il paraît qu'elle ne fut
 » jamais terminée.

» Bien des personnes actuellement vivantes ont vu ,
 » sur l'ellipse de l'ancien chœur (maintenant ruiné)
 » de cette église , un certain nombre de magnifiques
 » et très-hauts pilastres encore debout quelques an-
 » nées après la révolution de 89. Des cintres hardis
 » et élégans s'arrondissaient sur les chapiteaux de ces
 » monolithes , et produisaient , dit-on , de près ou de
 » loin , l'aspect et le coup-d'œil le plus merveilleux.
 » Toutefois , l'ouvrier semblait ne pas avoir accom-
 » pli son œuvre : *Pendent opera interrupta* (1). Que
 » sait-on ? Peut-être , malgré le zèle et le dévoû-
 » ment de cette époque , les moyens pour achever
 » cette colossale construction avaient été insuffisans ;
 » peut-être les guerres civiles , si communes alors ,
 » avaient brisé le ciseau dans la main des artistes em-
 » ployés à ce travail. Quoi qu'il en soit , privés de
 » toiture et de tout mur intermédiaire , rongés par
 » les siècles , et livrés à toutes les influences de la lu-
 » mière , de l'air et des eaux du ciel , ces fûts élancés
 » et ces arcs majestueux devaient se revêtir peu-à-
 » peu de l'imposante et poétique beauté des ruines ,
 » et ressembler , en quelque sorte , dans leur aban-
 » don , à ces colonnades de Palmyre et de Balbeck
 » que le voyageur contemple dans le désert. Sur la
 » fin du dix-huitième siècle , aux derniers temps de
 » nos troubles révolutionnaires , les Vandales de cette
 » époque abattirent ces pilastres , les scièrent en di-
 » verses portions ; les vendirent , ou peut-être laissè-
 » rent leurs nobles tronçons mutilés devenir la proie

(1) *Énéide*. Chant iv.

» d'audacieux maraudeurs. Dès-lors , leurs durs gra-
 » nits entrèrent dans la construction des maisons
 » nouvelles , ou demeurèrent à demi-enfouis dans la
 » terre , ou furent placés comme bornes au coin des
 » rues ; peut-être même , au besoin , furent-ils assu-
 » jétis à des usages plus vils encore. Rien ne manqua
 » à cette profanation ; seulement , les bases de ces
 » pilastres ont survécu. L'an dernier , des fouilles et
 » des excavations ont été pratiquées autour de ces pié-
 » destaux , dont la beauté a pu faire juger de l'excel-
 » lence de ce qui a été détruit. Alors , la courbe grâ-
 » cieuse de l'ancien chœur de l'église s'est complète-
 » ment développée , et a montré quel eût été l'im-
 » mense prolongement des nefs de cette cathédrale ,
 » si rien n'eût empêché l'achèvement de ce prodigieux
 » travail.

» Maintenant , cette partie du vieux monument a
 » reçu une nouvelle et brillante destination : on en a
 » fait un musée de débris archéologiques , musée , du
 » reste , en plein vent , ouvert à tous les yeux , et
 » simplement protégé d'une modeste balustrade en
 » fer. Là ont été réunis et disposés avec ordre tous les
 » restes d'antiquités qu'a pu recueillir dans la loca-
 » lité ou extraire des fouilles une administration éclair-
 » rée et pleine de zèle : vieux tombeaux romains tout
 » chargés de sculptures symboliques et de funèbres
 » inscriptions ; portions de colonnes à profondes can-
 » nelures ; chapiteaux de marbre aux volutes capri-
 » cieuses ; bas-reliefs élégans , exprimant la moelleuse
 » ondulation des draperies , les mille nervures du
 » feuillage , ou quelque pittoresque sujet des livres

» bibliques ; enfin des statuettes , des figurines , des torses , de folles arabesques , où l'artiste du moyen-âge a donné carrière à sa libre et fantasque imagination. »

Après avoir ensuite décrit la vis , les divers ornemens et figures de la façade et les richesses du Musée formé dans l'enceinte même , M. Brun termine par la crypte :

« Sous l'église , dit-il , existe une crypte ou église souterraine dont les connaisseurs ne se lassent pas d'admirer la voûte élégante et fière , formée d'arcs et de piliers dont l'ensemble présente le coup-d'œil le plus grandiose et le plus merveilleux. Vu en perspective , l'entrecroisement des cintres et des voussures verse sur les bases et sur l'arête festonnée des arcs , des ombres et des jours pleins de suavité et d'harmonie. Les longs jets de lumière qui s'élancent par l'étroite fenêtre de la crypte donnent , en se brisant sur le corps énorme des piliers , des teintes délicieuses qui glissent mollement sur les parois et sur les diverses courbures des pierres , ou vont se perdre en s'assombrissant par degrés dans la profondeur des recoins obscurs. On tombe dans de mélancoliques rêveries lorsqu'on s'égaré quelque temps sous ces arcades silencieuses qui n'ont pu être entamées par l'action dissolvante de sept siècles. Malgré soi , on évoque la mémoire de ces âges reculés. Il semble que l'on entend les chants religieux qui résonnaient sous ces voûtes , et qu'on voit se dérouler le long des piliers massifs les chœurs des jeunes vierges et la lente procession des moines aux vêtemens sombres et trainans.

» Ce qui charme surtout dans cette construction majestueuse, c'est qu'elle est intacte et dans un parfait état de conservation. Les Vandales d'aucune espèce, tant ceux qui mutilent que ceux qui recrépissent, n'y ont posé leurs lourdes mains.

» Au sortir de cette basilique souterraine, on entre dans une vaste cour qui fut autrefois un cloître appartenant à l'église, et où se rencontrent çà et là d'antiques débris. Peu de lieux, je pense, offrent un tel caractère de tristesse et de mélancolie, de solitude et d'abandon. C'est cet aspect ruineux et délabré, ces murailles grises d'où la pariétaire laisse pendre ses touffes vertes, ce sont ces monumens où ne touche jamais la main des hommes que recherchent l'âme et le regard des rêveurs et des poètes. La ruine leur plaît, non point celle qu'entasse le marteau de la barbarie, mais celle qu'accomplit graduellement dans le cours des siècles cette force cachée de la nature qui désunit les cimens les plus solides et ronge les granits les plus durs. Mais, tout en démolissant, la nature revêt ses destructions d'un charme ineffable de splendeur et de poésie. Elle y répand des teintes pâles ou les colore de chauds reflets; ou bien, unissant la variété à la grâce, elle les recouvre d'un flottant manteau de verdure et de longues draperies de fleurs.

» J'ai visité cette cour, aux murs décrépits, avec deux amis distingués des arts (1). Ils parcouraient en

(1) MM Jules Canonge et Jules Salles. Ce dernier est le peintre de plusieurs compositions, pleines de correction et de

l'admirant cette enceinte morne et déserte que le temps a marquée d'une ineffaçable empreinte et de ces tons indéfinissables et particuliers que nous pouvons imiter, sans doute, mais que tous les efforts de notre science voudraient en vain reproduire dans leur naïve et complète vérité.

» Ce cloître solitaire, et qui a été nécessairement autrefois une dépendance de l'église, est devenu depuis longtemps une propriété particulière où l'on confectionne des fumiers pour l'engrais des terres et des vignes... Il y a de quoi faire frémir d'indignation tout ce qui sent vibrer en soi le moindre sentiment, la moindre fibre artistique. Avouons-le : l'utilitarisme envahit tout ; il manipulerait ses produits, si c'était possible, sur les mosaïques de Saint-Pierre de Rome ; il établirait ses usines sous le dôme du Panthéon. Qu'il se développe largement, car c'est chose juste et nécessaire, sur tout l'espace naturellement soumis à sa sphère d'activité ; mais, du moins, garantissons de ses atteintes (en le désintéressant d'une manière convenable, s'il y a lieu,) les remarquables monumens que l'art et les siècles nous ont légués.

» Espérons qu'un jour le cloître désert et poétique dont j'ai parlé sera pour jamais débarrassé des im-

grâce, qui ont été vivement remarquées à la dernière exposition des musées de Nîmes et de Montpellier, et qui révèlent un talent brillant et pur, incessamment mûri et perfectionné par la consciencieuse étude des vrais modèles et des diverses parties de l'art.

mondices qui le déshonorent , et que la basilique de Saint-Gilles , complètement isolée de toutes les constructions étrangères qui l'étreignent ou qui la masquent , resplendira enfin de ce noble éclat et de cette beauté merveilleuse que des savans et des artistes de premier ordre lui ont jusqu'à ce jour reconnus. »



X^o PROCÈS-VERBAL.

Séance du 12 juillet 1845.

M. le président dépose le recueil des Académies de Rouen , d'Angers , de Caen , celui de la société royale d'agriculture , et deux écrits offerts en hommage : *Etudes sur le Finistère* , de M. Moreau de Jonnés ; *Essai sur les États-généraux* , de M. Boulée , ancien magistrat.

M. le président rend compte d'une séance de l'Académie de Marseille , à laquelle il a récemment assisté. Les lectures diverses ont été pleines d'intérêt , telles qu'on devait les attendre d'esprits si distingués. Et non-seulement M. Canonge a eu à applaudir. à la direction de travaux littéraires importants , mais il a recueilli pour l'Académie royale du Gard les témoignages de la plus vive sympathie exprimés au nom de l'Académie de Marseille par le président , M. Cattelín. Aussi , notre confrère , stipulant en notre nom , et sans crainte d'être désavoué , a promis de plus fréquentes communications , qui seront sans doute pour les deux sociétés une source de satisfactions délicates , et pour les deux villes un principe d'action et de progrès.

M. d'Hombres-Firmas , continuant la communica-

2

tion de ses *Souvenirs de voyage en Italie*, lit la notice suivante sur Monza, son école d'horticulture et la Couronne de fer.

« Tous les voyageurs curieux qui viennent à Milan visitent Monza, son ancienne basilique de St-Jean-Baptiste, le Château royal avec ses beaux jardins.

La Cour habite cette résidence une partie de la belle saison; il y a des relations continuelles entre les deux villes, et depuis quatre ans qu'un chemin de fer facilite ce petit voyage, bien des personnes vont journellement de Milan à Monza, comme on en voit chez nous aller de Paris à Versailles, uniquement pour promener.

Le parc de Monza, d'après le plan, a 18 kilomètres de tour et 1,500 hectares de superficie. Il renferme des pavillons élégans, des chaumières, des grottes, une tour, des temples et des ruines; toutes ces fabriques sont bien placées et convenablement espacées dans un aussi vaste enclos; le Lambro, qui le traverse, arrose des vallées et des prairies, forme des cascades, des canaux, un lac et des îles; on grimpe d'un autre côté sur des rochers réels, des collines boisées; et tout est peuplé de cerfs, de chevreuils, de faisans et d'autre gibier plus commun. On pourrait y chasser et y pêcher à volonté, mais L. A. I. et R. trouvent des jouissances plus vraies dans la contemplation de la nature.

Une partie des jardins est consacrée à la botanique et à l'acclimatation des plantes exotiques; les serres sont fort bien tenues et garnies de plantes rares; j'en ai noté plusieurs, remarquables par leur belle végé-

tation ; mais ne voulant mentionner que ce qui est le moins connu , je passe au jardin potager , aux pépinières et au verger , plus étendus , mieux fournis de végétaux divers , mieux soignés qu'ailleurs , parce qu'ils ne sont pas destinés simplement à la consommation ou à l'usage du château. Mgr. l'archiduc vice-roi aime les sciences naturelles , ainsi que je l'ai déjà fait connaître ; il a prouvé qu'il aimait surtout leurs applications utiles. Il a fondé à Monza une école d'horticulture dans laquelle douze jeunes gens apprennent la pratique du jardinage , les manières de planter , de greffer , de tailler les arbres fruitiers ou autres ; on leur enseigne en même temps la physiologie végétale , la botanique , un peu de géométrie et d'hydraulique pour lever un plan , connaître les machines d'arrosage , etc. ; ils ont des maîtres pour le dessin linéaire et le dessin des fleurs. Je me borne à signaler cette institution , qui date de 1820 , et d'où sont sortis des hommes très-capables , demandés toujours d'avance pour diriger les grands établissemens d'horticulture des pays voisins , ou les jardins de quelque riche seigneur.

Avant de quitter ceux de Monza , je citerai une disposition des orangers , neuve pour moi , et d'un bon effet dans un parterre. Ils sont en assez grand nombre et les vases sont enfoncés dans des creux , jusqu'au niveau des plate-bandes , qui sont gazonnées et cachent leurs bords ; à la première vue ils me semblaient en pleine terre.

La célèbre Couronne de Fer attire beaucoup d'étrangers à Monza. On raconte que sainte Hélène ,

ayant été à Jérusalem en 325, bâtit une église sur le Calvaire et découvrit la croix de N. S. J.-C. dans ses fondations ; qu'elle envoya un des clous à son fils l'empereur Constantin, qui le fit renfermer dans sa couronne, mais non comme dans un reliquaire ; on en forgea la pointe, et l'on en tira une lame mince d'un centimètre de largeur, qui fut appliquée dans l'intérieur, à découvert, de manière qu'elle touchait le front et entourait la tête de celui qui en était couronné.

La Couronne de Fer doit son nom à ce petit cercle, mais n'est pas moins d'or. Elle n'a pas la forme des couronnes royales ou impériales, ni des diadèmes surmontés de perles, de fleurons ou de pointes ; c'est un bandeau ou cercle de seize centimètres de diamètre, de cinq de largeur, dont les bords supérieur et inférieur n'offrent aucune différence, divisé en six compartimens carrés égaux, ciselés et enrichis de pierres précieuses et de perles fines.

Cette couronne, d'après la version la plus générale, fut donnée par Grégoire-le-Grand à Théodolinde pour la récompenser d'avoir extirpé l'arianisme de ses États ; cette reine lombarde la mit sur le front d'Agilulphe, qu'elle choisit pour époux, et depuis près de quinze siècles on la conserve à Monza. Elle a servi au couronnement des anciens rois d'Italie, de plusieurs empereurs, et, en 1803, le cardinal Caprara en couronna Napoléon, qui s'écria : *Dio me la diede, quai a chi la tocca.*

Je renvoie ceux qui souhaiteraient plus de détails à l'ouvrage de M. le chanoine Bellani, qui considère

cette couronne comme objet d'art, sous le rapport historique, et comme monument religieux. C'est sans contredit le meilleur et le plus complet de la multitude d'écrits publiés.

J'avais ouï parler d'une imitation de la Couronne de Fer, en cuivre doré, avec des rubis et des topazes en verre coloré. Afin de ménager ou de moins prodiguer la vraie, on montrait et on laissait toucher sa copie au commun des visiteurs; on ajoutait qu'il s'en trouva d'assez experts pour reconnaître la fraude, ce qui avait fait naître des doutes sur la relique supposée dans ce joyau. Alors, pour expliquer le cercle de fer qui existait dans l'antique couronne lombarde, on en faisait un symbole, pour nous apprendre que les peuples courageux doivent au fer l'or qui les enrichit. A Milan et à Monza, des personnes dignes de confiance m'ont assuré que tous ces écrits étaient controuvés, et j'aime à croire que j'ai vu l'ancienne et précieuse Couronne de Fer.

Le secrétaire donne lecture du premier acte d'une comédie d'Albert Nota (1).

L'Académie se montre satisfaite de trouver dans le traducteur une versification franche, libre et correcte, et dans l'auteur italien un goût pur et vraiment classique, un mouvement animé emprunté

(1) Traduite en vers français par M. Alphonse Dumas, de Nîmes.

heureusement aux romantiques , et avec l'intérêt des situations la vérité de mœurs et de langage.

L'Académie décide que dans sa prochaine séance elle commencera la discussion des diverses questions à mettre au concours.



XI^e PROCÈS-VERBAL.

Séances des 26 juillet et 9 août.

M. Plagniol fait un rapport sur les mémoires envoyés au concours pour la question d'agriculture : *De la grande et petite culture.*

L'Académie discute avec soin le mérite de ces ouvrages et renvoie à la prochaine séance la décision définitive.

M. de Labaume lit à l'Académie deux chapitres inédits de l'ouvrage qu'il publie en ce moment avec M. Boyer , sur la culture du mûrier. Il traite dans le premier des divers sols propres à cet arbre précieux. M. de Labaume remarque que , même sur les fonds siliceux ou marécageux, la plantation peut prospérer. Il détermine ici , à l'aide d'observations nombreuses , quelle est la limite au-delà de laquelle la sécheresse, la couche d'eau ou l'élément salin , peuvent frapper le mûrier de stérilité ou de mort.

L'auteur , après avoir donné d'utiles conseils aux propriétaires placés dans une de ces diverses conditions , aborde la question importante de l'exposition. Il examine successivement celles qui sont favorables ou contraires. Celle du levant lui paraît bien moins avantageuse que celle du nord , et cependant qu'on

ne croie pas, dit l'auteur, que le mûrier n'ait pas grand besoin de lumière et de soleil. Ici, M. de Labaume reproduit le récit des expériences faites par M. de Gasparin sur l'action des rayons solaires qui sont nécessaires pour amener des feuilles richement soyeuses.

L'époque de la plantation donne lieu de la part de M. de Labaume à un exposé de vues saines et pratiques. Il énumère les avantages, les inconvéniens de la plantation au mois d'octobre et de celle du mois de mars. La première époque convient peu, dit-il, aux terres humides où l'arbre périt souvent par suite de la corruption de ses racines; la seconde ne doit pas être choisie pour les terrains secs. Les précautions usitées en Chine sont ensuite indiquées.

L'Académie applaudit de nouveau à la publication d'un ouvrage qui, mis à la portée de toutes les intelligences, de toutes les fortunes, et rempli d'excellens préceptes d'agriculture, peut utilement guider les éleveurs du Gard, et ajouter à la prospérité d'une de nos plus fructueuses industries.

M. le président Canonge fait hommage, de la part de MM. de La Doucette et Remacle, de deux ouvrages. Le premier intitulé : *Mélanges*; le second, *Rapport sur les Enfants trouvés, les Infanticides et les Morts-nés*.

La commission nommée pour préparer le programme de la question d'agriculture fait son rapport par l'organe de M. Plagniol. L'Académie décide que

la question relative à l'emploi du sel sera proposé, et dans les termes mêmes dans lesquels elle a été présentée par le membre rédacteur.

L'Académie passe à la discussion des mémoires envoyés sur l'éducation professionnelle.

Deux membres font successivement remarquer les défauts et le mérite des deux qui sont inscrits sous les numéros 1 et 3.

Après les avoir entendus, M. le président recueille les avis qui sont unanimes. Une supériorité marquée est reconnue au mémoire n° 3 (1) qui a complètement rempli les intentions de l'Académie ; mais afin de ne pas laisser sans récompense le travail utile et souvent brillant présenté par l'auteur de l'ouvrage n° 1 (2), l'Académie décide qu'une mention honorable lui sera accordée.

Avant de lever la séance, et l'heure peu avancée le permettant, le secrétaire donne lecture de quelques pages du rapport de M. Remacle, sur lequel il appellera plus tard l'attention de l'Académie.

(1) L'auteur est M. Pompéc, directeur de l'École supérieure, à Paris.

(2) L'auteur est M. Jaillant, inspecteur de la Maison-Centrale, à Nîmes.



Séance du 15 Novembre 1845.

M. le Président dépose divers ouvrages offerts à l'Académie.

- 1° Rapport historique sur les écoles de Paris, par M. Pompée;
- 2° Della forza elettro motrice, par M. Michel Cito;
- 3° Un volume contenant la Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention tombés dans le domaine public;

4° Du Cadastre et de sa conservation, par M. de Robernier;

5° Rapport du Congrès vinicole;

6° Plusieurs numéros du *Journal de la Morale Chrétienne*.

M. le Secrétaire rend un compte verbal de la traduction en vers français du poème *De Bombyce*, de Jérôme Vida, évêque d'Albe, poème aussi remarquable par sa pureté et ses vers élégans que par la sagesse des préceptes et des conseils que Vida donne aux éducateurs de vers-à-soie.

Pour faire juger des difficultés de la traduction de ce poème et de la manière dont M. Bonnafoux en a triomphé, M. Nicot se borne à quelques citations prises au hasard. Le morceau suivant, relatif à la fabrication du cocon, est particulièrement remarqué :

Tum demum tabulis passim sarmenta relictis
Complerunt omnes, perque atria virgæ latæ
Exercentur, et effundunt quæsitæ per ævum

Stamina, ditis opes uteri, suspensaque densos
 Fila regunt inter ramos, atque ordine ducunt.
 Mille legunt, releguntque vias, atque orbibus orbes
 Agglomerant, cæco donec se carcere claudant
 Sponte sua : tanta est edendi gloria fili.
 Mox autem clausæ interiùs circum undiquè lecta
 Stamina condensant, teretisque ovi instar, opus fit.
 Nullæ operum immunes : ut omnes cernere passim
 Noctes atque dies niti præstante labore,
 Et quasi de palmâ summas contendere vires.
 Aspicias quasdam incipere, primumque laborem
 Tendere adhuc, quasdam obscuro jàm carcere clausas.

M. Bonafous a traduit :

Une autre ère apparaît : les actives peuplades
 Suspendent leurs filets aux pliantes arcades,
 Et tissent avec art mille et mille réseaux,
 Tant le feu de la gloire enflamme leurs travaux !
 Les apprêts terminés, chaque insecte, avec joie,
 Emprisonne son corps dans un globe de soie,
 Dont le triple tissu, formé de mille tours,
 Se plie et se replie en flexibles contours :
 C'est ainsi qu'animés d'une ardeur infinie,
 Le travail est leur loi, l'instinct est leur génie.
 Quel tableau varié ! l'un déroule un long fil ;
 Celui-ci disparaît sous un voile subtil,
 Celui-la, du travail prisonnier volontaire,
 De ses nœuds transparens découvre le mystère.
 Là, deux hôtes unis sous le toit le plus beau,
 Confondent leur trésor, leur vie et leur tombeau.

M. D'Hombres-Firmas, représentant de l'Académie royale du Gard au récent congrès de Naples, fait un rapport étendu d'où nous extrayons quelques détails, nous réservant avec l'auteur de traiter plus tard les questions scientifiques :

« Le 20 septembre, à dix heures et demie, sur la présentation de nos cartes, nous fûmes admis dans l'église de *Jesu-Vecchio*, attenante au palais de l'Université. Une messe du St-Esprit y fut célébrée par Mgr l'évêque d'Ascalon, avec accompagnement d'un brillant orchestre

dirigé par Mercadante. La cour y occupait une tribune. Tous les ministres, les principaux fonctionnaires de l'État, le nonce apostolique, des prélats, des généraux, les ambassadeurs et beaucoup de dames, y assistaient. Le service divin terminé, les portes du chœur furent ouvertes et chacun s'empressa pour trouver place dans le musée minéralogique, la plus grande salle du palais disposée pour notre séance solennelle.

Au milieu de sa longueur était le bureau où siégeait M. le chevalier de Santangelo, ministre de l'intérieur, nommé président-général à Milan, ainsi que je vous l'avais annoncé. Ses deux assesseurs, le prince de Belmonte et le commandeur Spinelli, surintendant des archives du royaume, et M. le chevalier Filioli, secrétaire-général, étaient à ses côtés. Ces Messieurs, indépendamment de leurs dignités, sont membres des Académies de Naples.

Dans une tribune en face, se trouvaient LL. MM. le roi, la reine, la reine-mère, les princes et princesses, don Sébastien, infant d'Espagne; les autres tribunes qui entourent le musée étaient occupées par les dames et les personnes honorables qui étaient venues à l'église.

Dans son discours d'ouverture M. de Santangelo, en expliquant l'origine et le but des congrès italiens, loua avec juste raison les princes des autres États qui les avaient accueillis et encouragés. Il fit ressortir tout ce que promettait le concours d'hommes distingués par leurs connaissances variées, et le désir de les rendre utiles à leurs semblables. Certain des avantages déjà obtenus dans les premiers congrès, il ne doutait pas que celui de Naples ne fût également fécond en bons résultats. Les savans y accourent en foule, dit-il; de nombreux sujets d'observation et d'étude leur seront offerts, et la faveur et la sollicitude du gouvernement leur seront assurés. Le souverain qui règne sur ce beau pays, a dit M. le président-général, comme les Frédéric, les Robert, les Alphonse, ses illustres prédécesseurs, veut protéger les sciences et ceux qui les cultivent; il veut attacher son nom au progrès des lumières, afin de le transmettre plus radieux à la postérité...

Des applaudissemens, des *viva il Re*, retentirent dans toute la salle, et le roi s'étant levé, salua gracieusement l'assemblée et répondit d'une voix affectueuse à son ministre : Que ses expressions et la comparaison qu'il avait établie lui étaient dictées par sa courtoisie, mais

qu'il se plaisait à confirmer que son cœur était disposé à seconder efficacement les études scientifiques et littéraires, que toutes ses pensées étaient dirigées vers ce but, et qu'il en augurait la prospérité et la gloire de son peuple.

Les applaudissemens redoublèrent avec enthousiasme et interrompirent à plusieurs reprises la fin du discours de M. le président.

M. le secrétaire proclama les députés des académies présents, ensuite il invita les scienziati à se retirer dans leurs sections respectives pour élire leurs présidens et secrétaires.

Alors S. M. descendit au milieu de l'assemblée, causa familièrement avec ceux qui l'entouraient et fut accompagnée des *viva* et des vœux de tous, lorsqu'elle se retira.

Le 25 septembre, une députation, composée des présidens et secrétaires du congrès, se rendit auprès de sa majesté. M. le prince de Canino, portant la parole, exprima la reconnaissance que nous conserverions tous pour sa munificence. Le roi, dans sa réponse, se félicita de la réunion des scienziati dans sa capitale et répéta qu'il en attendait les meilleurs effets.

Le 28, la section de physique et un grand nombre de membres des autres sections, furent sur le Vésuve inaugurer l'observatoire météorologique récemment construit près de *San Salvatore*. Une route de voiture a été tracée jusque là; ce voyage se fit avec beaucoup de facilité, et ceux qui ne connaissaient pas le volcan, gravirent sur son cratère. M. Melloni, directeur du nouvel observatoire, développa dans un savant discours le plan et le but des observations qu'il s'était proposées, qui à cette position et pendant les irrptions volcaniques doivent être du plus haut intérêt.

Qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que j'ai fait connaître le premier cet établissement. Lorsqu'il y a cinq ans, les voyageurs virent établir des citernes, rassembler des matériaux, tailler des pierres et creuser des fondations pour cet édifice, ils supposèrent que ce serait un ermitage, une église, une auberge... M. le chevalier m'apprit sa destination et m'autorisa à la publier, ce que je fis dans la relation de mon ascension du Vésuve, en octobre 1841.

Le 30 septembre, nous fûmes en très-grand nombre à l'inauguration de la statue colossale de la Religion, placée au milieu du grand cloître au *Campo santo*. C'est une belle figure de femme en marbre

blanc qui a 4,75 mètres de hauteur (18 palmes) (1), elle est vêtue d'une tunique retenue par une ceinture, et d'un voile formant un ample manteau, le tout parfaitement drapé. Sept rayons de gloire sont autour de sa tête, dont l'expression est douce et sévère en même temps. Ses yeux sont tournés vers la croix qu'elle soutient du bras droit; elle porte à la main gauche une palme qu'elle offre aux trépassés vertueux. Cette composition et son exécution semblent ne rien laisser à désirer et font le plus grand honneur à Tito Angelini, leur auteur. Le piédestal portant deux inscriptions et un bas-relief allégorique élève le monument à 7,40 m. (28 palmes). Le roi et la famille royale assistaient à la solennité.

La section d'archéologie fit, ainsi que je l'ai déjà annoncé, avec la majeure partie des scienziati, une excursion à Pompéi, et l'on déblaya quatre maisons en leur présence, derrière le temple d'Auguste. On y découvrit une fontaine ornée de mosaïque, une table de marbre africain, supportée par des pieds de lion, quelques vases de marbre, divers ustensiles de bronze, des trépieds, des lampes, cinq statuettes, beaucoup d'amphores, et quelques pièces de monnaie. Ces objets furent déposés dans le temple d'Auguste où chacun put les examiner à loisir.

Le dimanche, cinq octobre, eut lieu notre séance de clôture dans le musée minéralogique; nous étions, d'après les listes publiées, 1,611 scienziati, il y avait un très-grand nombre d'amateurs, et l'on avait invité beaucoup de notabilités.

M. le secrétaire Filioli rendit compte d'abord de ce qui s'était passé dans les assemblées générales, il expliqua les motifs qui avaient déterminé la formation d'une section d'archéologie, et annonça le choix fait de la ville de Venise pour la réunion de 1847.

MM. les secrétaires des neuf sections lurent ensuite le sommaire de ce qui les avait occupées. Ce travail, plus développé, sera publié et envoyé à tous les membres du congrès.

M. le chevalier de Santangelo proclama M. le marquis de Brignolesale, de Gênes, élu président-général du congrès qui se tiendra l'année prochaine dans cette ville.

(1) La palme napolitaine égale 0 m. 26415.

Mgr le prince de Canino et M. le professeur Orioli, prirent successivement la parole et votèrent des remerciemens au corps municipal de Naples ainsi qu'aux habitans, qui avaient mis tant d'empressement et de zèle pour bien recevoir les savans étrangers.

M. le magistrat Puoti se fit l'interprète de ses concitoyens, témoigna combien ils étaient flattés de la réunion et du séjour des personnes honorables composant le congrès, et qu'ils étaient tous persuadés que leur exemple et leurs discussions seraient profitables au pays.

Toute l'assemblée applaudit unanimement, et après quelques paroles de congratulation, M. le président-général prononça la clôture du septième congrès.

Ce jour-là, MM. les présidens et secrétaires des neuf sections furent admis à la table du roi. — Nous avons tous reçu la veille des lettres d'invitation pour passer la soirée de ce dernier jour à la résidence royale. Précédemment je vous avais dit avec quelle magnificence les appartemens étaient meublés et décorés, mais je les avais parcourus pendant que la cour était absente, avec trois ou quatre touristes, admirant en silence; le 5 octobre, vingt salons éclairés de milliers de bougies, étaient remplis de beau monde. Dans le plus vaste fut exécuté un concert vocal et instrumental par les premiers artistes du *San Carlo*; dans les plus éloignés, on avait disposé des tables de jeu, mais personne ne s'y asseyait, non plus qu'auprès d'une large table couverte de journaux, d'albums, d'atlas de voyages.

Nous trouvâmes à cette mémorable soirée des prélats et des dignitaires du clergé, des généraux et un officier de tout grade des divers corps présens à Naples, des cordons et des croix de tous les ordres, et beaucoup de grosses clefs dorées, car les chambellans des autres États portaient leur insigne comme ceux de Naples. Tous les ministres et les principaux fonctionnaires du royaume y étaient, ainsi que les ambassadeurs; il y avait beaucoup de dames richement parées.

Le roi fut, comme nous l'avions toujours remarqué, d'une affabilité parfaite envers tous; il paraissait heureux de la satisfaction générale. LL. MM. la reine et la reine-mère, les princes et princesses, sont restés au milieu de nous jusqu'après minuit.

S. M. nous a donné une médaille qu'elle a fait frapper en commémoration de notre congrès, sur laquelle est représenté J.-B. Vico, le plus savant philosophe napolitain du siècle passé; elle a 62 milli-

mètres de diamètre ; au revers , le génie du dernier congrès , caractérisé par l'écu des Deux-Siciles , un flambeau à la main , éclaire Naples et ses environs. Devant cette figure , sur un autel , on distingue le globe du monde , un miroir qui doit réfléchir partout la lumière , et un antique manuscrit d'Herculanum.

Le gouvernement a donné à chacun des *scienziati* deux forts volumes in-8^o , avec des lithographies , les plans de Naples , de Pompéï , et la carte des maisons , composés exprès pour leur servir de guide , intitulés : *Napoli e i luoghi celebri delle sue vicinanze*.

En finissant , je me plais à témoigner que nulle part les étrangers n'ont été reçus plus librement qu'à Naples pendant le congrès ; aucun ne s'est aperçu de la surveillance de la police que par l'ordre qui régnait partout ; on avait pris d'avance bien de petites précautions dont nous éprouvions les bons effets. Les vaisseaux qui nous amenèrent à Naples et ceux sur lesquels nous revînmes , indemnisés sans doute , baissèrent leur prix d'un cinquième , en faveur des *scienziati*. On avait cherché un grand nombre d'appartemens en ville , classés selon leur grandeur ou leurs agrémens. Nous en avons le tableau. Les chambres et la table des divers hôtels étaient taxés , ainsi que les restaurans et les cafés. Du reste , personne n'a éprouvé de difficultés , tous les prix étaient modérés , et tous les Napolitains avec lesquels nous avons eu des rapports quelconques , ont été toujours polis et prévenans ; aussi , les *scienziati* venus au septième congrès conserveront-ils à jamais la mémoire de la munificence de S. M. Ferdinand II , de la bienveillance de son gouvernement , du bon accueil de leurs confrères de Naples , et de la courtoisie des habitans de cette grande et belle ville.

Séance du 29 Novembre 1845.

M. le Président donne lecture de la correspondance ; elle consiste .

1^o En une lettre que M. le Président de Robernier adresse à l'Académie pour la remercier de l'avoir associé à ses travaux ;

2^o En une autre lettre de M. de La Cuisine , conseiller à la Cour royale de Dijon , qui offre en hommage deux de ses écrits récemment

publiés, l'un intitulé : *de l'Esprit des Institutions judiciaires*, l'autre, *de la Justice criminelle*. A l'égard de ce dernier ouvrage, l'auteur prie de vouloir bien comparer son œuvre aux divers mémoires qui seront adressés en réponse à la question tout-à-fait semblable que la société a proposée. L'Académie charge son secrétaire d'annoncer que l'intention de M. le conseiller sera fidèlement remplie.

3° Il est donné communication d'une demande formée par M^{***} et M^{***}, libraires, qui offrent d'envoyer aux souscripteurs signataires de leurs imprimés, l'*Almanach des Sociétés savantes*. L'Académie, confiante dans les promesses de M. le ministre de l'instruction publique, attend l'envoi de l'ouvrage publié, et ne croit pas devoir favoriser par le moindre de ses votes une spéculation.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée du désir manifesté par M. Nouguier de lire à quelques membres une comédie intitulée *l'École des jeunes Maris*; l'Académie charge M. Nicot de choisir avec l'auteur le jour, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire.

Un membre de l'Académie fait la communication suivante sur le
SYMPATHISME :

« MESSIEURS ,

» Parmi les questions qui s'agitent aujourd'hui dans les principales sociétés savantes, il en est une assez importante qui me paraît digne de fixer l'attention de tous les hommes observateurs et amis des progrès dans les sciences et dans les arts, et surtout dans les sciences et dans les arts utiles; je veux parler du *sympathisme vital et somnambulique*, et des phénomènes qu'il produit; le sympathisme enfin, dont jusqu'à ce jour ni les *congrès scientifiques*, dont les travaux viennent d'avoir un si grand retentissement dans le pays, ni l'*Académie du Gard*, dont les membres sont si dévoués aux intérêts de la localité, ne se sont pas encore occupés.

» Riche de faits assez curieux, acquis par plusieurs années d'études, d'expériences et d'observations sur le *sympathisme*; persuadé que cette science, dirigée dans des voies convenables, pourrait être appelée à répandre de nouvelles lumières sur les questions les plus secrètes et les plus mystérieuses de la *psychologie* et de la *physiologie*, ainsi que

de toutes les sciences et de tous les arts , je vais avoir l'honneur de vous donner un léger aperçu du fruit de mes recherches et de mes observations.

» On a remarqué, Messieurs, que plus les hommes étaient bornés et ignorans, plus il y avait de prodiges pour eux, parce que ne pouvant se rendre compte de la plupart des phénomènes de la nature, il y avait un plus grand nombre de faits qui échappaient à leur connaissance et leur paraissaient opposés à ses lois.

» On a aussi remarqué que plus les hommes étaient instruits et leurs connaissances étendues, et moins il existait de faits qui les surprenaient, et lorsque toutefois ils en rencontraient de nouveaux qu'ils ne pouvaient pas expliquer, ils ne s'en étonnaient pas, ne criaient pas au miracle, ne les niaient pas non plus, mais rapprochant ces faits d'autres faits déjà connus, ils les examinaient, les analysaient, les étudiaient, les décrivaient, et c'est ainsi que s'est accrue par des anneaux successifs la chaîne des connaissances humaines.

» Voyons, Messieurs, ce qu'il est arrivé pour le *sympathisme* :

» Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de l'histoire du *sympathisme*; on sait qu'il serait fort difficile de dire d'une manière précise à quelle époque cette science a pris naissance; et comme la plupart des découvertes, celle-ci se perd dans la nuit des temps, et tout porte à croire que cette pratique était très-anciennement connue et exercée dans toutes les contrées du monde et chez tous les peuples de la terre, qui tous se servaient du *sympathisme* et opéraient par ce moyen la guérison des maladies; mais, toutefois, il faut arriver jusqu'à *Mesmer* pour avoir une idée précise de cette science.

» Voici de quelle manière *Mesmer* eut l'idée du *sympathisme* : « Un savant physicien allemand, le père **HELL**, directeur de l'observatoire de Vienne, racontant un jour à *Mesmer*, célèbre médecin de la même ville, avec lequel il était étroitement lié, qu'il avait guéri plusieurs maladies et entre autres un rhumatisme aigu, par l'emploi de l'*aimant*, et surtout de plaques de métal et de verre aimantées, l'imagination de *Mesmer* s'enflamma à ce récit; il répéta les expériences du savant physicien, et ne tarda pas à obtenir les plus curieux résultats.

» Dans le cours de ses expériences, *Mesmer* avait cru remarquer que l'*aimant* n'était pas indispensablement nécessaire pour produire ces singuliers effets, et, par une étude attentive de ces phénomènes,

il fut bientôt conduit à remarquer que les mêmes propriétés existaient dans tous les corps et surtout dans les corps animés. Aussi, lorsque plus tard poursuivi à toute outrance par le père HELL, qui l'accusait de lui avoir enlevé sa découverte, *Mesmer* n'eut pas de peine à déclarer qu'il renonçait à faire usage du *fluide minéral* pour le *fluide animal*, de là le nom de *magnétisme animal* proposé par *Mesmer*; ce mot, Messieurs, je ne suis pas le premier qui l'ai fait observer, laisse beaucoup à désirer, car, en définitive, le magnétisme n'étant que l'*action sympathique* exercée par un individu sur un autre individu, pourrait ce me semble bien plus convenablement être désigné par le mot de SYMPATHISME.

» C'est cette action d'un individu sur un autre individu qu'un célèbre écrivain espagnol, *Balthazar Gracian*, appelle la médecine l'attraction et de la sympathie, ou le consentement des esprits et des cœurs. Et comme, de même que dans l'électricité, il existe un *fluide positif* et un *fluide négatif*, de même il existe dans le sympathisme un *fluide positif* et un *fluide négatif*, et on trouverait par opposition au *fluide sympathique* le *fluide antipathique*.

» Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'est donc que depuis environ un demi-siècle qu'on s'est occupé d'une manière sérieuse du sympathisme; depuis cette époque on a beaucoup écrit pour ou contre le sympathisme; mais, quoi qu'on ait écrit, cette science est encore jusqu'à ce jour, elle sera peut-être encore bien longtemps un grand mystère et pour ses prosélytes et pour ses détracteurs.

» Au reste, il n'en saurait être autrement, car ni les uns ni les autres ne connaissent d'une manière précise, ni la cause, ni le principe de l'agent sympathique; aussi, n'y a-t-il rien de fixe dans la doctrine de cette science. Au surplus, il n'y a rien là qui doive nous étonner, car la plupart des autres phénomènes de la nature, tout aussi surprenans que ceux du sympathisme, ne sont pas mieux expliqués; et certes, quand on voit ce qui se passe dans l'appareil galvanique, dans la machine électrique, quand on voit encore les effets de la lumière et qu'on cherche enfin à se rendre compte de la germination des grains, de la végétation des plantes, de la circulation du sang dans les animaux, et de cette foule d'autres phénomènes tous aussi incompréhensibles qui nous environnent; certes, ce ne sont pas là des effets bien autrement surprenans, bien autrement merveilleux que le SYM-

PATHISME, c'est-à-dire l'influence d'un individu sur un autre individu placé sous sa main ou à quelque distance de lui, et encore dans des conditions physiques et morales favorables au développement des phénomènes sympathiques.

» Comme une machine sympathique, nerveuse, animée, intelligente, bien autrement compliquée, bien autrement organisée que la machine électrique ordinaire, que la science fait agir dans nos cabinets de physique pour produire l'électricité, peut-il paraître surprenant, je vous le demande, Messieurs, que le corps de quelques hommes privilégiés, doués d'une constitution toute particulière, et animés d'un grand désir de soulager les maux et les souffrances de leurs semblables dont les sympathies leur sont déjà acquises, peut-il paraître surprenant, dis-je, que le corps de ces hommes agissant sur le corps et les facultés physiques et morales d'autres personnes jeunes, faibles, nerveuses, malades même, placées dans des conditions toutes particulières, ou prédisposées encore par le *somnambulisme naturel*, le *cataleptisme*, ou quelques autres affections nerveuses, à recevoir des impressions plus ou moins vives, est-il extraordinaire, dis-je enfin, que des phénomènes curieux aient été produits, que des résultats heureux aient été obtenus ?

» Je ne vous parlerai pas non plus, Messieurs, ni des phénomènes sympathiques, ni des cures, ni des guérisons qui ont été opérées depuis longtemps, et qui s'opèrent tous les jours par le sympathisme; des volumes ne suffiraient pas pour en reproduire la liste seule; j'ajouterai seulement : que s'il est vrai que cette science soit en grand honneur aujourd'hui dans tous les États du nord de l'Europe, s'il est vrai que toutes les sociétés savantes l'étudient avec un soin tout particulier, comment se fait-il donc qu'un moyen aussi simple de soulager les maux de l'humanité et de perfectionner les sciences et les arts ne soit pas cultivé d'une manière plus générale, plus apparente, en France où l'on se pique cependant d'être si éclairé, si philanthrope ?

» Je ne vous parlerai pas non plus, Messieurs, des procédés employés dans la pratique du sympathisme; on sait que chaque praticien a pour ainsi dire une méthode qui lui est particulière; mais je suis cependant persuadé qu'il est des personnes qui peuvent arriver à obtenir quelques résultats satisfaisants, tandis que d'autres, et c'est le plus grand nombre, n'en obtiennent aucune et souvent même fatiguent

beaucoup ; d'où je suis amené à conclure qu'il en est de la force sympathique et de la faculté de sympathiser comme de toutes les aptitudes diverses que chaque homme a reçues de Dieu pour faire telle ou telle chose mieux qu'un autre , et de même, comme on l'a dit : *Nascuntur poetæ* , certaines personnes sont disposées à la *poésie* et d'autres au *sympathisme*.

» J'ignore les charmes qu'éprouve le poète à faire des vers , parce que je n'ai pas reçu la faveur d'être poète , le Ciel me l'a refusée ; mais je puis parler de ce qu'éprouve le sympathiseur : d'abord il rêve, il médite , puis sa pensée prend son essor , grandit et s'élève jusqu'à l'Être-Suprême. Un instinct secret semble lui dire qu'il possède comme tous les hommes un rayon de la divinité ; son cœur , qui devient meilleur , le pousse à la bienfaisance et à la charité , à la guérison ou au soulagement de ceux qui souffrent , et le froid *matérialisme* ne tarde pas à faire place chez lui au dogme sublime de *l'immortalité de l'âme*. Voilà , Messieurs , ce qu'éprouve le sympathiseur à la vue des merveilles et des prodiges qu'il peut produire par un simple acte tacite de sa volonté , merveilles dont il me serait impossible de vous donner seulement le plus léger aperçu.

» Je vous dirai cependant que le hasard voulut un jour que je pratiquai par simple curiosité le sympathisme. La personne qui s'y soumettait n'en connaissait nullement les effets ; quel fut mon étonnement lorsqu'au bout de quelques minutes je produisis le sommeil sympathique et les phénomènes du *somnambulisme artificiel*.

» Ce fut là , Messieurs , mon premier pas dans la route du sympathisme ; dès lors , je commençai à comprendre que cette science si vantée par les uns , si décriée par les autres , pouvait bien exister , et que le sympathisme enfin n'était pas une chimère ; je résolus dès-lors de continuer mes recherches et mes expériences dans le dessein de m'éclairer sur la cause des phénomènes que je venais d'observer , et ce n'est qu'après quinze années d'études , d'essais et d'observations que je suis enfin parvenu à fixer mes idées , à asseoir mes opinions sur le sympathisme.

» Je vous rappellerai toutefois , Messieurs , en terminant , une circonstance à laquelle les savans praticiens du sympathisme n'ont pas attaché une grande importance , et qui cependant mérite de fixer l'attention : c'est que le *somnambulisme naturel* facilite le développement

des phénomènes sympathiques , que dès lors un *somnambule naturel* , placé dans des conditions favorables , opérant sur un autre *somnambule naturel* , placé dans des conditions également favorables , peut obtenir avec beaucoup plus de facilité que toute autre personne les phénomènes sympathiques du degré même le plus élevé , c'est-à-dire de l'*extase* ou du *spiritualisme* ou *angélisme* ; il ne faut donc pas être étonné si quelques personnes obtiennent instantanément ces phénomènes , que les savans praticiens de cette science prétendent ne devoir se manifester qu'au bout d'un certain temps et après des expériences répétées.

» Dans le cours des expériences que j'ai eu l'occasion de faire à diverses époques , j'ai cherché à reconnaître la vérité des *Aphorismes de Mesmer* et des *Conclusions du rapport de l'Académie de médecine de 1831* , et j'ai surtout constaté que la vertu sympathique peut être accumulée et concentrée sur certains corps , sur certaines substances , puis transportée , pour servir d'auxiliaire dans la pratique. Ainsi , par exemple , un morceau de verre , une pièce d'or ou d'argent , ou un objet quelconque , imprégné du fluide sympathique , peuvent produire des effets assez sensibles , surtout sur des personnes placées dans les conditions favorables dont j'ai déjà parlé. Ces objets ainsi préparés ont souvent déterminé sur ces personnes des crises plus ou moins salutaires. J'ai surtout essayé l'emploi de l'eau , qui , saturée de fluide sympathique , prend un goût et une sapidité particulière , que l'on ne pourrait mieux comparer qu'au goût de l'eau légèrement ferrugineuse et acidulée. Il est une foule d'autres détails tous aussi curieux sur le sympathisme , que j'ai eu l'occasion de remarquer dans le cours de mes recherches , et dont j'aurai pu vous entretenir , si les bornes que je me suis prescrites et que je respecte me le permettaient.

« D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Messieurs , que conclure , que penser du sympathisme ? Cette découverte doit-elle être utile ou funeste à l'homme ? C'est une question qui reste encore à résoudre après les assertions de plus de mille auteurs , qui depuis *Mesmer* ont écrit pour ou contre le sympathisme ; et , en attendant que le jour de la vérité arrive , je me contenterai de vous dire qu'il en est du sympathisme comme de tout ce que Dieu a mis sur la terre , le mal est presque toujours à côté du bien , et comme il n'est rien de bon dont on ne puisse abuser , il ne serait pas juste de con-

damner une chose dont les avantages surpasseraient de beaucoup les inconvéniens, surtout lorsque ces inconvéniens seraient faciles à éviter.

» Ce serait alors aux hommes qui pratiqueront le sympathisme à lui donner une direction tout à la fois utile et morale, et pour n'en recueillir que les nombreux avantages et pour en éviter les nombreux inconvéniens, le gouvernement devrait avoir pour obligation de créer en France des *Cours publics de Sympathisme*, et de ne confier enfin la pratique de cette science qu'à des personnes qui par leur moralité et par leur institution, offriraient les plus grandes garanties à la société.

Alors seulement le sympathisme, mieux étudié, mieux compris, mieux apprécié de tout le monde, et débarrassé de toutes entraves, pourra prendre rang parmi les découvertes qui font le plus d'honneur à l'homme et à l'humanité toute entière».

L'Académie a entendu avec le plus grand intérêt la lecture de ce *mémoire*.

Un des membres de l'assemblée a fait observer que la science devait attacher une trop grande importance à la solution des problèmes soulevés par les expériences et par les recherches de l'auteur de ce mémoire, pour que l'Académie du Gard restât étrangère à ces débats scientifiques; qu'en conséquence il pensait qu'il pourrait être utile que l'auteur rendit, s'il était possible, les membres de l'académie témoins de quelques-uns des phénomènes qu'il signale dans son travail.

Sur les sollicitations de M. le président et de M. le secrétaire de l'académie, et après avoir cependant fait connaître dans un exposé succinct et rapide les *avantages du sympathisme*, considéré non-seulement comme remède, mais encore comme moyen de perfectionnement dans les branches si variées des arts, des sciences et de l'industrie humaine; après avoir signalé en même temps les *inconvéniens* et les *dangers* que présente la pratique du sympathisme et la difficulté que l'on devait dès-lors éprouver à rencontrer des sujets favorables au développement des phénomènes sympathiques, l'auteur du mémoire s'empresse de se mettre à la disposition de l'académie pour renouveler quelques expériences devant un ou plusieurs de ses membres, suivant le plus ou moins d'aptitude des sujets sur lesquels il lui sera possible d'opérer.

Séance du 13 Décembre 1845.

M. Alexandre Rolland lit plusieurs scènes d'une tragédie intitulée *Julia*. Quelques mots suffiront pour exposer la situation et pour faire mieux apprécier le fragment communiqué que nous reproduirons en grande partie.

Don Méhendès de Talavera, puissant seigneur, maître d'une grande partie de l'Estramadure, a convié chez lui ses amis et ses principaux vassaux pour leur annoncer que, dans dix jours, il sera l'époux de *Julia*, noble et belle orpheline dont il est comme le tuteur. Le rideau se lève au premier acte sur un festin joyeux, destiné à célébrer ce prochain mariage. Un personnage inattendu vient tout-à-coup troubler la gaîté des convives : C'est un envoyé du roi de Castille, don Enrique III. Il est porteur d'un message auprès de Méhendès, dont Enrique requiert au plutôt la présence.

Nous sommes au commencement du XV^e siècle ; la monarchie espagnole était loin d'avoir cette force et cette unité qu'elle put acquérir soixante-cinq ans plus tard, par l'union de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle de Castille. Les grands vassaux étaient encore indépendans et quelquefois plus puissans que leurs rois. A cette cause générale de désordre et de dissensions, la mort prématurée de Jean I en avait ajouté un non moins grave : c'était la minorité de son fils, enfant debile et constamment malade.

Ces diverses circonstances rendent très-vraisemblable l'accueil fait par l'orgueilleux Méhendès à l'envoyé de son souverain. Avant même de connaître l'objet du message, sa mauvaise humeur se laisse deviner. Il était à table, tout entier à la joie : c'est un despote à qui tout cède et qu'un importun vient déranger chez lui. Son mécontentement prend d'abord une forme ironique : le faible roi dont il reçoit le héraut ne lui semble mériter que de la pitié ; mais quand on lui communique l'ordre un peu hautain de don Enrique, peu fait à ce ton absolu, il s'emporte, refuse d'obéir, et dit ensuite au héraut avec un geste hautain :

Des tours de mon château si votre œil se promène
Sur l'immense horizon qui se perd dans la plaine,
Ses bornes, que ne peut découvrir le regard,
Forment de mes États la plus petite part :

Et là, du moins, bien mieux qu'^{est} dans votre royaume,
Mon pouvoir est solide au lieu d'être un fantôme.
J'ai la force, sinon le vain titre d'un roi
Ces terres, ces châteaux,

(Il pose avec orgueil la main sur la tête d'un de ses convives.)
ces vassaux sont à moi!

Le héraut, que l'arrogance de Mélandès ne fait pas trembler, annonce à l'insolent vassal que le roi saura bien venir le châtier lui-même. Mélandès répond par ce défi :

Eh! bien, qu'il vienne donc ton maître,
Et face à face un jour puissions-nous nous connaître!
Mais l'on verrait bientôt dans ce choc inégal,
Qui de nous est vraiment souverain ou vassal.

Nouvelle insulte : l'envoyé du roi est chassé.

Pourtant, ce roi que l'on vient d'outrager ainsi, n'était pas tel que Mélandès se le représentait. Don Enrique, à peine échappé à la tutelle d'un conseil de régence, don Enrique, surnommé *le maladif*, à cause des fréquens accès de fièvre dont il était tourmenté et qui devaient l'emporter bientôt, don Enrique avait une âme héroïque et vaillante ; tout chez lui faisait présager un grand roi.

Huit jours après cette scène, un jeune homme inconnu arrive au château de Mélandès ; son apparition subite interrompt un entretien que ce dernier avait avec son écuyer Tello. Nous citerons tout ce fragment du second acte.

DEUXIÈME ACTE.

Le théâtre représente une grande salle, dans le château de Mélandès.

SCÈNE DEUXIÈME.

DON MÉLENDÈS, TELLO, son écuyer; UN INCONNU.

L'INCONNU, en entrant.

Lequel de vous est Mélandès?

MÉLENDÈS.

C'est moi.

L'INCONNU.

C'est bien.

(Il se tourne du côté de Tello.)

Retirez-vous.

TELLO, étonné.

Comment?

MÉLENDÈS.

Retire-toi.

(Tello sort.)

SCENE TROISIEME.

L'INCONNU, MÉLENDÈS.

L'INCONNU, prenant un fauteuil.

Asseyez-vous.

MÉLENDÈS, à part.

Quel air familier a cet homme !

Quel ton ! me dira-t-il au moins comme il se nomme ?

L'INCONNU.

Maintenant, écoutez :

MÉLENDÈS.

J'écoute.

L'INCONNU.

Quand le ciel

Eut voulu, par un coup aux Castellans cruel,
Retirer jeune encor au séjour de la gloire,
Le roi Juan premier, si cher à leur mémoire,
On vit lui succéder un enfant maladif
Dont l'âme trop précoce usait le corps chétif.
Il n'avait que douze ans ; son royal héritage
Fut des ambitieux le facile partage.
L'enfant, trop faible, hélas ! pour régir ses États,
Laisait un libre champ à tous les attentats ;
Aussi, l'on vit bientôt Madrid et les provinces
Soupirer sous le joug de trente petits princes,
Qui cherchant une proie à leur avidité,
Pressurèrent le peuple avec impunité.

Alors, de toutes parts, l'orgueil et la licence,
Appuyés l'un par l'autre, opprimaient l'innocence ;
Et, de tous ces excès, excès le plus honteux !
La justice fermait d'elle-même les yeux.
Trahi par ses flatteurs bien plus que par son âge,
Le roi ne voyant rien laissait faire l'orage ;

Mais enfin de ses yeux le bandeau fut ôté :
Le mensonge tomba devant la vérité.

Un jour que revenant fatigué de la chasse,
Le roi voulut à table aller prendre sa place,
Il n'eut, fait inoui ! pour apaiser sa faim,
Ainsi qu'un indigent qu'un seul mets et du pain.
Et quand de cette injure il eut demandé compte,
Son maître d'hôtel vint, le front couvert de honte,
Et dit qu'il ne restait dans le trésor royal,
Pour le souper d'un roi, rien, pas même un réal.
Don Enrique garda dans le cœur cet outrage ;
Il donna son manteau pour qu'on le mit en gage,
Et grâce à ce moyen put finir son repas.
Vous l'avouerez : jamais roi n'est tombé si bas.
Celui-là sut tirer, mieux qu'on n'eût pu le croire,
De l'excès de sa honte une plus grande gloire.

Plein de fureur, le roi, sous un déguisement,
Va trouver dans la nuit le duc de Bénévent,
Là le pompeux apprêt d'un festin magnifique
Apparaît tout-à-coup aux yeux de don Enrique ;
Il voit ses courtisans, ivres, regorgeant d'or,
Dans l'orgie et le vin prodiguer son trésor ;
Suivi de son escorte et de son connétable,
Don Enrique aussitôt va traquer à leur table
Et l'épée à la main, ces seigneurs insolens
Qu'il retrouve d'ivresse et de peur chancelans.
D'abord du connétable invoquant la mémoire :

« Auprès des miens, dit-il, tu t'es couvert de gloire ;
» Combien, dans la Castille, as-tu connu de rois ?
» J'en ai vu cinq, répond Lopès, et servi trois. —
» J'ai, dit le roi, bien moins vécu que toi, mon brave,
» Et j'en vois dans ce lieu vingt dont je fus l'esclave.
» — Que je sois digne au moins du nom de mes aïeux !
» Gardes, faites-moi roi ! Dans un sang odieux,
» Cimentez mon pouvoir si vous m'êtes fidèles ;
» Abattez devant moi ces têtes de rebelles ;
» Et que je voie enfin, par nous débarrassé,
» Le trône que mon père en mourant m'a laissé. »

La colère du ciel n'est jamais inflexible :
Celle d'un roi ne doit pas être plus terrible.
Les pleurs des criminels et leurs gémissemens,
La honte et le remords furent leurs châtimens ;
Et, grâce à son vouloir soutenu par l'épée,
Le monarque défit leur puissance usurpée ;
De lui-même il reprit son rang entre les rois,
Et le peuple eut enfin un seul maître et des lois.

Depuis ce jour, aucun mortel, hormis vous-même,
N'osa braver du roi la majesté suprême.

Vous avez cru , comptant sur son infirmité ,
Qu'il tiendrait dans l'oubli votre témérité ,
Vous vous trompiez. Il faut que le monde contemple
Dans votre abaissement un éclatant exemple ,
Le roi veut aujourd'hui lui-même se venger.

(L'inconnu se lève et tire son épée.)

Je suis Enrique : toi qui m'osas outrager ,
Mélendès, tu voulais t'essayer face à face
Contre moi : je veux bien t'accorder cette grâce.
Prends ton épée , allons ! mon orgueilleux vassal !
Ton roi daigne descendre au rang de ton rival.
Pélagé et ses enfans m'ont transmis la puissance ;
Mais que sont tous les droits qu'on tient de la naissance
Près des droits glorieux qu'on tient de sa valeur !
Va , tu peux déployer librement ton ardeur.
Je ne suis plus le roi , car cet honneur insigne
Je l'abdique un instant... pour qu'il reste au plus digne.

MÉLENDÈS subjugué et se jetant aux pieds du roi.

Seigneur , à vos genoux , interdit et muet ,
Je reprends mon vrai rang de docile sujet.
Mon orgueil est vaincu : votre grandeur l'accable
Et le cri de mon cœur me déclare coupable.
Je déteste mon crime et mon égarement.
Prince , que vous soyiez rigoureux ou clément ,
Pour la première fois Mélendès s'humilie ,
Et soumet à vos pieds son épée et sa vie.

(Il met son épée aux pieds du roi et reste prosterné devant lui.)

DON ENRIQUE.

C'est assez , Mélendès , votre prince outragé
Est dès ce même instant suffisamment vengé.
Plus l'orgueil s'éleva , plus la chute en est grande.
De votre dévouement j'accepte l'humble offrande.
Remettez votre épée au fourreau. — Levez-vous ,
Je suis déjà confus de vous voir à genoux ;
Et sur ce front que veut relever mon estime
Voyant votre remords je ne vois plus de crime.

MÉLENDÈS , en se relevant.

O noble souverain ! O cœur vraiment royal !
Qui vous connaît est fier d'être votre vassal.
Ah ! je ne rougis plus de vous avoir pour maître !
Pour régner sur nous tous le ciel vous a fait naître.

DON ENRIQUE.

(Il frissonne , chancelle et s'appuie contre le fauteuil.)
Je suis sujet aussi...

MÉLENDÈS.

De qui ?

DON ENRIQUE.

De la douleur.

MÉLENDÈS.

Eh ! quoi , vous frissonnez ! D'où vient cette pâleur ?

DON ENRIQUE.

De la fièvre je crois déjà sentir l'atteinte ,
Je me remets à vous , faible et pourtant sans crainte ;
Mélendès , je requiers votre hospitalité.

MÉLENDÈS.

Jamais hôte aussi grand ne m'aura visité.
Venez , et puissions-nous , fiers de votre présence ,
Du mal qui vous possède adoucir la souffrance !
La nature se venge , et par ce seul côté
Vous soumet au niveau de notre humanité.
(Don Enrique quitte la scène , soutenu par Mélendès.)

L'Académie remercie l'auteur de cette nouvelle communication qui a constamment commandé attention et intérêt.

Séances des 27 décembre 1845 , 10 et 24 janvier 1846.

M. le président dépose un rapport de M. Vassas sur l'industrie du département , et charge M. Hedde de vouloir bien en rendre compte prochainement.

M. d'Hombres continue le récit de son récent voyage en Italie. Il s'attache principalement à la célébration de la fête de St-Janvier , à laquelle assistaient un grand nombre de membres du congrès.

M. Teissier lit une lettre de M. Benjamin Valz , dans laquelle cet ancien résidant cherche à expliquer la différence des pentes que l'on remarque dans l'aqueduc romain. Il croit que l'accroissement de la

pente de Sernhac à Nîmes, laquelle est de 32 c. par kilomètre, tandis qu'elle n'est ordinairement que de 7, 8, 10 ou 11 c. par kilomètre, provient surtout du plus grand volume d'eau qui de ce point devait être conduit à la colonie, et il forme à cet égard d'ingénieuses et hardies conjectures. Après cette attachante lecture, M. Teissier lit sur le même sujet, une suite d'observations qui excitent au même degré l'attention et l'intérêt de l'Académie.

M. Liotard père donne lecture d'un mémoire de mathématiques sur un théorème de géométrie, théorique et pratique; la somme des angles intérieurs et extérieurs d'un polygone. La plupart des auteurs prétendent que l'énoncé de ce théorème exige une modification lorsqu'il s'applique à des polygones non convexes, c'est-à-dire, ayant des angles entrans. M. Liotard a cherché et trouvé une démonstration générale de ce théorème et très-bien prouvé qu'il n'est sujet à aucune modification ou exception, quelle que soit la forme du polygone, quel que soit le nombre de ses angles rentrans.

M. Liotard rappelle d'abord quelques définitions censées connues, lorsque dans un traité de géométrie on arrive à ce théorème; elles doivent ici précéder la démonstration, puisque l'on considère le théorème ainsi isolé et séparé d'un traité de géométrie.

Il fait ensuite remarquer que les polygones peuvent être considérés généralement à aire finie ou à aire infinie, selon que l'on s'occupe de la portion comprise entre les côtés du polygone, ou bien de ce qui resterait de la totalité du plan infini en tous sens (ainsi qu'il doit être pris), si on enlevait cette première portion à aire finie. Il propose d'appeler cette première partie à aire finie, *polygone de la première sorte*, et la seconde partie à aire infinie, *polygone de la seconde sorte*.

Après quoi, il fait voir l'existence réelle et positive de ces deux sortes de polygones sur une surface sphérique par exemple, où l'un et l'autre ont une surface finie; mais si le rayon de cette sphère devient infini, sa surface devient un plan et les deux polygones sphériques deviennent, l'un, un polygone plan de la première sorte, et l'autre un polygone plan de la seconde sorte.

M. Liotard pense qu'il serait utile de faire le rapprochement des propriétés, soit communes, soit distinctives de ces deux espèces de

polygones , considérés , soit sur un plan , soit sur une sphère ou autre surface courbe , finie et continue.

Il cite quelques-unes de ces propriétés qui ont rapport à l'objet de la mémoire.

Ces considérations infinitésimales sont de la nature de celles des principes mathématiques de Joseph-Anastase Dacunha , professeur à l'Université de Coïmbre.

Il passe ensuite à la démonstration de quelques lemmes avant d'arriver au théorème.

Il cherche d'abord quel est le nombre de parcelles qui divisent l'aire d'un polygone lorsqu'on mène sur cette aire un certain nombre de lignes ne se coupant pas sur cette même aire et ne coupant le périmètre qu'en deux points , et quel rapport il y a entre le nombre des parcelles et le nombre des lignes menées qui déterminent les parcelles.

Il détermine aussi le nombre des diagonales que l'on peut mener du sommet d'un même angle , relativement au nombre des côtés ou des angles du polygone.

Il fait remarquer comme corollaire de ce lemme , quel est le nombre total des diagonales d'un polygone quelconque relativement au nombre de ses côtés , le mot diagonale pris dans son acception la plus générale.

Il fait voir de plus que ces diagonales diviseraient l'aire du polygone en autant de triangles , moins deux , que le polygone a de côtés. Mais comme , selon la nature des angles du polygone , quelques-uns de ces triangles devraient être considérés comme négatifs , attendu qu'ils en superposeraient d'autres en tout ou en partie , on restreint la proposition au cas où le polygone est convexe , ou à un seul angle rentrant , et , dans ce cas , on mène les diagonales du sommet d'un angle quelconque , s'il est convexe , et du sommet de l'angle rentrant , s'il en a un. L'auteur fait remarquer alors que les diagonales sont dans la catégorie des lignes divisoires en parcelles , dont on a parlé antécédemment et par ce nombre de diagonales (dont on a déterminé antérieurement le nombre) , on arrive à déterminer le nombre de parcelles qui divisent l'aire du polygone , lequel est égal au nombre des côtés diminué de deux ; mais ces parcelles sont évidemment dans ce cas-ci , des triangles , d'où on conclut que le nombre de triangles que forment

ces diagonales est égal au nombre des côtés du polygone diminués de deux.

Pour démontrer que l'on obtient aussi la même expression pour le nombre de ces triangles dans un polygone quelconque, M. Liotard montre que tout polygone, quelle que soit sa complication ou le nombre de ses angles rentrants, est toujours décomposable par des diagonales ne se coupant pas en parcelles rentrant dans la catégorie précédente, et enfin on déduit, soit du nombre des diagonales menées à cet effet, soit du nombre des côtés du polygone, toujours la même expression du nombre des triangles qui couvrent l'aire du polygone ou le décomposent.

De là, découle comme corollaire la démonstration générale du théorème, objet du mémoire.

M. Liotard donne de plus à la suite deux autres démonstration du théorème :

La première repose sur deux principes, savoir : 1° que ce supplément d'un angle saillant est le même, au signe près, que celui de l'angle rentrant qui correspond à cet angle saillant (ce principe a été démontré); 2° que la somme des angles extérieurs d'un polygone quelconque fait quatre angles droits, ce qui suppose que l'on considère l'angle à la manière de Bertrand de Genève, comme l'ont fait plusieurs géomètres de notre époque : tels que Lacroix, Vincent, etc.

Quant à la dernière démonstration, elle paraît nouvelle quoiqu'au fond elle ne soit presque qu'une extension de la manière dont on démontre le théorème dans plusieurs traités élémentaires de géométrie. La principale différence consiste à faire choix dans l'intérieur du polygone de plusieurs points de réunion au lieu d'un seul; de là, il résulte des conséquences qui entraînent la démonstration du théorème.

L'auteur préfère la première démonstration quoique beaucoup plus longue, parce que pour celle-ci on démontre préalablement cet autre théorème que tout polygone est décomposable en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés, lequel nombre de triangles est le nombre minimum de ceux qui peuvent décomposer l'aire du polygone et cette décomposition étant faite par des diagonales.

La démonstration du théorème n'est qu'un corollaire de ce premier.

Les deux autres démonstrations, beaucoup plus courtes, attaquent de front le théorème et ne le traduisent pas en un autre qui renferme

la démonstration cherchée. Elles suppriment, savoir : la dernière tous les lemmes préliminaires, et la seconde la plupart de ceux-ci.

Le mémoire est terminé par quelques autres considérations dépendantes presque toutes de la démonstration du théorème.

Il sera imprimé dans le *Recueil*.

M. Ph. Hedde, offre à l'Académie des échantillons de thé de framboises et de fraises qui lui ont été envoyés de Russie, où ces fruits desséchés et infusés sont employés avec beaucoup de succès, soit comme boisson alimentaire et digestive, soit comme moyen de guérison dans plusieurs maladies, surtout dans les fluxions de poitrine, les transpirations arrêtées, etc.

M. Hedde a plusieurs fois essayé l'usage du thé de framboises et de fraises; un des membres de l'Académie a voulu aussi en faire l'essai, et l'a trouvé d'un goût agréable; la suave chaleur que répand cette infusion, la moiteur presque instantanée qu'elle provoque, son action tout à la fois stomachique, diurétique, laxative et légèrement stimulante, ne sauraient être contestées; et nul doute que cette nouvelle boisson, qui est restée inconnue pour nous jusqu'à ce jour, ne soit en France comme en Russie et en Pologne, accueillie avec faveur. On en fait aussi un vin très-usité.

M. Hedde présente aussi quelques échantillons de thé de framboises qu'il a lui-même préparé en France. Il présume que les framboises et les fraises si parfumées de nos montagnes, donneront un thé bien supérieur à celui de la Russie; il se propose de continuer ses essais.

Voici le mode de préparation .

On ramasse les framboises et les fraises un peu avant leur parfaite maturité. On les fait sécher au soleil ou dans un four légèrement chauffé.

Quant à la préparation de l'infusion de ce thé, elle ne diffère en rien de celle du thé ordinaire.

Le secrétaire rend compte d'un numéro du *Journal de la Morale Chrétienne* et notamment d'un article relatif à une récente cérémonie qui a eu lieu à l' Arsenal de la Marine à Rochefort. Les détails donnés ainsi que les vers composés pour la circonstance, par un des condamnés repentans, sont écoutés avec intérêt par l'Académie.

Nous transcrivons ici ces stances :

Relève-toi , pauvre enfant de misère ,
Ose lever tes regards vers les cieux ;
Vois , près de toi , c'est l'ange du Calvaire ,
Il vient pleurer avec les malheureux .
C'est un ami qui t'en supplie ,
Viens sur son cœur , il te consolera ;
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera .

Pourquoi , mon fils , détournes-tu la vue ?
Pourquoi ce front soucieux , abattu ?
Aurais-tu dit : Oui , mon âme est perdue ;
Je suis maudit et l'enfer a vaincu !
Ah ! loin de toi cette pensée impie ;
Un mot d'amour , et l'espoir reviendra !
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera .

Tout criminel devant Dieu trouve grâce ,
Car il n'est point , nous a dit le Sauveur ,
Si grand péché qu'une larme n'efface ,
Quand cette larme a pris sa source au cœur .
Sous le forfait vois ton âme qui plie ,
Mais de ce poids Dieu la soulagera ;
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera .

Oublie , oublie et le monde et ses charmes ;
Tu le sais bien , ses appâts sont trompeurs ;
N'est-ce pas lui qui fit couler tes larmes ?
N'est-ce pas lui qui causa tes erreurs ?
Tu voulus boire à sa coupe fleurie ,
Hélas ! bientôt ta raison s'égara !!!
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera .

Las ! je le sais , la vie est bien amère !
La patience en allége le poids ;
Jette un regard sur le Dieu du Calvaire ;
N'a-t-il donc pas aussi porté la croix ?
Pense qu'au ciel est une autre patrie ;
Là l'Éternel te récompensera .
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera .

Séances des 24 Janvier et 7 Février.

M. de Labaume lit un rapport sur le concours pour l'exploitation agricole la mieux tenue du département du Gard. Il commence par témoigner le regret qu'a éprouvé le jury de voir rechercher par un si petit nombre de concurrents (quatre) le prix de 500 fr. qu'avait accordé M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. La modestie exagérée qui a éloigné tant d'agronomes habiles a été une circonstance très-fâcheuse, car, dit M. de Labaume, en agriculture comme en toutes choses, voir, comparer, c'est s'instruire. M. de Labaume examine ensuite les titres de chaque concurrent.

Le premier, M^{me} veuve Vincent, a cultivé une exploitation de 113 hectares avec 7 bêtes de travail seulement. Ce fait si digne de remarque, les assolemens si bien entendus, l'abondance des produits, la comptabilité si claire qui permet de connaître à chaque instant la situation de chaque culture, de chaque partie de ce vaste ensemble, la riche confection des fumiers, leur adroite combinaison, tout a excité l'attention et appelé les suffrages.

Le domaine de Valbornès ou la Cagarolle a paru donner l'exemple d'un notable perfectionnement. M. Ferdinand Coste, à l'aide des eaux d'un petit moulin dont il a fait l'acquisition, et des immondices de Générac qu'il a précieusement recueillies dans des réservoirs, a arrosé tout son domaine et a ainsi heureusement substitué la culture fourragère aux cultures arborescentes.

M. Cauzid Jac a, avec une rare intelligence et une persévérance digne des plus grands éloges, fait servir à la fécondation de son domaine d'Astier le torrent même qui y portait de continuel ravages ;

Et M. Deleuze, dernier concurrent, a doublé la valeur de ses produits, en introduisant des cultures mieux accommodées à son sol, et s'est rendu un compte exact de ses opérations à l'aide d'une comptabilité parfaite. Après avoir exposé les droits des quatre concurrents et les avoir religieusement pesés, M. de Labaume propose :

- 1° De partager le prix entre M^{me} Vincent et M. Ferdinand Coste ;
- 2° De décerner à M. Jac. Cauzid la grande médaille d'argent, et d'accorder une mention honorable à M. Deleuze.

M. Pelet donne lecture d'une dissertation sur le nom romain de la fontaine d'Eure.

Chez les anciens, dit-il, les fontaines et les sources des rivières étaient sacrées; chacune d'elles avait sa divinité ou sa nymphe que l'on honorait d'un culte particulier. Némausus, génie tutélaire de la ville de Nîmes, était aussi le Dieu de sa fontaine (1). Une infinité d'inscriptions votives, trouvées près de la source, témoignent encore aujourd'hui de la profonde vénération que nos ancêtres portaient à cette divinité locale.

Le nom de la nymphe à laquelle la fontaine d'Eure fut consacrée n'est point arrivé jusqu'à nous; mais une inscription conservée à Uzès :

SEX. X. POMPEIUS. COGNOMINE. PANDVS.
QVOIVS. ET. AB. AVIS. CONTIGIT. ESSE. SOLVM.
AEDICULAM. HANC. NYMPHIS. POSVIT. QUIA. SAEPIVS. VSSVS
HOC. SUM. FONTE. SENEX. TAN. BENE. QVAN. IUVENIS.

nous prouve qu'elle avait aussi son culte, puisque Sextus Decimus Pompéius lui consacra un *ædicule* en reconnaissance de l'utilité qu'il avait retirée de ses eaux dans les différens âges de sa vie, malheureusement cette inscription n'indique pas le nom de la fontaine et nous ignorons si celui d'Eure qu'elle porte aujourd'hui est le même que lui donnaient les Romains.

En 1750, on trouva dans le jardin d'Alizon, traversé par l'aqueduc d'Uzès, un autel votif fort ancien, sans doute, puisque déjà à l'époque romaine il avait été détruit par le temps et rétabli par Sulpicius Cosmus, comme l'indique l'inscription ainsi conçue :

SVLPICIVS. COSMVS. REST.
LARIBVS. AVG.
SACRVM. ET
MINERVAE
NEMAVSO
VRNIAÈ
AVICANTO
T. CASSIVS. T. L.
FELICIO. EXS.
VOT

Sulpicius Cosmus l'a rétabli :

« Consacré aux lares Augustes, à Minerve, à Némausus, à Urnia, à

(1) Ausone.

Avicantus, par Titus Cassius Félicio, affranchi de Titus, par l'accomplissement d'un vœu. »

Les dieux lares, qu'on adoptait pour patrons, la déesse Minerve et Némausus, prétendu fondateur de Nîmes, sont des divinités assez connues pour qu'il ne soit pas nécessaire de donner, à leur égard, des explications que l'on trouve partout.

Il n'en est pas de même de la déesse *Urnîa* et du dieu *Avicantus* qui, selon toute apparence, doivent être des divinités locales des environs de Nîmes.

Deux savans d'un mérite incontestable, Ménard et M. Bimar de La Bastie, ont rapporté à des localités différentes le culte de ces demi-dieux.

« Le premier (1) classe *Urnîa* et *Avicantus* parmi les divinités » topiques adorées par les villes dont, vraisemblablement, elles » étaient les génies tutélaires : *Urnîa*, dit-il, appartient à l'ancienne » cité d'*Ugernum*, et *Avicantus* à celle du Vigan, dépendantes toutes » deux des Volces Arécomiques; l'analogie de ces mots le démontre » d'une manière à ne pouvoir s'y tromper, etc.

» M. de La Bastie (2) prétend que la déesse *Urnîa* désignait la » nymphe de la fontaine d'Eure qui apportait ses eaux à Nîmes, et » qu'*Avicantus* était le dieu de la source du Vistre, petite rivière qui » coule dans le territoire de cette dernière ville, divinités auxquelles » les Nîmois rendaient un culte particulier par suite des bienfaits » qu'ils en retiraient. »

Ces deux opinions, basées seulement sur l'analogie des noms, sont d'un poids égal dans la balance des conjectures, ce qui faisait dire au marquis Maffey : *de Urniâ et Avicanto conjecturam faciet qui volet.*

Cependant une découverte, faite plus tard, nous paraît confirmer l'opinion de M. de La Bastie, ou contribuer, au moins, à faire faire un pas vers la vérité.

Les vœux que les anciens exprimaient sur les autels avaient pour objet de se rendre propices les dieux auxquels ils étaient adressés, ou bien de leur témoigner leur reconnaissance pour les bienfaits qu'ils avaient obtenus par leur intercession. En raisonnant dans le sens

(1) Mén. vol. VII, p. 110.

(2) *De Diis quibusdam ignotis præsertim Gallicis diatriba.*

de M. de La Bastie, ce serait dans cette dernière catégorie qu'il faudrait classer l'inscription qui nous occupe; elle exprimerait la reconnaissance de Titus Cassius Félicio, d'abord à ses dieux lares, *lares familiares*, protecteurs de la famille, à Minerve, non en sa qualité de déesse de la sagesse, mais à Minerve *Hygia* ou *Médica*, en remerciement de la santé qu'il avait recouvrée; ensuite aux divinités des eaux (*Nemausus*, *Urnia* et *Avicantus*) dont l'usage avait, peut-être, provoqué la guérison de celui qui accomplissait ce vœu. Cette interprétation nous paraît assez naturelle.

Dans l'opinion de Ménard, *Urnia* et *Avicantus* seraient les dieux topiques d'Ugernum et du Vigan; il faut convenir cependant que, jusqu'à ce jour, on n'a trouvé, dans l'une ni dans l'autre de ces deux villes, aucune inscription ni aucun indice de l'existence de ces divinités; il serait fort extraordinaire que ce fût précisément une inscription de Nîmes qui nous révélât le culte de ces dieux étrangers, puisque « *Dii topici, id est locales, ad alias regiones nunquam transeunt* (1). » On peut dire, toutefois, que cette loi n'a pas été toujours rigoureusement observée, puisqu'on a trouvé, en Italie, une inscription à Diane des Ardennes, *Diana Ardoina*; à Aix, une dédicace à *Silvanus Tolosensis* et que nous avons à Nîmes, dans le Musée, sous le n° 53, un autel votif sur lequel on trouve, à côté du nom du dieu Némausus, celui de Jupiter d'*Meliopolis*. Ces espèces de vœux s'expliquent par l'attention religieuse d'un étranger qui joint le nom d'une divinité de son pays natal, à celui de la ville où il érigeait son monument; mais cette explication ne peut s'appliquer à l'inscription dont nous parlons, attendu que Titus Cassius Félicio ne peut-être à la fois natif d'*Ugernum* et d'*Avicantus*.

Postérieurement à la découverte de ce cippe, on trouva, près de la fontaine de Nîmes, un autel votif d'une forme élégante, qu'un brocanteur vendit au Musée de Lyon, sur lequel on voit un prêtre voilé, tenant une patère de la main droite et paraissant faire une libation; on lit, au-dessus de sa tête: *AVGVST. LARIBUS.*, et sous ses pieds. *CVLTORES. VRNAE. FONTIS.* L'avant-dernier mot a été mal lu, parce qu'il est un peu dégradé, on a vu *VRNAE* et l'on n'a pas cherché à en expliquer le sens. M. Jules Teissier, qui a revu nouvellement cet

(1) *Servius in vers. 47, ÆNEID. 7.*

autel, dans le Musée de Lyon, nous dit (1) : « La lettre A du mot » VRNAE ressemble au λ des Grecs, il y a VRNΛE. FONTIS. » Il est évident, pour les personnes habituées à lire les inscriptions lapidaires, que le prolongement du jambage d'une lettre quelconque est l'indication de la lettre I. Il y a donc réellement sur le cippe du Musée de Lyon : CVLTORES VRNIAE. FONTIS. Voilà précisément la même divinité, VRNIA, que nous avons trouvée sur l'autel découvert à Nîmes à une époque antérieure; le vœu de Titus Cassius Felicio, fut donc adressé à la nymphe d'une fontaine qui ne peut être le dieu topique de la ville de Beaucaire, où il n'existe aucune source jaillissante.

La nymphe d'Uzès, à laquelle on a donné tour-à-tour les noms d'*Ure*, d'*Avre*, d'*Aure*, et maintenant celui d'*Eure*, a bien pu s'appeler *urnia* à l'époque romaine. Cette interprétation, qui ne nous paraît nullement forcée, donne un sens naturel à nos deux inscriptions, elle motive aussi leur emplacement, et nous dirons avec M. Jules Teissier (1) : « Il n'y a rien de surprenant qu'à l'arrivée des eaux de la fontaine d'*Eure*, les prêtres de cette source aient posé un autel sur les bords de la fontaine de Nîmes, pour joindre leur hommage à ceux de la colonie qui consacrait en même temps son autel aux nymphes vénérables : NYMPHIS. AVGVSTIS. SACRVM (1). »

Par analogie, nous admettons, comme le suppose M. de La Bastie, qu'*Avicantus* est le dieu de la source du Vistre dont le nom moderne est *Canabou*; cette supposition est fortifiée par l'emplacement même où fut trouvé le vœu de Titus Cassius Félicio, sur cette portion de l'aqueduc d'Uzès, dont nous devons la découverte à M. Benjamin Valz, qui conduisait de Nîmes à Marguerite et, de là, dans le Vistre, le surperflu des eaux de la fontaine *Urnia*.

M. Hedde fait le rapport suivant :

Messieurs,

Afin de vous rendre compte d'un numéro du *Journal du Magnétisme* que M. le baron Dupotet vous a envoyé, j'ai compulsé avec le plus grand soin, non-seulement le numéro qui vous était adressé,

(1) *Courrier du Gard*, 25 février 1845.

mais encore tous les autres numéros de ce journal depuis l'époque de sa création jusqu'à ce jour.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de tout ce que renferme cette importante et utile publication sur le magnétisme en général et sur les divers phénomènes curieux qu'il produit; comme tous ces phénomènes sont à-peu-près identiques avec ceux que j'ai déjà moi-même obtenus et dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir, je vous signalerai seulement ce qui m'a paru devoir mériter plus spécialement votre attention : l'*hydroscopie*, ou recherche des sources d'eau qui a été traitée d'une manière assez spéciale dans la cinquième livraison (mai 1845), et dans la huitième livraison (septembre 1845), du *Journal du Magnétisme*.

Les recherches hydroscopiques de l'*abbé Paramelle*, si célèbre en France par la faculté incontestable qu'il possède de signaler les sources d'eau à diverses profondeurs, vous sont connues; vous avez pu apprécier aussi les travaux consciencieux sur le même objet d'un de vos savans et honorables collègues, M. *Jules Teissier*. Tout en respectant les opinions qu'il a émises au sujet de l'*abbé Paramelle*, permettez-moi de vous soumettre aussi les opinions qui sont manifestées dans le *Journal du Magnétisme* et en même temps le fruit de mes recherches et de mes observations sur le même objet.

D'après les deux articles dont je viens de vous parler, Messieurs, il semblerait résulter que l'*abbé Paramelle* devrait la faculté hydroscopique dont il jouit autant à ses études géologiques qu'à un fluide tout particulier dont son corps serait pourvu, et que non-seulement l'*abbé Paramelle*, mais encore un grand nombre d'autres personnes possèderaient les mêmes facultés, sans avoir besoin pour cela de connaissances géologiques. On conçoit toutefois que les connaissances géologiques et scientifiques doivent, comme dans toutes les connaissances humaines, donner une plus grande certitude au succès de ces sortes d'expériences.

Le *Journal du Magnétisme* cite des faits à l'appui de cette opinion et entr'autres celui déjà signalé il y a quelque temps par *la Mouche*, journal de Saône-et-Loire, dans lequel sont exposées les expériences hydroscopiques de *Tanniges*, du canton de Vaud en Suisse, lequel, sans avoir aucunes connaissances géologiques, découvre aussi les sources d'eau avec le plus grand succès.

Je vous rappellerai, Messieurs, que nous avons, il y a peu de jours, à Nîmes, l'abbé *Chatellard*, célèbre hydroscopie de Chambéry, qui, sans avoir de grandes connaissances en géologie, a commencé à explorer aussi, comme l'abbé *Paramelle*, le département du Gard et les contrées méridionales de la France.

Je vous ferai remarquer, Messieurs, qu'à diverses époques et dans diverses contrées, j'ai assisté à un grand nombre d'expériences hydroscopiques; l'opérateur m'a souvent déclaré qu'en approchant d'une source, il sentait dans tout son corps, et surtout dans ses mains, et à l'extrémité de ses doigts, une certaine impression ou sensation nerveuse, qu'il ne pouvait mieux désigner que par le mot de *fourmillement*, impression plus ou moins forte, *fourmillement* plus ou moins sensible, suivant la puissance et la profondeur plus ou moins grande des sources.

Ici se présente, Messieurs, une analogie bien digne d'être remarquée : c'est que le fluide magnétique concentré sur un morceau de verre ou un objet quelconque, placé dans les mains d'une personne jeune, nerveuse, malade même ou somnambule naturelle, produit cette impression ou le fourmillement dans les doigts, dont je viens de vous parler.

Vous remarquerez, Messieurs, que cette sensation ou fourmillement, abstraction faite de la puissance magnétique et des dispositions particulières des individus, est presque toujours le même chez toutes les personnes soumises à cette expérience. Ce *fourmillement* commençant à l'extrémité des doigts, suit la direction des bras, s'arrêtant un instant vers toutes les jointures ou articulations, et de là monte à la tête où il commence à procurer un certain engourdissement, surtout sur les paupières; et souvent, si cette action magnétique était continuée, la ferme volonté du magnétiseur, accompagnée de quelques passes, suffirait pour déterminer le sommeil magnétique.

Vous apercevrez, Messieurs, dans un fait bien simple en lui-même, toute la théorie du magnétisme, et, par analogie, vous trouverez aussi l'explication de l'hydroscopie.

Si enfin ce fait d'analogie entre le magnétisme et l'hydroscopie pouvait être admis, nul doute que l'hydroscopie, comme le magnétisme, serait, tout à la fois, une science et une aptitude; comme science elle est bien digne de fixer votre attention, d'exciter votre

intérêt, et, comme aptitude, elle pourrait peut-être donner les moyens de résoudre un des problèmes les plus importants dont nous nous occupons dans ce moment ; je veux dire la conduite des eaux dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans la ville de Nîmes.

Et certes, au moment où l'on a présenté de vastes et gigantesques projets pour amener des eaux aussi abondantes que salutaires dans cette ville, au moment où on est sur le point de se décider, une pareille remarque ne peut manquer d'être accueillie avec intérêt. Car si, au lieu d'aller chercher au loin et à grands frais le bienfait de ces sources, on pouvait les trouver sur les lieux mêmes ou à proximité, avec économie et aussi abondantes, quel avantage immense n'en résulterait-il pas pour notre cité dont l'accroissement devient de plus en plus remarquable?

Il résulte, Messieurs, de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, qu'une grande mesure devient utile et indispensable ; je veux parler de celle qui résulterait des investigations qui pourraient être faites au moyen du magnétisme et de l'hydroscopie réunis ; et, pour parvenir à ce but, je pense qu'il conviendrait qu'un ou plusieurs membres de cette Académie fussent spécialement désignés pour s'occuper d'un travail de ce genre, et que, pour commencer ce travail, vous autorisassiez M. le secrétaire de l'Académie à demander à M. Dupotet la transmission régulière de toutes les publications du *Journal du Magnétisme*, depuis le 1^{er} janvier 1845 jusqu'à ce jour, que je me ferai un plaisir et un devoir de porter à votre connaissance au moyen d'une analyse succincte.

Séance du 21 février.

M. Frossard lit quelques réflexions sur la science et l'imagination. Il se propose de tracer, de bien circonscrire le domaine de l'une et de l'autre, et d'indiquer le secours mutuel qu'elles se prêtent.

Après avoir défini la science dont l'objet multiple serait non-seulement de traiter de tous les faits matériels et cosmologiques, mais encore de s'élever à retracer l'action et les prodiges de l'entendement, de faire connaître tous les faits noologiques, M. Frossard s'oc-

cupe de préciser le sens qu'on attache au mot Imagination. Il mesure les effets et la valeur de cette admirable faculté. Il signale sa puissance dans les arts et principalement dans les poètes à l'époque des âges primitifs où elle offre des traits si remarquables, où elle brille d'un éclat si éblouissant. Quelque beau que fût alors son rôle, il ne fut pas borné là. On peut dire que l'imagination n'embellit pas seulement l'art en animant la toile incolore et muette, en se rattachant en quelque sorte à l'inspiration céleste, elle enfanta véritablement l'art, elle se posa dans l'idéal et la rêverie, comme la réalité s'était soumise à la science. Celle-ci, si elle dédaignait trop l'imagination, deviendrait aride, et quoique exacte ne produirait que des effets partiels et incomplets. L'auteur cite à ce sujet le daguerréotype; il fait remarquer que l'art n'a rien à craindre de cette invention d'ailleurs fort belle. Pourquoi? parce que l'élément constitutif de l'art est moins la reproduction pure et simple de la nature que son aspect à travers le prisme de l'idéal. S'il ne fallait que la fidèle reproduction de la forme, la figure de cire vaudrait mieux que la *Vierge à la Chaise*, de Raphael. De ces faits bien présentés et semés de réflexions justes et ingénieuses, M. Frossard infère que dans l'art il y a une imitation à laquelle vient s'ajouter l'idéal.

Après cet exposé, M. Frossard examine l'influence réciproque. Que serait, dit-il, la science sans imagination ou l'imagination sans la science. Ici, des exemples nombreux pris dans les différentes branches des connaissances humaines, dans les découvertes de Newton, Cuvier, montrent tout ce qu'on peut attendre de l'appui mutuel que se prêtent l'imagination et la science.

L'auteur termine son intéressant écrit en mesurant l'étendue de leur action, leur dose, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans les différentes phases de l'humanité: D'abord, l'imagination dans son élan; puis, l'exploration; troisièmement, le rapprochement des faits; quatrièmement, la communication, dernière ère, ère où la pensée active s'échange, se répand, où les deux éléments, heureusement combinés et comme complétés l'un par l'autre, se meuvent librement et donnent ces éclatans résultats que l'on nomme civilisation, progrès, satisfaction.

«M. Liotard donne lecture, au nom de M. d'Hombres fils, des obser-

vations géorgico-météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton pendant l'année 1845 :

L'année qui vient de finir, dit M. d'Hombres, considérée dans son ensemble, ne peut être classée dans les annales météorologiques, au nombre des années pluvieuses; cependant, l'humidité a porté un préjudice notable à nos récoltes. Son influence a été d'autant plus sensible, que sa température a été moins élevée.

La marche diurne du baromètre pendant certaines époques de cette année, a été troublée par de fréquentes variations irrégulières. Nous signalerons comme plus remarquables celles du vingt-trois au vingt-cinq décembre dernier.

Le vingt-deux, à neuf heures du soir, le baromètre indiquait 742,49 millimètres, à la température zéro; et le lendemain, à neuf heures du matin, il marquait après la même réduction, 729,24. Le minimum de cette année a été 729,

Le vingt-quatre il fut à-peu-près stationnaire, le vingt-cinq il prit un mouvement ascensionnel, et, à neuf heures du soir, il avait atteint une hauteur de 756,97 millimètres. Dans l'espace de quarante heures à-peu-près, la pression atmosphérique avait donc fait remonter le mercure de 27,97 millimètres, ce qui est fort remarquable.

La plus grande hauteur à laquelle se soit élevée la colonne barométrique en 1845, est 762,53 millimètres. Sa dépression la plus notable que nous ayons observée, a été de 729. Elle a donc parcouru 33,53 millimètres. La différence entre ces deux extrêmes dépasse à peine celle que nous avons observée les autres années. Cependant, nous avons rarement vu le baromètre aussi bas que le vingt-trois décembre à midi.

La moyenne barométrique de cette année est un peu au-dessous de la moyenne conclue de toutes nos observations antérieures, et les variations diurnes n'ont pas été régulières, en ce sens que l'ascension du soir est moins considérable que l'abaissement du jour. En représentant la hauteur du baromètre à midi, par M, nous avons :

Pour le matin, = $M + 0,49$

Midi, = M

Après midi, = $M - 0,43$

Le soir, = $M + 0,45$

D'après ces données, l'abaissement du jour = 0,92, et l'ascension du soir = 0,88.

On s'est généralement plaint du défaut de chaleur, et pourtant la moyenne thermométrique est à-peu-près telle que nous l'avons établie dans nos précédens tableaux. Mais, en examinant chaque saison en particulier, nous remarquons, en effet, que dans le printemps et l'été, la température a été moins élevée qu'elle ne l'est habituellement; mais qu'elle a été plus haute au contraire dans l'automne et l'hiver.

Le maximum cette année est $+ 33,50$ degrés, et le minimum — 6,50, c'est-à-dire que l'étendue des variations thermométriques s'élève à 40 degrés de son échelle, ce qui est assez rare.

Ce n'est pas précisément, on le sait, la quantité de pluie qui peut rendre une saison favorable ou nuisible à l'agriculture; mais l'opportunité de cette pluie, sa continuité, sa coïncidence avec la constitution météorologique, avec la température, cet agent si puissant de la végétation.

On peut regarder l'hiver dernier comme extraordinaire, moins pour l'intensité, que pour la durée de ses froids. Il fut en même temps très-pluvieux, et le printemps qui suivit le fut plus encore. La quantité d'eau tombée dans cette dernière saison a dépassé de 69,28 millimètres (un peu plus d'un quart), la moyenne de nos observations.

Pour rendre profitable cette humidité qui avait si profondément humecté le sol, il eût été nécessaire que la température fût en rapport avec la croissance et le développement des plantes. Il n'en fut pas ainsi; elle s'est maintenue au-dessous de la moyenne annuelle, et nous ne craignons pas d'avancer que la trop grande humidité jointe au défaut de chaleur, a été cause des tristes résultats que nous avons obtenus en 1845.

Le mois de mars a été plus froid qu'il ne l'est habituellement; avec le mois d'avril, la température s'éleva, les arbres bourgeonnèrent, et tout sembla prendre de l'accroissement. Le cinq du mois suivant commença un temps d'arrêt. Le thermomètre avait baissé de quatre degrés, et, jusqu'au huit juin, il fut constamment au-dessous du degré où nous l'avions observé les deux premiers jours de mai.

La végétation se ressentit de ce refroidissement insolite. Les mûriers cessèrent de pousser; du moins leurs feuilles, comme si elles

manquaient de la nourriture nécessaire, restaient d'un vert tendre, ne prenaient aucune consistance, et n'étaient nullement en rapport avec le besoin de nos éducations. Les vers en consommaient beaucoup plus, elles devenaient rares, et quelques éducateurs craignant d'en manquer, sacrifièrent une partie de leur éducation. La récolte fut moyenne, mais le prix élevé des cocons indemnisa un peu le propriétaire.

Les fourrages se sont ressentis également du manque de chaleur. Les céréales ont été plus maltraitées encore.

Dans les terrains bas, aqueux, une partie de la semence avait été perdue par les pluies prolongées de l'hiver et du printemps. La température du mois de mai fut fâcheuse pour les blés, contraria leur végétation, leur croissance; ce ne fut que dans les derniers jours de ce mois que les épis commencèrent à paraître, et les pluies qui suivirent et continuèrent dans le commencement de juin, les trouvant en fleur, portèrent un coup funeste à leur fructification. La récolte a été plus que médiocre.

Nous eûmes cinq jours de pluie en juillet, mais ils n'en fournirent qu'une bien minime quantité. Elle fut plus abondante en août, continua en septembre, et, en définitif, il en est tombé 158,10 millimètres dans l'été; c'est-à-dire plus d'un tiers de celle que fournit ordinairement cette saison. La température, au contraire, a été au-dessous de la moyenne.

Les vignes végétèrent admirablement, mais leur produit ne répondit point à leur vigueur. La vendange a été retardée, médiocre, et nulle part, pour ainsi dire, le raisin n'est arrivé à une complète maturité.

Le fruit a généralement été de mauvaise qualité, et ne se conserve pas.

De mémoire d'homme, nous n'avons jamais eu peut-être une plus mauvaise récolte de châtaignes et de légumes secs. Les olives ont été assez abondantes, mais, en général, elles fournissent peu d'huile; et l'on comprend facilement la funeste influence, que la constitution atmosphérique peut avoir exercé sur ces divers produits.

Notre récolte de pommes de terre faite sur la fin de juillet avait eu d'heureux résultats, on s'en applaudissait, lorsque les bruits de la maladie qui sévissait dans la Belgique vint nous donner des craintes pour la conservation de nos produits. Néanmoins, dans les premiers

jours d'octobre, lorsqu'eut lieu la deuxième récolte, les pommes de terre arrachées s'étaient conservées parfaitement saines, et n'ont presque pas été altérées depuis par l'épidémie qui a si gravement compromis celles du Nord, et dont notre savant confrère, M. Payen, a donné une description si exacte et si détaillée.

Mais il n'en fut pas de même des tubercules arrachés en octobre; peu de temps après le ramassage la maladie se déclara. Presque tous les agriculteurs la signalèrent; et tous en ont plus ou moins éprouvé les tristes effets. Cependant, les pertes n'ont pas été considérables dans nos localités, et ne sont pas de nature à nous donner des craintes sérieuses.

Généralement, on attribue cette maladie au défaut de chaleur et à l'humidité que les tubercules ont éprouvée avant leur maturité. Cette opinion est fondée sur les observations faites par des agronomes consciencieux et éclairés. Ainsi, dans les terrains légers, sablonneux, dans les terres en pente, perméables à l'eau, effondrées à cinquante centimètres (passées à deux points) les pommes de terre se sont conservées à-peu-près intactes. Dans les terrains argileux, au contraire, dans ceux qui ont été simplement labourés ou luchetés, le mal a été d'autant plus intense que le sol a été plus aqueux et plus propre, soit par sa nature, soit par sa position, soit par sa culture, à conserver l'humidité. C'est ainsi, que toutes choses égales, le mal a été plus grave dans les terres fortement fumées.

Les engrais divisent les terres, les rendent plus légères, alors qu'en parfaite décomposition, ils sont entièrement mêlés au sol et ne forment plus avec lui qu'un tout homogène. Mais la première année, le fumier de nos étables, tel qu'on l'emploie généralement pour les pommes de terre, ne les favorise qu'en donnant par sa fermentation plus de chaleur au sol et en y retenant plus longtemps l'humidité.

Nous voyons dans le rapport que M. Poiteau a lu à la Société d'horticulture de Paris, que chez nos voisins d'Outre-Manche, qui ont été plus malheureux que nous, on attribue l'épidémie à l'humidité; que dans les sols humides de la basse Corse les trois quarts des tubercules ont été atteints, tandis que dans les sols plus secs la moitié a été préservée.

Dans le comté de Peebles on croit que cette maladie est due au froid et à l'humidité extraordinaire de la saison.

Dans le comté de Stirling, en Ecosse, le mal a été moins grand dans les champs secs.

Mais d'autres observations contraires, sont aussi consignées dans le même rapport, et un agriculteur de Stirling même, annonce que les tubercules provenant d'un champ sec ne se conservent pas aussi bien que ceux récoltés en terre forte. Où les champs sont le moins bien cultivés, dit-il, la récolte est moins malade.

A côté de ces observations diverses, il est difficile d'émettre une opinion, et nous pouvons dire avec l'honorable rapporteur qu'après avoir lu ce que l'on a écrit sur la cause de cette maladie on n'en saura guère plus que nous n'en savons sur le choléra !

M. de Gasparin, dans son rapport à l'Académie des Sciences, le 22 décembre, tendant à démontrer que ce n'est pas du tout, comme on le croit généralement, aux variations insolites de la température qu'il faut attribuer la maladie des pommes de terre en 1845, rappelle qu'en 1844 la récolte des pommes de terre n'a pas souffert quoique l'humidité ait été plus grande qu'en 1845.

Ici, nous devons faire observer que, pour nos localités du moins, le printemps et l'été de cette année ont eu plus de jours humides, ont fourni une plus grande quantité d'eau qu'en 1844. Ce n'est que la fin de septembre, de cette dernière année, qu'a commencé la série de jours mauvais qui nous l'ont fait classer au nombre des années pluvieuses. Mais, à cette époque, presque toutes nos pommes de terre étaient arrachées.

Passant aux deux récoltes de 1845, M. de Gasparin ajoute : « Que » la première faite en juin a supporté plus de froid et plus de pluie » que la seconde, et n'a pas été attaquée ; tandis que la seconde, plus » favorisée par la chaleur, a eu moins d'humidité, et cependant elle a » été atteinte par la maladie. »

Cette dernière observation de notre savant confrère est péremptoire ; cependant, après les divers faits que nous avons signalés, lorsque nous voyons que les pommes de terre arrachées en juillet, août, et dans les premiers jours de septembre, n'ont éprouvé aucune altération, que les dernières seules ont été frappées, il est permis de croire que dans nos contrées, comme dans les comtés de Wigton et de Lanark, la maladie des pommes de terre n'a fait son invasion que vers la mi-septembre ou dans les premiers jours d'octobre, et

qu'il en est de celle-ci comme de toutes les maladies épidémiques. Elles arrivent sans que l'on connaisse la cause qui les a appelées, puis sévissent, se propagent, suivant qu'elles rencontrent des circonstances qui favorisent leurs progrès.

Si l'on ne considère pas ici le défaut de chaleur et l'humidité comme ayant donné naissance à l'épidémie, on ne peut nier que ces causes n'aient eu une grande influence sur son développement,

St-Hippolyte, le 19 janvier 1846.

Séances des 7 et 21 mars.

M. Maurin lit un fragment d'une *Histoire des Constitutions*, dont il a depuis plusieurs années lu divers morceaux à l'Académie. Ce fragment a pour objet l'examen du principe d'égalité sous la législation antérieure à 1789.

Voici son entrée en matière :

« Un ingénieux écrivain a dit : que c'était le propre d'une vérité qu'on croyait la reconnaître la première fois qu'elle nous était annoncée.

» C'est là une proposition dont la justesse ne se révèle pas moins dans l'ordre social que dans l'ordre moral.

» Il a fallu certes beaucoup d'années pour que l'égalité devant la loi fût inscrite dans notre droit public; c'est un principe que le temps a mûri lentement, et cependant, au jour où le fruit a brisé sa verte enveloppe, il a semblé, aux mains qui le cueillaient sur l'arbre, que ce n'était pas une nouveauté pour elles.

» Cette vérité tutélaire de notre pacte fondamental, aux termes de laquelle tous les citoyens sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leur rang, se retrouve dans toutes les constitutions qui ont régi la France depuis 1789; mais c'est seulement à ce glorieux millésime de notre régénération nationale que remonte sa consécration légale au sein du pays.

» Entendons-nous, du reste, sur sa portée.

» L'égalité de tous devant la loi, quelle que soit la place de chacun

au sein de la société, n'est point cette divinité farouche de 1793 aux pieds de laquelle fumaient sans cesse les hécatombes de victimes et dont les souvenirs ont longtemps épouvanté les âmes, même alors que ses autels étaient renversés; c'est le droit pour tous d'invoquer la loi et de la trouver sans privilège et sans immunité pour personne.

» Elle n'a rien de commun avec ces utopies chimériques d'égalité qui se proposent de faire table rase dans le monde et de passer le rabet de l'envie sur les supériorités naturelles et sociales qui ont existé et qui existeront toujours. Partout où il y a des hommes, il y a des inégalités forcées : ici inégalités de fortune, de position, là inégalités d'aptitude et d'éducation. Le législateur essaierait aujourd'hui de les détruire par un coup d'État qu'elles renaîtraient le lendemain de leurs ruines, semblables au dragon de la fable que la hache s'efforçait en vain d'exterminer et dont les tronçons s'animaient d'une nouvelle vie en tombant sur le sol.

» Sans doute il semble à la faiblesse humaine, dont la vue est bornée, qu'il vaudrait mieux que tous les hommes pussent être dotés d'un niveau égal de destinée; mais cela ne peut pas être, la philosophie ne le démontre pas moins que l'histoire; et alors, qu'a à faire de mieux le législateur que de s'accommoder à la nature des choses, au lieu d'entrer dans une lutte de géant avec elle. N'ayons pas la prétention de refaire l'œuvre de la Providence, dont les décrets, pour être impénétrables dans leurs causes, n'en sont pas moins manifestes dans leurs effets.

» Mais l'égalité de tous devant la loi, c'est là un principe d'une application praticable et sûre; et certes, le bienfait est assez grand par lui-même, quand on y réfléchit, quoiqu'il ne soit pas apprécié tout ce qu'il vaut par l'habitude de la jouissance.

» L'habitude de la jouissance a en elle-même une vertu bien éner-vante pour les organes dont elle use la sensibilité. Tous les jours l'Hellène passe auprès du Parthénon, le Transtévérin auprès du Colysée, sans éprouver la moindre émotion, sans regarder même ces admirables monumens dont la contemplation plonge l'étranger dans de profondes extases alors qu'il les aperçoit pour la première fois.

» Il en est du bien comme du beau. On s'y accoutume à tel point que l'un finit par ne pas produire plus d'impression que l'autre. Ainsi vont les lois du monde moral, qui ne sont pas moins invariables

dans leur action que celles du monde physique. Quoiqu'il n'y ait guère plus d'un demi-siècle que nous jouissions du principe d'égalité devant la loi, il s'est tellement inoculé dans les veines de notre corps social que c'est déjà un vieux texte pour nous ; mais n'est-il pas des choses qui doivent à leur âge avancé le privilège de rajeunir, et ce vieux texte n'en serait-il pas une ?

» A soixante ans de distance, il est permis, du reste, de revenir un peu en arrière, il est permis de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur des institutions oubliées, ignorées même de la plupart de nos contemporains ; mais pour voir le passé dans son aspect véritable, il ne faut pas se laisser imposer par les différences de physionomie du temps présent. Imitons le géologue qui pour retrouver le terrain de formation première ne craint pas de soulever les couches sédimentaires qui sont venues s'y superposer.

» Il peut y avoir à cette étude, à cette révivification du passé, plus d'un avantage.

» Il est utile que ceux pour qui le principe d'égalité devant la loi est devenu un thème vulgaire et usé au-delà duquel il y a grandement à faire aujourd'hui, poussés en avant, entraînés comme par cette voix qu'entendait un conquérant barbare et qui lui criait sans cesse : Marche ! Marche ! il est utile, disons-nous, que ceux-là sachent sous quelles institutions ont vécu leurs pères.

» Il n'est pas moins utile que ceux qui, dupes des théories les plus décevantes, et jouets des illusions les plus trompeuses, ont fini par se persuader très-sincèrement que cette égalité a existé de tout temps, et que la révolution de 1789 n'a rien innové à cet égard, qu'elle n'a été qu'un bouleversement sans but, un mouvement sans explication, apprennent que si l'esprit du système a aussi ses phénomènes de mirage comme la nature, on peut en dire ainsi que dans la fable des Bâtons flottans :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

» Une femme de génie, M^{me} Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, ouvrage qui, tout admirable qu'il est, tourne parfois au pamphlet, a dit que la liberté était vieille en France, qu'il n'y avait que le despotisme qui était d'origine moderne. C'était là un de ces traits acérés que dans sa généreuse préoccupation pour des droits menacés, dans sa juste indignation pour des persécutions

récentes encore, elle lançait tout à la fois contre les souvenirs de l'Empire et les prétentions de la Restauration; mais un de ces traits qui visent plus à l'effet oratoire qu'à l'exactitude historique. Sans aller jusqu'à imaginer qu'elle voulait faire un épigramme, elle n'entendait pas à coup sûr donner à la pensée que nous avons rappelée l'importance et la précision d'un axiome; mais on s'est emparé de ses paroles et on les a exploitées avec tout l'avantage que pouvait offrir l'autorité d'un nom comme le sien, et sa sympathie reconnue pour une noble cause. Nous ne craignons pas de dire qu'au point de vue des institutions, affirmer que la liberté est vieille en France, c'est énoncer une proposition radicalement fautive, démontrée telle par l'histoire, et qui ne pouvait s'expliquer que par le désir d'arrêter sur sa pente un système qui menaçait d'engloutir des institutions assez chèrement achetées.

A. Dicu ne plaise que, pour démontrer que l'égalité, fille de la liberté, était chose inconnue à nos pères, nous ayons à remonter jusqu'à Pharamond. Certes, le temps avait profondément modifié l'état social de la France pendant cette lente élaboration de quatorze siècles; et cependant au moment où éclata la révolution, malgré le progrès des mœurs et des intelligences, les institutions étaient singulièrement attardées.

» Quand un roi vertueux et bon convoqua les États-généraux, dans son désir d'améliorer le sort du peuple, ce n'est pas seulement dans les livres, mais encore dans la conversation des contemporains de cette époque, que nous, hommes d'un autre âge, avons pu recueillir les traces de la vive émotion qu'éprouva le pays, et qui, rapide à l'égal du fluide électrique, circula d'une extrémité à l'autre du territoire.

» Ce n'est pas l'événement de cette convocation qui en fut la seule cause. Les esprits avaient été vivement impressionnés par une double publication, la brochure du *tiers-État* de Sièyes et le procès-verbal des États-généraux de 1614 qu'on avait fait réimprimer pour servir d'instruction à l'assemblée nouvelle.

» Or, que lisait-on dans ce procès-verbal? ».....

Ici, l'auteur cite un extrait du procès-verbal des États-généraux de 1614; puis, il reprend en ces termes :

» Et Sièyes, en face de cette fatuité méprisante de langage que l'on venait par un imprudent anachronisme de faire revivre, au cri poussé

par les privilégiés : *Rendez-nous 1614 et nos derniers États-généraux*, ce sont nos maîtres et nos modèles, avait répondu : *Qu'est-ce que le tiers-État ? rien ; Que doit-il être ? tout ; Que veut-il être ? quelque chose ;* et un immense écho avait retenti dans tout le royaume.

» A ce solennel moment où la France entière se leva comme un seul homme pour obtenir la réparation de tant d'abus accumulés qui pesaient sur elle, la haute noblesse n'avait plus du reste pour le peuple ce dédain superbe qui, à une autre époque, lui faisait refuser la place modeste que réclamait le tiers-État au sein de la famille nationale ; mais il ne faudrait pas s'abuser sur les causes de ce changement.

» Continuant l'œuvre de destruction entamée par Richelieu, mais non avec l'échafaud, Louis XIV l'avait, il est vrai, domptée et humiliée ; il l'avait attachée par les chaînes d'une domesticité dorée au char de sa toute puissance. Le prince qui avait pris pour armoiries un soleil et pour devise le *nec pluribus impar*, se plaisait à grandir la roture jusqu'à lui, imitant les caprices de la faveur mahométane qui abaisse les grands et tire un esclave de son obscurité pour l'appeler aux premiers postes de l'État. C'est à une de ces fantaisies de despotisme que la France dut le bienfait d'avoir un grand ministre comme Colbert. Toutefois, avec quelles dédaigneuses paroles s'exprimait sur cette tendance un grand seigneur qui vivait à la fin du règne de Louis XIV, quand il lui reprochait ses choix ignobles dans le ministère où il n'appelait que des hommes nés dans la *pleine et parfaite roture*, ses choix ignobles dans l'épiscopat envahi selon lui *par la crasse des séminaires*, etc.

» Et à peine le grand roi était-il descendu dans la tombe, que l'orgueil nobiliaire, par l'organe du marquis de Boulainvilliers, avait osé écrire : *Nous sommes sinon les descendants en ligne droite, du moins les représentans immédiats des conquérans des Gaules, les Francs ; leur succession nous appartient, la terre des Gaules est à nous.*

» Mais la philosophie du XVIII^e siècle avait rempli son œuvre, elle avait jeté dans les hautes classes des semences fécondes qui devaient venir à maturité ; la saison des fleurs avait fui, la saison des fruits devait lui succéder. L'édifice féodal, battu en brèche depuis un siècle et demi, craquait de toutes parts ; et si quelques nobles de provinces, élevés dans de vieux donjons où les lumières n'avaient pas pénétré, arrivaient aux États-généraux l'esprit gonflé de préjugés,

l'injure et l'écume à la bouche , tout ce que la France comptait de familles historiques illustres , avait le sentiment intime et profond que la dernière heure des privilèges avait sonné , et elles étaient prêtes à en faire le sacrifice sur l'autel de la patrie.

» Ces privilèges étaient plus étendus , même alors , qu'on ne pourrait le croire , et pénétraient plus profondément dans l'état social qu'on ne saurait l'imaginer , aujourd'hui que le vent en a dispersé les ruines.....»

Ici , l'auteur parcourt l'ancienne législation civile , criminelle , fiscale , économique , et montre par des textes nombreux empruntés aux diverses coutumes qui régissaient la France , aux ordonnances de nos rois , à la jurisprudence des parlemens , combien l'ancienne société recelait d'inégalités.»

Il termine en ces termes :

» L'Assemblée Constituante , sur la proposition de plusieurs de ses membres qui avaient tout à perdre à une réforme dont le cercle embrassait tant de choses , s'empressa de la décréter , sans se laisser imposer par ce faux semblant de légitimité dont le temps avait décoré les abus du droit de propriété. Les privilèges attachés à la terre disparurent , les distinctions de classes furent abolies , et au lieu d'ordres il n'y eut plus qu'une seule nation dont tous les membres furent égaux devant la loi.

» Jouissons de ces nobles conquêtes de nos pères et ne calomnions pas leurs efforts ; ne les confondons pas surtout avec ceux de ces brutaux niveleurs qui , peu de temps après , ne trouvant plus d'abus à détruire , s'attaquèrent aux biens les plus légitimes , aux inégalités de vertus , de talens , de lumières et de fortunes , période à jamais regrettable où l'on vit tant d'illustres victimes , tant de morts comparables aux plus beaux trépas de l'antiquité , *laudatis antiquorum mortibus pares exitus!*

» Séparons dans notre impartialité acquise au prix de l'expérience la plus coûteuse le bon grain de l'ivraie , les œuvres de la civilisation des œuvres de la barbarie. Souvenons-nous d'ailleurs que le corps social a ses maux comme le corps humain , et gardons-nous de prendre pour les lésions organiques les maladies qui sont inséparables de la croissance.

» La révolution française accusée si souvent d'avoir été inspirée

par des doctrines irreligieuses, n'est que la réalisation de l'idée chrétienne dans l'ordre politique. C'est à la voix du Christ que jadis les fers de l'esclave étaient tombés, c'est sa parole qui avait dissous cette société où la sagesse des plus graves philosophes avait établi la distinction de la nature esclave et de la nature libre.

» Le servage du moyen-âge avait été une transformation de la servitude antique ; il avait été fondé sur une pensée de fraternité ; mais ce principe s'était corrompu à la longue, il ne restait que les privilèges d'une époque surannée moins la protection qui en faisait le contrepoids ; ils devaient disparaître pour achever le triomphe du christianisme dans la sphère sociale et civilisatrice. Cette philosophie du XVIII^e siècle qui avait la prétention de renverser ses autels est sortie elle-même de son sein ; elle n'a été que l'instrument dont Dieu s'est servi pour abattre cet amas de préjugés et d'iniquités qui formaient le domaine de l'ancien régime.

» Qu'est-ce après tout que l'égalité de tous devant la loi, si ce n'est la traduction sociale de la maxime évangélique de l'égalité de tous devant Dieu ! La révolution n'a pas créé le principe, elle l'a puisé aux sources pures de la morale éternelle, et soutenir le contraire serait aussi absurde que de prétendre *qu'avant qu'on eût tracé un cercle tous les rayons n'étaient pas égaux.*

» Attaquer la révolution française, c'est donc attaquer la Providence elle-même, qui prépare dans son laboratoire éternel la destinée des peuples ; car ainsi que le dit Bossuet : *Il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens ; Dieu seul sait tout réduire à sa volonté..... Tout s'avance avec une suite réglée.* » Mais aujourd'hui que le temps a fait tomber toutes les préventions, qui pourrait sans aveuglement nier les bienfaits de la révolution de 1789 ? Ils sont plus clairs que le jour ; et ne peut-on pas rappeler à leur occasion les célèbres paroles de la dépêche de Léoben ? « La révolution, est ce que le soleil est à l'horizon, tant pis pour ceux qui ne veulent pas la voir et en profiter ! »

M. Hedde fait sur un livre de M. de Guibert, le rapport suivant :

« Messieurs,

» Avant de vous donner un aperçu de l'ouvrage que M. le marquis de Guibert vous a adressé et dont vous avez bien voulu me charger de

vous faire un rapport, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions.

» Le *magnétisme*, il faut en convenir, Messieurs, est tellement bienveillant, tellement philanthropique de sa nature, que dans certaines personnes il devient pour ainsi dire une passion, un culte même; aussi ne faut-il pas être étonné d'avoir vu à diverses époques, plus ou moins éloignées de nous, quelques hommes consacrer toute leur fortune, leur santé, leur vie même, à la pratique de cette science et au soulagement de l'humanité souffrante.

» De nos jours, nous voyons encore quelques exemples d'un pareil dévouement, et, plus que tout autre, M. de *Guibert* est un exemple bien frappant de ce que peut l'amour du prochain favorisé de cette précieuse aptitude au magnétisme.

» Mais dans le siècle où nous vivons, il est bien triste de dire que les hommes comme M. de *Guibert* se rencontrent rarement, et que, malheureusement, il existe un nombre assez considérable de magnétiseurs qui spéculent sur l'exercice de cette précieuse faculté.

» Après cette courte digression, j'arrive à l'ouvrage qui est l'objet de ce rapport et qui porte pour titre : *Résultat des opérations magnétiques de M. le marquis de Guibert, à Fontchâteau, commune de Tarascon.*

» A la tête de cet opuscule, je trouve une lettre de M. de *Guibert*, dans laquelle il présente quelques considérations générales sur le magnétisme et le somnambulisme, et sur les obstacles qui se sont opposés à leur propagation; il s'attache surtout à démontrer que le *magnétisme* aurait une grande analogie avec l'électricité et ne sortirait pas des *agens naturels*. Que, comme le *fluide électrique*, le *fluide magnétique* aurait aussi ses étincelles, ses gerbes lumineuses, et comme lui produirait les picotemens à la peau, la chaleur, les attractions, les répulsions et les contractions musculaires convulsives, et que, comme lui enfin, il serait employé dans un grand nombre de maladies, et surtout dans les douleurs, les rhumatismes, les sciatiques, les atonies et toutes les maladies nerveuses.

» Après cette lettre, M. de *Guibert* présente un exposé des principaux phénomènes physiologiques et psychologiques qu'il a obtenus dans le cours de ses expérimentations; il a reconnu que la magnétisme présente cinq degrés bien distincts, savoir :

1^{er} DEGRÉ. Somnolence magnétique. Le magnétisé sent ses yeux appesantis, mais son sommeil est si léger, que le moindre bruit vient l'interrompre; il éprouve souvent un engourdissement dans les membres et un bien-être parfait.

2^e DEGRÉ. Cécité magnétique. Le magnétisé a les yeux entièrement clos, et ne peut les ouvrir que par la volonté du magnétiseur; il entend toutes les personnes qui l'environnent et répond à leurs questions comme dans l'état de veille.

3^e DEGRÉ. Sommeil magnétique. Le magnétisé est plongé dans un sommeil profond, il ne peut ouvrir les yeux, il entend toutes les personnes qui lui parlent et ne peut répondre qu'à son magnétiseur.

4^e DEGRÉ. Somnambulisme magnétique. Le magnétisé est profondément endormi. Il n'entend que le magnétiseur et ne répond qu'à lui seul. Après son réveil il ne se rapelle plus ce qui s'est passé pendant son sommeil.

5^e DEGRÉ. Extase magnétique. Le magnétisé est dans un coma profond; il est tellement identifié avec son magnétiseur, qu'il perçoit ses pensées, et répond aux questions faites seulement mentalement; ses sens sont entièrement annihilés, et son âme, se trouvant libre, acquiert une lucidité prodigieuse.

» Ces différens degrés ont présenté à M. de Guibert des états magnétiques bien distincts avec des phénomènes physiologiques et psychologiques fort curieux, tels que la paralysie, l'insensibilité, la sympathie, l'attraction, la catalepsie, les convulsions, les rires, les sanglots, l'imitation, la locomotion, la métallophobie, le déplacement et le don des sens, le toucher, la vue longue et nocturne, la vue du fluide et la vue thérapeutique, la prévision, la perception des pensées, le don de la mémoire, etc.

» Cette classification d'une simplicité et d'une synopticité remarquables, qui est au reste à peu de chose près celle que j'ai adoptée, m'a paru offrir de grands avantages sur les autres classifications proposées par les savans praticiens du magnétisme,

» M. de Guibert donne ensuite un tableau statistique assez détaillé des traitemens magnétiques qu'il a opérés à Fontchâteau, depuis le 1^{er} janvier 1834 jusqu'au 1^{er} janvier 1840.

» Sur un total effectif de 3,315 personnes affectées de diverses maladies, au nombre de 47, et qu'il a traitées en 15,565 séances, voici

dans quelles proportions les malades et les résultats obtenus sur quelques maladies se présentent dans le tableau.

| MALADIES. | NOMBRE de Malades | Somnambulisés. | Guéris | Soulagés | NOMBRE de séances |
|---------------------------------|-------------------|----------------|------------|------------|-------------------|
| Douleurs rhumatismales fixes... | 702 | 295 | 359 | 156 | 5,662 |
| Catalepsie..... | 7 | 5 | 2 | » | 58 |
| Somnambules naturels..... | 2 | 2 | 2 | » | 50 |
| Hoquets chroniques..... | 6 | 5 | 5 | » | 52 |
| Amenorrhées par suppression... | 285 | 195 | 276 | | 1,612 |
| Hémorroïdes..... | 19 | 12 | 15 | | 98 |
| Courbatures..... | 58 | 19 | 34 | » | 195 |
| TOTAL..... | 1,056 | 527 | 675 | 157 | 5,687 |

» Il me reste à vous faire connaître, Messieurs, de quelle manière *M. de Guibert* procède dans ses traitemens magnétiques; je ne vous parlerai pas de ses traitemens particuliers qui m'ont paru à-peu-près analogues à ceux des autres praticiens du magnétisme; le *traitement en grand*, ou en commun, c'est à dire d'un certain nombre de malades à la fois, m'a paru assez curieux et digne de fixer votre attention.

» Figurez-vous, Messieurs, une vaste orangerie en été, un grand salon en hiver, destinés à recevoir une trentaine de malades affectés de diverses maladies. Ces personnes sont assises les unes à côté des autres; un gros cordon de laine entoure le corps de chaque malade, les unit les uns aux autres et forme ainsi un conducteur puissant du fluide magnétique.

» *M. de Guibert* commence à magnétiser le premier malade, par les procédés particuliers qu'il a adoptés, et il les magnétise tous successivement de la même manière, mais il arrive parfois que le fluide magnétique dégagé dans les premières magnétisations, arrivant à quelques personnes plus éloignées, mais plus impressionables, ces dernières sont plongées dans le sommeil magnétique avant que l'opérateur soit arrivé à leur tour de magnétisation.

» Parvenu à la fin de l'opération, qui dure environ trois heures, il arrive ordinairement que sur ces trente personnes, environ la moitié sont plongées dans le sommeil magnétique ou *somnambulisées*; quel-

ques-autres n'éprouvent que les signes précurseurs du sommeil, et un tout petit nombre n'éprouve rien; et enfin, sur les trente malades, quelques-uns éprouvent de suite des effets plus ou moins salutaires, le soulagement ou la guérison, et au bout de quelques séances la plupart sont soulagés ou guéris.

» Vous verrez, Messieurs, sur les sept maladies que j'ai choisies dans le tableau de *M. de Guibert*, qu'environ la moitié des malades a été plongée dans le sommeil magnétique, et plus de la moitié a été guérie ou soulagée, à-peu-près dans un terme moyen de cinq séances. Je vous prierai d'observer toutefois que les quarante-sept maladies du tableau ne présentent pas des résultats aussi satisfaisans, et qu'il en est même plusieurs qui ont été rebelles à ce genre de médication et n'ont été guéries que par des traitemens longtemps continués.

» D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Messieurs, il me semble que *M. de Guibert* mérite à plus d'un titre une manifestation particulière de la part de notre Académie, et si l'opinion générale que l'on a de son caractère, de son zèle et de son dévouement à la cause de l'humanité souffrante, est également l'opinion de cette honorable assemblée, je crois, Messieurs, qu'en vous proposant d'admettre *M. le marquis de Guibert* à partager nos travaux en qualité de membre correspondant, nous trouverons à la fois, l'homme éclairé, le philanthrope par excellence et l'homme de bien, digne à tous égards de cette faveur, que je viens réclamer pour lui (1). »

Conformément aux conclusions du mémoire lu à l'Académie du Gard, par *M. Hedde*, *M. le marquis de Guibert* a été nommé membre correspondant de cette Académie.

(1) *M. de Guibert* est déjà connu par ses travaux scientifiques sur la botanique, qui lui ont mérité le titre de membre de la Société Linnéenne de Paris.



Séance du 4 Avril.

M. le président dépose un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public; 2° deux numéros du *Journal de la Morale chrétienne*, et un ouvrage de M. Pontmartin.

M. Rivoire fait, sur un livre récemment envoyé par un correspondant, M. Arnould, de Namur, le rapport suivant :

« Sous le titre de *Situation administrative et financière des Monts-de-Piété en Belgique, et Nécessité et moyens de les réorganiser par l'adjonction des Caisses d'épargnes et d'escompte*, M. Arnould a publié un volume qui présente des réflexions utiles, indiquant chez l'auteur des connaissances profondes et variées en économie politique.

« M. Arnould a été délégué par le gouvernement de Belgique, pour visiter les monts-de-piété de ce royaume; il a consacré à cette visite beaucoup de temps et de soins. Le rapport qui a été le résultat de ses observations ayant été soumis à une commission, il a été reconnu que l'intervention du gouvernement dans l'organisation et la gestion du mont-de-piété doit être plus directe, et, partant, plus efficace.

« En outre, la commission a examiné la question de savoir, si les monts-de-piété devront être réunis à l'État, pour être régis comme les autres branches d'administration publique, à la condition, toutefois, que les frais, y compris ceux de la direction centrale, ne pourront excéder les frais actuels, et que les bénéfices seront répartis de manière à établir partout un taux égal et modéré d'intérêt.

« La création des caisses d'épargnes, quoique constituée sous différentes formes à Hambourg en 1778, à Oldimbourg en 1786, à Berne en 1787, à Genève, en 1789, et depuis dans différentes villes de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Écosse, était restée à-peu-près inconnue en Belgique.

« En 1816 les établissemens se multiplièrent avec tant de rapidité en Angleterre, que les dépôts s'élevèrent à présent à six cent cinquante millions de francs.

« La première caisse d'épargnes établie en France, fut celle de Paris, fondée en 1818. Cette institution ne prit que lentement son

essor. Il n'y avait encore en 1830, que douze caisses d'épargnes en France; mais on en établit quatre nouvelles en 1832, neuf en 1833, quarante-huit en 1834, et quarante-neuf pendant les six premiers mois de 1835; elles se multiplièrent alors avec rapidité, dans tous les départemens, sous la protection des lois du 5 juin 1835 et du 31 mars 1837, qui assurent la garantie et la gestion des fonds par l'État, avec un intérêt de 4 0/0.

» Les dépôts faits à ces caisses, qui n'étaient encore en 1831 que de 5 à 6 millions, s'élevèrent en 1840 à 150 millions, et dès le commencement de 1845 à 380 millions.

» Quoique appréciée en Belgique par tous les hommes éclairés, cette utile institution ne s'y établit que lentement: les trois premières caisses d'épargnes ne furent fondées qu'en 1826. — Une à Bruxelles, une à Tournay, et une à Gand et à Anvers.

» Il y a aujourd'hui trente-une caisses d'épargnes en Belgique, et au moins une dans chaque ville où se trouve un mont-de-piété.

» Les caisses d'épargnes sont les plus puissans correctifs à opposer à la funeste influence que peuvent exercer les monts-de-piété; elles accoutument le peuple à jeter des regards sur l'avenir, elles le disposent à profiter de la jeunesse, de l'état de santé et des momens où le travail est abondant pour subvenir par des économies aux besoins de la vieillesse. — Mais comment propager cette utile institution? Les monts-de-piété présentent toutes les conditions désirables sous les rapports d'économie, de sécurité et de placement pour les fonds déposés; leur dotation étant susceptible d'être remboursée à volonté, on emploie successivement à des remboursemens partiels les sommes versées à la caisse d'épargnes.

» Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails d'une organisation qui, d'après M. Arnould, paraît d'une facile exécution. Je me bornerai à appeler l'attention de l'Académie sur les développemens que renferme le travail consciencieux qui nous occupe. Je me plais à reconnaître la possibilité de faire marcher simultanément et avec plus d'économie deux établissemens dont l'un trouverait une administration toute formée, un personnel, un local et un matériel suffisans; et l'autre pourrait, par la réduction du taux de l'intérêt à payer pour la dotation, faire jouir les emprunteurs d'une diminution proportionnelle; tous deux profiteraient de l'avantage de n'avoir qu'une

caisse commune, et de faire fructifier des fonds que des caisses de réserve séparés laisseraient improductifs. »

M. d'Hombres lit le récit d'une de ses récentes excursions à l'ancienne ville de Pœstum, nommée Possidonia jusqu'à l'époque de l'établissement d'une colonie romaine. Après avoir décrit la plaine marécageuse au sein de laquelle se trouvent les magnifiques ruines de Pœstum, M. d'Hombres s'applique à retracer ces ruines. Et, d'abord, il décrit les débris des murs, puis l'amphithéâtre, la porte de la ville et surtout les trois temples de dimensions colossales, d'une architecture si grande à la fois et si parfaite. L'auteur entre ensuite sur les fouilles récentes et notamment sur une colonne et un vaste temple ensevelis sous ses propres décombres, dans des détails qui sont accueillis avec un vif intérêt.

A ce propos, M. Pelet ajoute quelques observations relativement au Grand-Temple.

« M. Delagardette, dit-il, indique dans les entre-colonnemens du grand ordre, les carrés égaux au diamètre des colonnes *en creux*, puisqu'il dit dans le texte de son ouvrage que quelques-uns de ces carrés ont un centimètre de profondeur, d'autres 0,015, il ajoute en note que Soufflot et Major ne les ont point vus; et que les architectes du comte de Gazola les ont vus en saillie; leur peu de profondeur, dit-il, me porte à croire qu'ils étaient destinés à recevoir des plaques en bronze. Il en est tout autrement, *ces carrés sont en saillie*.

» Il n'y a qu'une marche à l'entrée du temple, et M. Delagardette en indique trois.

» Il dit que la porte opposée à l'entrée avait également trois marches, non-seulement ce n'est point ainsi, mais le soubassement du mur prouve qu'il n'y avait pas même de porte de ce côté.

» M. Delagardette indique un filet à la corniche rampante du fronton; il n'y en a pas.

» Il prétend que la moulure qui termine la corniche horizontale, est prise dans la même pierre que cette corniche, c'est une erreur, car cette moulure est rapportée dans tout le pourtour du temple.

» Au premier tiers du triglyphe du grand ordre, il y a un joint horizontal que M. Delagardette n'indique pas. Il considère l'archi-

trave du grand ordre comme d'une seule pierre dans son épaisseur, il y en a deux.

» Il n'indique pas les entailles au-dessus de la corniche intérieure du grand ordre ; il y en a dans tout le pourtour du temple.

» Au lieu de onze assises égales dans la hauteur de l'ante du pro-naos, il y en a une grande et quinze petites.

» M. Delagardette ne fait pas mention des pierres qui forment le pavé du temple ; il y en a dans toute la superficie et dans un état parfait de conservation.

Relativement au Petit-Temple. — Immédiatement après les marches il y avait un mur au milieu duquel se trouvait la porte du temple, à la place de ce mur M. Delagardette indique une colonne ; ce mur, ainsi que le seuil de la porte existent ; ce qui prouve que la colonne marquée N dans son plan, n'y a jamais été placée.

» Sur ce même plan, les trois marches qui forment l'embase-ment du temple sont interrompues entre la septième et la huitième de la face latérale, par un trottoir continu au-delà des colonnes, auquel l'auteur donne 0,80 de largeur.

» Il n'en est point ainsi ; les trois marches existent sans interruption sur tout le pourtour du temple.

» Il existe un seul triglyphe en pierre au milieu de la façade du temple, tandis que M. Delagardette dit (page 50, note 1) qu'il n'en existe pas un seul, et qu'il pense qu'ils devaient être rapportés en bronze ou en marbre.

» Il n'indique pas des oves au-dessus de l'architrave, et cependant il en existe tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

Relativement à la Basilique. — « M. Delagardette indique une seule pierre en arrachement aux chapiteaux derrière les antes à l'entrée du portique. Il ajoute : (page 57, note 6) « Soufflot, Major et Paoli, ont » tous les trois fortement exprimé des arrachemens considérables de » mur aux faces intérieures de ces antes, de manière à faire croire » qu'ils y avaient vu des murs ou du moins des vestiges qui en attes- » taient l'existence ; s'il y en a eu, les vestiges ont aujourd'hui en- » tièrement disparu, ces antes ne présentent, sur aucune de leurs » faces, aucun arrachement de mur. » Eh ! bien, il existe des arra-chemens considérables de mur derrière des antes et dans toute la hauteur.

A la page 56, M. Delagardette s'exprime ainsi : « Nous avons remarqué, dans le dessus de la frise, une espèce de petit canal que l'on voit en M, N, fig. A, D et E de la planche XII, et qui nous paraît avoir servi à loger une chaîne ou ceinture de fer ou de bronze, destinée à maintenir l'écartement de l'édifice ; nous avons cherché à nous assurer si à cette ceinture il y avait eu des boulons aux aplombs des colonnes, mais nous n'avons pu en découvrir aucune trace... Il est de fait que *ce canal n'existe pas.* »

« Cette même frise est indiquée comme formée d'une seule pierre dans son épaisseur, tandis que *partout il y en a deux.* On voit aussi sur les côtés de ces pierres des *entailles* qui servaient à les enlever, et dont M. Delagardette ne fait pas mention.

» Il indique l'architrave des trois colonnes qui sont dans l'axe du monument, comme formée d'une seule pierre dans son épaisseur... *Il y en a deux.* La première de ces colonnes a ses cannelures taillées d'une manière différente que celles des deux autres, ce que M. Delagardette n'a pas remarqué.

» On serait tenté de croire, dit M. H. Labrouste, que M. Delagardette n'a jamais été à Pœstum quand on compare son ouvrage avec les monumens ! Nous ne partageons pas, à cet égard, l'opinion de M. Labrouste, et nous préférons attribuer les inexactitudes qu'il signale dans cet ouvrage aux difficultés qu'éprouvait l'auteur à se procurer, au milieu d'un pays désert, tous les élémens nécessaires à ses investigations et surtout au désir de quitter le plus promptement possible des parages peu sûrs et malsains. »

M. Frossard entretient l'assemblée des nouveaux procédés à l'aide desquels on est parvenu à fixer sur papier les images de la chambre obscure. Déjà, plusieurs années avant l'admirable découverte de Daguerre, M. Talbot, de Londres, avait obtenu quelques résultats imparfaits, sans doute, mais qui l'ont conduit enfin à une méthode complète. MM. Gaudin, Lecchi et autres habiles opérateurs ont successivement apporté à cette méthode des perfectionnemens qui la rendent ou plus sûre ou plus économique. M. Frossard parle de ces procédés de manière à faire comprendre ce qu'ils ont de merveilleux dans leurs résultats, en s'abstenant toutefois de formuler d'une manière explicite ceux qui appartiennent à des industries particulières.

et dont il doit respecter le secret jusqu'à ce que les auteurs eux-mêmes jugent convenable de les publier. Le principe général de ces procédés repose sur l'action décomposante de la lumière sur le chlorure d'argent, qui acquiert une sensibilité plus grande quand on le combine soit avec l'acide gallique, soit avec le proto sulfate de fer, etc. Un papier imprégné de ces substances est suffisamment influencé par la lumière qui arrive au fond d'une chambre obscure, pour recevoir une image *inverse*, qui ensuite copiée photogéniquement peut reproduire un nombre indéfini d'épreuves directes. M. Frossard met sous les yeux des membres de l'Académie des essais obtenus par M. Talbot, parmi lesquels on remarque des épreuves excessivement délicates de porcelaines et cristaux et une belle tête antique; il produit une belle image de la Maison-Carrée de Nîmes obtenue par M. Lecchi, habile opérateur, auquel le gouvernement vient de donner, dit-on, une mission dans l'Orient. Après cette démonstration, une conversation s'engage sur la possibilité d'obtenir un jour la reproduction des couleurs qui animent la nature; on peut l'attendre de la propriété calorifique qui caractérise chacun des éléments du spectre solaire à des degrés différens, resultat qu'il faut chercher dans la décomposition d'une substance autre que le chlorure d'argent; mais qui ne laisserait plus rien à demander aux arts photogéniques.

Séance du 18 Avril.

M. le président dépose l'Annuaire de la Société Philotechnique, un bulletin de la Société académique d'Angers, et un recueil des Mémoires de l'Académie de Dijon.

M. Hedde fait sur les brevets d'invention tombés dans le domaine public le rapport suivant :

Messieurs,

Vous avez bien voulu jeter les yeux sur moi pour examiner les deux volumes 57 et 58 des brevets d'invention et de perfectionnement ex-

pirés ou déchus que le gouvernement avait envoyés à l'Académie du Gard.

Après avoir pris connaissance des diverses espèces de brevets renfermés dans ces deux volumes, j'ai dû choisir, de préférence, ceux d'un intérêt général et qui ont pour objet des améliorations à apporter dans l'économie domestique et hygiénique. Et au moment où l'on se plaint généralement de la rareté et de la cherté du combustible ligneux, et où l'on prétend que nos forêts finiront par disparaître du sol de notre belle France, par suite de la consommation énorme de bois qu'entraîne nécessairement la déperdition de chaleur résultant de la mauvaise construction des cheminées, il est bien naturel que mon attention se soit fixée de préférence sur tout ce qui pourrait porter remède à un état si déplorable de choses. Et, au moment aussi où les maladies pneumoniques, putrides et pestilentielles, semblent menacer plus que jamais d'envahir les populations placées dans les lieux bas, humides ou marécageux de notre département, et enfin, à une époque où la *nicotianomanie* et l'usage des *cigarettes* aromatiques, hygiéniques ou camphrées, semblent être devenus un besoin pour toutes les classes de la société, j'ai cru devoir attirer aussi votre attention sur cet objet.

Dès lors, perfectionnement dans les cheminées, distribution de la chaleur dans les appartemens, telle sera la matière des observations que je vais avoir l'honneur de vous soumettre dans la première partie de mon travail; tandis que la seconde aura pour objet spécial l'emploi de la fumée de diverses substances aromatiques et balsamiques, comme moyen d'agrément, de santé ou de rassainissement de l'air.

Perfectionnement dans les cheminées. — Une chose à laquelle les Anglais attachent une grande importance sous le rapport de l'économie domestique, c'est, sans contredit, l'art, si l'on peut l'appeler ainsi, d'alimenter le feu sans qu'il y ait l'inconvénient de la fumée et dans les proportions de chaleur beaucoup plus considérables qu'on ne les obtient ordinairement. Une fois qu'on est parvenu au moyen d'activer le tirage et d'absorber la fumée, et que le calorique seul subsiste, il est clair qu'il ne s'agit plus que de la distribution plus ou moins complète, plus ou moins utile de ce calorique dans les appartemens ou autour des appareils destinés à la préparation des substances alimentaires, ou aux autres usages de l'économie industrielle ou domestique.

Le 57^e volume des brevets d'invention renferme des documens pleins d'intérêt à cet égard. J'ai comparé les divers appareils qui y sont décrits avec ceux du même genre que j'avais vus à Paris à l'exposition nationale de 1844; ceux surtout qui avaient été exposés par *M. Delaroche aîné*, rue Grenelle-Saint-Germain, 43. Enfin, pour compléter ces recherches, j'ai comparé ces appareils avec ceux qui ont été décrits dans les principaux ouvrages sur cette matière, et entr'autres dans le grand et consciencieux *Traité sur la chaleur*, par Péclet. C'est dans ce dernier ouvrage que j'ai trouvé les plans et la description d'une cheminée pour appartement qui m'a paru remplir toutes les conditions désirables. Dans l'intérêt de la science, comme dans celui de l'économie domestique et industrielle, je crois devoir vous en donner une idée assez exacte pour que votre expérience et vos lumières puissent en tirer un parti convenable.

Tout le monde sait que plusieurs sortes d'appareils à feu sont employés dans l'économie domestique, les uns *fermés*, les autres *découverts*. Je m'occuperai seulement des *foyers découverts*.

Le chauffage des *foyers découverts* a pour objet, comme vous le savez, Messieurs, de laisser voir le feu; cette vue du feu est devenue presque un besoin, et on lui sacrifie dans les appareils ordinaires une grande quantité de combustible; mais, quelque cher qu'il soit, on ne s'en privera pas, et, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'effectuer aussi bien que possible avec cette condition le chauffage et la ventilation.

Tout le monde sait encore que l'inconvénient le plus apparent de nos cheminées en France, c'est que l'on donne, en général, à l'ouverture des foyers découverts et aux tuyaux ou conduits à fumée, une grandeur démesurée. Cette disproportion des ouvertures des conduits à fumée et des foyers est encore conservée dans quelques maisons de villes et surtout dans celles des villages et des campagnes, où ils ont encore une grande dimension. Il est reconnu que, dans de pareilles conditions, ces cheminées sont sujettes à de graves inconvéniens, et entr'autres la ventilation est énorme, et, par conséquent, les courans d'air froid, qui s'introduisent par les fissures, les portes, les fenêtres, acquièrent une trop grande vitesse et peuvent être nuisibles, attendu que cette masse d'air froid qui afflue du dehors vers le foyer refroidit tellement les appartemens qu'il n'y a qu'une très-petite

portion de la chaleur utilisée. Pour vous donner une idée de cette énorme déperdition de chaleur, dans un ouvrage publié il y a quelques années par un des membres de la Société industrielle de Mulhouse, on portait le maximum de cette déperdition à 98 0|0, ce qui ferait connaître que dans les cheminées les plus défectueuses, comme il y en a encore beaucoup en France, il n'y aurait que 2 0|0 de calorique utilisé.

Enfin, la vitesse de l'air dans la cheminée à grande section étant très-petite, à cause de son grand diamètre, le tirage est facilement influencé par les vents, et il s'établit souvent dans la cheminée deux courans opposés qui occasionnent le dégagement de la fumée dans l'appartement; les grandes ouvertures des foyers et les grandes sections des conduits de cheminée ont été presque entièrement abandonnées depuis quelques années dans les villes, mais celles qui les ont remplacées sont encore bien défectueuses sous plusieurs rapports.

Rumfort fut, comme on le sait, un des premiers qui s'occupèrent d'améliorer la construction des foyers ouverts. Il rétrécit l'orifice de communication avec la cheminée, diminua la profondeur du foyer, et le termina latéralement par des murs inclinés; ces foyers, connus sous le nom de *Cheminées à la Rumfort*, sont beaucoup plus avantageux que les anciens. La quantité d'air non brûlé qui passe dans le conduit à fumée, étant beaucoup plus petite que pour les foyers ordinaires, la température de la fumée est plus élevée, elle se répartit d'une manière plus uniforme dans le conduit, et l'ouverture supérieure étant rétrécie, les doubles courans d'air ne s'y établissent pas aussi facilement. La combustion est aussi beaucoup plus vive, parce que la vitesse de l'air à l'orifice est beaucoup plus grande, et que l'air affluent est souvent mieux dirigé sur le combustible, ou du moins sur la flamme.

On a reconnu que le rétrécissement de l'ouverture intérieure d'une cheminée ne diminue la dépense totale à l'orifice supérieur que par les frottemens qui se manifestent dans l'étranglement et par la contraction de la veine fluide. Il résulte de là que, si l'ouverture de la cheminée restait toujours très-large, la ventilation ne serait pas à beaucoup près diminuée dans la proportion du rétrécissement de l'orifice inférieur, et que ces cheminées pourraient encore être soumises à l'influence des vents; mais, en les rétrécissant à l'extrémité supé-

rière, on y établit une grande vitesse, et les chances de fumée deviennent très-petites; elles pourraient même être nulles, si l'on garnissait la partie supérieure du conduit de l'un des appareils destinés à empêcher la fumée, appareils qui sont trop connus, Messieurs, pour que j'aie besoin de vous les décrire.

Souvent on construit les murs latéraux et le mur incliné supérieur avec des briques couvertes d'un vernis blanc, afin de réfléchir dans l'appartement une grande quantité de chaleur. On emploie aussi avec le plus grand succès les plaques de laiton polies, qui sont, comme on le sait, un des plus puissans rayonnans du calorique.

On a ensuite employé une disposition plus avantageuse encore: L'ouverture de communication du foyer avec le conduit de la fumée est réglée au moyen d'une *plaque* ou *soupape* mobile autour d'un axe, qu'on maintient dans différentes positions à l'aide d'une *crémaillère*. Par ce moyen on peut régler à volonté le tirage de la cheminée; on emploie aussi des tuyaux ou *ventouses*, placés dans l'intérieur de la cheminée, qui vont puiser l'air froid à l'endroit où la cheminée traverse le toit. Mais, en général, cette dernière disposition avait des inconvéniens, et, pour y remédier, on a imaginé le moyen suivant plus avantageux, et qui procure une économie considérable de combustible.

Immédiatement au-dessus du foyer, se trouve un canal formé de tuyaux de tôle ou de fonte, dans lesquels passe la fumée, et qui se prolongent jusqu'à la hauteur du plafond, où l'extrémité supérieure s'engage dans le tuyau de la cheminée, l'air se chauffe contre la surface des tuyaux et sort par les ouvertures placées près du plafond, et sert ensuite à la respiration et à la combustion.

Cet appareil est évidemment beaucoup plus avantageux que les autres, car la ventilation est régulière, elle a lieu par de l'air chaud, et la chaleur employée à chauffer cet air est complètement perdue dans les cheminées ordinaires; mais cette disposition est un peu compliquée.

Dans des appareils du même genre, mais beaucoup plus simples, les tuyaux sont placés *horizontalement*, immédiatement au-dessus du foyer; ils sont échauffés extérieurement par la flamme et par l'air brûlé, et parcouru intérieurement par l'air, avant qu'il pénètre dans l'appartement; c'est cette dernière disposition qui m'a paru et vous

paraîtra, Messieurs, la plus simple, la plus économique et la plus avantageuse sous tous les rapports.

Et, pour faciliter l'intelligence de ce travail et lui donner un plus grand degré d'utilité, j'y ai joint le plan et la description d'une cheminée à tuyaux horizontaux, avec soupape, pour modérer le tirage et augmenter l'effet utile du combustible. Au moyen de légères modifications, le même système peut être appliqué aux cheminées de cuisine ou autres appareils de l'économie domestique ou industrielle.

Pour diminuer encore la déperdition du calorique, on emploie, depuis quelques années, des *bûches creuses* en fonte, auxquelles on donne la forme la plus convenable pour imiter les bûches ordinaires et pour concentrer la chaleur et la faire rayonner dans la partie inférieure du foyer; j'ai vu dans l'établissement de fonderies de *M. Bouchet aîné et Comp.*, à Nîmes, des objets de ce genre parfaitement exécutés. Pour les foyers de cuisine, ces bûches seraient susceptibles de recevoir quelques modifications, pour que la chaleur qui se dégage du combustible vienne se concentrer sous un appareil destiné à recevoir de l'eau pour les usages de l'économie domestique, et disposé à peu près comme la *cloche de chaleur* des foyers russes, la *bouilloire* des Anglais, mais toujours dans le seul but d'empêcher le calorique de s'élever dans le conduit de la cheminée, en le forçant à rayonner vers la partie inférieure du foyer.

Emploi de la fumée de diverses substances aromatiques et balsamiques, comme moyen d'agrément ou de santé. — Qui eût dit, il y a quelques siècles, qu'une chétive plante en usage seulement parmi quelques peuplades sauvages de l'Amérique, et restée longtemps ignorée des habitans de l'ancien monde, viendrait changer tout-à-coup nos habitudes, et créer un besoin de première nécessité? Qui eût pu prévoir alors que cette innovation dans nos coutumes serait la source d'un des plus grands revenus du fisc?

On sait que le *tabac* s'emploie de diverses manières; on le prise, ou on le fume dans des pipes ou en *cigarres*; je ne le considérerai que sous cette dernière forme, quelles que soient les matières, *tabac*, *plantes aromatiques*, ou autres substances qui entrent dans sa composition.

Il serait curieux, Messieurs, de remonter à l'origine du *cigarre*, d'assister à ses développemens, de voir son usage se répandre dans tou-

tes les classes de la société ; d'étudier toutes les transformations qu'il a dû subir et qu'il subit encore tous les jours pour passer des lèvres grossières du commun des fumeurs, aux lèvres roses de nos petits maîtres et même de quelques femmes.

Certes, cette histoire ne serait pas sans quelque intérêt, car il est difficile de trouver un exemple de fortune aussi rapide que celle de la cigarette ; et aujourd'hui on peut dire que la cigarette est partout, que son usage est devenu général, qu'elle est ainsi le complément indispensable de toute vie confortable, et que sa fumée peut être par fois comparée à l'*opium* et au *haschish* des Orientaux ; que par fois elle produit un état d'exaltation fébrile, source de jouissances toujours nouvelles ; que presque toujours enfin elle endort la douleur, distrait l'imagination, fait trouver l'oisiveté douce et légère, et peuple la solitude de gracieuses images.

Tout le monde ne pouvant pas supporter l'odeur de la fumée du tabac, on a cherché à y suppléer par diverses substances aromatiques ou balsamiques, telles que les feuilles de végétaux, contenant des principes volatils plus ou moins agréables ou hygiéniques. On a employé surtout depuis quelque temps le *camphre*, que l'on aspire.

En parcourant le 58^e volume des brevets d'invention, je trouve un *brevet de cinq ans pour des cigarettes aromatiques*, garnies d'une capsule à une de leurs extrémités. Ne fumant pas le tabac, j'ai été curieux de composer des cigarettes dans le genre de celles indiquées dans ce brevet, et je suis parvenu à les améliorer au point de les rendre semblables aux cigares de la régie, et bien plus économiques, car elles ne reviennent qu'à deux centimes la douzaine ; chaque cigarette ne contient qu'un demi-gramme de la composition de diverses plantes ou substances aromatiques et balsamiques pulvérisées, au nombre desquelles on peut faire entrer le *serpolet*, le *thym*, la *lavande*, le *fenouil*, le *laurier*, les *feuilles d'oranger*, le *romarin*, la *sauge*, l'*ysope*, le *genièvre*, la *citronnelle*, le *stramonium*, la *sariette*, la *cannelle*, les *feuilles de pêcher*, d'*amandier*, de *prunier*, d'*aubépine*, et autres plus ou moins variées, suivant l'usage auquel ces cigarettes sont destinées.

Voici, à l'appui de ces observations, quelques échantillons des cigarettes à capsules de paille, que j'ai moi-même confectionnées, et

dans lesquelles il entre jusqu'à trente-six plantes aromatiques ou substances différentes.

M. Pelet lit une note sur le Castellum romain découvert l'an dernier, près du fort.

Vous vous rappelez, Messieurs, dit-il, de la description que nous eûmes l'honneur de vous faire du *Castellum* romain que nous venions de découvrir; vous vous rappelez, Messieurs, que nous fîmes remarquer sur le sol du bassin trois ouvertures circulaires, presque contiguës, que nous supposions alors devoir aboutir dans un même canal, établi, selon toute apparence, immédiatement au-dessous des cinq canaux de distribution qu'on découvrait à cette époque. De nouvelles fouilles, exécutées par le propriétaire de cet intéressant monument, sont venues changer nos conjectures en certitude; le canal inférieur a été exploré à quinze mètres au couchant du *Castellum*, et, jusque-là, il conserve à peu près les dimensions du canal afférent; après ce point, les murs latéraux paraissent s'évaser pour donner une plus grande largeur à l'aqueduc, ou peut-être pour le diviser en deux branches, et que des fouilles ultérieures nous apprendront plus tard. Dans cet intervalle, il n'est point voûté, mais couvert seulement de larges dalles de plus de 20 centimètres d'épaisseur; la partie inférieure de ce canal est obstruée jusqu'à la hauteur de 0,60 cent. par des incrustations tufeuses d'une telle dureté qu'on a été obligé d'employer la mine dans le déblaiement de quatre mètres qu'a fait opérer M. Carbonnel.

Au milieu de ce sédiment pierreux, il s'est trouvé une grande quantité de médailles romaines, tellement adhérentes, comme vous pouvez vous en convaincre par le fragment que nous mettons sous vos yeux, qu'il faut briser le tuf avec force pour les en détacher; malheureusement, l'oxidation a rendu la majeure partie de ces médailles indéchiffrables, et jusqu'à présent nous n'avons pu en déterminer que sept dont nous allons vous donner le détail.

Avec ces médailles, il s'est aussi trouvé dans le tuf une plaque de plomb, dont voici le fac simile: Elle a 2 millimètres d'épaisseur, 20 centimètres de longueur et 6 de large; ses extrémités à queue d'aronde et deux trous qu'on voit au milieu prouvent qu'elle était fixée; elle porte ce mot: **ISPANA**, gravé en creux d'une manière assez gros-

sière. Ne pourrait-on pas supposer que cette plaque était placée au-dessus de l'une des dix bouches de distribution pour indiquer au *Castellarius* la direction de cette ouverture ? S'il en était ainsi nous pourrions espérer que l'entier déblaiement de l'aqueduc nous fournirait d'autres plaques analogues qui viendraient nous apprendre les noms que donnaient les Romains aux divers quartiers de la ville ; déjà nous pourrions induire de notre découverte que cette dénomination était en rapport avec le pays sur la route duquel ce quartier était situé.

Nous avons remarqué que les A du mot *Ispana* n'ont pas de traverse, mais que la branche droite a, vers son extrémité inférieure, une ligne formant avec elle un chevron qui lui donne la forme d'un lambda grec. On sait que cette lettre A a pris des formes très-différentes sous la plume des copistes et sur les marbres, depuis les Romains jusqu'à l'invention de l'imprimerie, qui paraît avoir fixé l'écriture. Les savans ont divisé la forme de la lettre A en six séries appliquées à des périodes différentes de temps ; nous espérons que le résultat de leurs recherches nous amènerait à déterminer l'époque à laquelle nous devons rapporter notre plaque de plomb, mais notre espoir ne s'est point réalisé, « les A de cette inscription sont compris dans la dixième » subdivision de la sixième série, dont la plupart remontent, il est » vrai, au temps de la république ou du moins de l'empire romain, » mais qui sont aussi parvenus jusqu'au gothique » ; de sorte que le laps de temps qui s'est écoulé pendant leur règne ne peut pas nous servir à déterminer une époque précise.

Lors de la découverte du *Castellum*, nous n'avions pas remarqué, dans le glacis qui en forme le sol, une ligne de trous en avant des trois ouvertures qui sont au fond du bassin ; ces trous sont établis sur une courbe dont les extrémités se rapprochent du mur d'enceinte de manière à ne laisser qu'un intervalle de 0,45 centimètres entre ce mur et le dernier trou. Ces ouvertures, au nombre de six, portent encore des traces de scellement, elles ont servi à fixer une barrière en bronze ayant pour but d'opposer une résistance à la rapidité du courant, afin que les eaux ne se précipitassent dans le canal inférieur avec une impétuosité à laquelle sa construction n'aurait pu résister. Les temps modernes ont donné à cette espèce d'appareil le nom de *Cuvette de Jaugeage*.

Voici le détail des médailles qu'il nous a été possible de déterminer :

1° Tête de Domitien à droite. **IMP. DOMIT. COS. XII. CENS. PER. P. P.** Au revers une figure drapée tenant de la main gauche une patère et de la droite des épis. **FIDEL. PVBLICAE. S. C.**

2° Tête de Domitien à droite **IMP. DOMIT. AVG., COS. XII.** Au revers, une femme tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite une balance **MONETA AVGVSTI. S. C.**

3° Tête de Vespasien à droite **IMP. CAES. VESPASIANVS AVG.** Au revers, un aigle debout, les ailes demi-ouvertes, et regardant le ciel. **CONSECRATIO.**

4° Tête de Domitien lancée à droite. **IM. CAES. DOMIT. AVG. CERM. COS XII. CENS. PER. P. P.** Au revers, la Fortune debout, tenant de la main droite un timon, de la gauche une corne d'abondance. **FORTVNAE. AVGVSTI. S. C.**

5° Tête d'Antonin lancée à droite **IMP. CAES. T. AEL. HADR. ANTONINVS AVG. PIVS.** Au revers, Vénus debout tient de la main droite une haste, et de la gauche... **TR. POT. XV. COS III.**

6° Tête de Lucille (femme de Lucius Verus) à droite, **LVCILLAE. AVG. ANTONINI. AVG. F.** Au revers, Vénus debout tient de la main droite une haste et de la gauche une pomme, **VEVE. S. C.**

7° Médaille de Vespasien où on lit : **VESP. AVG.** et au revers une femme tenant sa robe.

M. Rivoire lit un supplément à la notice qu'il a déjà publiée sur Jean Paulet dans la *Statistique du Gard*. Ce supplément est le résultat de nouvelles et patientes recherches.

Après quelques réflexions sur le mouvement des esprits à l'époque où vivait Paulet, M. Rivoire ajoute :

« Au milieu de cette fermentation qui agitait le corps social, l'art industriel, enfoui dans l'ornière de la routine, concentré dans les mains d'ouvriers laborieux, mais peu intelligents, supportait sa part de malaise dans ce long prologue qui devait aboutir à 89. Une ère nouvelle pour les arts mécaniques devait prendre naissance au sein même de cette époque si étrangement agitée.

» Jean Paulet naquit à Nîmes en 1731, 22 ans après Vaucanson, à qui l'on doit de si utiles améliorations dans les sciences mécaniques, et plus de perfection dans l'apprêt et le tissage des soies, et 21 ans



avant Jacquard, l'illustre ouvrier lyonnais, dont le nom est devenu, pour ainsi dire, technique dans les deux mondes. Il fut l'heureux continuateur des efforts et des travaux de ses prédécesseurs.

» Ainsi, tous les hommes destinés à se poser haut dans les arts utiles comme dans les lettres, les sciences et la guerre, s'étaient pour la gloire d'un siècle, donné rendez-vous dans ce monde; ils y arrivaient à de courts intervalles au temps nécessaire, forts et courageux, confians dans leur génie, ardents dans les travaux qu'ils avaient mission d'accomplir.

» Né de parens placés dans une condition modeste et obscure, Paulet s'occupa dès son enfance à connaître les soies dans leur origine, et s'initia plus tard dans l'art de les employer. Depuis plusieurs siècles, la ville de Nîmes jouissait d'une haute renommée manufacturière; il lui était réservé d'ajouter un nouvel éclat à cette réputation acquise avec tant de peine et de persévérance. L'art de la fabrication s'était élevé à un degré remarquable, mais il fallait que la science théorique vint au secours de la pratique, qui seule ne pouvait plus suffire.

» Paulet entreprit cette tâche, et ce fut avec la plus grande ardeur qu'il travailla à répandre le fruit de ses laborieuses études, et à jeter un nouveau lustre sur sa ville natale.»

L'auteur entre ensuite dans quelques détails sur les progrès que fit faire Paulet au lisage à boutons, à l'entrelacement de la chaîne et de la trame; sur les perfectionnemens qu'il dut à un nouveau séjour à Lyon et à Paris, enfin sur la publication de son *Traité du fabricant des étoffes de soie*. Ce dernier ouvrage, dit avec raison M. Rivoire, est un véritable monument érigé à l'industrie nationale qui a perpétué le nom de Paulet, non-seulement en France mais en Angleterre, où l'important travail de notre compatriote a été répandu et traduit.

M. Rivoire mentionne successivement les divers traités de Paulet et en montre la portée et le but. Il passe en revue les conseils et les descriptions de Paulet relatifs aux satins, serges, taffetas, étoffes demi-façonnées; étoffes façonnées par le moyen de la petite tire; étoffes courantes; grande tire, étoffes brochées, velours, peluches, etc.

Après les efforts les plus énergiques, soit pour faire agréer ses découvertes, soit pour en populariser la mise en pratique, Paulet obtint du conseil d'administration, composant le directoire du département, une somme de 1,000 livres, à titre d'indemnité, de récompense et

d'encouragement pour ses utiles inventions ; il arrêta en outre , qu'un exemplaire de l'ouvrage de Paulet serait déposé dans ses archives. Cet ouvrage n'existait à Nîmes à un seul exemplaire que dans une bibliothèque particulière. M. Rivoire nous apprend qu'il existe aussi dans les archives de la préfecture.

M. Rivoire termine ainsi son nouveau et fort intéressant travail :

« Vaucanson , Paulet et Jacquard , ont suivi avec persévérance une idée que les esprits sceptiques et curieux ont longtemps traitée d'utopie et de chimère. Grâce à leurs efforts , les arts mécaniques se sont enrichis d'une machine bien simple et peu coûteuse , à la portée de la classe pauvre des tisseurs , qui a formé une nouvelle ère dans l'art des tissus. Cet art a éprouvé une révolution complète sous la main de l'ouvrier Jacquard , qui n'a fait que mettre en œuvre les intelligentes conceptions de ses deux prédécesseurs. L'ouvrier n'est plus qu'une machine à mouvement qui produit sans peine , promptement et à bon marché , des étoffes ornées des dessins les plus riches et les plus variés , que leur prix met à la portée de toutes les fortunes.

» Gloire à ces bienfaiteurs des classes laborieuses ! Honneur à ces derniers rejetons du XVIII^e siècle , qui , tour-à-tour ardens défenseurs des droits de l'homme , de la liberté de la pensée , du sol de la patrie , prenaient au sérieux les sciences ou les arts , et conservaient dans leur cœur , comme en un foyer toujours pur , la passion de la gloire et l'amour de l'humanité.

» La ville de Nîmes ne sera pas ingrate envers Paulet ; elle restera pour celui qui prit naissance dans ses murs et qui lui a consacré son œuvre , la patrie juste et éclairée , elle aimera à glorifier le souvenir d'un de ses plus illustres enfans , qu'un injuste oubli avait trop longtemps banni du cœur de sa mère.

» Nîmes rendra à Paulet la place honorable que son nom doit occuper dans l'estime et dans la reconnaissance de l'antique cité.

» C'est à vous , Messieurs , qu'appartient le droit d'initiative ; c'est à vous qui honorez les sciences et les arts qu'est laissée la mission de préserver de l'oubli cette partie intéressante de l'héritage légué par un de nos concitoyens à sa ville natale.

» Lyon a dressé un monument à la mémoire de Jacquard. Le marbre a reproduit les traits de l'ouvrier intelligent qui a su tirer un utile parti des travaux de Vaucanson et des savantes dissertations de

Paulet. Nîmes inscrira le nom de l'habile fabricant dans les fastes de son histoire. En tête du livre d'or sur lequel on enregistre à la fin de chaque période quinquennale les triomphes de notre industrie locale, on inscrira le nom de Jean Paulet.

» Ses efforts soutenus, sa persévérance pour le perfectionnement de l'industrie principale de Nîmes, ont mérité un témoignage public de reconnaissance : vous n'hésitez pas, Messieurs, à décerner solennellement, à la mémoire de notre illustre concitoyen, un éclatant suffrage comme prix de ses utiles travaux. Une telle distinction honore à la fois l'homme qui s'en est rendu digne, la compagnie qui a su mettre en lumière le mérite oublié et le pays dont il a accru la réputation industrielle.»

L'Académie remercie M. Rivoire de son attachante communication, et décide que des démarches seront faites auprès de l'autorité municipale pour faire déposer le précieux ouvrage de Paulet dans la Bibliothèque de la ville.

Séance du 3 mai.

M. le Président dépose le *Recueil* de la Société académique de Lille et deux mémoires de M. Tordeux sur les sucres et les puits artésiens.

M. Pelet fait part de la récente découverte d'un pavé mosaïque dont il entretiendra prochainement l'Académie.

M. Dhombres lit, sur un livre offert en hommage par M. Roubaudy, de Nice, le rapport suivant :

« Vous m'avez chargé, Messieurs, dans notre dernière séance de vous rendre compte d'une notice de M. Roubaudy, sur les moyens de fabriquer des huiles fines avec les olives de l'Algérie. L'auteur est de Nice, pays renommé pour la bonne qualité de ses huiles, et il paraît connaître parfaitement le sujet qu'il traite. La différence, selon lui, entre les diverses qualités d'huile, dépend plutôt de la manière de la faire, que des climats, des influences du sol et de la maturité des olives. En Algérie, les arbres végètent, pour ainsi dire, sans cul-

ture, mais ils ne sont pas des meilleures espèces, et l'on croit, comme dans beaucoup d'autres pays, que les olives rendent davantage, en les gardant plus longtemps; ce qui est, au contraire, nuisible à la quantité et surtout à la qualité de l'huile.

» Quelques personnes ont encore chez nous ce préjugé; je saisis cette occasion pour leur faire remarquer que les olives entassées s'échauffent, perdent une partie des principes aqueux qu'elles renferment, se froissent et diminuent de volume, et chacun peut calculer que s'il faut moins de ces olives pour faire un décalitre d'huile, le tas a diminué depuis la récolte, dans la même proportion et même plus. Quant à la qualité, il est bien reconnu que la fermentation donne à l'huile un goût de moisi et de rancidité très-désagréable.

» M. Roubaudy voudrait persuader les cultivateurs de l'Algérie que la première condition pour fabriquer de la bonne huile, est de ne pas conserver les olives entassées. Le second point, qu'il regarde comme aussi essentiel, est la propreté de la pile, des sacs de sparterie, qui la forment et de tous les ustensiles dépendans du pressoir; l'huile ayant la propriété de dissoudre un grand nombre de substances qui la colorent, prend de l'odeur et du mauvais goût.

» Il voudrait qu'on se servît d'eau froide plutôt que d'eau bouillante, pour détremper la pâte, arroser en pile, laver les cabas, etc., et même qu'on n'employât pas d'eau. Je ne partage pas son opinion; je pense que l'eau bouillante est nécessaire dans nos moulins actuels pour obtenir un produit avantageux de notre récolte.

» Les huiles du département du Gard sont classées dans le commerce, comme mangeables, supérieures et fines, c'est pour nous un revenu considérable qui serait réduit de plus de moitié, si nous ne faisons que de l'huile vierge; sans nier sa supériorité pour certains usages, sans préférer la quantité à la qualité, on peut dire ici que le mieux est l'ennemi du bien. L'essentiel est de s'appliquer à conserver nos excellentes huiles, les mélanges qu'en font les marchands, les défauts de soins et de propreté, leur sont plus préjudiciables que l'eau chaude employée à les dégager.

» Je retourne aux oliviers de l'Algérie: M. Roubaudy voudrait que le gouvernement français donnât plus d'encouragement à leur culture, qu'on les fit greffer des meilleures espèces que nous avons en Europe; qu'on y transportât non-seulement des caisses de greffes

stratifiées avec de la mousse et du sable humide, mais aussi des arbres, afin d'avoir des greffes sur les liens, lorsque la végétation plus ou moins avancée faciliterait leur reprise.

» Il propose, enfin, l'établissement d'une ferme-modèle particulièrement appropriée à la culture de toutes les espèces d'oliviers d'Europe et d'Afrique, afin de juger celles qui méritent la préférence. Il en est de l'olivier comme de la vigne, dit-il, tout change, quand le climat, la température, le terrain changent, et les variétés les plus estimées dans un lieu, seront peut-être regardées comme inférieures dans un autre.

» Cette ferme-modèle fournirait aux cultivateurs routiniers une démonstration évidente des procédés et des méthodes perfectionnées. Nous croyons que les colons du midi de la France, par leur exemple et leurs principes, rempliront le but agricole et philanthropique de l'auteur. »

M. le secrétaire fait le rapport qui suit sur le *Recueil* de l'Académie de Dijon :

« Messieurs,

» Je viens vous rendre un compte sommaire du recueil de mémoires et rapports publiés par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

» Je commence par écarter tout ce qui, empreint d'un caractère purement local (déces de membres, admissions), n'exciterait qu'un faible intérêt, et ne contiendrait aucun renseignement.

» J'appellerai, au contraire, votre attention sur divers mémoires qui m'ont paru remarquables : Influence de la chaleur sur la qualité des vins ; des effets des passions sur l'économie animale ; histoire médicale de la fièvre jaune observée au port du passage ; des mémoires sur divers cas de tératologie humaine. Je citerai surtout une monographie pleine de recherches curieuses sur l'écrevisse fluviatile et sur son parasite, l'astacobdèle branchial. L'auteur, M. le docteur Vallot, a traité ce sujet avec une véritable supériorité ; il ne s'est pas borné à présenter sur l'anatomie de ce crustacé, sa mue, sa couleur, ses habitudes, les détails et faits connus depuis longtemps et admis dans la science ; il est encore parvenu à éclaircir des faits regardés jusqu'ici comme fort incertains.

» Un autre écrit du volume que nous devons vous faire connaître, reproduit toutes les idées mises en œuvre par M. l'ingénieur Darcy, pour doter Dijon de fontaines publiques. Après les savans travaux de notre confrère, M. Teissier, qui déjà a analysé ce mémoire, il est superflu d'en louer le mérite; qu'il suffise de dire que, grâce à de récents et magnifiques travaux, il y a à Dijon un aqueduc qui se déploie sur une ligne de 12,695 mètres, un réservoir d'une capacité de 22,000 hectolitres, et indépendamment d'un lavoir et d'un beau jet d'eau, cent-une borne-fontaines dont la disposition habilement calculée et l'ingénieux mécanisme satisfait largement au triple besoin des usages domestiques, de la propreté des rues et des secours en cas d'incendie. La partie des lettres n'offre pas, dans le recueil que nous examinons, des travaux moins importants.

» Le premier mémoire est relatif à la Catalogne. C'est une topographie physique, historique de cette province et des principales villes de la portion nord-est de l'Espagne.

» Le second traite de la langue celto-kimrhu, nous en offrirons une courte analyse. L'auteur, M. Charles de Latouche, homme de lettres, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), après avoir, avec Cuvier, considéré dans les nombreuses variétés de l'espèce trois races : 1° La blanche ou caucasique; 2° la jaune ou mongolique; 3° la noire ou éthiopique, arrive aux Celtes qu'il regarde comme la quatrième souche de la race caucasique. Mais d'où venaient les Celtes? Ici, l'auteur décrit leurs expéditions, leurs progrès de l'orient de l'Asie vers l'occident et le midi de l'Europe; il parle de leurs monumens, de leur religion, qui rappelle les mystères des Cabires de la Samothrace; et après ces détails nécessaires, l'auteur aborde la question qu'il s'est posée; identité de la langue actuelle celto-kimrhu et de l'ancienne langue; la langue que parlaient tous les habitans de la Gaule.

» Cette ancienne langue consiste pour nous en 125 mots, qui nous ont été conservés avec leur signification, et dont on retrouve 118 mots dans la langue moderne, avec la même signification et presque avec la même orthographe; autant du moins que des Latins et des Grecs pouvaient écrire correctement des mots celtes : cela était aussi difficile pour eux, dit avec raison M. de Latouche, qu'il le serait à des Italiens et même à des Français de sténographier du bas-breton.

» Les formes grammaticales de la langue celto-kimrhu sont remar-

quables par leur régularité méthodique. Les verbes actifs se conjuguent de cinq manières, et les verbes passifs de quatre, ce qui donne une grande variété d'inflexions. L'adjectif est toujours des deux genres et des deux nombres, sans aucun changement. La dérivation est régulière et riche. J'en citerai quelques exemples pour démontrer sous ce rapport la supériorité du celto-kimrhu sur le français : *telen*, harpe; *telenna*, harper; *telenner*, harpeur; *telennerez*, harpeuse. Sur quatre mots, il en manque trois au français. *Kalon*, *kaloun*, cœur, au sens propre; au figuré, valeur, magnanimité. Le mot français cœur n'a aucun dérivé, tandis que le celto-kimrhu en a de très-énergiques. Le verbe *kalounekaad*, donner du cœur. L'adjectif *kalounek*, qui a du cœur. Le substantif *kalouniez*, cordialité, affection tendre qui part du cœur; et cet autre si expressif : *kalounad*, effusion d'un cœur plein de tendresse. Il n'y a pas jusqu'au cœur d'un arbre qui est rendu par un mot propre : *kalounen*. L'adjectif *kalounez* exprime un attribut différent de *kalounek*; ce dernier a rapport au courage, et l'autre à la sensibilité. Le français ne rend aucun de ces sentimens par un mot qui dérive du mot cœur.

» Les dérivés forment une série d'idées complètes.

» De *kraban*, griffe, vient l'adjectif *krabanek*, qui a des griffes : le verbe *krabanata*, donner des coups de griffes; *krabanad*, coup de griffes. Il y a un diminutif, le verbe *krabisa*, donner un petit coup de griffes, et *krabisaden*, ce petit coup. Ce n'est pas l'idée d'égratigner, elle se rend par *krafina*, verbe, *krafinadem*, égratignure, dont la racine est le mot *kraf*, piqure, d'où vient le verbe *krafa*.

» Il semble que l'idée du gouvernement, de la famille, se trouve dans les dérivés du mot *ti*, maison; *tiad*, maisonnée (famille et serviteur); *tiék*, chef de la maisonnée; *tiegez*, la maîtresse de la maisonnée; *tiekaad*, gouverneur de la maisonnée; *tiegeach*, la conduite, le gouvernement de la maisonnée; *louinel*, des maisonnées séparées formant un hameau.

» On voit que le celto-kimrhu est moins embarrassé de périphrases que le français. C'est la langue d'un peuple grave et réfléchi, qui économise les mots pour rendre ses idées, tout en les peignant dans toutes leurs nuances.

» Les sept consonnes muables par euphonie, ajoute M. de Latouche, les voyelles et les diphtongues qui terminent les mots, l'absence

de l'e muet, les aspirations mêmes, si elles ne sont pas trop gutturales, rendent, selon moi, la langue sonore et assez harmonieuse, quand la prononciation est lente et cadencée. Voilà quelques-unes des principaux avantages de notre vieil idiôme national; mais le moins contestable, c'est que son étude peut être utile pour l'histoire de la filiation des peuples, et pour celle des monumens de l'ancienne Gaule.

» A la suite de ce mémoire je trouve une dissertation de M. Pierquin sur les Huns et le Morvand. L'auteur croit qu'après la défaite de leur redoutable chef, un grand nombre de soldats restèrent dans le Morvand (Yonne); que là, abrités seulement par leurs tentes, ils trouvèrent une patrie plus douce et plus heureuse, sans perdre les mœurs ni les habitudes de la mère-patrie, pas plus que leur physionomie nationale. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses conjectures. Rien ne nous a paru moins probable que celle qu'il fonde sur les caractères des chevaux du pays dans lesquels il croit reconnaître l'origine mongole; rien de moins certain que les caractères physiologiques de la race, que les traces d'une constitution sociale à chef électif comme avant Attila. Rien de moins positif que cet héritage de penchant à la rapine, aux procès, etc., etc., que les Morvandéaux semblent tenir, suivant M. Pierquin, de la tribu hunnique qui aurait stationné dans le Morvand. Ces faits ne nous ont paru offrir qu'un faible intérêt.

» Il n'en est pas de même, Messieurs, d'une notice sur un autel votif trouvé à Gisse-le-Vieil, canton de Vitteaux. L'auteur, M. Morelot, antiquaire, à Equilly, a donné des détails curieux, et sur une statue de la déesse, et sur cette fontaine qui, comme celle d'Égérie, eut les honneurs divins.

« Immédiatement après cet article d'archéologie vient, et la transition est ici naturelle, un essai de traduction d'Homère. L'auteur a voulu *calquer* son sublime modèle autant que le permettait le respect dû à notre langue. Pour donner une idée du mérite du traducteur, M. Stièvenart, nous allons lire le passage célèbre (adieux d'Hector), que le bon Rollin et l'éloquent Rousseau admiraient si vivement.

» Femme, répond le grand Hector à l'aigrette mouvante, moi aussi, tous ces pensers m'occupent; mais j'honore trop les Troyens et les Troyennes au voile traînant, pour éviter, comme un lâche, les

batailles. Non, mon cœur en ordonne autrement, parce que j'ai appris à toujours être brave, à combattre au premier rang, pour soutenir la gloire de mon père et la mienne. Mon âme sait bien qu'il viendra un jour où périra la sainte Ilion, et Priam à la lance redoutée, et le peuple de Priam. Mais ni les malheurs à venir des Troyens, d'Hécube elle-même, ni ceux du roi et de mes frères, qui, nombreux et vaillans, tomberont dans la poudre sous des mains ennemies, ne m'affligent autant que ton propre sort. Alors, un de ces Grecs cuirassés d'airain t'entraînera tout en pleurs après t'avoir ravi le jour de la liberté. Dans Argos, tu tisseras la toile sous les ordres d'une étrangère, tu porteras l'eau de Messéis ou d'Hypéria, et sur toi pèsera une dure nécessité, et quelque jour, voyant couler tes larmes : « Voilà, dirait-on, l'épouse de cet Hector, qui fut le plus vaillant parmi les Troyens dompteurs de coursiers, lorsqu'autour d'Ilion se livraient ces grandes batailles ! » C'est ainsi qu'on parlera ; et ce te sera une nouvelle douleur de n'avoir plus l'époux capable de repousser loin de toi le joug de la servitude. Ah ! que je meure, que la terre amoncelée me couvre tout entier, avant d'entendre les cris que tu jetteras entre les mains de tes ravisseurs !

» A ces mots, l'illustre Hector tend les mains vers son fils ; mais sur le sein de sa nourrice, à la belle ceinture, l'enfant se rejette en criant : la vue d'un père chéri, l'éclat de l'airain, la crinière qui, sur le haut cimier, ondule menaçante, l'ont frappé d'effroi. Le père sourit, ainsi que la noble mère. Bientôt le héros détache de son front le casque qu'il pose resplendissant sur la terre, il donne un baiser à ce fils bien aimé, le balance dans ses bras, puis, implorant Zeus et les autres dieux :

» Zeus, et vous tous, ô immortels ! faites que cet enfant, que mon fils soit comme moi, illustre parmi les Troyens ! qu'il ait ma force, mon courage ; qu'il règne puissamment sur Ilion ! qu'un jour à son retour des combats, chacun s'écrie : celui-ci est encore plus vaillant que son père ! qu'il rapporte les dépouilles sanglantes de son ennemi immolé, et que le cœur d'une mère en tressaille de joie ! »

» Le *Recueil* de Dijon contient un essai sur le régime municipal romain, par M. Migneret, de Langres. Cet avocat distingué a retracé l'histoire de la fondation de Rome jusqu'à Léon le philosophe ; il traite successivement :

1° De l'origine et du développement du régime municipal dans l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de la république ; 2° des modifications apportées dans le régime municipal par le gouvernement impérial ; 3° des honneurs, des magistratures et des autres offices inférieurs dans les cités municipales ; 4° de l'administration économique de la cité ; 5° charges personnelles, tutelle, curatelle ; 6° charges patrimoniales ; 7° charges mixtes ou doubles ; 8° existence civile des cités ; 9° existence civile de la cité ; 10° droit d'acquérir, d'aliéner, de posséder ; 11° droit d'administration séparée et distincte, soit de l'administration des autres villes, soit de l'administration générale de l'État ; 12° caractère public et privilège des administrations municipales ; 13° organisation administrative des cités.

» Le volume se termine par trois rapports substantiels de M. Morelot, l'un sur le traité du cautionnement en matière civile et commerciale publié par M. Pousot ;

» Le second, sur un ouvrage de M. Dumay, intitulé : *Commentaire de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux* ;

» Le troisième, sur le traité de l'administration de la justice criminelle en France, publié par M. de Lacuisine.

» L'exposition des idées de M. de Lacuisine serait en quelque sorte prématurée, puisque très-prochainement l'Académie aura à s'occuper de l'effet de l'admission des circonstances atténuantes que traite particulièrement son écrit ; aussi, nous ne reproduisons point les passages vraiment éloquens que l'on trouve dans l'analyse de son livre, nous ne transcrivons pas ses réflexions sur le droit de récusation, sur l'innovation récente qui isole le jury de la magistrature ; nous nous taisons sur les observations relatives à l'abus des grâces ; mais nous ne résistons pas, pour bien clore cet insuffisant rapport, au plaisir de vous lire un morceau un peu étendu sur le président d'assises :

« Dans notre organisation judiciaire, le président des assises est le préteur de l'ancienne Rome qui, dans la décision du fait, *jus dicebat ex sententiâ aliorum et non judicabat*, tellement, dit une ancienne chronique, qu'il n'y apportait rien du sien fors l'autorité et validité à ce qui se traistait et maniait devant lui. Mais ce serait une grave erreur d'appliquer littéralement ces termes à la direction de nos débats criminels. Les présidens sont principalement chargés d'ins-

truire l'affaire, c'est-à-dire de préparer dans un colloque simple, concis, calme et bien articulé, entre lui et les témoins, et par des interpellations personnelles faites à l'accusé, tout ce qui doit raisonnablement fonder la matière d'un débat sérieux; il doit rejeter, au contraire, tout ce qui tendrait inutilement à le prolonger. Or, l'élaboration des enquêtes, la coïncidence des dates, le rapprochement des faits, leur enchaînement, leur contradiction, la supériorité logique des uns sur les autres, la concordance de tous, le dégagement des superfluités de la cause, en un mot, la concentration des moyens sous la main habile qui les dilate ou qui les presse pour exprimer le doute ou la certitude, et faire jaillir la vérité des étincelles d'un débat lumineux; tous ces efforts pour déconcerter la fraude, faire triompher l'innocence et laisser la moindre part à la controverse, ne sont pas l'œuvre d'une attribution mécanique, ni d'une intelligence vulgaire!

» L'impartialité, qui est la première vertu du président, n'exclut ni la logique dans la pensée, ni la précision dans les faits, ni les rapprochemens dans les preuves. Interroger, c'est examiner; examiner, c'est interpellier; interpellier, c'est presque argumenter, ou plutôt c'est provoquer dans un colloque individuel toutes les contradictions de la défense. Tout cela doit s'accomplir d'une manière claire, précise, correcte, sans qu'on puisse accuser le magistrat d'avoir révélé son sentiment ou manifesté sa conviction, *cujus animi motum nullus detegit* (Callistrate). Cette tâche est périlleuse et le terrain semé d'écueils et de difficultés: asservir constamment sa parole à sa volonté, être clair dans le discours et retenu dans la pensée, pressant dans les prémisses et réservé dans les conséquences; éclairer les obscurités de la cause à la charge de se dissimuler soi-même; se faire en un mot l'agent de l'intelligence commune et commander sans cesse à ses propres impressions, tout cela exige beaucoup de tact, d'habileté, de discernement, et surtout une grande conscience.

» Dans l'accomplissement d'un tel devoir, faudra-t-il donc ainsi désespérer des hommes et des institutions? Gardons-nous de le faire. Le grand art ou plutôt le premier devoir de cet auguste ministère est d'être calme et juste en tout et partout, de ne se passionner pour aucun des intérêts en présence, de tenir entre eux la balance d'une main ferme et indépendante, et de poursuivre, *sans préoccupation*,

la recherche de la vérité. *Medius inter reum et actorem* (Constantin). En obéissant ainsi aux seules nécessités de la cause, le président se gardera de laisser prendre à personne l'initiative des questions décisives qui pourraient entraîner les convictions ; il les formulera d'une manière claire et concise envers tous et pour tous ; il purgera l'élément du débat des subtilités et des équivoques, le fondera sur des propositions larges, et aplanira ainsi les voies de la certitude judiciaire. Sobre de paroles et d'observations, si une réflexion devient nécessaire à l'intelligence d'un fait ou à son rapport avec un autre fait, ou s'il existe entre eux des concordances ou des contradictions, il fera le rapprochement, balancera une réflexion par une autre, une présomption par une autre présomption, et tiendra ainsi tous les intérêts en suspens en leur ménageant à chacun les élémens d'une discussion légitime.

» Il n'oubliera pas qu'à lui seul appartient la direction des débats, et il ne souffrira jamais que personne le gêne ou l'entrave dans l'exercice de cette prérogative que la loi ne lui a pas confiée dans un misérable intérêt d'amour-propre, mais pour la garantie des droits de tous. Il préviendra donc par des questions promptes et des rapprochemens judiciaires toutes les prétentions légitimes de l'accusation et de la défense, et il fera si bien, en un mot, qu'après ses propres recherches, il n'y aura guère que des redites ou des inutilités qu'il devra rejeter sans hésitation. Il proscritra les questions intempestives et les discussions anticipées, calmera les irritations et les susceptibilités, et apportera dans ses fonctions de la bonté sans faiblesse, de la fermeté sans rigueur, de la dignité sans affectation. A ces dons précieux du caractère, il joindra de la facilité dans la parole, de la concision dans la pensée, de la vivacité dans l'esprit, de la finesse dans les aperçus, de l'élevation dans l'âme, et enfin une connaissance profonde des règles du droit criminel.

» Dans une prompte et immédiate communication avec l'accusé, il pourvoira largement aux nécessités de la défense d'office, en proportionnant le choix de l'avocat aux aspérités de la cause et au danger de l'accusation. Pour favoriser de téméraires amours-propres ou d'obsequieuses importunités, il ne remettra pas en des mains inhabiles ou novices les intérêts les plus sacrés de l'homme et de la famille, mais il recherchera le dévouement désintéressé et fécondera les ger-

mes du talent. Avare de son pouvoir discrétionnaire, il le réservera pour les grandes nécessités de la justice et n'en usera jamais pour tyranniser la faiblesse ou servir les colères de la prévention, mais partout et toujours pour la manifestation de la seule vérité. Plein d'égard envers le magistrat du ministère public, il ne souffrira pas que sa personne ou son caractère soient jamais méconnus. Patient envers les témoins, il dissipera leur embarras, respectera leur hésitation, mais accablera le parjure de son autorité. Bon et généreux envers l'accusé, il l'interrogera sans aigreur et sans artifice, le soutiendra s'il le faut, le protégera, l'encouragera. La défense trouvera en lui un soutien zélé de ses libertés, mais en même temps un juge sévère de ses écarts. Patron des jeunes avocats, il les fortifiera et les excitera dans les premières luttes de la parole.

» Enfin, dans le résumé de la cause, il sera d'autant plus juste et vrai, qu'il agira sans contrôle et parlera sans contradiction : en soumettant à la conscience du jury l'analyse sévère des moyens respectifs, il n'aura pas préparé cette œuvre à l'avance, mais elle aura été méditée, conçue, improvisée par lui sous le feu de la discussion et l'impression vivante des débats ; à cette condition seulement, elle sera la réflexion fidèle de la cause, et l'amour-propre du magistrat ne sera pas satisfait aux dépens du devoir. S'il supplée à l'insuffisance des moyens, *ut quæ desunt advocatis partium judex suppleat* (Dioclétien), il le fera avec réserve et discernement, et dans des termes qui ne donneront pas trop d'importance à sa parole. Enfin, il n'oubliera jamais que l'abus d'autorité dans le résumé des causes criminelles, même sous le prétexte du bien public, constituerait à la fois la plus grande infraction aux devoirs de sa charge, et une forfaiture morale qu'on ne saurait trop sévèrement flétrir ; *iniquitas quæ soris omni crimine gravior est* (Amien).

Tel sera le Président des assises, etc., etc., etc.

Séance du 16 Mai.

M. d'Hombres lit une note sur la *Grotte du Chien*; nous en transcrivons deux fragmens :

« Les voyageurs ne s'accordent pas, tant s'en faut, sur la hauteur de la couche du gaz qu'ils fixent d'après celle où s'éteint une bougie. Les uns, avec Artaria, lui donnent 0,17 mètres, d'autres 0,25 à 0,27; Galanti, 0,39; et je lis dans le Dict. de M. Bouillet qu'elle ne s'élève pas au-dessus d'un mètre! toutes ces mesures, quelque différentes qu'elles paraissent peuvent être justes, non-seulement parce que le sol n'est pas de niveau, ni plan, que la bougie s'éteint, quoique pas aussi subitement, à une élévation plus ou moins considérable; mais par une cause toute simple dont on n'a pas parlé, c'est que la hauteur du gaz dépend de la marche qui est à l'entrée de la grotte. Cette marche était peut-être, jadis, plus ou moins haute et elle est susceptible d'être exhaussée à volonté par des vannes ou autrement. Il est clair que le gaz s'élève dans cette espèce de réservoir, le remplit jusqu'au bord de cette barrière et déverse pour se répandre au dehors, comme s'il s'agissait d'une source d'eau. Le hasard nous a rendu cela sensible à mes compagnons et à moi, ainsi que je vais l'expliquer: Nous nous étions munis de grosses torches de filasse, enduites de goudron et de cire, afin de nous éclairer dans la grotte de la Sibylle, les chambres de Vénus, les étuves de Néron, etc. Nous les allumâmes et les vîmes s'éteindre subitement dans l'acide carbonique; expérience que j'avais faite antérieurement avec une bougie, du papier, des copeaux enflammés et de la braise. En la répétant trois ou quatre fois de suite avec nos torches, il se produisit beaucoup de fumée qui, retenue dans le gaz ou à sa surface, lui donne une teinte grise tranchante avec l'air qui restait transparent au-dessus. Le gaz que nous avions agité, expulsé en partie, parut augmenter assez vite et sa surface ondula; ce que j'explique par l'abondance de son dégagement, ou le tournoie; ment de la fumée. Nous le voyions dépasser la marche, s'écouler jusqu'au sol, où la fumée plus légère s'évaporait.

» Quoique j'aie remarqué cette séparation des deux fluides élastiques, que la pesanteur spécifique de l'un soit moitié en sus plus forte que celle de l'autre, j'admets cependant qu'ils se mélangent ou se pénètrent à leur contact. Je suis entré, comme plusieurs voyageurs dans la grotte; en restant debout, on n'éprouve aucun inconvénient, mais si l'on se courbe jusqu'à la hauteur de la ceinture 0,6 à 0,7 mètres du fond, on ressent une odeur acidule, une irritation dans les yeux et le nez; bientôt une sorte de malaise oblige à se relever et à

sortir. Ces effets deviennent de plus en plus sensibles à mesure qu'on se baisse, quoique l'on soit au-dessus du niveau de la couche d'acide carbonique et de la marche qui l'arrête, qui a 0,28 mètres. . . .

» La première fois que je fus à la *Grotte du Chien*, le paysan qui en a la clé, vint avec un braque et un grand barbet, tous les deux forts beaux, mais paraissant malingres ou malheureux du service auxquels ils étaient destinés. Ils n'étaient point attachés et auraient pu fuir, mais, soumis à leur maître, ils restaient à ses côtés, résignés à leur triste sort. Je n'étais pas curieux, je l'ai déjà dit, des angoisses et de la mort de ces animaux et le custode qui en saisissait un, n'insistait pas, lorsque je lui demandai d'autres expériences, en lui donnant l'étréne d'usage et deux carlins en sus. Ces chiens me comprirent, je ne saurais en douter; levant la tête, remuant la queue, ils s'approchèrent de moi, léchèrent mes mains, que je leur passais sur le dos, ils firent mille gambades, en haletant et en aboyant pour témoigner leur joie et leur reconnaissance; ils ne me quittèrent plus tout le temps que je restai aux bords du lac d'Agvano.

» Mon récit n'étonnera pas ceux qui savent combien l'éducation et les bons sentimens de ces animaux les mettent au-dessus de tous les autres; cependant, avant de publier cette remarque, j'ai désiré que d'autres personnes pussent la confirmer et je pourrais aujourd'hui citer plusieurs de celles que j'ai accompagnées dans mon dernier voyage, deux entr'autres qui avaient envie de juger l'effet des premières inspirations du gaz inerte, un commencement d'asphyxie, et se promettaient de faire sortir le chien dans trois minutes, quatre au plus. Je leur fis observer qu'il n'en souffrirait pas moins, que les convulsions continuaient, que la mort s'ensuivait selon la durée de l'expérience, mais que la sensibilité s'éteignait quand l'acide carbonique avait remplacé l'air dans les poumons. Quelques amateurs voulaient expérimenter si la taille d'un grand danois le préserverait, s'il aurait l'instinct de rester debout, de tenir son museau en l'air?... Ils s'en rapportèrent au témoignage du guide et du custode, qui nous citèrent plusieurs exemples et nous assurèrent avoir vu un épagneul qui, dès qu'on le couchait, savait fort bien se redresser, tendre le col hors de la vapeur, sortait et s'enfuyait s'il n'était pas retenu.

» Mes compagnons dissuadés, le pauvre chien que son maître tenait

déjà dans ses bras, obtint grâce entière et nous pouvons tous attester qu'il nous avait compris parfaitement, il nous regardait d'un air suppliant pendant que nous discourions, et une fois remis à terre, bien loin de fuir, il vint nous caresser, nous léchait l'un après l'autre, hondissait, allait et venait autour de nous, poussant des cris qu'on ne pouvait traduire qu'en remerciemens.»

M. Alphonse Dumas fait un rapport sur les mémoires publiés par la société académique de Lille.

« Messieurs, dit-il, le volume envoyé par la société royale de Lille, dont j'ai été chargé de vous présenter l'analyse, renferme une très-grande variété de sujets, et presque toutes les branches des connaissances humaines s'y trouvent dignement représentées : agriculture, histoire naturelle, physique et chimie, voyages pittoresques, poésies, appellent l'attention et l'intérêt du lecteur, et il faudrait un rapporteur vraiment érudit, pour vous donner une idée suffisamment complète de ce livre.

» Sa date, toutefois, année 1843, fait d'avance présumer que quelques-unes des questions qui s'y trouvent traitées ont dû changer d'état et d'aspect. C'est ainsi que, dans un rapport très-bien fait du reste, sur la situation des laines, M. Lestiboudois avait à rechercher les causes de leur avilissement; tandis que, depuis deux années, elles sont remontées à de très-beaux prix. Mais ses observations au sujet des réclamations qui, dans toute crise pénible des affaires, s'élèvent de tous côtés contre la législation et particulièrement les tarifs des douanes, n'ont rien perdu de leur justesse, et elles vont à l'adresse des populations du Midi comme de celles du Nord. Oui, trop souvent nous voulons attribuer uniquement à cette cause la situation souffrante ou prospère de nos industries, oubliant que, pour toutes, ce sont surtout les circonstances amenant l'abondance ou la disette dans la masse des produits, qui leur donnent une grande valeur ou les déprécient d'une manière désespérante. Les vicissitudes qu'ont successivement parcourues ces dernières années nos vins et esprits, nous sont de cette vérité économique une preuve frappante. Depuis 1830, aucune modification n'a été apportée dans la législation qui les régit, et cependant quelles extrêmes variations dans leur fortune! De 1830 à 1837, par le fait de récoltes abondantes dans la France entière, nos vins de bouche

descendent au prix de 7 fr. l'hectolitre, et les 316 à un prix proportionnel; et, en 1838, une seule année humide et froide dans le Nord, vient subitement en doubler la valeur; après quoi, le soleil recommençant à luire pour la France entière, ils retombent dans leur avilissement, et ne s'en relèvent qu'en 1843, alors que le Nord se trouve de nouveau déshérité de la chaleur des rayons solaires. Evidemment, les tarifs des douanes n'ont pas été complices de la hausse et de la baisse.

» A côté de la cause principale de la faveur ou du discrédit qui s'attache aux produits agricoles comme à ceux des manufactures, savoir leur grande ou faible masse, il est un autre élément qui ne laisse point d'exercer sur leur valeur commerciale une notable influence, ce sont les besoins réels et souvent aussi les caprices de la consommation. Or, sur la cause principale, abondance ou rareté des produits, l'industrie agricole demeure presque impuissante; c'est surtout le ciel qui envoie de belles ou de pauvres récoltes; mais quant à satisfaire les goûts particuliers de la demande ou consommation, il dépendrait de l'agriculture d'y parvenir bien plus fréquemment qu'elle le fait d'ordinaire. C'est ce talent d'aller au-devant de la demande, de la provoquer, d'en agrandir les proportions en sachant la deviner et lui plaire, que l'Hérault a mieux compris que nous dans sa vinification; c'est ce tact de producteur qui a enrichi ceux qui ont substitué les troupeaux à laines longues aux races donnant une laine fine, mais impropre à la confection de nouveaux tissus qui s'étaient emparés de la vogue. C'est enfin à cette nécessité de suivre le bon vent qu'obéissent ceux qui adoptent aujourd'hui les vers-à-soie dit *milanais*, donnant des cocons fermes et petits, et abandonnent l'ancienne espèce produisant des cocons gros et faibles, repoussés par tous les filateurs. Il faut donc convenir que la production qui souffre est quelquefois dans son tort; elle y est, lorsqu'ayant les moyens de se conformer aux exigences, bien ou mal entendues, de la consommation, elle ne le sait ou ne le veut point. Malheureusement, la possibilité de répondre à ces exigences n'existe point toujours pour elle; c'est alors qu'elle est bien réellement à plaindre, et que tout gouvernement paternel aura le devoir de lui venir en aide, et de ses conseils et de son appui.

» Après le rapport de M. Lestiboubois vient un mémoire de M. le

docteur Cazeneuve sur l'amélioration de la race chevaline. Il s'y trouve exprimée une opinion, qui nous semble parfaitement vraie, relativement aux moyens d'encourager l'élevage des chevaux de selle, propres aux remontes de notre cavalerie, qui sont ceux qui manquent le plus à la France, bien qu'elle soit capable de les produire. Pour que nos éleveurs trouvent leur compte à la production des chevaux de cette race, il faut consentir à les leur payer ce qu'ils valent, et leur en garantir le placement régulier; on pourrait faire face à une partie de la dépense, en y consacrant quelques-uns des fonds considérables, affectés tous les ans aux brillantes courses établies sur divers points du royaume; lesquelles sont bien plus souvent, dit M. Cazeneuve, un amusement pour les oisifs et un aliment fourni à la passion des joueurs, qu'un bon moyen d'améliorer les chevaux du pays. Il cite un exemple : En 1833, une jument normande, connue pour mauvaise et boiteuse, est achetée au prix de 220 fr. par un maquignon de Paris; il prépare la bête, et au bout de quelques semaines, grâce à un habile système d'entraînement, il lui fait remporter, sous le nom de Sémiramis, un des premiers prix du Champ-de-Mars. — Les courses ont certainement des avantages; mais que tous les sacrifices ne soient pas pour elles.

» Dans le mémoire suivant, on démontre l'utilité de pouvoir acquérir, dans la propriété rurale, la mitoyenneté d'un fossé séparant deux héritages, mais placé tout entier dans le fonds d'un des limitrophes; ainsi qu'on a, dans la propriété urbaine, le droit d'acquérir la mitoyenneté d'un mur, par une juste indemnité payée à celui auquel il appartient. A cet effet, on émet le vœu que, par une nouvelle disposition législative tout propriétaire joignant un fossé, ait la faculté de le rendre mitoyen, en remboursant au propriétaire du fonds dans lequel se trouve le fossé, la moitié de la valeur du terrain où il est creusé, de même que de frais de son établissement. Une telle disposition serait bien placée dans le nouveau code rural qu'attend l'agriculture, car elle éviterait des frais de recreusement et la perte de terrain qu'exigerait un second fossé.

» La question du reboisement de la France est traitée avec intelligence par M. Lefebvre. L'auteur déplore, dans l'intérêt du pays, la diminution progressive de l'étendue des bois. Vers le milieu du dernier siècle, dit-il, le marquis de Mirabeau estimait leur superficie

à 17 millions d'hectares; Chaptal, en 1815, ne la portait plus qu'à 7 millions, et, en 1834, le *Mémorial statistique et administratif des forêts*, ne leur donne que 6 millions et demi d'hectares. Pourtant l'ancienne législation de la France avait souvent voulu arrêter cette destruction, et les ordonnances sur cette matière remontent à l'an 1319. Plus tard, Buffon, Réaumur, puis les encyclopédistes s'élevèrent contre le déboisement, et quand Turgot quitta les affaires, il allait publier un arrêt du conseil pour forcer les propriétaires à planter un vingtième de leurs terres, sous peine d'être surtaxés aux impositions. La révolution ne fit qu'ajouter immensément au mal; enfin, en 1831, la loi autorisant la vente des forêts de l'Etat, des bois des communes et des établissemens publics, a mis le comble au déplorable état de choses actuel. Le moment est donc venu de mettre la main à l'œuvre d'une sage et nécessaire restauration. Les défrichemens devraient être interdits dans la plupart des cas; le reboisement des montagnes et terrains en pente généralement prescrits; il faudrait en outre planter d'arbres toutes les rives de nos routes, fleuves, rivières et canaux, ainsi que l'a fait Méhémet-Ali pour l'Égypte; plantation de 16,000,000 de pieds, qui tous les quarante ans ne rapporteraient pas moins de 335 millions de francs au trésor. Il serait enfin urgent de supprimer le parcours, et de donner aux gardes-champêtres une nouvelle organisation propre à mieux sauvegarder l'existence du sol forestier de la France.

» Dans un compte rendu de la distribution des prix fondés par la société royale de Lille, se trouve un remarquable discours de M. Pierre Legrand, son président; il rend hommage à l'utile et pratique direction que les Académies de province ont partout franchement adoptée, et qui doit, enfin, les venger des traits épigrammatiques qui ne les ont peut être que trop justement assaillies en d'autres temps. L'agriculture lui paraît digne de tout leur intérêt, et la société royale de Lille se félicite notamment de l'institution de ses associés agriculteurs, utiles auxiliaires et zélés propagateurs de la mission d'améliorations et de progrès qu'elle s'est donnée. Son président regarde comme indispensable à la prospérité des campagnes la création d'un enseignement agricole; si des chaires se sont fondées pour le développement des industries de la cité, l'exploitation du sol ne mérite pas une moindre sollicitude. M. le président termine en rappelant que

bien que la poésie appartienne plus naturellement aux contrées méridionales, et les études de la vie pratique et positive à celles du nord, la société royale de Lille n'est cependant jamais demeurée étrangère au culte sacré de l'art, et il annonce qu'une médaille d'or sera décernée l'année suivante à l'auteur du meilleur mémoire sur la vie et les ouvrages du peintre Wicar, une des belles illustrations de la cité lilloise. Et, en effet, plus loin dans le volume, se lit le rapport de la commission chargée de décerner le prix accordé à M. Dufay pour une biographie pleine d'intérêt de ce grand artiste.

» L'examen, auquel je viens de me livrer, conduit à peine au second quart du recueil que vous avez bien voulu me confier; et cependant, Messieurs, je dois déjà songer à mettre un terme à ma tâche, car non-seulement le temps m'a manqué pour tout voir et tout rapporter, mais aussi, je l'avoue, les connaissances spéciales. Si j'en eusse été capable, j'aurais eu encore à vous rendre compte d'un mémoire sur la fertilisation des terres par les sels ammoniacaux, les nitrates et autres composés azotés; d'une description ornithologique, ayant pour objet les oiseaux nageurs observés en Europe et principalement dans le Nord de la France, notice dans laquelle l'auteur, M. Degland, cite à plusieurs reprises notre compatriote M. Crespon, soit pour s'étayer de son témoignage, soit quelquefois pour le combattre; d'une série d'expériences sur les piles électriques; d'un travail, fort entendu, de nivellement des routes royales et départementales et chemins de grande communication de l'arrondissement de Lille. Mais je signalerai plus particulièrement à votre attention la relation d'un voyage de Lille au Mont-Blanc, pour le plaisir qu'elle m'a causé par l'esprit piquant et original qui s'y trouve semé à pleines mains, et aussi par le mérite de la fidélité des faits, qu'un long séjour en Suisse et mes excursions en Savoie, m'ont mis à même de reconnaître et d'apprécier.

» J'ai, enfin, à faire mention d'une traduction en vers de diverses poésies espagnoles; vers qui, dois-je le dire? me semblent parfois justifier ce que disait M. Legrand, dans son discours solennel, que le ciel du département du Nord pouvait passer pour inclément aux muses. »



Séance du 30 Mai.

M. le président dépose les ouvrages offerts depuis la dernière séance, savoir :

Un mémoire de M. de La Farelle sur la Nécessité de fonder l'enseignement de l'économie pratique;

Le volume in-4° *Degli atti della sesta riunione degli scienziati italiani tenuta in Milano*;

Les mémoires de la Société des sciences et arts de Valenciennes;

L'Annuaire de l'arrondissement de Falaise;

Le Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne;

Le Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen;

Une comédie en vers de M. Compan, dont M. Dumas veut bien faire le rapport.

M. Hedde promet à l'Académie le don de quelques graines de la Chine, que son frère M. Isidore Hedde enverra prochainement.

M. Hedde lit un mémoire sur les cheminées et les fumigations aromatiques. Afin de remédier aux inconvéniens de l'usage du tabac tout en satisfaisant une habitude qui tend à se répandre, M. Hedde a fait quelques cigarettes composées de différentes plantes. Il montre à l'Académie quels effets elles pourraient produire dans diverses affections morbides et surtout combien sont faciles les procédés de fabrication.

M. Nicot, secrétaire, fait un rapport verbal sur une dissertation relative au passage d'Annibal à travers les Alpes. Il met sous les yeux de l'Académie une carte en relief qui permet de suivre pas-à-pas la marche de l'armée carthaginoise et de juger même des difficultés qu'offrait la route depuis les bords du Rhône jusqu'à Pellis, une des sources du Pô, sur le versant oriental des Alpes.

L'auteur de la dissertation, M. Imbert-Desgranges, dont M. Nicot reproduit les idées et les conjectures, pense d'abord (et avec raison) que ce n'est pas dans Tite-Live qu'il faut chercher des éclaircissemens sur un itinéraire couvert jusqu'ici d'un voile presque impénétrable, mais bien dans Polybe, écrivain contemporain, qui était venu de la

Grèce voir les Alpes, et dont l'origine, les affections même sont une garantie d'impartialité. En effet, quand on lit la description de l'historien grec, quand on voit les sites qu'il a décrits on ne peut refuser un juste tribut d'admiration à la fidélité de ses pinceaux. Voici, en abrégé, l'opinion de l'auteur : Après avoir passé le Rhône un peu au-dessus d'Avignon, Annibal marche vers Lisle, puis prend la vallée de l'Eygues qu'il remonte se tenant sur la frontière des Voconces du côté de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il se dirige par cette frontière des Voconces (Vaison) vers le pays des Triconiens, c'est-à-dire le Gapençais et parvient à la Durancc. Il la franchit et marche dès-lors le plus souvent à travers des terres cultivées (*campestri itinere*), il accomplit ainsi pour parvenir à l'entrée des défilés, c'est-à-dire, à Mont-Dauphin, la période de dix jours de marche indiquée par Polybe. Ici commence une autre série de quinze jours de marche sur laquelle M. Imbert-Desgranges donne des détails tellement circonstanciés qu'on suit l'expédition jour par jour, heure par heure. L'entrée du Queyras, l'occupation du plateau qui s'étend jusqu'à Guillestre, cette marche des fantassins et des quarante-huit éléphants à travers cet effrayant sentier, faisant le tour d'un bec de rocher qui s'avance sur l'abîme et descend ensuite par cinq rampes superposées, raides de 4 à 5 mètres de longueur, tellement étroites que le piéton ne peut y passer sans effroi, toutes ces pénibles ascensions, ces combats si bien décrits par l'historien, prennent sous la plume savante de M. Imbert-Desgranges une date, une physionomie et un corps.

Enfin, le 11 novembre, après plusieurs jours de neige et de fatigues indicibles, Annibal rassemble ses soldats découragés et les conduit sur l'éminence (Col de la Croix), à gauche du Viso, d'où ils voient dans le lointain les plaines du Pô, l'Italie. — Alors les troupes descendent avec des difficultés extrêmes et des périls incessans tant la pente est rapide. Alors encore un pic de rocher infranchissable vient former obstacle. C'est à propos de ce rocher attaqué par le feu et le vinaigre que M. Desgranges discute l'emploi de ce moyen dont parlent Pline, Horace, Gallien.

La dissertation de M. Imbert-Desgranges s'éloigne peu de celle qu'avait publiée autrefois M. Larauza. Comme ce savant, il réfute toutes les opinions des érudits qui avaient cru tour-à-tour que le passage des Alpes s'était effectué par le Mont-Genèvre ou par le petit

Saint-Bernard. Il ruine aussi, par la précision de ses indications, le système émis relativement au passage du Rhône d'abord à Lyon, puis à Roquemaure (Mendajors et Rollin), et semble avoir résolu un des problèmes les plus ardues et qui avait jusqu'ici défié et même égaré les investigations de la science.

L'Académie se montre satisfaite de la communication et de l'analyse faite par son secrétaire.

L'Académie nomme MM. Liotard et Rivoire pour conférer avec la Société de médecine sur le congrès scientifique annuel à établir à Nîmes.

Séance du 13 Juin.

M. le président lit une lettre d'un auteur, M. Delapelouse, qui se propose d'exposer les avantages de l'anatomie élastique de M. Auzous. M. Hedde se charge de rendre compte.

M. le président dépose : 1° un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

2° Les annales de la Société de l'Auvergne.

3° Un mémoire de M. Belin, sur les avantages qui naîtraient de l'application du mode de concours aux divers emplois publics.

M. le secrétaire dépose cinq mémoires sur la question de l'introduction des circonstances atténuantes dans la législation criminelle.

L'Académie nomme pour juger ces mémoires :

MM. Maurin, Eyssette, de Labaume, Teulon, Martin, de La Farelle, de Daunant, Causse, Nicot.

L'Académie nomme pour juger les mémoires sur la question des sels, MM. Plagnol, Liotard, Labaume, Dumas, Abric.

M. D'Hombres-Firmas, M. Liotard et M. Martin proposent d'accorder le titre de membre correspondant à M. le docteur Boileau de Castelnau. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. D'Hombres-Firmas lit un rapport sur les mémoires de la Société du département de l'Eure.

M. Dumas fait un rapport verbal sur la comédie de M. Campan, qu'il s'était chargé d'examiner. L'Académie entend la lecture de quelques scènes, où se font remarquer plusieurs vers faciles.

Séance des 20 et 27 Juin.

M. de Castelnau communique à l'Académie, une lettre de M. le préfet du Gard, par laquelle ce magistrat exprime son approbation de la tenue d'une *Conférence scientifique* qui aurait lieu annuellement à Nîmes. Après la lecture de cette lettre, au nom de la commission dont il est le rapporteur, M. de Castelnau propose :

« 1° De fixer le temps de la conférence scientifique pour la présente »
» année, au 16 août, afin qu'elle précède le congrès scientifique de »
» Marseille et la réunion de la Société géologique à Alais ;

» 2° De présenter un programme de questions auxquelles on ajou- »
» tera subsidiairement d'autres questions empruntées soit au congrès »
» scientifique de Marseille, soit à la réunion géologique d'Alais. Ce »
» programme n'exclura pas les propositions qui pourraient surgir pen- »
» dant la tenue de la séance ; celles-ci devraient toutefois être autori- »
» sées par le bureau. »

L'Académie adopte ces conclusions ainsi que le programme proposé au nom de la commission.

L'Académie reçoit avec reconnaissance l'hommage qui lui est fait par M. Reboul de ses *Poésies nouvelles*.

M. Fontanès donne lecture d'un mémoire sur les rêves, considérés sous le rapport psychologique.

Ce mémoire considère successivement la nature, les causes et les effets moraux des songes.

Dans les songes, l'intelligence s'affranchit des lois de l'espace et du temps ; elle croit à la réalité du spectacle qu'elle aperçoit, sans qu'il dépende d'elle d'en régler à son gré les scènes.

Quoiqu'il soit difficile d'arriver à une solution positive de la ques-

tion de savoir, si l'on songe toujours en dormant, quelques faits et l'activité essentielle à l'âme porteraient à le croire.

Si l'on recherche les causes de nos songes, on les trouve dans le souvenir des événemens de la journée; dans les tendances naturelles de l'individu; dans l'essor accidentel du corps et dans les impressions venues du dehors, pendant le sommeil. Ces causes sont indiquées aussi par la ressemblance qui unit les rêves à l'état de rêverie que nous connaissons beaucoup mieux, et qui est un produit de l'imagination.

Le penchant populaire à voir dans les songes des effets, des causes surnaturelles, et comme un présage de l'avenir, ne résiste pas à un examen sérieux. Les coïncidences singulières qui se sont quelquefois présentées entre les rêves et les événemens de la vie, s'expliquent par le concours des causes naturelles.

Passant des causes aux effets, on trouve dans les songes comme une révélation de l'état personnel de l'homme, de ses désirs, de ses craintes. Les songes sont bien souvent un aiguillon qui déchire la conscience du coupable; ils raniment aussi nos affections en nous rappelant les absens ou les morts, et ils présentent une poésie émouvante qui occupe et charme le temps du sommeil.

« Les songes, dit M. Fontanès, sont une expression pramatique de » l'état de notre être. Certaines affections physiques provoquent » des songes analogues, et on a vu, un temps, les médecins attentifs » aux songes de leurs malades, pour en induire la connaissance de » l'organe attaqué. — Les songes expriment plus souvent l'état de » l'âme. Suivant les facultés dominantes dans un homme, vous verrez » arriver les songes; ils sont vifs et dramatiques, si le sujet a de » l'imagination et des passions; réguliers et suivis, si la raison est la » directrice de sa vie. L'esprit gai et l'esprit triste n'ont pas des rêves » de la même couleur; l'avare et le voluptueux ne sont pas dans l'usage » de voir en dormant les mêmes choses. Par les rêves, le fond de l'âme » se manifeste; vous connaissez bien un homme qui serait exact à » vous raconter chaque matin ses rêves de la nuit. C'est ce qui expli- » que cette espèce de curiosité empressée que vous éprouvez, lorsque » la personne qui a couché dans votre chambre vous dit que vous » avez parlé pendant votre sommeil. Vous demandez à connaître les » paroles que vous avez prononcées, vous voulez savoir si vous n'avez

» pas révélé, en dormant, un secret que vous auriez dû taire. Dans le
» sommeil, comme dans le vin, on dit beaucoup de vérités ordinaire-
» ment cachées dans le sentiment intime.

» Bien souvent, tandis que l'on songe, l'âme s'éclaire d'une lumière
» plus pure. Eveillé, l'homme s'entoure de sophismes pour se cacher à
» lui-même la faute dont il est coupable; il essaie de se justifier, et il
» trouve une espèce de paix, au milieu des plaisirs et de la dissipa-
» tion; mais, lorsqu'il a posé sur l'oreiller sa tête fatiguée, un jour
» nouveau se lève pour lui. Il voit, dans leur triste réalité, les mau-
» vaises actions de la journée; une voix secrète lui reproche sa dureté,
» son égoïsme, la violation des devoirs sacrés, et le remords le perce
» de son aiguillon sans qu'il puisse se défendre. Les songes viennent
» au secours de la conscience, et quelquefois anticipent sur l'avenir;
» ils impriment sur notre front une honte salutaire, en nous montrant
» nos mauvais désirs réalisés dans un tableau magique.

» Les songes ne sont pas, non plus, inutiles aux affections. Ils les
» entretiennent, en nous occupant, la nuit, de ceux qui nous inté-
» ressent le jour. Pendant que le corps se repose, à quoi pense la
» mère de famille qui a un enfant malade? A cet enfant, objet de sa
» sollicitude. Elle ne le quitte pas, même en dormant; son cœur n'a
» pas le temps de se refroidir par l'oubli. Un ami est absent; vous ne
» pensiez pas à lui, depuis quelque temps; voilà qu'il se présente
» tout-à-coup à vous dans un songe, et qu'il reçoit votre affection
» presque effacée. Nous oublions souvent les morts, même ceux que
» nous avons le plus aimés; mais ils reviennent dans nos rêves pren-
» dre la place qu'ils occupaient dans notre cœur et ranimer une amitié
» qui nous avait été sacrée comme un devoir. Que de gens ne parlent
» de leurs parens morts qu'à l'occasion d'un songe !...

» Enfin, les songes sont une espèce de poésie. Nés des sentimens
» qui nous animent, ils les revêtent de formes et de couleurs que
» l'imagination fournit avec abondance. N'est-ce point là de la poésie?
» N'en voyez-vous point là les effets moraux? Amis des lettres, vous
» trouvez, dans les écrits du génie, de délicieuses jouissances; ils
» éveillent des sentimens généreux et, vous détachant du moi, vous
» font passer dans les hautes régions de l'idéal. Eh! bien, les songes
» sont des poésies, dont tous les hommes goûtent le charme et l'in-
» fluence. Pour être ému, et pour s'élever au-dessus des réalités qui

» retrécissent le cœur, le peuple ne demande ni les chefs-d'œuvre des
» antiquités classiques, ni les écrits éphémères d'une littérature
» facile, ni les livres illustrés dont l'opulence fait son délassement; il
» lui suffit du silence des nuits et d'un songe. Tandis qu'il oublie ses
» fatigues et ses travaux, tandis qu'il reprend dans le sommeil des
» forces pour le jour suivant, il regarde avec émotion passer devant
» lui les ombres riantes ou terribles des songes que son imagination
» multiplie. Mieux que Homère et Virgile, mieux que l'Arioste et le
» Tasse, mieux que Goethe et Schiller, mieux que Shakespeare et
» Lope de Vega, ses songes l'intéressent, l'amuse et le préparent,
» délassé, ému de toutes ces scènes fantastiques, aux réalités quel-
» quefois bien rudes du lendemain. »

M. Teulon lit une traduction en vers de la dixième satire de Juvenal, intitulée : *Les Vœux*. L'Académie remarque particulièrement au milieu de vers pleins et libres, la peinture des malheurs attachés à une trop longue vie, et ce beau passage formant conclusion où l'auteur latin conseille aux hommes de remettre avec confiance leurs intérêts entre les mains des dieux et de ne leur demander pour toute faveur que la vertu, la modération et le mépris de la mort.

L'Académie clot sa séance par l'adoption des questions proposées pour le congrès annuel scientifique du 16 août.

Séance du 11 Juillet 1846.

Un membre donne lecture de quelques notes de voyages sous ce titre : *Les bateaux à vapeur de la Suisse*.

Après des réflexions justes et exprimées dans le meilleur style, sur la marche de l'esprit humain pour qui, dans le champ des découvertes, un pas fait n'est que le point de départ d'un effort nouveau, d'une invention nouvelle; après un rapide historique de la vapeur et de ses applications depuis Salomon de Caux jusqu'à nos jours, l'auteur entre en matière.

Il décrit d'abord Genève et les institutions de cette ville. Il en indique les collections, non sans mentionner quelques-uns des savans et des hommes laborieux qui les possèdent.

Il fait ensuite une peinture animée de la navigation du lac, de ses

nombreux steamers, du luxe de leur aménagement, de ce mouvement rapide de voyageurs qui de tous les points de l'Europe viennent contempler cette contrée qui offre de si admirables spectacles.

De Genève l'auteur se rend à Berne, Fribourg, Morat, célèbre par la défaite de Charles, puis à Interlaken, Lucerne. En parcourant les bords du lac, l'auteur visite le monument élevé en l'honneur des Suisses qui périrent aux Tuileries, le 10 août, et surtout Kussnacht, rendu célèbre par l'acte hardi de Guillaume Tell, puis Sempach qui rappelle la célèbre bataille de 1386; dans le canton de Zug, Morgatten et son pittoresque défilé, enfin, Altorf, berceau de l'indépendance helvétique.

Parmi les passages qui ont plus vivement excité l'intérêt de l'Académie nous citerons le suivant :

« La liberté que l'on fait consister généralement dans l'exercice des droits politiques, pour celui qui puise dans son travail les ressources de l'existence, ne réside-t-elle pas plutôt dans la faculté d'échapper le plus possible aux lourdes exigences de la vie matérielle? Qu'importe, en effet, à l'homme qui vit de salaires de jeter un bulletin électoral dans la boîte à scrutin? mais ce qui lui importe véritablement, c'est de voir diminuer les fatigues du travail, c'est de vivre de la vie de l'homme, non de celle de la bête de somme.

» Or, si plongeant nos regards dans l'avenir, nous nous autorisons du passé pour prévoir les destinées de l'humanité, il nous est permis d'espérer que l'homme ira s'émancipant tous les jours davantage de la servitude des labours pénibles et repoussans, à l'aide des instrumens perfectionnés que peuvent lui fournir les applications variées de la machine à vapeur.

» Et sous d'autres rapports comme aussi sous un point de vue plus spécial, quelle source d'avantages doit se rencontrer dans les bateaux à vapeur qui, en multipliant les communications, amènent ou doivent amener tant d'échanges divers de marchandises et d'idées, de mœurs et d'institutions.

» Mais pour que ces échanges s'opèrent utilement, il ne faut pas qu'ils soient entravés par la législation ou les vieilles habitudes des nations. Qu'importerait que les barrières matérielles tombassent, si les barrières morales restaient immobiles et fixes? C'est une chose à remarquer, du reste, que l'homme avec sa force de volonté triomphe

plus facilement des obstacles de sa nature physique que des habitudes de sa nature morale. Il se roidit sans doute contre les chaînes pesantes du passé qui emprisonnent son activité; il mord les barreaux de sa cage; mais il ne les brise qu'à la longue.

» Il est une nation chez qui il n'existe pas de ces entraves légales qui arrêtent dans d'autres pays le développement du bien-être des populations. Là les chimères de la balance du commerce, les privilèges de la *protection douanière* n'existent pas; là le mouvement des idées n'est pas consigné à la frontière; là la locomotion des personnes n'est pas assujéti à une foule de formalités gênantes qui équivalent presque à une prohibition du *laissez-passer*. L'industrie de l'homme s'est appliquée à baisser les barrières naturelles, au lieu d'en élever de nouvelles. Aussi un vaste courant d'idées, de personnes et de choses, sillonne ce pays d'exception, en tous les sens, et lacs et rivières tout concourt à cette traversée féconde.

» Qu'on aille, en effet en Suisse, à cette riante époque de l'année où les tièdes haleines des vents ont fondu les neiges de ses montagnes, à l'exception toutefois de ces pics ardues où elles sont stratifiées comme les rochers, vous verrez affluer hommes et choses qui attesteront la liberté de la circulation. Que vous parcouriez ses cités, ses vallées profondes, ses fraîches Tempés, ses glaciers, ses lacs et ses fleuves, que vous arrêtiez vos regards sur ses admirables cascades, sur ses imposantes forêts de sapins ou sur les splendeurs de cristal de ses hautes montagnes, partout vous trouverez des voyageurs venus de tous les points de l'Europe et causant en pleine liberté, sans crainte d'être espionnés; partout vous retrouverez des souvenirs de la patrie absente dans les personnes que vous rencontrerez; dans le langage que vous entendrez, dans les marchandises que vous verrez étalées.

» Sans doute, ce n'est pas le bateau à vapeur qui a inauguré un tel état de choses; mais à coup sûr il l'a singulièrement agrandi et étendu. Autrefois les voyages étaient le privilège du petit nombre, c'était presque une distinction d'aristocratie; la démocratie aujourd'hui s'y est jetée à ailes déployées; et si un hôtel au pied des glaciers rappelle un de ces caravansérails d'Orient où se trouvent réunis une foule de gens venus de tant d'endroits divers, où tant de langues se croisent et se mêlent, c'est au bateau à vapeur qu'il faut en rapporter la cause.

» L'aviron et la vapeur sont les deux termes extrêmes du système de locomotion par eau. Que d'essais et de tâtonnemens pour être arrivés de l'un à l'autre ! Que de siècles accumulés pour avoir pu atteindre au dernier terme, et que de découvertes intermédiaires ! la rame, la voile, et pour le voyage de long cours la boussole, les courans, les vents alisés.

» Mais si dès aujourd'hui on va d'Europe en Amérique sur un steamer presque en moitié moins de temps que sur un paquebot à voile, que sera-ce si l'espérance du vieux ingénieur anglais, Stephenson, le constructeur du premier chemin de fer de son pays, se trouve réalisée, et si quelque jour on parvient à faire sur mer 40 lieues à l'heure ; alors le tour du monde qui a coûté 3 ans et demi de navigation à Magellan deviendra une affaire de 11 jours, ainsi qu'on l'a calculé déjà avant nous.

» Je ne sais pas du reste si on pourra se féliciter au point de vue de l'art d'une traversée aussi rapidement accomplie ; les affaires pourront y gagner, mais les voyages y perdront à coup sûr de leur agrément, les voyages effectués surtout dans un pays qui présente autant que la Suisse des sites dignes d'admiration. La vitesse actuelle est déjà assez grande sans l'être trop toutefois.

» Les bateaux à vapeur sont installés partout dans ce beau pays, et de petits lacs comme le lac de Thun et celui de Brienz, n'en offrent pas moins que les lacs de Genève, des quatre Cantons, de Zurich et de Constance. Il ne manque à ce beau système hydrographique que de voir toutes ces belles artères navigables ralliées les unes aux autres par des chemins de fer.

» Cet élément de communication, qui est le complément des voies d'eau, est à l'état de projet en Suisse ; à Genève on s'occupe d'un railway destiné à mettre cette ville en rapport plus direct avec Lyon. Le canton du Tessin a accordé une ligne de Chessa au Saint-Bernard, et on a discuté le projet d'une voie de Bâle à Lucerne. On sait que le chemin de fer de Strasbourg vient aboutir aux portes de la première de ces deux villes.

» Les steamers du lac de Genève exécutent leur trajet avec une grande célérité, mais qui n'est pas excessive. On a tout le temps quand on est sur le pont pour admirer ces belles rives riches de tant de souvenirs.

» Le Léman a, on le sait, 18 lieues de longueur sur 4 dans sa plus grande largeur. C'est à Villeneuve que se termine cette belle nappé azurée, qui sert de grande route à de si intéressantes et si variées excursions.

» Les paquebots sont d'une force de 150 chevaux, les machines sont anglaises, dans un état parfait d'entretien. Elles sont alimentées avec du combustible végétal.

» L'aménagement est d'une magnificence rare; les secondes places valent bien les premières des steamers du Rhône, et l'intérieur est même d'une propreté plus irréprochable. Le salon des premières places est d'un luxe, d'une richesse splendide, inconnue sur nos fleuves. Le cristal et le cuivre poli brillent aux panneaux des portes; un divan en damas de soie règne sur tout le pourtour, des sièges d'une élégance recherchée garnissent l'intérieur, des glaces, des tableaux, des gravures de prix tapissent les murs, des ouvrages à illustration, des journaux français, anglais, suisses et allemands sont répandus sur les tables.

» Mais quelque enchanteresses que soient les séductions de ce salon flottant, nul n'est tenté de s'y renfermer, et quelle que soit l'heure de la journée, les voyageurs sont disséminés sur le pont les yeux avidement attachés à ces rivages qui se succèdent rapidement.

Littus fugit

et les employés du bateau, quelle que soit leur politesse exquise et leur attention empressée à répondre à toutes les questions qu'on leur adresse, ont de la peine à y suffire.

» Ici, c'est Coppet, où vécut cette Française de cœur et d'intelligence qui a élargi par ses travaux littéraires le sillon intellectuel de notre pays; là, Lausanne, où Gibbon composa sa célèbre histoire; là, Vevey, Montreux, Clarens, illustré par le peintre de Julie; là, la Meillerie, dont les beaux rochers ont souffert de la main qui traça la route du Simplon et qui manqua voir la fin de Byron, s'essayant par la traversée à la nage du lac à celle de l'Hellespont, que nouveau Léandre il traversa plus tard; là, Chillon, aujourd'hui l'arsenal du canton de Vaud, autrefois la prison de Bonnivard, chantée par le poète; ici, la Dent de Moscle, les montagnes du Valais, la Dent de Jamant, le Diableret et l'embouchure du Rhône qui terminent le paysage.

» Grâce au bateau à vapeur, vous avez vu, admiré en peu d'heures

ces beaux lieux. Vous avez eu le temps de visiter Chillon et ses cachots souterrains dont la voûte est supportée par des piliers qui portent le nom *Byron*, tracé par la main même du poète; l'anneau auquel fut attaché le malheureux Bonnivard, dont les souffrances sont écrites sur la pierre creusée par les mouvemens agités du noble martyr. Vous avez même pu vous arrêter à Vevey et aller admirer le glacier du Saint-Bernard, du haut de la plate-forme de son église.

» Si la poésie perd quelque chose à voir la colonne de fumée remplaçant la gracieuse voile latine, ce n'est pas sans compensation au point de vue du pittoresque même, que de contempler le steamer s'avancant majestueusement sur cette onde azurée du lac, puis tout-à-coup s'élançant avec vitesse et fuyant à l'horizon comme un alcyon qui rase l'eau de son aile.»

M. Hedde, fait à son tour, le rapport dont l'Académie l'avait chargé.

» « Messieurs, dit-il, dans une des précédentes séances vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte des ouvrages que M. le docteur Lapelouse vous avait adressés; je viens m'acquitter aujourd'hui du travail que vous avez bien voulu me confier,

» Quoique les études médicales ne soient pas ma spécialité, j'ai pu cependant apprécier à leur juste valeur l'utilité des pièces d'anatomie élastique appliquées à l'enseignement public et particulier, et même à toutes les classes de la société; et voir quels renseignemens précieux n'en retireraient pas les élèves des écoles normales, des collèges et des communautés religieuses, destinés à devenir un jour des professeurs; quels soins ne pourraient pas donner les premiers aux enfans confiés à leur soins; tandis que les élèves y puiseraient d'utiles enseignemens. Quels avantages ces préparations anatomiques ne donneraient-elles pas encore à ceux qui, placés sur les bancs de la magistrature, ou du barreau, et aux membres du jury obligés de prononcer tous les jours sur la vie et l'honneur des citoyens.

» Que d'accidens, que de dangers n'éviteraient pas enfin les pères et mères de famille, et tous les gens du monde, s'ils connaissaient à fond les ressorts matériels de cette machine humaine, tout à la fois si simple et si compliqué, et si admirable dans son ensemble, et qui révèle toute la grandeur de Dieu dans la perfection de son œuvre la

plus parfaite. Permettez-moi, en terminant, de vous exprimer le vœu de voir la ville de Nîmes ou le conseil-général du Gard faire l'acquisition de l'assortiment complet des pièces d'anatomie (classique) du docteur Auzoux.

» Au moyen de ces pièces déposées dans la Bibliothèque de la ville, chacun pourrait être à même de venir observer et de s'instruire sur une science qui doit mériter l'attention de tous les hommes amis du progrès. »

M. de Castelnau lit, sur la comparaison des températures, la note suivante :

« Messieurs, dit-il, l'an dernier vous eûtes la bonté d'écouter avec bienveillance un relevé des observations météorologiques, dans lequel je comparais l'abaissement extraordinaire de la température pendant le mois de décembre 1844, à celle de pareils mois, des 19 années antérieures.

» Aujourd'hui, me permettrez-vous, Messieurs, de rapprocher la constitution atmosphérique actuelle de celle de quelques-uns des mois de mai et juin précédents ?

» J'ai fait un relevé de l'état atmosphérique de ces deux mois, depuis 1837 jusqu'à 1846 inclusivement. — 1839 n'est point porté à cause de l'état incomplet des observations de ce laps de temps, par cause indépendante de ma volonté.

» Mes notes indiquent les variations survenues dans la journée, les chiffres du tableau expriment les variations et non point des jours.

» Le tableau que j'ai l'honneur, Messieurs, de mettre sous vos yeux, fait remarquer la prédominance des temps humides, pour les mois que j'étudie en ce moment.

» En effet, les jours au ciel couvert ou nuageux, ceux de brouillard, ceux pendant lesquels le vent a soufflé de l'hémisphère austral, les orages ont été plus nombreux que pendant pareils mois des autres années.

» Les jours venteux ont été plus rares; le thermomètre est descendu plus rarement au-dessous de zéro, pendant l'hiver dernier.

» La température de 36° n'a été atteinte qu'une seule fois pendant les mois de juin précédents. Dans ce cas, les circonstances concomitantes n'étaient pas les mêmes qu'en 1846.

» Il est vrai que le chiffre des jours de pluie a dépassé, quatre fois, celui de cette année; mais, alors, le vent a été plus souvent boréal, la température a été moins élevée, les jours venteux plus fréquens.

» D'ailleurs, CELSE a dit : « *saluberrimi sunt sereni dies, meliores pluvii, quam tantum nebulosi, nubilive.* » Cette observation a été confirmée, et chacun peut le vérifier sur lui-même.

» Pendant le mois de juin qui vient de finir, le thermomètre s'est élevé à quinze reprises différentes au-dessus de 30°, c'est la quatrième fois en 22 ans; mais dans chacune de ces années le vent a été plus souvent boréal.

» J'ai voulu, par ces recherches, vous rendre compte de l'influence pénible que chacun éprouve par la température ambiante.

» Hippocrate avait dit : « Les constitutions australes résolvent et humectent les corps, rendent l'ouïe dure, la tête pesante, [causent des vertiges, mettent de la gêne dans les mouvemens des yeux et du corps, et relâchent le ventre. » (*Asphorism. III, 18.*)

» Les temps secs sont, en général, plus salubres que les temps humides, et la mortalité y est moindre. (*Ib. 15.*)

» Si l'on parcourt les auteurs qui ont décrit des maladies épidémiques, l'on trouve la confirmation des lois enregistrées par le père de la médecine. — Chaque praticien le constate chaque jour.

(Suit le Tableau.)

| ANNÉES. | MOIS. | COUV. OU NUAGEUX. | BROUILLARD. | PLUIE. | BEAU. | VENTS | | MAXIMA. | MINIMA. | Nombre de jours au-dessous de 0° pendant l'hiver. | VENTUX. | ORAGE. |
|---------|-------|-------------------|-------------|--------|-------|---------|----------|---------|---------|---|---------|--------|
| | | | | | | BORÉAL. | AUSTRAL. | | | | | |
| 1846 | mai. | 18 | 5 | 7 | 15 | 9 | 22 | 30°,5 | 19°,5 | 4 | 5 | 8 |
| | juin. | 15 | 13 | 8 | 14 | 7 | 25 | 36° | 17° | | 2 | |
| Total. | | 33 | 18 | 15 | 29 | 16 | 47 | | | 4 | 5 | 8 |
| 1845 | mai. | 22 | 8 | 40 | 14 | 22 | 15 | 29° | 9° | 24 | 5 | 1 |
| | juin. | 23 | 6 | 9 | 12 | 15 | 19 | 31° | 13° | | 5 | |
| Total. | | 45 | 14 | 19 | 26 | 35 | 34 | | | 24 | 8 | 1 |
| 1844 | mai. | 25 | 4 | 7 | 14 | 18 | 14 | 29° | 9° | 10 | 4 | |
| | juin. | 11 | 5 | 4 | 19 | 19 | 20 | 36° | 12° | | 4 | |
| Total. | | 36 | 7 | 11 | 33 | 37 | 34 | | | 10 | 8 | |
| 1843 | mai. | 22 | 6 | 14 | 15 | 21 | 14 | 27° | 9°,5 | 12 | 1 | 2 |
| | juin. | 21 | 2 | 15 | 15 | 19 | 10 | 31° | 12° | | 6 | |
| Total. | | 43 | 8 | 29 | 28 | 40 | 24 | | | 12 | 7 | 6 |
| 1842 | mai. | 17 | 1 | 5 | 10 | 20 | 11 | 32° | 7°,5 | 12 | 4 | 6 |
| | juin. | 14 | 0 | 7 | 25 | 26 | 8 | 34 | 17° | | 8 | |
| Total. | | 31 | 1 | 10 | 35 | 46 | 19 | | | 12 | 12 | 6 |
| 1841 | mai. | 15 | » | 12 | 12 | 8 | 26 | 29° | 12°,5 | 16 | 0 | 5 |
| | juin. | 19 | » | 2 | 14 | 26 | 4 | 31° | 10°,8 | | 9 | |
| Total. | | 32 | » | 14 | 26 | 34 | 30 | | | 16 | 9 | 6 |
| 1840 | mai. | 17 | 5 | 14 | 18 | 17 | 15 | 30° | 7°,5 | 7 | 4 | » |
| | juin. | 14 | 8 | 5 | 22 | 17 | 14 | 35° | 12° | | 7 | |
| Total. | | 31 | 11 | 19 | 40 | 34 | 29 | | | 7 | 8 | 1 |
| 1839 | mai. | 40 | 3 | 8 | 14 | 12 | 15 | 29° | 9° | 19 | 0 | » |
| | 1838 | juin. | 10 | 5 | 4 | 15 | 20 | 35° | 11° | | 9 | |
| Total. | | 20 | 8 | 12 | 29 | 32 | 28 | | | 19 | 9 | » |
| 1837 | mai. | 21 | 1 | 10 | 14 | 17 | 9 | 26° | 6° | 24 | 7 | » |
| | juin. | 17 | 3 | 8 | 24 | 25 | 11 | 35° | 15° | | 12 | |
| Total. | | 38 | 4 | 18 | 38 | 42 | 20 | | | 24 | 19 | 1 |

* Observations interrompues par maladie.

Séances des 25 Juillet, 8 et 22 août 1846.

M. le Président dépose un numéro des Annales de l'Auvergne et un numéro du journal de la Morale chrétienne.

M. Maurin lit, au nom de M. Isidore Brun, un essai littéraire sur le voyage d'Horace à Brindes.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle l'Académie royale du Gard est invitée à prendre part aux travaux du prochain congrès de Gènes.

L'Académie, persuadée que rien n'est plus utile que l'échange fréquent des communications littéraires et scientifiques et la mise en commun de toutes les idées qui peuvent contribuer au bien et à l'avancement du pays; considérant aussi que si la plupart de ses membres sont retenus en France, cette année, par des devoirs publics, M. le baron d'Hombres pourra du moins offrir par son nom, ses antécédents et sa spécialité un actif concours.

M. de Castelnau, continuant l'œuvre qu'il a commencée, met sous les yeux de l'Académie le tableau de comparaison de l'état atmosphérique du mois de juillet 1846 avec celui de pareil mois des dix années précédentes.

Tableau de comparaison de l'état atmosphérique du mois de juillet 1846 avec celui du pareil mois des dix années précédentes.

| Juillet. | Thermomètre centigrade. | | Nombre de jours au-dessus de 50°. | Vent. | | Nuageux ou couv. | | Pluie. | Venteux. | Beau. | Nomb. de jours au-dessous de 0° pendant l'hiver préc. | Orage. |
|-------------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------------------|---------|----------|------------------|----|--------|----------|-------|---|--------|
| | Maxima. | Minima. | | Boréal. | Austral. | Brouillard. | | | | | | |
| 1846 | 35° | 17° | 24 | 10 | 21 | 14 | 9 | | 6 | 22 | 4 | 2 |
| 1845 | 35° | 15° | 19 | 12 | 18 | 9 | 13 | 4 | 5 | 25 | 24 | 2 |
| 1844 | 35° | 14° | 15 | 17 | 17 | 3 | 13 | 3 | 8 | 21 | 10 | 3 |
| 1843 | 34° | 15° | 7 | 18 | 14 | 4 | 14 | 8 | 9 | 18 | 12 | 2 |
| 1842 | 33° | 15° | 19 | 20 | 13 | 3 | 12 | 7 | 7 | 20 | 12 | 2 |
| 1841 | 33° | 14° | 7 | 17 | 17 | 1 | 12 | 5 | 8 | 20 | 16 | 3 |
| 1840 | 33° | 12° | 11 | 22 | 7 | 3 | 11 | 5 | 8 | 21 | 7 | 2 |
| 1839 | 35° | 14° | 16 | 14 | 20 | » | 7 | 2 | 10 | 18 | 16 | 6 |
| 1838 | 37° | 14° | 18 | 28 | 7 | » | 7 | 4 | 15 | 26 | 19 | 3 |
| 1837 | 34° | 16° | 16 | 24 | 10 | 2 | 9 | 6 | 7 | 18 | 24 | 3 |
| 1836 | 38° | 14° | 23 | 23 | 7 | 3 | 3 | 2 | 13 | 28 | 15 | 1 |
| Moyenne des dix Années précédentes. | | | | | | | | | | | | |
| | 34°5 | 14°5 | 15°5 | 19 | 13 | 2 | 10 | 5 | 9 | 20°5 | 15°5 | 3 |

D'après ce tableau, le mois de juillet 1846 a été au-dessus de la moyenne de pareil mois des 10 années précédentes par l'élévation de la température; le nombre des fois que le vent a soufflé de l'hémisphère austral, les jours de brouillard, les jours sereins, il a été au-dessous, pour la moyenne du chiffre des vents provenant de l'hémisphère boréal; des jours nuageux ou couverts; de ceux où le vent s'est fait vivement sentir; enfin, pendant l'hiver dernier la température a été beaucoup moins basse.

Il résulte de cette dernière circonstance que le corps vivant, moins tonifié par le froid, a atteint plus tôt une plus grande débilité.

La mortalité était, en ville, au 27 juillet, de 205 décès de plus que la moyenne des trois années précédentes à pareille époque.

Par contraste, il a succombé moins de détenus à la Maison-Centrale pendant le premier semestre de 1846, qu'il n'en a péri, en moyenne, pendant les trois mêmes années antérieures.

Ne pourrait-on pas raisonner ainsi : les peuples des pays chauds mangent peu. Pendant les grandes chaleurs, les peuples des pays tempérés mangent peu; le prisonnier n'a à sa disposition qu'une nourriture insuffisante, par la quantité et la qualité; et puisque la mortalité a été, constamment depuis 23 ans, plus considérable pendant les années froides, la mortalité a dû être cette année, relativement, moins forte que les autres années, parce que la température a été élevée ?

—

=====

PROCÈS-VERBAUX DE 1846-47.

Séance du 14 novembre 1846.

M. le Président dépose sur le bureau :

Un numéro des *Annales de l'Auvergne* ;

Les procès-verbaux des *Conférences du Gard* ;

Plusieurs numéros du journal de la *Morale Chrétienne* ;

Trois mémoires apportés d'Italie par M. d'Hombres, et offerts au nom de M. le professeur Majocchi, sur le galvanisme et le calorique.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Valgorge, qui envoie en hommage deux volumes intitulés : *Souvenirs de l'Ardèche*, dont M. Eyssette veut bien se charger de rendre compte.

M. le docteur Mazade, d'Anduze, soumet au jugement de l'Académie plusieurs écrits sur lesquels M. de Castelnau est prié de préparer un prochain rapport.

M. d'Hombres père lit une première relation du congrès scientifique de Gènes. Il fait part des dispositions prises pour assurer le facile placement des nombreux savans accourus de tous les points de l'Europe (1062 *scienziati*); de la répartition des jours, heures, lieux de séance; de la composition des bureaux, de la pose de la première pierre du monument élevé à Christophe Colomb. L'Académie prête une attention particulière à la partie du récit relative à l'adhésion envoyée par le pape Pie IX.

« M. le prince de Canino demanda la parole, dit M. d'Hombres, et » il nous rapporta qu'au moment de quitter Rome, en prenant congé

» du Saint-Père, il le supplia d'accorder sa puissante protection aux
» congrès; que S. S. lui avait répondu qu'elle le ferait *volentierissimo*,
» et l'avait chargé d'en assurer notre respectable assemblée. Pie IX,
» ajouta le prince, a autorisé expressément les professeurs et les ama-
» teurs des sciences de ses Etats à se rendre à Gènes. Il se propose de
» rétablir incessamment l'ancienne Académie des Lincei, qui comptait
» dans son sein les Colonna, les Dellaporta et Galilée lui-même; il veut,
» comme souverain, que les sciences et les arts florissent, et que ceux
» qui les cultivent soient honorés dans les Etats pontificaux.

» La découverte du Nouveau-Monde est due à un Génois, a dit le
» prince Bonaparte; c'est la plus importante sous tous les rapports,
» c'est le fait matériel qui a le plus influencé notre ordre social;
» aujourd'hui le congrès de Gènes va rattacher à l'histoire de cette
» ville un fait moral bien autrement essentiel, l'alliance de la religion
» et des sciences, scellé par le souverain pontife! Témoignons donc
» à S. S., s'est-il écrié, nos actions de grâce, de dévotion et d'amour,
» comme le peuple de Rome qui le vénère et l'adore pour la vie nou-
» velle et la félicité durable qu'elle lui promet. »

« Ce discours fut interrompu et suivi par d'unanimes applaudisse-
» mens, et ils redoublèrent lorsque S. E. le président général pria le
» prince, au nom du congrès, de mettre aux pieds du St-Père l'hoï-
» mage de notre vive reconnaissance et de nos pieux sentimens. »

M. Liotard lit une note sur la planète Leverrier. Nous la reprodui-
sons sommairement.

» La planète Leverrier est facile à voir avec une lunette ordinaire,
dans le champ de laquelle elle paraît comme une étoile de huitième
grandeur; elle est aujourd'hui à environ 1° 30' de Saturne et placée
entre deux étoiles pareilles imitant assez bien les trois étoiles du Bau-
drier d'Orion. Elle se déplacera peu de tout le mois de novembre,
d'abord parce que son mouvement est très-lent, et ensuite parce
qu'elle paraît être dans son mouvement apparent stationnaire par sa
position par rapport à nous. Elle paraît ne faire qu'environ deux dé-
grés par an. C'est ce qui fait que l'on ne pourra qu'assez tard connaî-
tre sa révolution d'une manière exacte; sa distance paraît plus courte
que ne l'a annoncé M. Leverrier, 30 au lieu de 33 fois la distance de la
terre au soleil. Ce n'est que lorsque l'on aura des observations plus

nombreuses sur sa position, que l'on pourra calculer avec exactitude son orbite et ses divers élémens; jusque-là il faut se tenir sur la réserve.»

M. Liotard lit au nom de M. d'Hombres fils une notice sur l'inondation d'Alais, du 20 septembre 1846 :

« Le baromètre, dit M. d'Hombres, baissa, dès le 17, d'une manière peu sensible, d'abord; mais, le 19, entre l'observation du matin et celle du soir, la différence fut de 2,98 millimètres; le 20, matin, je trouvai un abaissement de 5,50 millimètres.

» Le thermomètre et l'hygromètre marquaient une température assez élevée, orageuse et d'une humidité extrême.

» Le vent soufflait du S. S. E. avec une force extraordinaire, les roulemens du tonnerre étaient continus, mais lointains; la pluie tombait à de courts intervalles, mais avec une violence extrême, et de pâles éclairs, qui à chaque instant déchiraient la nue, nous montraient toute l'horreur de l'obscurité qui enveloppait la ville.

» Tout le monde s'est convaincu que le pont du Marché était la première cause de l'inondation. La rivière est trop resserrée dans cet endroit et l'ouverture des arches insuffisante pour l'écoulement des eaux. Le pont de fil de fer des fonderies ne les a nullement arrêtées, tandis qu'elles refluèrent en arrivant au pont du Marché, s'y élevèrent à près d'un mètre plus haut qu'en aval, lorsqu'elles purent s'étendre vers les près *Rasclaux*.

» On a proposé d'élargir le lit de la rivière en cet endroit, de faire une arche de plus au pont, d'exhausser celles de ses extrémités, de supprimer ce pont et d'en faire un nouveau dans l'alignement du quai du Nord; et ce dernier moyen était le meilleur. Il n'en aurait coûté guère plus que les réparations successives faites au pont actuel qu'il faudra se contenter d'allonger.

» On avait enlevé les trottoirs qui renforçaient les parapets des quais; on a senti la nécessité de les rétablir.

» Depuis longtemps on négligeait les écluses des moulins, quoiqu'on sût bien qu'elles jouaient difficilement et ne seraient pas en état de résister à la poussée des eaux; on veut en établir sur un meilleur système, régler et surveiller leur fermeture. Malheureusement, c'est quand le mal est fait qu'on cherche le plus souvent les remèdes;

comme on ne saurait prendre trop de précautions, je dois en indiquer une qui semble oubliée et qui me paraît essentielle. Ce serait qu'une commission de travaux publics, ou M. l'architecte de la ville, visitât de temps en temps l'intérieur de l'aqueduc, fit entretenir ou réparer ses murs et sa voûte qui peuvent être en mauvais état, comme beaucoup de constructions souterraines. On a, dit-on, permis de les percer pour mettre en jeu des moulins à soie, au moyen de roues hydrauliques. Sans porter préjudice à l'industrie de ceux qui les ont établies, il conviendrait, dans l'intérêt général et même dans le leur, de s'assurer que la communication des roues avec les mécaniques qu'elles font mouvoir ne présente aucun inconvénient. Une sorte de surveillance est ici nécessaire, de même que l'on soumet les propriétaires de machines à vapeur, à les munir de soupapes de sûreté et d'un manomètre.

» Il est fort difficile d'évaluer la quantité d'eau de nos gardonades; la rivière inonde les plaines plus ou moins étendues qui la bordent, et nous n'avons pas leur nivellement ni celui des ravins, des chemins, des creux submergés, des monticules qui en ressortent comme des îlots. A la vérité, entre le quai et le roc de Duret, on pourrait considérer le Gardon comme encaissé; calculer son cubage et sa vitesse. Mais il faudrait y ajouter l'eau qui remplit l'aqueduc et la branche qui coule dans les rues basses. Le pont arrête son cours, comme je l'ai déjà dit, et l'on évalue à près d'un mètre la différence de niveau de l'amont à l'aval; ainsi la hauteur de l'eau et la superficie qu'elle recouvre sont tout à fait incertaines. On peut seulement comparer jusqu'à un certain point les inondations de 1815 et 1846. La hauteur des eaux se trouve tracée sur une maison de la Comtat; il est évident qu'elles se sont élevées, à la dernière inondation, à 0,44 mètres plus haut qu'à la première; mais les circonstances n'ont pas été tout à fait les mêmes; le quai du Nord, achevé dans l'intervalle, a dû indubitablement faire refluer les eaux dans la Comtat; et ce qui le prouverait, c'est que dans les quartiers de la Prairie, au-dessus d'Alais, on prétend que la dernière crue était inférieure à celle de 1815. Nous convenons que les eaux se sont élevées plus haut dans la ville le mois dernier; mais nous ne savons pas d'une manière certaine laquelle des deux inondations a été la plus considérable. Mon père a cru que celle de 1741 l'avait été moins que celle de 1815, malgré les marques tracées et qui semblent contredire son opinion. L'eau s'éleva effectivement plus

haut dans la ville ; mais nous avons alors des remparts qui la retiennent ; ils cédèrent à sa pression , et aussitôt elle baissa en s'écoulant par la brèche. Son niveau était donc plus bas dans la campagne ; tandis qu'en 1815 , l'eau était à-peu-près au même niveau dans les rues qui communiquent avec la rivière , et dans toute la plaine qu'elles submergeaient.

» On a déploré avec raison , les désastres que l'inondation a causés : les caves , les boutiques , les magasins de toute sorte , dans la basse ville , ont été remplis d'eau et de limon. Beaucoup de marchandises sont perdus , dispersées , avariées , la perte est énorme !

» J'ajouterai que les pluies torrentielles de la fin de septembre ont occasionné les plus grands ravages dans les Cévennes. La récolte des châtaignes a été emportée presque en entier , et , ce qui est irréparable , nos terres délayées , nos arbres déracinés , ont été entraînés bien loin et laissent sur plusieurs points des rochers nus à jamais stériles. »

Le secrétaire donne lecture de la traduction de plusieurs odes d'Horace , par M. Magalon. L'Académie se montre surtout satisfaite des efforts de l'auteur , à rendre la plupart des beautés que renferme cette ode si souvent louée , où l'ami de Mécène loue le repos , indique la route qui pourrait y conduire et finit par opposer la courte mais brillante carrière d'Achille à la longue et inutile vieillesse de Tithon , et la médiocrité de sa propre fortune aux grands biens de Grosphus.

Voici les vers de M. Magalon :

A GROSPHUS.

Otium divos , etc.
Hor... , liv. II , Ode XVI.

Environné d'écueils , au vaste sein des flots ,
Quand des nuits la pâle courrière
Aux yeux des matelots dérobe sa lumière ,
Le nautonnier aux Dieux demande le repos.

Le repos ! c'est le vœu de la guerrière Thrace ,
Il est celui du Mède au superbe carquois ,
Ce repos , que rien ne remplace ,
Ni l'or , ni les rubis , ni la pourpre des rois.

Des faisceaux du licteur l'éblouissant prestige ,
Grosphus , ne peut calmer les chagrins dévorans ,
Ni chasser les soucis , dont la troupe voltige
Sous les lambris dorés des grands.

Heureux à peu de frais celui qui de ses pères
Voit briller la salière en un simple repas !
Les besoins inquiets , les désirs mercenaires
Dans son calme sommeil ne l'aiguillonnent pas.

Pourquoi de longs projets dans cette courte vie ?
Pourquoi donc embrasser un si vaste avenir ?
Que cherche-t-on au loin ? En fuyant sa patrie ,
L'homme croit-il pouvoir se fuir ?

Des chagrins , des remords la cohorte livide
Fend les eaux , franchit les déserts ,
Et nous suit sans relâche en cent pays divers ;
Le cerf est moins léger , Borée est moins rapide.

La Fortune aujourd'hui nous traite avec faveur ;
Jouissons : le présent au sage doit suffire ;
Qu'à nos maux la gaîté mêle son doux sourire :
Il n'est pas de parfait bonheur.

Un prompt trépas , d'Achille abrégé la carrière ;
Mais sa gloire ne peut périr ;
Tithon meurt tous les jours , et le ciel va m'offrir
Ce qu'il refuse à ta prière.

J'entends dans tes enclos tes cavales hennir ;
C'est pour toi qu'on nourrit cent taureaux en Sicile ,
C'est pour toi que la laine en vêtemens se file ,
Et se plonge deux fois dans la pourpre de Tyr.

Moi , je tiens de la Parque un plus humble héritage ;
Mais les Grecs m'ont transmis leur luth harmonieux ,
Et , satisfait de mon partage ,
Je me moque des sots et ris des envieux.

Séance du 28 novembre 1846.

M. le Président dépose, 1° un mémoire de M. le docteur de Castelnau, sur l'emploi de l'appareil de Scott dans le traitement des tumeurs blanches ;

2° Un projet de statistique sur l'Isère , offert par M. Pilot ;

3° Les *Mémoires* de M. Théophile Bosc , de Marseille , livre dont M. Eyssette veut bien se charger de rendre compte ;

4° Un recueil de la Société d'Agriculture de Mende.

M. Teulon donne lecture d'un essai de traduction de l'*Andrienne* de Térence , qui est écouté avec le plus vif intérêt.

M. de Castelnau fait un rapport étendu sur divers ouvrages de M. le docteur Mazade , et notamment sur un manuscrit relatif à l'emploi des frictions mercurielles dans des cas de fièvre typhoïde graves et de péritonite et de *phlegmasia alba dolens*. M. le docteur de Castelnau examine non-seulement la forme et la doctrine de l'auteur, mais , pensant avec raison que la critique est une sorte d'hommage au talent , il combat différentes assertions auxquelles il oppose des faits et des autorités. L'Académie prête une attention soutenue à cette discussion , et, sur les conclusions mêmes, de M. de Castelnau , accorde à M. Mazade le titre de correspondant. Pour donner une idée du faire et des opinions de ce nouveau membre déjà recommandé à l'Académie par plusieurs succès littéraires , nous reproduirons un court fragment d'un des mémoires offerts :

« Il est peu de maladies graves contre lesquelles on n'ait tenté , dans ces dernières années , l'emploi des préparations mercurielles. D'une méthode de traitement aussi généralisée , il ne pouvait surgir que des résultats souvent contradictoires et nécessairement des opinions divergentes sur l'appréciation de son action thérapeutique.

» Considérés , dans certaines limites , ces essais multipliés ont fourni des témoignages aussi nombreux qu'incontestables , qui ont placé la médication mercurielle au rang des traitemens les plus puissans et les plus efficaces.

» Cependant, l'influence énergique du mercure sur l'économie n'est pas toujours exempte d'accidens plus ou moins redoutables ; ces accidens une fois développés, il est souvent difficile d'en arrêter la marche et d'en faire disparaître les traces.

» Aussi, avant d'adopter un tel système de traitement, faut-il n'y être déterminé que par la gravité de la maladie qu'on a à combattre, et par l'impuissance éprouvée d'autres méthodes plus rationnelles. Lorsqu'on a recours à l'intervention d'une pareille médication, on doit se hâter de la suspendre, aussitôt que les indices de la pénétration du mercure dans l'économie, se traduisent par l'engorgement des gencives et par un commencement de salivation. En agissant ainsi, on prévient ordinairement les conséquences graves d'une absorption trop considérable.

» C'est principalement à la péritonite qu'on a appliqué la médication mercurielle sous forme de frictions pratiquées sur de larges surfaces cutanées et à des doses élevées. Cette expérimentation commencée par Vandezaude et poursuivie avec succès par Laennec, Chaussier, et surtout par le professeur Velpeau, a été sanctionnée, dans ces derniers temps, par des travaux très-multipliés. Il est vrai que cette méthode ne s'est pas montrée également puissante, dans les épidémies de péritonite puerpérale ; c'est qu'alors, il existe une cause spéciale, réelle, quoiqu'inaccessible à nos moyens d'investigation, et qui modifie profondément le caractère de la maladie et l'influence du traitement.

» Parmi les exemples assez nombreux de péritonite aiguë que j'ai traités avec succès par les frictions mercurielles, il en est quelques-uns qui se distinguent des autres, par des conditions particulières qui s'offrent assez rarement à l'observation ; il m'a semblé que ces faits méritaient quelque attention, et qu'il ne serait pas inutile de les faire connaître, aujourd'hui surtout qu'on propose et qu'on expérimente une méthode qui consiste à ne donner quelques-unes des préparations mercurielles qu'à des doses exigües et fractionnées. »

Séance du 12 Décembre 1846.

M. le président dépose :

- 1° L'examen des comptes de l'administration de la justice criminelle en France, par M. Vingtrinier, de Rome ;
- 2° Une notice sur Fodéré, par M. Bonafous de Turin ;
- 3° Un volume contenant le catalogue des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

M. Hedde donne lecture d'une notice sur Vaucanson, Jacquart et Paulet. Il retrace l'état de la fabrication des étoffes à l'époque où vivait chacun de ces célèbres mécaniciens inventeurs, et marque avec soin les progrès qu'ils firent faire à l'industrie des tissus. A propos des travaux particuliers de notre compatriote, M. Hedde rappelle les aperçus et les vœux qu'il a émis en 1838 et 1841.

L'académie reçoit ensuite communication d'un essai littéraire sur Pline-le-Jeune, où M. Isidore Brun apprécie avec goût et impartialité les qualités de cet écrivain. Pour le mieux faire connaître, M. Brun commence par jeter un coup-d'œil rapide sur les écrivains et le mouvement littéraire de l'époque où vécut Pline, et caractérise ainsi tour à tour Juvénal, Silius Italicus, Stace, Tacite, Quintilien ; et après avoir nettement montré ce milieu où fut placé Pline, après avoir surtout indiqué l'action salutaire de ces deux derniers écrivains, M. Brun entre en matière. Il commence par quelques détails biographiques qu'il puise surtout dans la correspondance de Pline. C'est là qu'il le voit, qu'il le trouve tel qu'il fut réellement : désireux de renommée, amoureux de la gloire, mais surtout probe, bienveillant, généreux et orné de toutes les vertus d'une âme élevée et patriotique. A ces particularités dignes d'intérêt succède l'exposé fidèle des rapports de Pline et de Trajan et l'analyse de leur correspondance où se révèlent deux nobles cœurs, le jugement porté sur le long panégyrique de l'empereur. « Ce panégy-
» rique, dit M. Brun, est, je pense, le seul monument de ce genre que
» nous ait laissé l'antiquité. On ne peut nier que ce ne soit l'œuvre
» d'un rhéteur disert et brillant qui dispose d'une manière savante les

» divers élémens du discours, les coordonne, les unit par d'habiles
» transitions, et les revêt d'une élocution aussi exacte que claire et
» polie; mais on sent, à travers tout, dans cette longue et parfois un
» peu fatigante énumération des vertus de Trajan, je ne sais quoi de
» subtil et d'affecté qui glace et sature l'esprit du lecteur. Le style a
» sans doute de l'élévation, de la gravité; mais on y rencontre trop
» rarement ce naturel et cette flamme intérieure qui vivifient les dis-
» cours de Cicéron. C'est Fléchier et non Bossuet. Peut-être cela tient-
» il à la nature même de l'œuvre qui n'est en définitive qu'une perpé-
» tuelle louange, ressassée avec art et sous tous les points de vue.
» Si ce dernier motif influe sur le caractère et la forme de cette com-
» position, on doit convenir aussi que le génie particulier de Pline, sa
» disposition naturelle à rechercher les fleurs et les ornemens du dis-
» cours, et par-dessus tout, peut-être, cette décadence alors univer-
» selle des lettres romaines, contribuent plus que toute autre chose à
» communiquer au panégyrique de Trajan ces tons brillans, ces
» tours et ces pensées où l'affectation ne manque pas, et ces antithè-
» ses multipliées qui vous éblouissent et vous troublent de leurs étin-
» celles pétillantes. Il est peu de figures dont l'emploi demande plus de
» précaution que l'antithèse. Placée à propos, elle produit son effet et
» frappe d'autant plus qu'elle se montre à de rares intervalles; mais si
» son apparition est trop fréquente, elle fatigue aisément par le choc
» continu des pensées et des images mises en opposition. Elle indi-
» que alors le rhéteur qui combine des mots et non l'orateur qui veut
» plaire par la franche vérité du langage et la naturelle expression du
» sentiment. Vous trouverez fort peu d'antithèses dans les génies su-
» périeurs des grands siècles littéraires. Le nombre est petit de celles
» qu'on pourrait rencontrer chez Homère, Virgile, Horace, Cicéron,
» Racine, Despréaux; mais Senèque, Fontenelle, Fléchier, n'en man-
» quent pas; le panégyrique de Trajan en fourmille. »

L'auteur arrive ensuite à la partie des œuvres de Pline qui forme le fondement aussi brillant que durable de sa renommée littéraire. Le recueil de ses lettres où l'on voit se dérouler le spectacle changeant et varié des affaires, des agitations, de la vie intime et familière de la vieille capitale du monde. A propos de ses lettres et de l'art épistolaire en général, M. Brun étudie épisodiquement trois écrivains célèbres dans ce genre : Cicéron, Mme de Sévigné et Voltaire.

« Ce qui distingue surtout Cicéron , dit M. Brun , c'est une simpli-
» cité , une abondance , un naturel qui , accompagnés d'une extrême
» pureté de langage , montrent l'homme qui savait plier son génie à
» tous les sujets , et descendre des hauteurs de son éloquence jusqu'à
» la douce causerie d'une lettre d'affection tendre ou d'amicale re-
» commandation. C'est quelque chose d'ouvert , d'expansif , de bien-
» veillant qui indique et met à nu cette âme aimante et bonne et si
» complètement dévouée à la défense des malheureux , aux besoins
» et aux intérêts de la patrie. Qu'on lise , par exemple , ses diverses
» lettres à Tiron , son affranchi , qu'il chérissait comme un fils et
» qu'une maladie retenait loin de lui , on verra avec quelle ineffable
» simplicité de ton et de style , ce grand homme lui enjoint de surveil-
» ler son état , de se soumettre aux prescriptions du médecin , de ne
» commettre aucune imprudence , de ne pas s'exposer surtout aux
» dangers d'une navigation lointaine et orageuse jusqu'à ce qu'il ait en-
» tièrement repris la santé.

» Le ton des lettres de Cicéron est en général grave et sérieux , sou-
» vent tendre et aimable , parfois élégamment badin et spirituel. De
» temps à autre , une pointe de fine et gracieuse plaisanterie vient agréa-
» blement distraire le lecteur et lui dévoiler toutes les ressources de cet
» esprit aussi varié qu'abondant. Peut-être parfois la vanité du grand
» orateur et du glorieux consul perce avec une expression trop naïve.
» Peut-être aussi y a-t-il une réelle faiblesse et de la lâcheté même (si
» l'on peut employer ce mot vis-à-vis d'un aussi pur caractère) , dans ces
» plaintes perpétuelles , dans ces lamentations incessantes qu'après son
» exil il adresse à sa femme et à sa fille , sur l'état désespéré de ses
» affaires et la croissante anxiété de sa position. Toutefois , malgré ces
» vanités et ces faiblesses , une chose indéfinissable règne dans toutes
» ces lettres où rien ne nous dérobe cette nature d'élite , ce carac-
» tère affectueux et charmant , qui sans doute manqua de fermeté
» dans plusieurs circonstances , mais qui n'en est pas moins l'un des
» plus nobles et des plus beaux que l'histoire et la philosophie puis-
» sent nous offrir.

» Il s'en faut de beaucoup que Voltaire ait dans sa correspondance
» l'expansion et la sensibilité de Cicéron. Oh ! il n'entend rien à ces ten-
» dresses du cœur , à ces pénétrantes effusions qui sollicitent les lar-
» mes ; mais il étincelle de grâces et de saillies. Personne , que je sache ,

» n'a eu au même degré que lui , dans un commerce épistolaire , cet
» esprit éblouissant qui multiplie les contrastes et vous surprend à
» tout moment par la plaisanterie la plus fine ou le plus piquant à-
» propos. Il dit merveilleusement et avec séduction les plus petites
» choses ; il donne du prix par l'agrément de la diction à ce qui serait
» ailleurs froid et commun. Guidé par ce goût attique qui ne l'aban-
» donne jamais , il est toujours élégant et naturel , sans jamais être vul-
» gaire. Nul mieux que lui ne sait employer auprès des grands et des
» souverains ce langage tout à la fois respectueux et familier , ce ton
» exquis d'une louange délicate , qui semblent être ce qu'il y a de plus
» délicieux dans l'esprit français. Du reste , caméléon souple et chan-
» geant , il sait prendre toutes les allures , revêtir toutes les formes ,
» soit qu'il dédie , avec la plus touchante humilité et comme pourrait
» le faire le plus sincère des chrétiens , sa tragédie de Mahomet au
» pape Benoît XIV ; soit qu'il sème du plus charmant badinage , sa
» correspondance avec le maréchal de Richelieu et Mme Dudeffant ,
» soit que revenant à son caractère d'incrédulité moqueuse , et se ré-
» vélant tel qu'il est , il parle d'écraser *l'infame* dans ses lettres à Da-
» milaville et à Diderot. Malheur surtout à ceux qui offensent, volontai-
» rement ou de toute autre manière, cette nature mobile et passionnée,
» cet amour-propre si facilement irritable à l'endroit de sa prose et de
» ses vers ! Alors il éclate , il déchire , il mord , il n'a aux lèvres que
» des injures et des sarcasmes trempés dans le fiel. Dès lors , Trublet ,
» Pompignan , Fréron , Nonotte , Paulhan , Jean-Jacques lui-même , à
» à qui il avait d'abord donné des éloges , deviennent pour lui des
» cuistres , des misérables , des *polissons* , s'il nous est permis à nous-
» même , en dévoilant les faiblesses d'un homme de génie , de salir
» notre plume par un mot aussi bas.

» Quant à Mme de Sévigné , que pourrai-je en dire ? Elle est si univer-
» sellement connue , qu'on ne peut que ressasser sous une autre forme
» ce que tout le monde sait. C'est un charme ineffable de causerie ,
» c'est la grâce elle-même que l'on sent , que l'on admire , mais qu'il
» est impossible de définir. C'est de là que l'esprit naturel , abondant ,
» le sel attique , s'échappent comme d'une source intarissable. Toutes
» ses paroles séduisent et font sourire de plaisir ; ses moindres descrip-
» tions sont des tableaux : rien , par conséquent , d'apprêté et de
» lourd. Il semble que la plume a eu peine à suivre le mouvement des

» idées , tellement l'élan de l'esprit et du cœur a été facile et fécond.
» Elle ne craint pas aussi de se livrer à la moquerie ; sa saillie est
» pleine de traits piquans et ingénieux ; mais cette arme n'est pas
» entre ses mains mordante et cruelle ; comme chez Voltaire , le dard
» ne laisse dans la plaie aucun venin mortel. C'est un délicieux badi-
» nage qui , en atteignant les ridicules , sait respecter tout ce que res-
» pecte une âme honnête et bien née. Et puis , au sein même de la
» plaisanterie , rayonne la flamme de cet amour maternel qui enchante
» et vivifie tout. C'est là , en particulier , ce qui donne tant de charme
» et d'animation chaste et pure à la physionomie de cette femme cé-
» lèbre dont on doit lire et méditer sans cesse les écrits , si l'on veut se
» former au vrai ton d'une correspondance familière ; mais il est dou-
» teux qu'à cet égard on puisse atteindre Mme de Sévigné ; car , pa-
» reille au bon Lafontaine qui , a-t-on dit , *paignit la nature et garde*
» *les pinceaux* , elle n'a laissé à personne , peut-être , le secret de cette
» grâce souveraine et de ce parfait naturel qui naissent avec notre âme
» et que , par conséquent , le travail et l'étude ne donnent pas.

» Plin , on doit le dire , est dans ces lettres un peu au-dessous des
» illustres écrivains que je viens d'examiner rapidement ; il est sans
» doute rempli de délicatesse et de grâce ; mais il n'a point l'abon-
» dance , l'admirable simplicité , la latinité exquise de Cicéron. Bien
» que très-spirituel , il l'est moins que Voltaire , le plus spirituel des
» hommes. Nous pourrions moins encore le rapprocher de Mme de
» Sévigné ; car il aime à travailler sa phrase , à l'enjoliver , à y jeter
» de temps à autre quelque antithèse ; on dirait qu'en lui-même il en
» cherche et en étudie l'effet , avant de la livrer au lecteur. Rien de
» cela chez Mme de Sévigné. Obéissant aux impulsions du moment ,
» elle écrit , elle va sans cesse , selon que son cœur lui dicte , peu
» soucieuse des formes du style et assurée qu'elle est de trouver dans
» son esprit et dans son âme le ton et l'ornement convenables à ses
» idées. Eh ! bien , quoi qu'il en soit , les lettres de Plin n'en seront
» pas moins toujours un ouvrage charmant qu'on ne cessera de relire
» pour y puiser des connaissances sur les mœurs de l'ancienne Rome et
» y occuper d'une manière aussi agréable qu'utile les heures d'un
» loisir studieux.

» En comparant ensemble et sous d'autres rapports ces quatre écri-
» vains , on doit dire que Cicéron (en dépit de quelques faiblesses

» qu'on peut reprocher à ce grand (homme) révèle dans sa correspon-
» dance une âme honnête, bienveillante et généreuse, et qu'on est
» tout disposé à l'aimer. On aime aussi Mme de Sévigné, parce que,
» bien qu'incisive parfois, elle ne déchire pourtant jamais; que son
» cœur est officieux et bon, et qu'une critique, même sévère, n'a
» rien à reprendre dans les mœurs et la conduite de cette femme
» distinguée par tous les agréments de la figure et de l'esprit, et veuve
» à 25 ans dans un siècle et au milieu d'une cour où le souverain lui-
» même donnait l'exemple de la débauche et de la passion sans frein.
» Que dirai-je de Voltaire sous le rapport moral? On peut l'aimer sans
» doute et l'admirer même, lorsqu'il recueille chez lui la descendante
« du grand Corneille, lorsqu'il défend avec tant de générosité la cause
« des Calas, des Labarre et des Sirven, lorsqu'il crée autour de lui,
« dans l'intérêt des classes pauvres, des ateliers de manufacture et des
« établissemens de bienfaisance; mais il faut le dire: on éprouve
» un dégoût invincible pour cette noble et haute intelligence, lors-
» qu'on la voit rabaisser à tant de misérables petites gens, à tant de fu-
» rieuses haines, ce prodigieux esprit et ce génie supérieur qu'elle
» avait reçus de Dieu. »

A cet essai toujours écouté avec un vif intérêt succède la lecture d'une épître à M. Jules Canonge. (Elle a été insérée dans le *Courrier du Gard* du mardi 5 janvier.)

Séance du 26 décembre 1846.

M. Maurin lit une dissertation sur le libre échange au temps des Romains.

Cet écrit, qui joint au mérite de nombreuses recherches et à celui d'un style toujours hautement coloré, le mérite de l'opportunité, paraît digne d'être inséré en son entier dans le volume de l'Académie actuellement sous presse.

Un membre lit, au nom de M. Goguillot, pharmacien à Vauvert, un court mémoire que les circonstances recommandent aussi à l'attention-

A l'annonce de la découverte du *fulmi-coton*, dit M. Gouillot, beaucoup de personnes ont douté des effets merveilleux produits par une substance jusqu'à ce jour très-inoffensive.

Cependant des gens de l'art ont voulu préparer du *coton-poudre*, mais leurs essais, pour la plupart, ont été sans résultats ; en voici les principales causes :

D'abord, les journaux, en décrivant les divers procédés employés par M. Pelouze et autres chimistes, ne précisaient point le degré de force nécessaire à l'*acide nitrique* ; de sorte que les personnes qui se livraient à des essais se servaient ou d'*acide nitrique* du commerce, ou d'*acide nitrique* pur à 40° ; de là insuccès complets.

Je fus des premiers à faire des expériences sur le *fulmi-coton*, en employant l'*acide nitrique* pur à 40° ; je n'obtins qu'un très-mauvais produit ; je concentrai jusqu'à 43° le même acide ; le résultat fut un peu plus satisfaisant. Dès lors, je cherchai à me procurer un acide plus concentré, et j'y parvins en le faisant moi-même, d'après le procédé Soubeyran, qui me donna un acide marquant de 49 à 50° à l'aréomètre Baumé ; ce fut avec cet acide que je commençai mes expériences.

Je fis un mélange à poids égal d'*acide nitrique* à 49°, et d'*acide sulfurique* à 66°, dans lequel je plongeai du coton cardé ; après 30 minutes de contact, je retirai le coton que je lavai à grande eau et que je mis sécher. Ce coton ainsi préparé jouissait d'une très-grande inflammabilité, mais laissait quelques traces d'humidité dans un fusil où avait eu lieu la détonation.

Je préparai ensuite du *coton-poudre* en me servant d'un mélange de deux parties d'*acide nitrique* à 49°, et d'une partie d'*acide sulfurique* à 66° ; le produit fut inférieur. Je pensai alors qu'en augmentant les proportions d'*acide sulfurique* (jusqu'à de certaines limites), j'aurais un coton jouissant de qualités plus grandes. Après plusieurs essais je m'arrêtai au procédé suivant :

Acide nitrique, de 48 à 50° (1), une partie.

id. sulfurique, à 66°, trois parties.

(1) Cet acide a été obtenu, en distillant dans une cornue en verre munie de trois allonges et d'un ballon, parties égales de *nitrate de potasse* en poudre et d'*acide sulfurique* à 66° ; les allonges étaient recouvertes de mousse mouillée et

Après avoir fait le mélange des deux acides dans un vase de porcelaine ou de faïence, j'y plonge autant de coton cardé que le liquide peut en immerger, je couvre le vase à cause des vapeurs abondantes qui se dégagent. Après 20 ou 30 minutes d'immersion (un plus long laps de temps n'est pas un cas de non réussite), je retire le coton que je lave à grande eau, et que je fais sécher à une étuve dont la température ne dépasse pas 80°. Ce *fulmi-coton* jouit d'une très-grande force expansive, il s'enflamme vivement au contact d'un charbon rouge, il détonne en l'approchant à une certaine distance d'un foyer; c'est-à-dire à une chaleur de 150 à 160°, il ne laisse aucun résidu par sa combustion, et ne donne aucune humidité dans un fusil par sa détonation. Cette dernière qualité, qu'on ne trouvait pas au *fulmi-coton*, dont se servirent les expérimentateurs de Paris, est telle, que j'ai pu tirer 40 coups avec la même arme, sans qu'il se manifestât la moindre humidité.

Voici maintenant la force relative de mon *fulmi-coton* et de la poudre ordinaire :

Un fusil chargé avec 5 décigrammes de *fulmi-coton*, tiré à une distance de 30 mètres, a lancé une balle dans une planche de sapin à la profondeur de 5 centimètres; il a fallu 15 décigrammes de poudre ordinaire pour obtenir le même résultat.

A 20 mètres de distance, et avec 2 décigrammes de *fulmi-coton*, la balle d'un pistolet de poche a pénétré 2 centimètres dans la même planche; il a fallu tripler encore le poids de la poudre ordinaire pour produire le même effet.

Il arrive quelquefois que la même quantité de *coton-poudre* donne des résultats différents, ce qui tient à la manière de charger l'arme, et ensuite de ce que toutes les parties du coton sont inégalement compri-

arrosée de temps en temps d'eau froide, et le ballon recouvert aussi de mousse mouillée, était refroidi par un filet continu d'eau froide. 1,500 grammes de *nitrate de potasse* et 1,500 grammes d'*acide sulfurique* m'ont donné 1 kilog. d'*acide nitrique* à 49°. Cet article n'est pas pur, il contient du gaz nitreux en dissolution et du chlore, mais il peut être employé ainsi à la préparation du *coton-poudre*. Si on agissait en grand, le résidu de la distillation, qui est du *bi-sulfate de potasse*, pourrait donner avec avantage de la *potasse*, en employant le même procédé que pour la fabrication de la *soude artificielle*; ce qui diminuerait le prix de l'*acide nitrique*.

mées. Ainsi en faisant subir au *coton-poudre*, pour l'introduire dans le canon du fusil, une espèce de torsion, les parties moins resserrées s'enflammant moins promptement, ou ne s'enflammant pas du tout, doivent donner des résultats inférieurs. Il serait utile alors, si on venait à remplacer la poudre ordinaire par le *fulmi-coton*, de fabriquer non-seulement des cartouches pour l'armée, mais encore d'en faire à l'usage des chasseurs; ces dernières pourraient contenir plusieurs charges, et faites par exemple de la manière suivante :

L'enveloppe des cartouches en papier azoté, aurait la forme d'un boyau, elle serait, je suppose, de 20 centimètres de longueur; quant au diamètre, il dépendrait du calibre du fusil (on pourrait en faire de 3 calibres), on tasserait ensuite dans cette espèce de boyau, par un procédé quelconque, d'une manière uniforme le *fulmi-coton*, afin d'y en faire entrer 8 grammes. Sur l'enveloppe, seraient marquées à distances égales, 7 à 8 lignes noires circulaires, pour indiquer la charge ordinaire. Le consommateur n'aurait alors qu'à couper avec des ciseaux à l'endroit des lignes, pour avoir des charges toutes prêtes, et comprimées d'une manière égale.

Le procédé que je donne pour la fabrication du *fulmi-coton*, a le double avantage de donner un bon produit à très-bon compte. Il est facile en effet de constater l'économie de mon procédé.

D'après le procédé Pelouze, il faut employer parties égales d'*acide nitrique* et d'*acide sulfurique*; d'après le mien, il faut tripler la quantité d'*acide sulfurique*; on obtient ainsi un liquide d'une moindre valeur, l'*acide sulfurique* à 66°, étant 8 fois moins cher que l'*acide nitrique* à 49°.

On peut encore obtenir un *fulmi-coton* supérieur par sa force et son inflammabilité, en immergeant de nouveau, et après avoir été séché, le *fulmi-coton* provenant d'une première opération.

Dans la fabrication du *fulmi-coton* on doit bien se garder, lorsqu'on retire le coton des *acides*, surtout en opérant sur une grande quantité, de l'exprimer trop fortement dans le but de lui faire rendre une plus grande quantité de liquide; car on courrait risque de voir le coton se carboniser. Il convient donc, si on a employé de liquide juste ce qu'il en faut pour imprégner le coton, de ne pas en retirer plus des deux tiers du poids primitif.

Mon intention n'est pas de parler de divers *fulminates* découverts

dans ces derniers temps ; ils offrent tous plus ou moins de dangers ; mon désir a été de chercher un produit utile et applicable , et dont l'emploi ne présentât aucun inconvénient. Puissé-je être assez heureux pour avoir atteint mon but !

Sur la proposition d'un membre , l'Académie décide que des expériences seront faites par un membre nommé à cet effet , et que des remerciemens seront adressés à l'auteur pour son utile communication.

M. le Secrétaire ramène l'attention de l'Académie sur les résultats du concours ouvert pour le meilleur mémoire sur les conséquences de l'introduction des circonstances atténuantes. Il fait remarquer que l'Académie qui a adopté unanimement les conclusions de M. Maurin , rapporteur de la commission , n'a pourtant point encore fait connaître les deux auteurs mentionnés honorablement. L'Académie accueille l'observation et proclame les noms des deux écrivains dont le travail lui a paru devoir être signalé à l'attention et aux suffrages du public , savoir :

1^{re} Mention honorable : M. Abauzid , substitut du procureur du Roi à Uzès ;

2^e Mention honorable : M. le comte du Coëtlosquet , membre de plusieurs sociétés savantes , à Metz.

Séance du 9 janvier 1847.

L'Académie se constitue pour l'année 1847. — Son bureau sera ainsi composé :

M. le chanoine Privat , *président* ;

M. le baron de Daunant , *vice-président* ;

M. de Lavernède , *trésorier* ;

M. Nicot , *secrétaire-perpétuel*.

M. le docteur de Castelnau fait un rapport verbal sur une notice de M. Bonafous de Turin , relative à M. Fodéré , auteur de divers écrits estimés , qui traitent de médecine légale , physique , chimie et économie politique.

M. Alphonse Dumas, chargé de rendre compte d'un examen critique du nouveau projet de loi sur le cadastre, par M. Félix de Robernier, s'acquitte de sa tâche en ces termes :

M. de Robernier a présenté, dans deux publications successives, des vues remarquables sur la question du cadastre, qu'il a longuement et soigneusement étudiée (*). Il y a exposé un système complet de combinaisons neuves, au moyen desquelles ce grand-livre de la propriété foncière, ainsi qu'il le nomme, pourrait être ouvert et tenu à jour, en répondant à la fois, et de la manière la plus satisfaisante, aux exigences du trésor et à celles des intérêts privés; et, tout en démontrant les nombreux avantages attachés à l'adoption de sa méthode, il a dû mettre en évidence les vices des anciennes bases fidèlement conservées par les commissions de finances, chargées à diverses époques de préparer un projet de loi pour l'établissement du nouveau cadastre.

Ce projet de loi ayant enfin vu le jour, et ne pouvant tarder à être soumis aux chambres, M. de Robernier, dans la brochure dont le titre se trouve énoncé ci-dessus, et dont nous avons à rendre compte, se livre à un examen détaillé des dispositions qu'il renferme, les comparant avec celles qu'il avait antérieurement proposées, et qui lui appartiennent en propre.

Retrouvant dans le projet de l'Administration le fondement même donné à son système, M. de Robernier s'applaudit sincèrement de cet emprunt; et bien qu'il ait ensuite à regretter qu'on ait abandonné les applications et les conséquences les plus heureuses de son plan d'opérations, il ne se félicite pas moins de ce premier pas fait dans la bonne voie et sur ses traces.

Cette commune base entre la pensée de M. de Robernier et le nouveau projet de loi, c'est, après l'abornement préalable et général des propriétés, la reconstruction complète du cadastre par un procédé analogue, sinon entièrement identique, savoir : la triangulation de chaque territoire communal, déterminant par des signes fixes et visibles les

(*) *De la preuve du droit de propriété en fait d'immeubles*, 2 vol. in-8° 1845-1844.

Du Cadastre et de sa conservation par la transformation des plans linéaires en plans numériques, broch. in-8° 1845.

points auxquels viendraient se rattacher, soit les sommets angulaires, soit les côtés des héritages, et qui établiraient ainsi leurs limites et l'étendue de leurs surfaces, considérées comme formant autant de polygones.

Cependant, au projet de loi, ce rattachement des limites des héritages aux points ou bornes trigonométriques n'est pas explicitement prescrit; et la mesure de la longueur des côtés, dont il se contente, est accompagnée dans l'exécution graphique de difficultés de plus d'un genre, auxquelles échappe M. de Robernier, en laissant les côtés pour leur préférer les angles ou sommets dont il mesure exactement la distance jusqu'aux points de rencontre avec la méridienne de la commune et sa perpendiculaire; longitude et latitude, si ingénieusement et si naturellement appliquées au cadastre.

De cette désignation de limites, toujours exprimée en chiffres (le nombre de mètres mesurant les distances), résulte pour le système de M. de Robernier, un avantage capital, celui de pouvoir substituer aux plans linéaires et aux immenses atlas, de simples registres contenant l'énonciation de l'ensemble de ces mesures; réforme qui, en épargnant chaque année à l'Etat plusieurs millions de dépenses, présenterait dans ses résultats cette rigoureuse précision, premier objet de l'opération cadastrale.

M. de Robernier, en admettant que la méthode des plans linéaires peut suffire à la création du cadastre, fait parfaitement comprendre qu'elle est impuissante pour sa conservation, au milieu du mouvement toujours plus rapide de division et de déformation des héritages; et il pense, avec raison, que le cadastre ne deviendra susceptible de se traduire en un principe de droit, de faire preuve pour la propriété, et de constituer ainsi lui-même un titre positif, qu'autant qu'il donnera le chiffre métrique de la situation et de l'étendue de chaque parcelle; qu'en un mot, de *cadastre figuratif* il sera devenu *cadastre numérique*.

Considérant enfin que le nouveau travail ne sera entrepris dans chaque commune, que lorsque son parcellaire actuel aura atteint trente ans d'existence, et appréciant tous les inconvénients d'un si long provisoire, M. de Robernier voit dans la transformation du plan figuratif en plan numérique, un moyen efficace de les prévenir en partie; c'est-à-dire dans les communes récemment cadastrées. Il insiste plus particulièrement pour l'essai de son système, sur celui du *terrier perpétuel*,

dans notre nouvelle colonie d'Alger; et le vœu qu'il exprime à cet égard ne saurait, ce nous semble, soulever d'objections sérieuses.

Nous ne pouvons nous proposer de donner ici une idée complète des procédés d'exécution constituant la méthode géodésique de M. de Robernier, et il serait aussi trop long de le suivre pas à pas dans le parallèle détaillé de son système et de celui du projet de loi, soit dans leurs points de contact, soit dans leurs différences plus ou moins radicales. Nous croyons toutefois que de ce qui précède on peut conclure que, de la part du projet, ces différences sont autant de déviations de la base mathématique adoptée, qui ne sauraient être que défavorables au double intérêt que le cadastre a mission de défendre.

Le système de M. de Robernier est d'ailleurs soutenu d'un suffrage de grande valeur. Un ingénieur des mines distingué, M. Varin d'Ainvelle, dans une lettre écrite en réponse à quelques questions qui lui avaient été soumises, lettre reproduite à la fin de la brochure, donne une entière approbation à la méthode des coordonnées rectangulaires et des distances exprimées en chiffres; procédé aujourd'hui adopté pour le levé des plans des mines souterraines, et qui, plus commode et plus sûr que le plan graphique, n'offrira, dit-il, à aucun arpenteur, de plus grandes difficultés d'exécution.

Si, comme il est permis de l'espérer, les travaux de M. de Robernier, dont on ne saurait méconnaître l'influence sur les nouvelles dispositions insérées au dernier projet de loi relatif au cadastre, doivent y préparer encore d'utiles modifications, tous les hommes éclairés du département ne pourront que s'associer avec empressement à la légitime satisfaction du magistrat studieux et persévérant, qui, plus que personne aura contribué à l'heureuse solution d'une des plus graves difficultés de la législation administrative et sociale.

Le Secrétaire de l'Académie lit le rapport suivant :

Messieurs,

Le *Recueil de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres* de Toulouse, dont vous m'avez chargé de rendre compte, présente des rapports et des mémoires du plus haut intérêt.

Ne pouvant, dans les limites étroites qui nous sont imposées, donner une idée, un simple aperçu de tant d'objets divers, nous avons été contraints de faire un choix. Voici quels écrits en ont été l'objet : le

premier est une Dissertation sur la Certitude. Cette question importante, déjà résolue par un professeur habile, M. Javary, couronnée par l'Institut, n'a point été traitée par M. Ducos avec tout le développement que mérite un sujet si digne des plus hautes spéculations philosophiques ; mais dans quelques pages il a su pourtant exposer un système, ou du moins faire des réflexions pleines de sens et exprimées avec clarté et souvent avec éloquence.

L'auteur commence par définir la certitude, puis il la divise, comme dans tous les cours de philosophie, en certitude morale, qui nous place sous l'empire des traditions ; certitude physique, qui nous livre aux rapports des sens ; certitude métaphysique, qui nous soumet aux opérations de la logique et à la plus rigoureuse de toutes, le calcul. Vient ensuite l'examen particulier de ces trois élémens de la certitude : la tradition, la sensation, le raisonnement, et après avoir montré que la certitude peut-être ébranlée jusque dans la sensation physique, l'auteur, pour montrer que la certitude ne doit pas être bannie de l'esprit humain, en place la source, la véritable source, dans le sens moral qui domine tous les autres, qui rectifie leurs erreurs.

A ce mémoire succède une note savante de M. Moquin-Tandon sur les œufs du néophron percnoptère, oiseau de proie très-voisin du genre vautour dont l'histoire est encore entourée d'obscurité, malgré les efforts patients de plusieurs naturalistes, Temminck, Levaillant, Zinnani, Klein, etc, etc., et malgré les recherches d'un ornithologue maintenant bien connu, M. Crespon.

M. Hamel, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, donne ensuite quelques détails sur la vie de Théocrite. Cette vie, écrite par un certain Ambryon, que cite Diogène de Laërte, ne nous est point parvenue. L'auteur a entrepris de refaire, en cherchant à travers les conjectures les plus ingénieuses, les seules indications qu'il nous soit donné de recueillir sur les événemens de sa vie, sur ses sentimens, ses goûts et ses relations, enfin, sur tout ce qui peut concourir à former son génie.

Nous avons remarqué aussi un fort bon discours de M. Joly sur l'influence de la science en général, et particulièrement des sciences physiques sur le développement de l'industrie moderne ; enfin, un rapport a particulièrement fixé notre attention, et c'est un compte-rendu d'une visite faite aux hôpitaux et dans tous les établissemens communaux de

la ville de Toulouse. L'auteur, M. Pinaud, a essayé de résoudre le problème de l'assainissement ; il a montré l'importance de son objet et les moyens de la remplir.

Après quelques considérations préliminaires sur la lumière, l'air et la chaleur, qui composent pour l'homme une sorte de nourriture de tous les instans, l'auteur examine le rôle particulier de chacun de ces élémens de vie ; il signale surtout avec grand soin les causes d'altération de l'air respirable, il cherche et signale les remèdes. Comme les idées de M. Pinaud ne sauraient être trop popularisées, nous allons transcrire quelques pages de son rapport.

« Pour remédier aux causes incessantes qui vicient l'air confiné de nos habitations, on a recours à des procédés de ventilation, dont le but est de renouveler sans cesse l'atmosphère méphitisée qui nous entoure, en la remplaçant par une quantité suffisante d'air pur pris au dehors. Dans l'été, on se contente ordinairement d'établir des courans d'air au moyen de fenêtres convenablement distribuées. Mais, en hiver, les appartemens devant rester clos, il faut à la fois renouveler et échauffer l'air pour y entretenir la température convenable. Le chauffage et la ventilation s'obtiennent ordinairement par un même procédé qui engendre simultanément les deux effets.

» Les habitations sont chauffées et ventilées de trois manières principales : 1° par les feux de cheminée ; 2° par les poêles ; 3° par les calorifères. Je ne parle pas ici des ventilateurs mécaniques dont l'usage est assez restreint, et dont l'application à l'assainissement des ateliers, des magnaneries, des mines, etc., etc., a été l'objet de travaux spéciaux parfaitement connus des industriels.

» *Cheminées.* — Les cheminées provoquent une ventilation puissante, mais elles chauffent mal. La raison en est simple : la majeure partie de la chaleur dégagée par le combustible est perdue et se dissipe dans le tuyau ; nous ne profitons que d'une faible portion de la chaleur transmise par voie de rayonnement, et nullement de celle qu'entraîne l'air brûlé. La masse d'air qui alimente la combustion est de dix à vingt fois plus grande que celle qui est rigoureusement nécessaire pour brûler le combustible. Ce tirage puissant renouvelle promptement l'air intérieur ; mais, pour satisfaire à cet appel énergique nous ne prenons d'ordinaire que l'air qui peut entrer dans nos appartemens par les fissures des portes et des fenêtres. Un pareil courant d'air froid rend

presque nuls, et toujours très-dispendieux, les effets calorifiques de nos cheminées. Ajoutons qu'à l'inconvénient de ne pas chauffer, elles joignent assez souvent celui de fumer. Ce désagrément, qui est grave, surtout si on brûle de la houille, provient, d'ordinaire, de la dimension exagérée des tuyaux, par suite des contre-courans qui s'y établissent, surtout si l'air intérieur ne se renouvelle pas avec assez de rapidité par les fentes des fenêtres et des portes, de l'ouverture démesurée du foyer, de son excès de profondeur, du peu d'élévation des tuyaux, et de l'absence d'appareil qui abritent leur sommet contre l'action des vents, de la pluie ou du soleil.

» Le chauffage par les cheminées est donc très-salubre, mais insuffisant et dispendieux. Nous ne sommes dédommagés que par l'agrément de voir le feu; ce plaisir est devenu un besoin qui nous coûte cher, mais auquel l'état de nos mœurs ne nous permet pas de renoncer. Au moins, est-il alors à désirer que nos cheminées soient construites de manière à dépenser le moins possible de combustible, à chauffer convenablement, et à ne jamais fumer. Toutes ces indications sont faciles à remplir, et il est à regretter que les indications fort simples que fournit à cet égard la théorie, soient si généralement négligées des constructeurs. Je les résumerai ici en quelques mots.

» Donner aux tuyaux de cheminée une section de 20 centimètres au plus de diamètre, ne faire jamais servir un même tuyau à deux foyers de combustion; donner aux foyers, qui devront être disposés dans le système de Rumfort, peu d'ouverture et peu de profondeur, tout en se conformant à cet égard à l'étendue de la pièce à chauffer, et au nombre de personnes qui doivent s'y trouver réunies; enfin, et cette prescription nous paraît une des plus essentielles, utiliser la chaleur perdue du foyer et de l'air brûlé, pour chauffer l'air de ventilation. A cet effet, ménager, sous le plancher, un canal d'une assez grande section, allant s'ouvrir d'une part dans l'air extérieur et pur, de l'autre, dans une caisse de fonte ou de briques, placée sous le foyer ou derrière lui, que l'on mettra en communication avec des tuyaux dans lesquels l'air froid, appelé du dehors, soit obligé de circuler longtemps en s'échauffant, pour venir se répandre, à une température de 25 ou 30 degrés, dans la chambre, par de larges bouches de chaleur. Nous conseillons, en outre, l'emploi d'un registre mobile, analogue aux clés des poêles, qui permette de fermer en partie le tuyau de la cheminée pour mo-

dérer à volonté le tirage. — Nous mettons en fait qu'avec des précautions de ce genre, qui peuvent varier à l'infini dans l'application, on parviendrait à chauffer parfaitement les appartemens d'hiver, avec une grande économie, et en conservant une ventilation plus que suffisante.

» Ces considérations générales nous ont paru se lier immédiatement avec l'objet de notre rapport. Nous n'avons fait, du reste, qu'effleurer ici cette importante question d'économie domestique, sur laquelle nous serions heureux d'éveiller l'attention des architectes; nous les renvoyons, pour de plus amples développemens, à l'excellent traité de la chaleur, de M. Péclet.

» *Poêles.* — Les poêles ont, sur les cheminées, l'avantage de chauffer beaucoup mieux et à bien moins de frais, parce qu'ils utilisent la presque totalité de la chaleur développée; mais ils ventilent mal. La quantité d'air qu'ils appellent étant à-peu-près celle qui est seulement nécessaire à la combustion du foyer, il n'y a pas, dans la pièce où ils sont établis, surtout si elle est grande, un renouvellement d'air assez actif. Il n'entre pas dans mon sujet de décrire le nombre infini de poêles de diverses formes que l'on peut adopter. Je ferai remarquer seulement, qu'à tous les poêles simples, en fonte ou en faïence, vulgairement usités, on devrait toujours, pour augmenter la ventilation comme l'effet calorifique qu'ils provoquent, substituer des poêles calorifères à double enveloppe. Dans ces poêles, l'air circule plusieurs fois de suite de bas en haut et de haut en bas, ou en décrivant des zigzags horizontaux, entre l'enveloppe intérieure du foyer et une chemise extérieure; il s'échauffe par contact, et est versé chaud dans la pièce par des bouches de chaleur. Nous recommanderons en outre de puiser l'air qui doit circuler dans l'intervalle des deux enveloppes, non dans la pièce même, mais au dehors, dans un lieu où l'atmosphère soit pure, et à l'aide d'un canal d'une large section (comme pour les cheminées); cet air, après s'être échauffé, devra se répandre dans l'appartement par des bouches de chaleur très-grandes; c'est une erreur trop commune aux constructeurs de croire qu'il faut donner aux bouches de chaleur un orifice étroit, pour que la veine d'air en sorte à une haute température et avec une grande vitesse. Il importe, au contraire, de verser à l'intérieur une grande quantité d'air pris au dehors, chauffé modérément, qui suffise au maintien d'une douce température et d'une bonne ventila-

tion, sans appeler, par les fissures des portes et fenêtres, l'air froid du dehors, toujours insuffisant, et toujours nuisible à la puissance calorifique des appareils de chauffage.

» *Calorifères.* — Enfin, quand on doit chauffer et ventiler à la fois toutes les parties d'un grand édifice : théâtre, hôpital, bourse, on se sert de calorifères.

» Les calorifères ont pour objet de répandre, dans toutes les pièces qu'il faut chauffer et assainir, un grand volume d'air chaud puisé à l'extérieur, en lui ménageant, à mesure qu'il s'est distribué dans les diverses parties de l'édifice, un écoulement constant, à l'aide de cheminées et de tuyaux d'appel.

» Les calorifères sont de trois sortes : à air chaud, à vapeur et à circulation d'eau chaude. Je n'ai pas ici à décrire leur construction, qui est parfaitement connue, et qui a reçu dans ces derniers temps des perfectionnemens notables. J'insisterai seulement sur un point important : c'est que, quelle que soit la construction que l'on adopte (elle dépend de la nature de l'édifice à assainir), on peut toujours calculer d'avance les dimensions que les calorifères doivent avoir pour produire un effet donné, le prix de leur établissement et celui de leur entretien. Les élémens d'un pareil calcul sont fort simples, en voici le résumé :

» Pour l'effet que le calorifère doit produire, sous le rapport de la ventilation, on s'appuiera sur ce principe d'expérience ; qu'il faut au moins 6 à 8 mètres cubes d'air par individu et par heure, pour qu'un air déjà vicié ne serve plus à la respiration. Il sera donc facile, d'après la capacité d'une salle, le nombre connu d'individus qui doivent s'y trouver, et le temps pendant lequel ils y séjournent, de calculer quel est le volume d'air que l'appareil doit fournir pour que la salle soit convenablement ventilée. Comme moyen de contrôle, on a des appareils très-exacts pour mesurer la vitesse de l'air qui s'écoule par les tuyaux ou cheminées d'appel, et par suite le volume d'air respirable réellement fourni dans un temps donné.

» Pour l'effet calorifique de l'appareil, il faut connaître : la chaleur produite à chaque instant par la respiration, la chaleur perdue à chaque instant par les vitres et les murailles, la capacité de l'air atmosphérique pour la chaleur,..... et déterminer d'après cela à quelle température l'air doit être versé par le calorifère pour entretenir un degré

de chaleur convenable. Ces élémens de calcul sont tous connus par expérience : comme moyen de contrôle, on a le thermomètre.

» Pour l'entretien et l'établissement du calorifère, on connaît le prix de revient des matières diverses qui entrent dans sa construction, celui de la main-d'œuvre, le prix des combustibles ; et enfin, la quantité de chaleur que produit la combustion d'un kilogramme de bois, de coke ou de houille, etc.

» Or, Messieurs, toutes ces données indispensables sont parfaitement établies ; de sorte que la science en est arrivée aujourd'hui à ce point, qu'elle peut déterminer d'avance la puissance, les dimensions, le prix d'un appareil calorifique, propre à produire un effet donné, et que le constructeur peut s'engager à entretenir dans une enceinte connue une température déterminée, en y faisant passer, avec une vitesse constante et mesurable, un volume d'air chaud assez abondant pour que chacun des individus qui s'y trouvent ait, par heure, huit, dix, vingt, mètres cubes d'air pur à respirer. Ceci n'est pas une exagération, une promesse sans fondement et sans contrôle ; l'expérience est là pour répondre ; et aujourd'hui, à Paris, tous les grands établissemens, Palais du Luxembourg, Chambre des Députés, Bourse, Hôtel des Monnaies, Eglise de la Magdelaine, Hôpital Beaujon....., et une multitude d'autres édifices, sont chauffés et ventilés dans toutes leurs parties à des prix modérés.

» Messieurs, quand la science pratique est parvenue au point de pouvoir, dans un établissement public quelconque, mesurer à chaque individu l'air qu'il respire, le lui livrer pur, à une température modérée, en quantité plus que suffisante pour le libre exercice de ses fonctions vitales, elle a rendu, on peut le dire, un immense service à l'humanité ; elle a satisfait à un des plus impérieux besoins de la vie ; et ceux qui sont préposés à la salubrité publique seraient coupables de fermer l'oreille à la voix de l'expérience, et de négliger d'en mettre à profit, dans ce qui touche à leur mission, les leçons et les avertissemens.

M. Eyssette fait ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Ovide de Valgorge, intitulé *Souvenirs de l'Ardèche*. L'Académie entend avec le plus vif intérêt ce rapport et en adopte unanimement les conclusions, tendant à faire accorder à l'auteur le titre d'associé correspondant.

Séance du 23 janvier.

M. Liotard lit, au nom de M. Charles d'Hombres, des observations météorologiques qui seront imprimées dans le recueil actuellement sous presse.

M. Maurin fait sur un ouvrage de M. Vingtrimier, de Rouen, le rapport qui suit :

Deux tendances parallèles, quoique diverses, poussent les esprits de notre temps qui se plaisent à juger le point de vue moral de notre civilisation. L'une a pris pour devise le *nil mirari* du poète; l'autre, au contraire, n'a pour elle que les termes de l'admiration la plus exagérée.

Ces deux tendances sont trop absolues et trop exclusives pour être vraies. Il y a longtemps que le sens profond de l'antiquité a placé le vrai dans un point qui est à égale distance de ces extrémités. *In medio stat virtus*, a-t-elle dit; et cet arrêt de la sagesse n'a pas été cassé par la décision de la postérité.

C'est en jugeant les résultats de la justice criminelle, que la statistique de plus en plus perfectionnée tend à amener à leur dernier degré d'exactitude, que s'est produite surtout la manifestation en sens inverse que nous signalions tout-à-l'heure. Mais ici, il faut le dire, le nombre de ceux qui tirent de ses enseignemens les prophéties les plus sinistres sur l'avenir de la société l'emportent de beaucoup sur ceux qui voient les choses d'un œil plus optimiste.

A en croire, en effet, les exagérations qui se débitent à cet égard, le mal social va s'aggravant tous les jours, la société se corrompt de plus en plus, la perversité marche dans une progression effrayante, rien n'est plus respecté, tout tombe en poussière.

Et, comme de raison, c'est, pour elles, la législation qui est la cause de tout le mal, *mali labe*; c'est sa faiblesse, son impuissance, qui en est cause. Depuis que la théorie a porté une main imprudente sur l'arche sainte, sous le prétexte d'améliorations chimériques, tout est compromis, tout est perdu, tout va de mal en pis.

Voici un bon esprit qui, armé de toutes les ressources que lui ont

données tout à la fois sa position dans une prison importante, et ses études approfondies des comptes-rendus publiés depuis 1825 jusqu'à nos jours, vient donner un démenti aux détracteurs à qui il a suffi d'une appréciation superficielle pour dresser l'acte d'accusation en règle contre notre civilisation, et qui se retrouvent dans tous les rangs et dans toutes les classes, députés, magistrats, avocats, propriétaires et négocians.

Selon son opinion, appuyée sur des chiffres irrécusables, le nombre des crimes n'augmente pas; et, à coup sûr, ce nombre était plus considérable autrefois; donc la démoralisation ne s'accroît pas.

Le nombre des acquittemens a faibli depuis les améliorations introduites dans la législation pénale en 1832. Donc, cette législation n'a pas été cause de tous les mauvais effets qu'on lui attribue.

Nous croyons que ces deux propositions sont incontestables. Mais, M. Vingtrimier, en voulant garder le *modus in rebus*, en ayant le désir de se tenir à égale distance des apologistes et des détracteurs, n'aurait-il pas quelquefois dépassé un peu la mesure dans le sens de l'approbation?

Il reconnaît bien et il serait bien difficile de ne pas reconnaître un fait, c'est l'accroissement des récidives sinon des récidivistes, mais il met cet accroissement sur le compte de la mendicité à laquelle sont livrés les libérés à leur sortie de prison.

Nous croyons qu'il tombe ici dans une erreur en donnant à cette proposition une valeur trop absolue; nous allons plus loin et nous disons qu'il nous fournit contre elle un argument; car, ne dit-il pas en un autre endroit de son livre: « Il y a un chiffre en démoralisation, vice, crime, etc., etc., fatal, inévitable. »

Il faut l'avouer, car c'est la vérité, la mendicité peut bien entraîner quelques libérés au mal; mais le plus grand nombre obéit en professant l'industrie du vol à un penchant vicieux que des ateliers de travaux publics ne feraient pas disparaître. C'est la paresse, un désir effréné de jouissances matérielles qui les entraînent et les perdent.

Nous en avons pour nous un exemple frappant sous les yeux. Il y a sur divers points de notre cité des ateliers de cardage où les condamnés à la surveillance trouvent du travail quand ils le veulent. Toutes les fois cependant que des vols un peu considérables et multipliés sont portés à la connaissance de l'autorité, c'est toujours dans

ces ateliers qu'elle recherche et qu'elle rencontre les coupables. Et voyez le contraste ! Notre population industrielle souffre beaucoup cette année ; la misère sévit avec rigueur, et pourtant ce n'est pas de son sein que sortent les auteurs des crimes et délits qui peuvent être commis. Il y a plus, c'est que jamais le rôle des poursuites du parquet n'avait été si dégarni que cette année.

Mais, quoi qu'il en soit de cette critique de détail, nous ne pouvons qu'approuver l'esprit éclairé et modéré dans lequel est conçu le travail de M. Vingtrimier. Il répond à trop de déclamations et dissipe trop de cruelles illusions pour qu'il ne soit pas utile de le lire et de le méditer.

Il est consolant d'apprendre avec lui que les modifications apportées à notre législation criminelle n'ont pas été un progrès en arrière, comme on le croit trop communément, et qu'ils ont été inspirés non par un désir de changement, mais par une pensée de réforme.

S'il a peut être dissimulé, laissé dans l'ombre certains inconvéniens de ces modifications, afin de ne pas fournir de prétexte aux préoccupations malveillantes, ne proclamons pas moins avec lui qu'il est impossible de revenir sur ce qui est définitivement jugé. Et, répondons à ceux qui se plaisent à calomnier incessamment l'esprit de leur temps, que lorsqu'on jette un coup-d'œil sur le passé, à aucune époque les mœurs n'ont été plus douces, les esprits plus éclairés, et les misères, quelque grandes qu'elles soient encore, moins hideuses qu'aujourd'hui. Il y a assez de déclamations affligeantes en sens contraire pour ne pas savoir gré aux intelligences courageuses qui en mettent à nu la fausseté et le néant, même au prix de quelques teintes adoucies.

Nous vous proposerons, Messieurs, d'associer l'honorable auteur de l'écrit qui nous a été envoyé à nos travaux, comme membre correspondant.

M. Ph. Hedde lit ensuite un mémoire sur la fabrication des *tissus à maille*, des *dentelles* et des *broderies*, et profite de cette circonstance pour signaler à la reconnaissance du pays une des illustrations industrielles méridionales oubliées, M. Grégoire, qui, par ses travaux, a apporté de si grands perfectionnemens au *métier à mailles fixes*, auquel il est parvenu à appliquer le *mécanisme de Jacquard*. Cet habile

mécanicien a aussi l'honneur d'avoir résolu le problème non moins difficile de l'*espoulinage* des châles de cachemire de l'Inde, par un procédé ingénieux qui a aussi été appliqué à la fabrication des tapis brochés par MM. *Flaissier frères*, de Nîmes.

Prenant pour texte ces paroles d'*Horace*, qui dit : « *Qu'un mérite caché avait presque toujours le même sort qu'une vie fainéante et obscure, et que l'attention des personnes puissantes devrait être de chercher à faire connaître et à produire le vrai mérite* », M. *Hedde* rappelle combien de savans et d'industriels, combien de mécaniciens et de simples ouvriers même, qui, dans de certaines spécialités, se livrent à des travaux utiles, semblables à des lampes cachées sous le boisseau, restent dans l'obscurité et meurent sans avoir été connus et appréciés, ou du moins sans avoir pu payer à leur pays le tribut des services plus ou moins importants qu'ils étaient cependant appelés à lui rendre.

Après ces considérations préliminaires, M. *Hedde* fait connaître l'importance de la fabrication des tulles, des blondes, des broderies et des dentelles, et examine ces divers produits sous les points de vue de la fabrication, de la mode et de la consommation.

« Il n'existe pas, dit M. *Hedde*, dans la toilette d'une femme, d'ornement tout à la fois plus simple et plus gracieux, plus délicat et plus frais, qu'un *tulle*, qu'une *blonde*, qu'une *broderie*, qu'une *dentelle*. Un *tulle*, une *blonde*, une *broderie*, une *dentelle*, se mettent autour d'un chapeau, d'un bonnet, d'un col, d'une manchette, d'un gant; ils sont employés à orner les contours d'une écharpe, d'un fichu, d'un mouchoir, d'un tablier, ou à rehausser l'éclat d'une robe, d'une pélerine, d'un mantelet; dans tous les pays du monde civilisé, enfin, les *dentelles*, les *broderies*, les *blondes*, les *tulles*, entrent pour beaucoup dans la toilette de la femme du riche comme de celle de la classe moyenne, de la classe du pauvre même; de la femme qui préfère le séjour de la ville, aussi bien que de celle qui se plaît à la campagne. Depuis la broderie la plus commune de *Tarare* et de *St-Quentin*, jusqu'aux points de broderie si riches et si variés de *Nancy*; depuis le *tulle* le plus léger, le *pointon* le plus menu, la *dentelle* la plus étroite du *Puy* et de *Mirecourt*, jusqu'aux plus riches points aux plus éclatantes applications d'*Alençon*, de *Malines*, de *Valenciennes*, de *Bruxelles*, d'*Angleterre*; depuis 5 centimes jusqu'à 500 et 1,000 fr. le mètre, une femme peut satisfaire les caprices sans cesse renaissans de

l'insatiable mode ; sans cesse elle peut , suivant ses goûts et sa fortune , parcourir les innombrables degrés de cette échelle des graces et de la coquetterie. »

M. *Hedde* signale ensuite les améliorations qui ont été apportées depuis quelques années en France dans la fabrication de ces divers articles. Il rappelle qu'on doit ces perfectionnemens autant au génie des fabricans et à l'habileté des ouvriers , qu'aux efforts qui ont été faits pour remplacer le travail manuel par les procédés mécaniques ; et il ajoute que : « S'il y a un grand mérite pour un fabricant d'établir à grands frais , à la main , de beaux articles à des prix élevés , il y a peut-être un plus grand mérite encore à arriver à imiter par des procédés mécaniques ces mêmes articles à des prix modérés , qui puissent permettre leur usage dans toutes les classes de la société. »

M. *Hedde* essaie de prouver que l'origine des *dentelles* , des *tissus à jour* et des *broderies* remonte à la plus haute antiquité ; il entre ensuite dans quelques détails sur la broderie à la main et le travail des dentelles riches et applications de Bruxelles , de Valenciennes , de Malines , d'Alençon et d'Angleterre. Puis , il décrit la fabrication des dentelles ordinaires à la main , et signale les difficultés de ce genre de travail. Il profite de cette circonstance pour faire connaitre combien il a fallu vaincre de difficultés pour arriver à exécuter mécaniquement le travail des tulles , des dentelles , des blondes et des broderies.

« Quand nous voyons tricoter des bas à l'aiguille , dit M. *Hedde* , faire du tulle , de la blonde , exécuter une dentelle ou une broderie à la main ; nous admirons l'habileté et la dextérité de l'ouvrière , qui , bien qu'elle ne fasse qu'une seule *maille* , qu'un seul *point* à la fois , n'en exécute pas moins plusieurs mouvemens différens. Combien n'a-t-il pas fallu plus de génie au mécanicien qui , tout-à-coup , est parvenu à composer une machine pour exécuter simultanément tous ces mouvemens , non-seulement pour une seule maille , pour un seul point , mais encore pour une suite de mailles et de points que l'on pourrait porter presque à l'infini ; et que de génie enfin n'a-t-il pas fallu à celui qui , comme *Grégoire* , de Nimes , est parvenu à perfectionner ce métier déjà si perfectionné , et à appliquer au mécanisme déjà si compliqué du métier à mailles fixes , le mécanisme de *Jacquard*. »

M. *Hedde* remonte à l'origine des métiers de bas et de tulles mécaniques ; il donne des détails intéressans sur la broderie exécutée pen-

dant le tissage au moyen des aiguilles garnies de fils de différentes matières, procédé en usage dans les manufactures anglaises, à *Pesley*; en Russie, à *Moscou*; et en France, à *St-Quentin* et à *St-Étienne*. Il présente à l'appui de ces observations des documens et des échantillons de dentelles et de broderies qui ont été exécutés à *Pesley*, à *Moscou*, à *St-Quentin*, à *St-Etienne*, et il a essayé de rendre ces documens plus complets en y joignant quelques-uns des ustensiles et procédés employés à ces diverses fabrications (1).

« Le procédé que *M. Grégoire*, de Nimes, est parvenu avec peine à appliquer sur les métiers à mailles fixes, ajoute encore *M. Hedde*, est aujourd'hui exécuté sur une grande échelle avec diverses améliorations et avec beaucoup de succès dans toutes les fabriques européennes; surtout dans les fabriques anglaises, à Nottingham, et en France à Lyon et à St-Quentin.

» J'ai visité, en 1844, l'établissement de tulles mécaniques de *MM. William Cliff et Fils*, à St-Quentin. Pour se faire une idée à-peu-près exacte d'une de ces métiers de tulles façonnés à la Jacquard, mis en mouvement par la force de la vapeur; qu'on se représente un immense métier tout en fer, ayant sur le devant 2,700 fils de chaîne, mis en mouvement au moyen d'autant d'aiguilles ou crochets; tandis que 2,700 autres fils passent dans autant de canettes placées au centre de 2,700 navettes en cuivre, se mouvant toutes séparément les unes des autres. Tous ces mouvemens se combinent avec l'évolution de plusieurs machines, parmi lesquelles on remarque surtout une immense machine à la Jacquard toute en fer, d'une forme toute particulière, placée sur la droite du métier, et dont les cartons représentant le dessin, sont aussi en fer,

» Si nous jetons un coup-d'œil sur ce merveilleux métier, sur les 52

(1) *M. Hedde* s'occupe depuis longues années à former une collection de tissus de tous genres et de tous les pays, avec des notices indiquant les procédés de fabrication de chaque article et les perfectionnemens introduits. Les 23 premiers volumes de cette collection dont le catalogue est imprimé, renferment déjà cent mille échantillons. Cette collection, une des plus complètes et des plus curieuses qui existent peut-être en Europe, a été souvent consultée par les industriels et les fabricans français, lors des discussions de priorité de certains articles.

bandes de tissus à mailles, formant chacune un dessin de dentelles façonnées différent; si nous examinons enfin la mise en carte de ces 52 dessins qui sont simultanément exécutés, et les combinaisons pour prévoir les effets du tissu à obtenir, nous sommes forcés d'admirer l'homme qui a le génie de combiner tout cela, et est arrivé en même temps à une telle perfection dans le produit.

» Quelle perfection, je ne dirai pas dans la machine elle-même, mais dans les moindres détails de cette machine. Prenons, par exemple, une seule de ces 2,700 navettes. La canette, extrêmement mince, est cependant creusée dans son intérieur pour permettre l'introduction du fil de la trame. Cent canettes tenues serrées les unes contre les autres, maintenues au moyen d'une baguette de fer carrée, et placées sur un rouet, ont été toutes à la fois garnies devant moi du fil nécessaire, et cela dans le même temps qu'une ouvrière en remplirait une seule à la main (1). »

M *Hedde* termine son mémoire par des détails intéressans sur les métiers à broder pendant le tissage au moyen des aiguilles, et fait ressortir combien la fabrique de Nîmes pourrait retirer d'avantages de l'emploi peu dispendieux de ce nouveau moyen de fabrication, qui aurait quelque analogie avec le procédé de broderies appliqué au métier de bas et à mailles fixes, par M. Grégoire (2).

(1) M. *Hedde* soumet quelques-unes de ces *navettes* qu'il a apportées de St-Quentin, ainsi que les échantillons des tulles façonnés et des dentelles exécutés sur ce métier.

(2) Il présente aussi divers échantillons de tissus brodés au métier pendant le tissage au moyen des aiguilles garnies de fils de trames, ainsi qu'un *tableau synoptique* indiquant les progrès de ce genre de fabrication à *Pesley*, en Angleterre, et en France, à *St-Quentin* et à *St-Etienne*, et enfin des aiguilles et un *battant brodeur* que M. *Hedde* a fait travailler à St-Etienne.

Il rappelle quelques uns des principaux essais qu'il a faits avec l'emploi des battans brodeurs à aiguilles, et qui pourraient avoir une application heureuse dans la fabrication des *tapis*; et entr'autres: le *fond reps* ou *cotellé*, le *fond zèbre*, le *fond jaspé*, *ondé*, etc. Le procédé des battans à aiguilles permettant de placer un grand nombre de trames de diverses couleurs, allant par dégradation du foncé au clair, offrira de grandes ressources au fabricant et une grande économie dans la matière qui ressortira entièrement à l'endroit du tissu.

M. *Hedde* offre à l'appui de ces observations, la description du procédé de

» Au moment, dit en terminant *M. Hedde*, où *M. Grégoire* commençait à retirer le fruit de ses travaux en établissant un atelier de métiers à mailles fixes façonnés qui avaient reçu l'application de la mécanique à la Jacquard, d habiles imitateurs parvenaient à exécuter les mêmes articles par les procédés qu'il avait obtenus avec tant de peine; ils se sont enrichis, et lui, par surcroît de malheur, a vu, quelque temps après, l'incendie dévorer ses métiers, et renverser toutes ses ressources et ses espérances les plus chères.

» Peu de citoyens, vous en conviendrez, Messieurs, ont payé à leur pays un tribut de découvertes aussi utiles; peu ont été plus malheureux que *M. Grégoire*. Je viens vous exprimer le vœu de voir le département, le conseil-général, la chambre de commerce, la ville de Nîmes, reconnaissans, rendre un public hommage aux travaux utiles de ce modeste mécanicien, et réclamer pour lui auprès du gouvernement un encouragement mérité, quoiqu'un peu tardif.»

Séance du 6 Février 1847.

M. le Président distribue, pour être l'objet d'un prochain rapport :

- 1° Un discours de *M. Ribes*, professeur à la Faculté de Médecine à Montpellier;
- 2° Annales de la Société de St-Quentin;
- 3° Un numéro du Bulletin de la Société académique de l'Allier;
- 4° Une brochure de la Société de Beauvais renfermant, avec le compte-rendu de ses travaux, divers mémoires.

M. d'Hombres fait le rapport suivant sur quelques ouvrages de physique et chimie de *M. Majocchi* :

« Messieurs, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur trois

fabrication au moyen des battans à aiguilles, publiée dans l'ouvrage anglais de *John Murphy*, dans lequel on voit le curieux tableau d'un atelier de tissage indien. Il a complété ces documens en offrant la traduction de la partie de cet ouvrage qui concerne les métiers brodeurs à aiguilles, avec les planches destinées à en faciliter l'intelligence.

petites brochures que M. Majocchi, professeur de physique à Milan, m'avait prié de vous présenter. Ce sont des extraits *dagli Annali di Fisica, Chimica e Matematiche*, publiés par ce savant, ouvrage périodique très-estimé à l'étranger, malheureusement peu répandu chez nous.

La première de ces brochures est la description d'un *galvanomètre* qu'il appelle *universel*, et je puis garantir qu'il mérite ce nom, et qu'il peut faire apprécier tous les courans thermo-électriques, magnéto-électriques, hydro-électriques et ceux dits électro-chimiques, soit qu'ils existent à peine, soit qu'ils acquièrent graduellement la plus grande puissance.

Les galvanomètres que nous avons déjà, plus ou moins sensibles; plus ou moins ingénieux, n'étaient point comme celui-ci d'un usage universel et généralement ils ne dépassaient pas la limite de leur cadran, tandis que l'aiguille et le cadran de M. Majocchi mesurent des courans de diverses forces, par un moyen bien simple, qui consiste à élever plus ou moins l'aiguille et à s'éloigner ainsi des fils conducteurs, qui lui sont parallèles, l'un dessus, l'autre dessous.

Il me serait difficile de faire bien comprendre la construction et l'usage de l'électromètre universel, sans figures; il me suffit pour vous en donner une idée de dire que son cadran horizontal se met de niveau au moyen des vis de sa base; qu'on l'oriente; que le pivot de l'aiguille s'élève à volonté, avec une tige graduée; que les conducteurs font passer les courans au-dessus ou au-dessous de l'aiguille et dans des directions opposées.

J'avais fait connaissance avec M. le professeur Majocchi aux premiers congrès scientifiques d'Italie; il me montra son galvanomètre universel, et j'en offris la description à l'Institut en 1842.

J'ai voulu me procurer un de ces instrumens. MM. Carlo Dell'aqua, de Milan, et Jut, de Turin, habiles ingénieurs-constructeurs, ne pouvaient pas suffire aux demandes des Universités d'Italie ou d'Allemagne. J'en adressai une description, avec l'agrément de l'auteur, à M. Pixii, de Paris, qui pourra j'espère l'ajouter aux divers instrumens de physique qu'il fabrique, si en grand, avec tant de perfection.

M. le professeur Majocchi, dans un second mémoire, traite de *l'action chimique du calorique*. Vers la fin du siècle dernier quelques physiiciens avient entrevu que les phénomènes de l'électricité et du magné-

tisme, ceux de la lumière et de la chaleur, provenaient d'un même principe, d'un fluide subtil, qu'ils désignaient sous le nom d'éther universel. Mais, dans les sciences de fait, une conjecture ne peut pas être admise parmi les vérités démontrées. Il fallait la confirmer par l'observation et l'expérience : l'analogie des fluides électriques et magnétiques est maintenant parfaitement établie, mais la lumière et le calorique, malgré bien des rapports qui semblent dépendre d'une cause commune, présentent entre eux des différences qui contrarient cette opinion.

Le calorique rayonnant, quoique obscur, se réfléchit selon les mêmes lois que la lumière, les corps raboteux et non polis ne réfléchissent pas ou réfléchissent mal ces deux fluides, ils se polarisent l'un et l'autre ; mais lorsqu'on leur fait traverser différens milieux, leur passage offre des modifications que signale M. Majocchi, et le but de ses propres expériences est de rechercher les divers rapports et les dissemblances qui existent entre les fluides lumineux et caloriques.

Scheele avait jadis observé que le chlorure d'argent noircissait à la lumière, et plus dans le rayon violet que dans les autres. Ritter et Herschel père trouvèrent les premiers qu'il noircissait encore plus vite dans un rayon invisible au-delà du rayon violet. En multipliant les observations et les expériences, dit M. Majocchi, nous connaissons l'analogie et les différences des principes lumineux et calorifiques. Ce sont les seuls moyens de faire avancer les sciences physiques, et le célèbre professeur les met en pratique. On reconnut que la propriété de noircir le chlorure, diminuait progressivement dans les divers rayons du spectre en allant vers le rouge, et qu'elle était nulle dans ce dernier. Wollaston éprouva qu'un papier teint d'une dissolution de gomme de gayac, exposée dans les divers rayons concentrés au moyen d'une lentille, devenait vert dans les rayons bleu et violet, n'éprouvait pas de changement dans le rayon jaune, et perdait dans le rouge la couleur qu'il avait acquise dans les premiers.

Cette couleur verte disparaît aussi en passant une cuiller d'argent chauffée sur le papier.

Tous les physiciens répétèrent et varièrent ces expériences que M. Majocchi rapporte avant de faire connaître les siennes. Il s'est servi d'un papier couvert de brôme d'argent plus sensible que le chlorure, et il admet avec M. Becquerel les deux sortes de rayons qu'ils appel-

lent *excitateurs* et *continueurs*. Les premiers sont les plus réfrangibles, les seconds ceux qui le sont le moins; ainsi les rayons rouges n'ont aucune action sur le brôme d'argent, mais il suffit de l'exposer d'abord un instant dans le rayon violet et tout de suite après dans le rayon rouge, pour qu'il continue à noircir; et M. le professeur Majocchi a prouvé que cet effet provenait du rayon rouge, en coupant au milieu le papier soumis à l'expérience; la moitié réservée n'a éprouvé aucun changement de couleur.

La chaleur produite par la réflexion d'une balle de fer de 8 centimètre bien chauffée, quoique restée obscure, et celle d'un matras d'eau bouillante, ont agi comme le rayon rouge sur le papier brôme.»

M. Charles Rey, avant de donner lecture d'une comédie intitulée *le Nouveau Bourgeois gentilhomme*, expose le but qu'il s'est appliqué à atteindre. Il a voulu, tout en respectant une institution qui est utile, corriger de ce travers que Juvénal, Boileau et Molière ont rendu ridicule.

Ce n'est pas sur la noblesse qu'il exerce sa spirituelle critique, mais bien sur la manie de la noblesse, ce qui est tout-à-fait différent. Loin de vouloir déverser le ridicule sur la noblesse de naissance, il a prouvé, par le caractère de trois de ses personnages de cette caste, qu'ils savent rendre justice à ceux qui, favorisés par le hasard de la naissance, et dont il serait aisé de citer dans ce siècle plus d'un beau modèle, savent justifier par l'aménité de leurs manières et par des vertus publiques et privées, la prétention qu'ils conservent au fond du cœur d'occuper encore le premier rang dans l'ordre social.

Après avoir fait ainsi part de ses idées, M. Rey donne lecture de plusieurs scènes. Nous en citerons une, celle où le nouveau M. Jourdain abjure son erreur :

CORBIVEAU, VALÈRE, ISABELLE, FRONTIN, LISETTE.

VALÈRE (*entrant le premier en hâte, à Frontin qui le suit*):

Que disais-tu, maraud? le voilà plein de vie :

Et grâce au ciel.....

FRONTIN.

Monsieur, j'en ai l'âme ravie.

Mais tout à l'heure encor.....

CORBIVEAU.

Venez, venez, mon fils.

Vous ma fille, et vous tous, approchez mes amis.

Ecoutez les desseins d'un bon, d'un tendre père.

(Ils se rangent autour de lui en se témoignant mutuellement de la surprise.)

Dès longtemps abusé d'une triste chimère,
Un vain désir de gloire et de fausse grandeur
S'était, je le confesse, emparé de mon cœur :
Mais je reviens enfin d'une erreur trop cruelle
Et frappé, tout-à-coup, d'une clarté nouvelle,
J'abjure pour jamais un préjugé fatal :
Tout mortel n'est pour moi qu'un frère et qu'un égal.
Quel prix ont en effet ces distinctions folles,
Et ces titres d'honneurs injustes ou frivoles,
Et ces absurdes droits de naissance et de sang
Qui souvent au plus sot donnent le premier rang ?
Sachons donc mépriser de si vains avantages ;
Mais, pour goûter en paix les biens des premiers âges,
Nous allons, mes amis, nous retirer aux champs :
C'est là qu'on peut jouir de ces plaisirs touchans,
Que peut seule ici-bas procurer la nature.
Ià, sans ambition, sans art, sans imposture,
Le modeste habitant, sous son rustique toit,
Conserve un esprit libre, un cœur pur, un sens droit.
C'est là qu'on voit régner les mœurs, la tempérance
Et l'amour du travail père de l'abondance ;
Là qu'une vie active entretient la santé,
Et qu'on trouve, en un mot, l'honneur, la probité,
La bonne foi surtout.

VALÈRE.

Est-ce bien sûr, mon père ?

CORBIVEAU.

Oui, mon fils.

VALÈRE.

Il en est qui pensent le contraire.

CORBIVEAU.

A tort ! Voyez plutôt tous ces livres divers,
Tous ces contes moraux, en prose ainsi qu'en vers,
Tableaux si vrais des mœurs et des vertus champêtres,

Voyez ces serviteurs, vrais amis de bons maîtres :
Ces honnêtes fermiers si désintéressés,
Ces bergers vigilans, sensibles, empressés :
Tous, au moindre bienfait, pleins de reconnaissance
Et surtout abhorrant la ville et sa licence;
Ces rosières, enfin, sans art, sans vanité,
Rivalisant d'honneur bien plus que de beauté.
Des vertus, en tout temps, les champs furent l'asile.

VALÈRE, *à part.*

Au théâtre.

CORBIVEAU.

En un mot, je renonce à la ville
Ainsi préparez-vous à partir dès ce soir.

VALÈRE.

Quoi ! sitôt ?

CORBIVEAU.

Dans une heure : et pour vous faire voir
Que de votre bonheur je m'occupe sans cesse,
Je ne vous presse plus d'épouser la comtesse.
J'ai fait un autre choix, qui vous plaira bien mieux.

VALÈRE,

Lequel, si je ne suis pourtant trop curieux ?

CORBIVEAU.

De Thibaud, mon fermier, Babet la fille aînée

VALÈRE, *avec exclamation.*

Babet ! je ne l'aurais, certes, pas devinée.

CORBIVEAU.

Sans dot, mais vous serez un jour riche pour deux.
Elle a d'ailleurs au choix des titres plus heureux ;
Sage, laborieuse, et surtout point coquette,
Elle gagna la rose à la dernière fête.

VALÈRE, *à part.*

Titre fort contestable.

CORBIVEAU.

Hein ?

VALÈRE.

Moi, je ne dis rien,

(*Avec une révérence ironique.*)

J'obéirai, mon père.

CORBIVEAU.

Et vous ferez fort bien....

VALÈRE, *à part.*

Ce n'est pas fait encor.

CORBIVEAU, *à Isabelle.*

Pour vous, ma chère fille,

Renoncez désormais tout-à-fait à la grille.

LISETTE, *se cachant derrière Isabelle et contrefaisant sa voix :*

Très-volontiers, mon père.

CORBIVEAU.

Et j'ai même pour vous,

Désirant sans retard vous donner un époux,

Jeté déjà les yeux sur un garçon fort sage.

ISABELLE, *avec espoir.*

Qui? mon père.

CORBIVEAU.

Blaisot, le meunier du village.

ISABELLE, *bas à Lisette.*

Blaisot! hélas!

LISETTE, *bas à Isabelle.*

Le choix est fort original.

ISABELLE, *bas à Lisette.*

Ah! pour le chevalier, Lisette, quel rival!

CORBIVEAU.

Que dites-vous, tout bas?

LISETTE.

Je lui dis et je pense

Qu'elle aurait très-grand tort de faire résistance;

Et que pour rester blanc en dépit du malin,

Le plus noble couvent ne vaut pas un moulin.

CORBIVEAU.

Ce choix n'aurait-il pas le bonheur de vous plaire?

LISETTE, *bas à Isabelle.*

Bon! dites toujours oui.

ISABELLE, *avec effort.*

Pardonnez-moi, mon père;

Vos volontés toujours sont ma suprême loi.

CORBIVEAU.

Bien : et je suis aussi toujours content de toi.
Va, tu ne perdras rien à ton obéissance.
Allez vous préparer et faites diligence.
Dans une heure au plus tard songez qu'il faut partir :
Et, quand tout sera prêt, vous viendrez m'avertir.
(Ils sortent tous excepté Corbiveau).

M. Hedde fait hommage à l'Académie d'une histoire de St-Etienne écrite par son frère, et offre encore de la part de ce même frère, différentes graines de plantes et de fleurs recueillies en Chine à l'époque récente du séjour qu'y fit la commission commerciale dont il était membre.

Séance du 20 Février 1847.

M. le président distribue divers ouvrages, entre autres un roman de M. le comte du Coetlosquet, où l'auteur s'est proposé pour but moral, si difficile à atteindre, l'extirpation du préjugé du duel.

2° Un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Mulsaut, secrétaire de la Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle de Lyon, qui propose l'échange des volumes publiés par les deux Sociétés. L'Académie accepte l'offre avec empressement, et charge M. Nicot de répondre et d'adresser une collection.

M. le président donne lecture d'une brochure de M. le docteur Brouzet, qui fait connaître le succès qu'il a obtenu à l'aide de l'emploi de l'éther. L'Académie applaudit à ces heureuses tentatives.

Le secrétaire donne lecture de la dernière partie de l'essai de M. Isidore Brun sur Pline-le-Jeune.

L'auteur entrant dans les détails intimes de la vie de cet écrivain célèbre, examine, énumère et pèse encore chacune des qualités et des

défauts qu'il avait, et après avoir montré d'une manière complète, au point de vue moral, et avoir, en quelque sorte, reconstruit son caractère tel qu'il apparaît par ses écrits, M. Brun termine ainsi son intéressante notice.

« Relativement à la doctrine du suicide, si répandue parmi les anciens, il est évident que Pline partageait à cet égard les idées et les principes communs au paganisme, ou plutôt à toute l'antiquité. Une de ses lettres contient cette espèce de maxime : « Vous trouverez assez » de gens qui ont la force de courir sans réflexions et en aveugles à la » mort; mais il n'appartient qu'aux âmes héroïques de peser la mort et » la vie, et de se déterminer pour l'une ou pour l'autre, selon qu'une » sérieuse raison fait pencher la balance (1). » Et Pline, en effet, pouvait-il penser autrement, lorsqu'une école célèbre de philosophie, exagérant par orgueil la force et la grandeur morales de l'homme, semblait empiéter même sur la puissance de Dieu; car, non contente de décider souverainement de la vie et de la mort, elle avait osé mettre la gloire dans le suicide; le suicide, devenu de nos jours l'arme des cœurs pervers ou blasés, ou des natures faibles et atteintes du désespoir (2), et, à l'époque de Pline, le drame sombre où se posaient avec fierté ceux qui en tombant voulaient attirer encore les regards de la foule, où enfin le refuge sanglant de ces êtres superbes qui, dévoués à la mort par les despotes qui opprimaient alors le monde, savaient se soustraire de leur propre main à la rage et à l'ignominie de leurs coups! Le christianisme, en épurant les âmes, en les élevant continuellement vers Dieu, source éternelle de toute joie et de tout bien, et les humiliant en même temps par la conviction de leur misère naturelle, pouvait seul comprimer ces entraînemens fatals auxquels les susceptibilités farouches d'un orgueil immodéré et la passion sans bornes d'une fausse renommée, avaient autant de part que la crainte et l'horreur qu'inspiraient les délateurs et les tyrans. Mais ces caractères supérieurs, Pline, Trajan, Tacite, non-seulement ne connaissaient pas l'Évangile, mais

(1) Liv. 1, lett. xxii.

(2) Ils n'ont pu supporter, faibles et furieux,
Le fardeau de la vie, imposé par les Dieux.

ils en étaient les persécuteurs (1). Comment donc, à moins d'une conversion miraculeuse, sa divine lumière aurait-elle pu les éclairer sur cette funeste aberration de leur intelligence qui leur montrait la gloire dans la violation de l'une des plus grandes lois de Dieu ?

» Relèverons-nous encore chez Pline certaine faiblesse de l'esprit qu'on retrouve du reste dans quelques écrivains illustres de l'antiquité païenne ? Notre orateur, à ce qu'il paraît, avait foi aux apparitions surnaturelles ; tranchons le mot, il croyait aux revenans. Voici ce qu'il écrit à un ami : « Je voudrais savoir si les fantômes ont quelque chose de réel, s'ils ont une vraie figure, si ce sont des génies ou si ce ne sont que de vaines images qui se tracent dans une imagination troublée par la crainte. Ce qui me ferait pencher à croire qu'il y a de véritables spectres, c'est ce qu'on dit être arrivé à Curtius Rufus ; » et aussitôt il se met à raconter diverses histoires plus extraordinaires les unes que les autres, et qui révèlent chez Pline la crédulité la plus naïve. Certains passages de Plutarque, de Suétone, de Tacite, indiquent cette tendance des païens à croire aux apparitions. Etrange disposition de l'esprit humain qui le porte à adopter le merveilleux le plus absurde, et le rend par fois rétif à la vérité. N'avez-vous pas souri quelquefois, lorsque Virgile, ce noble et grand poète, distingue très-sérieusement les jours en jours heureux ou malheureux, lorsqu'il dit « qu'il ne faut rien entreprendre le cinquième jour, et que le neuvième est favorable aux voyageurs et funeste aux brigands ? (2) » Dans nos siècles modernes, si remplis de scepticisme, on a vu certains esprits forts rejeter avec un mépris superbe les vérités éternelles de la religion, et se courber timidement sous le joug des superstitions les plus ridicules.

» Résumons en peu de mots nos idées sur Pline-le-Jeune : caractère élevé, capable, ferme, dévoué à son pays, orateur spirituel et brillant, toutefois bien loin encore de Cicéron, parce qu'il n'est point de haute éloquence sans la liberté. Sous le point de vue moral, conscience délicate et pure, cœur généreux, excellent, pouvant sacrifier pour ceux qu'il aimait jusqu'à sa vie même ; âme affectueuse, tendre, expansive,

(1) Voyez au livre 15, chapitre LXIV, de ses Annales, la manière à la foi injurieuse et cruelle dont Tacite parle du Christ et des chrétiens.

(2) Georg., liv. II.

accessible à tous les malheureux, trop ardente peut-être à la poursuite de la gloire, et couvrant quelques rares faiblesses de l'éclat des plus admirables vertus.

» Comment mourut cet homme éminent? C'est ce qu'on ignore. Ne vit-il pas la fin du règne de l'empereur Trajan, ou bien ses jours se prolongèrent-ils jusque sous Adrien, le successeur immédiat de ce prince? L'histoire est muette à cet égard. Mais qu'importe? Évidemment sa mort ne dut démentir aucune des phases de cette carrière illustre. Quoi qu'il en soit, sa vie, dont ses lettres nous retracent si ingénieusement les détails, peut servir de modèle et d'enseignement à l'orateur du barreau, à l'homme que la confiance du souverain élève aux plus hauts emplois, et à tout citoyen dans sa conduite publique et privée. Les uns et les autres y trouveront de nombreux et éclatants exemples de cette intégrité, de cette fermeté, de ce dévouement, de cette abnégation de soi-même qui sont comme le cachet et la divine auréole de ces grandes âmes dont la mission, pendant toute la durée de leur pèlerinage ici-bas, est de répandre parmi les hommes des consolations et des bienfaits. »

Séance du 6 mars.

M. l'abbé Privat, président, dépose une brochure de M. Boulard, relative à la question de l'amélioration de l'espèce chevaline et de la culture ;

2° Une notice sur la ferme-modèle de Grignon ;

3° Un recueil de l'Académie de Reims ;

4° Un recueil des mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. le docteur de Castelnau lit un mémoire sur le danger des inhumations précipitées. Après avoir montré combien les signes de la mort sont trompeurs pour les gens du monde, il reproduit quelques-uns des faits cités par Hector Chaussier, et en ajoute un tout récent, qui a eu

lieu à Chamborigaud, et dont les feuilles de la localité ont entretenu le public. Comme exemple frappant encore, M. de Castelnau rappelle l'erreur dont lady Russell faillit être victime, et celle qui, plus cruelle, coûta la vie au célèbre romancier Prévost, mort sous le scalpel de ceux qui cherchaient la cause de sa mort.

Voici un fragment de cet écrit :

« Un grand nombre d'auteurs anciens et modernes rapportent des exemples de personnes crues mortes et revenues à la vie. D'autres fois, des individus ont été reconus vivans alors qu'il n'était plus temps de les secourir.

» *Thouret*, qui avait présidé à la destruction du charnier des Innocens, assure que beaucoup de squelettes avaient été trouvés dans des positions qui semblaient indiquer que les individus s'étaient mus après leur inhumation (*Desgenettes*). Des exemples pareils ne sont pas rares.

» De nos jours, en 1833, *Hector Chaussier* a rassemblé un grand nombre d'observations prises dans divers auteurs, et qui mettent hors de doute la position terrible dans laquelle se sont trouvés nos semblables. *Julia Fontenelle* et *Vigné* ont traité tout récemment, *ex professo*, de la mort apparente. Le premier rapporte 200 observations.

» Dans le siècle passé, en 1742, *Bruhier* avait réuni 181 cas de méprises sur la réalité de la mort.

» L'amour propre de *Louis*, le célèbre secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, fut choqué, comme le dit *H. Chaussier*, du titre de la dissertation de *Bruhier*. Il l'attaqua avec violence, mais sa critique confirme les faits et les assertions de son adversaire.

» *Louis* ne dit pas qu'en cas d'erreur, pendant la vie, la nature et l'art concourent à la conservation du malade. — Dans le cercueil, il n'y a plus d'espoir.

« Néanmoins *Louis* répète après *Celse* : « *Non est crimen artis, si quod professoris est.* »

Dans sa deuxième lettre, *Louis*, continuant sa démonstration, dit qu'il existe des signes certains de la mort, puisque des personnes crues mortes, par des personnes étrangères à la médecine, ont donné des signes d'espérance aux hommes de l'art, et qu'elles ont été rapelées à la vie par eux. Il en cite plusieurs exemples dont quelques-uns sont pris dans *Bruhier*.

» Ces erreurs proviennent de l'oubli du précepte : « *Non ex uno*

tantum signo, sed plurimum consensu (Hipp.) La mort, pas plus qu'aucun autre état de l'être humain, ne peut être caractérisée par un seul signe. »

» Les chirurgiens et les anatomistes sont excusables, puisqu'étant appelés pour faire une opération ou une dissection, ils ont peu observé le cadavre ; ils n'avaient pas d'ailleurs suivi la marche de la maladie.

» Néanmoins, encore une fois, comme le dit le célèbre Louis, lui-même, l'erreur est possible puisque Vésale l'a commise, dans les meilleures conditions.

» § III. *Des sujets ont dû leur salut au diagnostic médical et à la persévérance du praticien.*

» Nous avons la consolation d'opposer à ces malheurs les bienfaits dus aux hommes de l'art.

» En 1828, le docteur Bourgeois, praticien à St-Denis, après des soins rationnels et persévérans rappela à la vie un submergé qu'il trouva en passant sur le rivage, pendu la tête en bas par les soins de ses camarades.

» Le même confrère, après onze heures de peines et de patience, sauva un garçon de boutique cru mort d'asphyxie carbonique. (*J. de méd. et chir.* 1830.)

» En septembre 1827, le docteur Joffre, de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), arrive auprès d'une femme considérée comme morte à suite d'une hémorrhagie utérine, et déjà enveloppée du drap mortuaire. Ses soins assidus l'arrachent à la mort et peut-être aux horreurs d'une résurrection dans la fosse.

» A. Paré fut appelé avec le docteur Gréaulme, pour faire un rapport sur deux hommes réputés morts. Ce célèbre chirurgien, à l'aspect de la couleur plombée de la face, soupçonne une asphyxie carbonique. L'on trouve effectivement sous une table, du charbon demi-brûlé. Les soins convenables sauvèrent ces deux hommes.

» Les faits de ce genre sont par milliers, ils servent de base à la 2^e lettre de Louis.

• Rappelons ce que les faits ont établi :

1^o Aucune position sociale n'est affranchie de l'erreur fatale ;

» 2^o Les hommes de l'art ont commis des erreurs ;

» 3^o Mais ils ont pu secourir des personnes abandonnées à la sépulture ;

- » 4° Le hasard seul a fait découvrir l'erreur homicide ;
 - » 5° Les moyens excitans de la sensibilité n'ont pas toujours rappelé la vie ;
 - » 6° Un corps a pu rester plusieurs jours dans l'état de mort apparente ;
 - » 7° De prétendus morts ayant repris leurs sens et leurs forces attestent les souffrances de ceux que le hasard n'a pas fait découvrir ;
 - » 8° L'erreur a été reconnue lorsqu'il n'était plus temps de la réparer ;
 - » 9° Quelques personnes ont une fâcheuse prédisposition à la mort apparente ;
 - » 10° Le crime a profité de l'apparence de la mort.
- » Communément les faits seuls ne constituent pas la science, néanmoins ceux-ci parlent si bien par eux-mêmes, dans quelque ordre qu'on les classe, qu'il est facile d'en tirer une induction pratique.
- » Ceux que nous venons de rapporter sont pris parmi un assez grand nombre pour que l'on ait pu faire le calcul qu'il y a un cas de mort apparente sur 400,000 décès. D'après un autre calcul ce rapport serait plus affligeant.
- » Jusqu'à nos jours, la médecine marchant isolée, ses ministres, n'étant point organisés en corps, n'ont qu'une influence incomplète sur l'hygiène publique.
- » Jamais l'art médical ne sera plus vrai, plus positif et plus fructueux, que lorsqu'il satisfera aux nécessités d'une bonne hygiène.
- » Je me hâte de dire, pour finir, qu'une des premières questions dont elle doit s'occuper, celle qui est la plus urgente, est d'assurer à chacun qu'il ne descendra dans la tombe que lorsque la phase de sa vie terrestre sera accomplie.
- » Les souffrances de la mort, et la mort elle-même, ne sont rien auprès de l'inhumation pendant la vie.
- » Les précautions à l'égard du défunt doivent être d'autant plus grandes, que nul ne peut, dans cette position réclamer les secours de son semblable.
- » Enfin les familles doivent être assurées qu'elles n'ont point commis un homicide. »

Après la lecture de ce mémoire, quelques membres se demandent s'il ne serait pas convenable et facile d'établir des salles où, par un

séjour un peu prolongé, on pût acquérir la preuve qu'il n'y a pas eu erreur, et reconnaître que des signes nombreux et convergens attestent bien la réalité du décès.

L'Académie, voulant donner à la population ouvrière de Nîmes un témoignage de sa profonde sympathie, délibère que jusqu'à la récolte prochaine, les jetons de présence doublés seront convertis en bons de pain.

Séance du 20 Mars 1847.

M. le Président dépose :

Un recueil de la société académique de Caen ;

Un autre de la société des antiquaires de Picardie.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Canonge, qui offre un nouveau volume de ses poésies.

M. Hedde donne des détails pleins d'intérêt sur divers procédés de fabrication, et explique, à l'aide des instrumens et des tissus eux-mêmes, les ingénieux mécanismes récemment inventés et employés avec succès dans l'industrie manufacturière.

M. Plagniol donne le résultat des observations météorologiques faites par M. le capitaine Belchamp, et les accompagne d'un exposé dont l'Académie demande la complète et textuelle insertion au procès-verbal.

« Messieurs, dit M. Plagniol, nous avons à communiquer à l'Académie des observations météorologiques faites par M. Belchamp, capitaine d'artillerie en retraite. Le lieu où elles ont été recueillies est placé à l'extrémité du faubourg de Montpellier, dans un jardin attenant à un bâtiment isolé des autres habitations du faubourg. Nous avons coopéré à l'installation et à la vérification des instrumens employés pour les observations. On sait que, pour recueillir des données utiles à la météorologie, il faut non seulement faire usage d'instrumens précis, mais il faut encore que ces instrumens soient disposés de

manière à éviter les causes d'erreurs ou les complications qui peuvent se présenter. Aussi, pour qu'il soit permis de juger du degré de confiance que méritent les observations, il est nécessaire de connaître dans quelles conditions elles ont été obtenues. Voici celles que nous avons jugé à propos d'adopter.

» Deux thermomètres ont été mis en usage pour la détermination des températures de l'air. L'un deux, qui est un thermomètre à alcool avec index constituant un thermomètre à *minima*, est établi en dehors d'une fenêtre en regard du N.-N.-O., à 4 mètres 75 du sol. Il repose sur un support en bois qui le tient éloigné du mur de 80 centimètres. L'autre thermomètre, qui est à mercure et qui sert à la détermination des *maxima* par l'observation immédiate, est disposé au-dessus d'un mur isolé de 4 mètres 25 d'élévation. Il est appliqué contre une paroi en planche à l'exposition du N.-E. Une autre paroi en planche est placée derrière la première, laissant un espace libre qui permet la circulation de l'air. On parvient ainsi non-seulement à éviter l'action directe des rayons solaires sur l'instrument, mais encore l'influence du réchauffement de la muraille lorsqu'elle est frappée par le soleil sur sa surface opposée.

» Les observations sur l'état hygrométrique de l'atmosphère ont été faites à l'aide d'un hygromètre à cheveu, soigneusement gradué. L'instrument est placé au milieu d'un jardin sur un support en bois à 1 mètre 50 au-dessus du sol. Il est renfermé dans une cage garnie d'une glace sur la face antérieure et de taffetas sur les autres faces. Nous avons reconnu la nécessité de pratiquer plusieurs orifices sur le fond même de la cage, et c'est là une précaution que nous recommandons aux observateurs. La cage est protégée contre la pluie par une enveloppe en tôle, percée elle-même de trous et ouverte du côté qui regarde le nord.

» Le pluviomètre est soutenu à 2 mètres 20 au-dessus du sol. Il est formé par un vase cylindrique en fer-blanc vernissé, pourvu d'un diaphragme intérieur en forme d'entonnoir percé d'un petit orifice. Une boule de liège est placée sur le diaphragme et sert à tenir fermée la capacité inférieure du pluviomètre, dès l'instant où la pluie cesse, et prévient ainsi toute perte par évaporation. Pour jauger la quantité d'eau recueillie dans l'instrument, on la transvase dans une cloche graduée dont la section a un rapport connu avec celle du pluviomètre, et

qui permet de calculer l'épaisseur de la couche d'eau tombée à 1¼ de millimètre près.

» Nous allons indiquer maintenant les résultats des observations recueillies avec un soin consciencieux et une grande précision par M. Belchamp ; et nous les accompagnerons de quelques réflexions.

» 1° *Température de l'air.* — La température moyenne de l'année 1846, déduite des observations *maxima* et *minima*, a été de 14,57 degrés centigrades. Les mois d'hiver ont présenté une température peu rigoureuse et assez en rapport avec l'état moyen de notre climat. L'été a amené de très-fortes chaleurs ; la moyenne des mois de juin, juillet et août a été 23,48 degrés. Pendant 47 journées, le maximum de la température diurne s'est maintenu en dessus de 30 degrés et s'est élevé le 15 juillet à 36, et le 25 du même mois à 36 7/10. C'est là le plus haut point auquel se montre le thermomètre dans nos contrées ; et il faut remonter jusqu'à l'année 1822 pour retrouver l'exemple d'une pareille observation. La température moyenne de l'année aurait donc dépassé d'une manière très-notable la moyenne de notre climat, si le mois de décembre, qui a été très-froid et dont la moyenne s'est trouvée seulement de 2 degrés 1/2, n'avait exercé une influence anormale sur le résultat annuel.

» L'hiver de l'année 1847, qui s'était annoncé d'une manière si sévère dès le mois de décembre de l'année précédente, après avoir présenté quatre jours seulement de gelée en janvier, en a produit 16 en février et 17 dans le courant de mars. Si l'on comprend le mois de décembre dans la saison de l'hiver, et que l'on ajoute le nombre de jours de gelées de ce mois à ceux des mois suivans, jusqu'en mars inclusivement, on trouve, en total, 57 journées pendant lesquelles le thermomètre s'est abaissé au-dessous de 0. Néanmoins, dans cet intervalle, le minimum de température n'a été que de 7 degrés 1/2 au-dessous de 0. Le chiffre de ce minimum est quelquefois dépassé assez fortement à Nîmes, où nous avons vu le thermomètre descendre jusqu'à 11 degrés en janvier 1820 et février 1830, mais il est bien rare de rencontrer une continuité de froid semblable à celle qui s'est présentée cette année. Pour fixer les idées à ce sujet, nous ferons remarquer que l'année précédente, pendant la même période de temps, le nombre total des jours de gelée a été de 14 seulement.

» 2° *Quantité de pluie.* — La quantité moyenne de pluie qui tombe

annuellement à Nîmes est de 65 centimètres; elle est sujette à de grandes variations depuis 40 centimètres (en 1830) et même 27 (en 1837) jusqu'à 111 centimètres (en 1772) et 104 en (1819). L'année 1846 présente un résultat très-rapproché de la moyenne : il a été de 67 3/4 centimètres. Le mois de septembre, qui est ordinairement celui pendant lequel la quantité de pluie est la plus considérable, n'a donné, cette fois, que 68 millimètres d'eau, tandis qu'il y en a eu 184 millimètres en octobre. Les mois de novembre et décembre ont présenté à peu près le même chiffre qui a été obtenu en septembre. Le nombre total des journées de pluie a été de 83, et la pluie est tombée 46 fois pendant le jour et 37 fois pendant la nuit.

» 3° *Direction des vents.* — Dans nos contrées, le vent dominant est celui du N.-O. On compte qu'il règne en moyenne pendant 111 jours. C'est le vent du N.-E. qui est ensuite le plus fréquent (88 jours en moyenne). Le vent du N. ne souffle ordinairement que durant 22 jours. Il n'en a point été ainsi en 1846 : c'est le vent du nord qui a régné dans l'horizon. Il s'est montré en effet pendant 119 jours, tandis que les autres vents n'ont soufflé en totalité que pendant 146 jours. On a compté 65 jours de vents caractérisés par cette impétuosité qui est un des élémens fâcheux de notre climat. »

M. Plagniol annonce à l'Académie qu'il lui fera connaître plus tard la suite des observations météorologiques dues à M. Belchamp.

Séance du 3 Avril 1847.

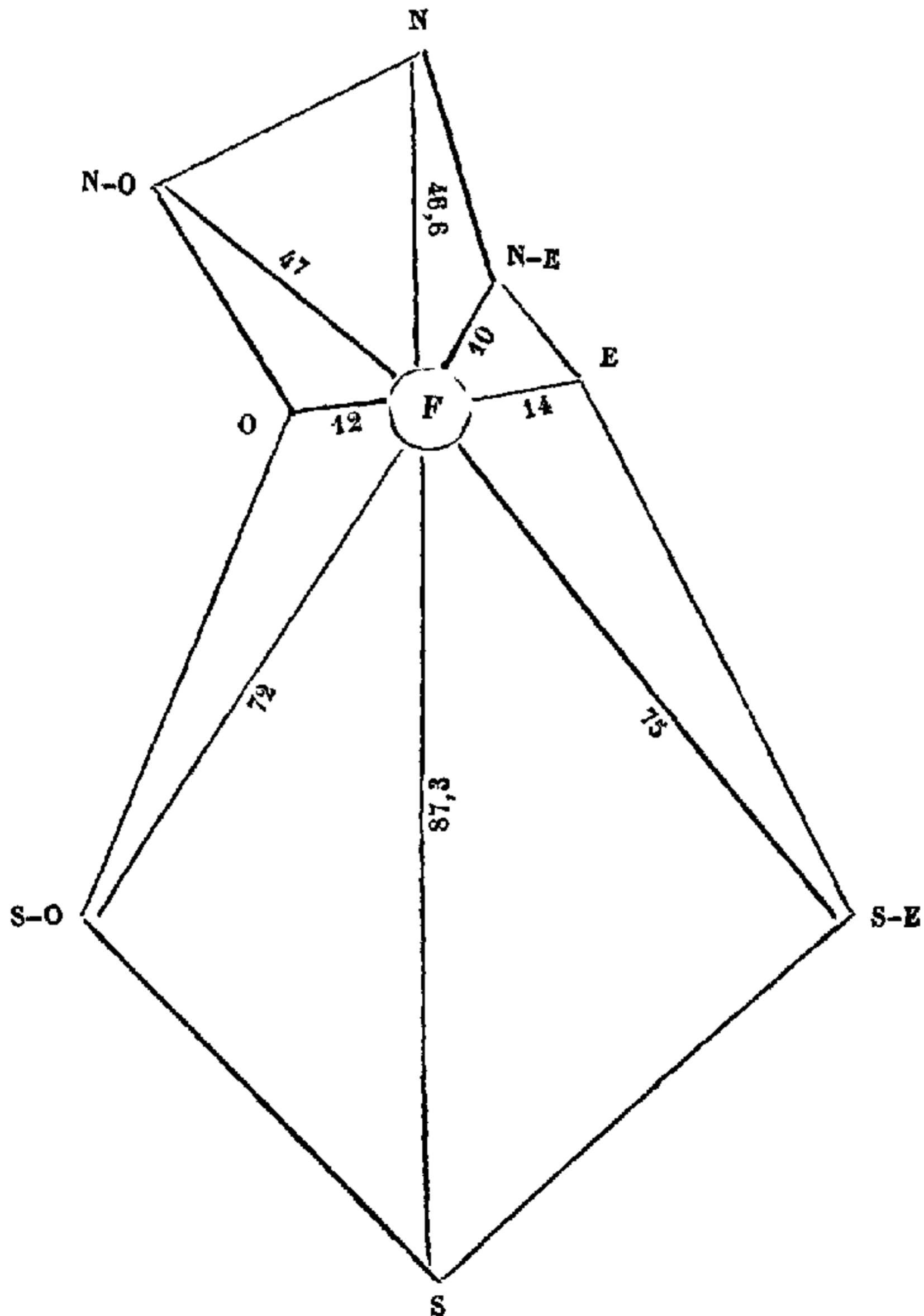
M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative à la transmission des mémoires des sociétés savantes. L'Académie se montre d'autant plus satisfaite et reconnaissante des facilités accordées par M. le ministre des finances, qu'elle a la première émis et proposé l'idée d'assurer la circulation gratuite, à l'aide de l'intermédiaire de M. le ministre de l'instruction publique.

M. le docteur de Castelnau qui s'occupe depuis longtemps d'observations météorologiques, n'a pu négliger l'anémologie qui y tient si

intimement. Il a exactement noté la fréquence des vents et leur direction. Avec ces données, il s'est reporté aux idées de M. Darcet, et a tracé, d'après son système, un polygone, ou plutôt une courbe qui règle la distance à établir entre une fabrique insalubre et les habitations.

« Une fabrique insalubre, dit-il, nuit à son voisinage, par l'action des vents, qui se chargent de ses émanations. Elle est plus incommode pour les habitations placées sous les vents dominans, que pour celles qui sont dans des conditions opposées.

» D'après cette condition, le célèbre Darcet construisit, pour Paris, une figure qui a servi de modèle à celle-ci.



» J'ai pris la moyenne de fréquence des vents , sur un relevé de six années d'observations.

» Le vent du nord soufflant , en moyenne , quatre-vingt-sept fois par an , sa sphère de nuisance doit se prolonger au-delà de la fabrique d'une quantité proportionnelle à cette fréquence annuelle.

» Le vent S.-O. étant plus rare , doit nuire plus rarement ; par conséquent , sa sphère de nuisance doit être représentée par la ligne 10 , qui indique son apparition annuelle moyenne.

» Lorsque Darcet avait à donner son avis sur l'établissement d'une fabrique insalubre , incommode ou désagréable , il commençait par s'orienter à l'aide d'une boussole ; il plaçait ensuite sur le terrain la figure , représentant le polygone des vents , de manière à en confondre la méridienne de la figure avec celle de la boussole. Alors il examinait : 1° la disposition du terrain et des habitations voisines ; 2° si la distance de la fabrique projetée aux maisons les plus voisines , du côté opposé aux vents régnans , était assez grande pour que ce côté ne pût avoir à souffrir des émanations de l'usine ; 3° s'il était possible de faire construire la fabrique sur le terrain choisi , de telle manière , qu'en se trouvant placée sur le terrain , comme le massif F l'est sur la figure , des habitations qui l'entouraient étaient réparties autour d'elles , comme le sont les angles et les côtés du polygone , autour du point F , dans la ligne.

» Le savant physicien dont nous parlons , voulait que l'on joignit ces données générales aux autres renseignemens puisés sur les lieux , et ceux qui résultent de l'étude des pièces du dossier de chaque affaire.

» Dans notre pays , les vents les plus fréquens nous arrivent de l'hémisphère boréal ; ils sont ordinairement secs et souvent rapides. Ces deux circonstances sont à apprécier.

» Lorsque cette rapidité est grande , les vents entraînent peu de molécules sur un volume donné d'air ; ils les dessèchent , les tuent lorsqu'elles appartiennent au règne organique.

» Les vents provenant de l'hémisphère opposé , sont communément chargés de particules aqueuses , leur température est relativement plus élevée , eu égard à la saison , et par suite plus favorable à la décomposition des matières organiques. — Mais peut-être ils modifient la nocuité de certaines substances inorganiques , en les enveloppant ou dissolvant dans l'air atmosphérique ?

» D'un autre côté, les vents moins rapides entraînent une plus grande quantité de molécules nuisibles, sur un volume donné d'air, ils les laissent plus longtemps en contact avec les corps vivans.

» Les molécules peuvent plus librement se fixer et entrer en combinaison avec les substances métalliques, qui servent à la construction ou à l'ornement des maisons.

» Ces considérations et bien d'autres, doivent être pesées par le médecin hygiéniste et servir à modifier le polygone de nuisance.

» Quelle est la distance précise à mettre entre les habitations et les établissemens insalubres, selon chaque ligne? C'est ce que ne dit pas Darcet et ce que je ne puis pas dire. — La question n'est pas simple.

» Les mêmes méthodes qui dirigent le praticien pour la découverte d'une maladie sur la nature, la dose et l'opportunité de chaque moyen thérapeutique dont il fait usage, doivent diriger le médecin hygiéniste dans la fixation des distances.

» C'est de l'ensemble des circonstances qui constituent et entourent la fabrique, de la nature des travaux de l'usine, de son développement, de la disposition du sol, que résulte le jugement qu'il doit porter.

» En un mot, le polygone de Darcet est un élément indispensable et majeur dans la solution d'un problème d'hygiène publique, mais on doit le combiner, comme le dit ce célèbre physicien, avec les autres élémens de la question. »

M. d'Hombres-Firmas lit quelques notes sur l'amphithéâtre de Pouzzoles.

« Le *Collosseo di Pozzuoli* était considéré comme le plus grand et le plus ancien amphithéâtre de Campanie. Le nom qu'on lui avait donné exprimait ses proportions colossales, et si on ne sait pas précisément les dates de toutes ces immenses constructions, on n'en est pas moins forcé à croire que la ΦΙΣΤΑΛΙΔΙΧ ou *Phistalis* des Grecs appelée *Puteolum* par les Romains, l'une des villes les plus florissantes de l'antiquité, dut avoir des premières un de ces lieux de rassemblement et de plaisir pour ses habitans et pour attirer les étrangers. Avant de parler des fouilles récentes et des découvertes qu'elles ont amenées, il convient de faire connaître en quel état était auparavant cet amphithéâtre, lors de mon

premier voyage en 1841. Il fallait aller le chercher sur une colline au N.-E. de la ville qui anciennement l'entourait, ce n'était pas sans quelques peines qu'on en suivait le contour masqué, défiguré par des constructions rustiques, des amas de pierres ou de briques et de terre, sur lesquels croissaient ou serpentaient quelques souches et des arbustes sauvages.

» L'arène, et pour mieux dire tout l'intérieur, était comblé de débris, de démolition et de terre, planté de vignes, avec des figuiers, des arbrisseaux et même d'assez gros arbres; ce n'était pas un jardin, comme l'ont écrit Artaria et d'autres guides, mais une sorte de clos agreste, conservant néanmoins une forme elliptique, avec un enfoncement sensible vers le milieu.

» L'entrée principale de l'amphithéâtre du côté de l'ouest communiquait à plusieurs caveaux obscurs, qui faisaient autrefois partie des galeries concentriques à l'arène; on avançait jusqu'à une certaine distance sous la première, destinée à mettre la multitude à l'abri du soleil ou de la pluie. Les portiques extérieurs étaient fermés de gros murs, de tas de matériaux ou de ruines, ainsi que la plupart des passages qui allaient vers l'intérieur.

» Mon cicérone me fit entrer sous une voûte à gauche dans une petite chapelle noire, éclairée par une faible lampe, qu'on appelle le *Carceri di San Gennaro*. L'histoire raconte qu'en 304, Timothée, où plutôt Dracuntius, proconsul de la Campanie sous Dioclétien, fit exposer dans le Colosseo saint Janvier, évêque de Bénévent, avec ses compagnons les diacres de Pouzzoles et de Misène et que les animaux féroce lâchés sur eux, bien loin de les dévorer, leur léchèrent les pieds! c'est en commémoration de ce miracle que fut érigée cette chapelle.

» Presqu'en face est un grand et bel escalier qui monte au premier étage; là, ainsi qu'au rez-de-chaussée, quelques misérables habitations, des éboulemens coupaient les galeries et arrêtaient les visiteurs; je parle de 1841 et avant. Les passages vers les corridors intérieurs et les escaliers des vomitoires étaient remplis de décombres. Je pus sortir cependant par l'une de ces issues et me trouvai sur les anciens gradins, convertis en une vigne, ainsi que je l'ai dit. Mon guide me fit rentrer par une autre ouverture, sortir un peu plus loin, puis rentrer du côté opposé dans les galeries du premier étage.

» Ce furent, dit-on, les Chrétiens qui commencèrent à ravager le Colosseo, dès qu'ils purent manifester ainsi l'horreur que leur inspiraient les sacrifices barbares et les spectacles sanguinaires célébrés en ce lieu. L'incendie de la *Solfatara*, ou les tremblemens de terre qui l'accompagnèrent et les soulèvemens de terrain, dont on voit des exemples si frappans dans le voisinage, achevèrent la destruction de ce grand monument.

» M. Bonneci a fait d'abord démolir les constructions grossières qui obstruaient le pourtour du monument, arracher les vignes et les arbres qui garnissaient l'intérieur, en indemnisant ceux qui s'en étaient rendus propriétaires. Il a déblayé les galeries, les couloirs et les 415^e de l'arène; il a reconnu les caveaux et les conduits souterrains qui sont dans un état de parfaite conservation, si vastes et si profonds, qu'on a dit qu'à l'amphithéâtre de Pouzzoles les constructions souterraines étaient aussi considérables que celles qui étaient en évidence.

» Les gradins étaient bâtis en briques, les plus élevés ont disparu, les autres sont en partie démolis; il ne paraît pas qu'ils aient été primitivement recouverts en pierres plates: celles qu'on a rencontrées proviennent du podium. On distingue, entre les gradins deux et même trois intervalles ou gradins plus larges qui limitaient les *precinctions*, et l'on remarque les diverses *cunées* qui les séparaient. On calcule qu'ils pouvaient contenir environ 36,000 spectateurs, 40,000 selon quelques architectes.

» La tribune de l'empereur ou de son représentant était vers le milieu des gradins au-dessus de l'entrée principale. M. Bonneci en a découvert les traces, et, tout auprès, des colonnes de marbre noir avec des chapiteaux corinthiens et des fragmens de frises et d'ornemens qui prouvent sa magnificence. Il a trouvé aussi, d'un autre côté, des débris de pilastres et de plaques de marbre de diverses couleurs qui décoraient peut-être une loge particulière. A ce sujet, je ferai remarquer qu'anciennement il n'y avait pas de places distinctes dans les amphithéâtres. A Pouzzoles, un sénateur, étant arrivé tard, non seulement personne ne se dérangea pour lui, mais le peuple rit de sa peine, ce qui indigna tellement Auguste, qu'il ordonna, dès-lors, qu'il y aurait à tous les spectacles des places réservées pour les principaux citoyens; les prêtres, les vestales, les magistrats, les pédagogues, toutes les

classes de la population en eurent de marquées ; le peuple montait aux plus hauts gradins. On créa des officiers appelés *designatores* ou *locarii* pour indiquer à chacun le rang et la place qu'il devait occuper et pour maintenir le bon ordre.

» Sur le bord du mur d'enceinte inférieur ou podium , on remarque les trous des pitons qui soutenaient les grillages et les filets destinés à préserver les premiers rangs des spectateurs des atteintes de certains animaux qui bondissaient quelquefois à cette hauteur.

» Au bas du même mur, des ouvertures espacées régulièrement servaient à donner du jour et de l'air aux souterrains et à l'écoulement des eaux pluviales.

» Les chambres des lutteurs étaient en face diamétralement opposées ; ceux des deux partis pouvant ainsi voir et encourager leurs athlètes , s'excitaient à remplacer les plus faibles ; ils retiraient par des portes particulières ceux qui succombaient. De petits escaliers qui descendaient des cunées aboutissaient à d'autres portes par où arrivaient les chevaliers qui voulaient faire preuve de courage et d'adresse en combattant dans les chasses. On rapporte que Tiridate , venu en Italie pour recevoir des mains de Néron la couronne d'Arménie , assistant à une fête à Pouzzoles , y tua deux taureaux avec sa lance , un tigre et un lion aux acclamations bruyantes de la multitude enthousiasmée.

» L'arène de Pouzzoles, après les courses, les luttes, le pugilat, était couverte de sable pour les combats de gladiateurs armés, les combats de taureaux et les chasses de daims, de cerfs et d'autres bêtes fauves ; on la garnissait d'arbres, on y figurait des montagnes avec des cavernes , et on y lâchait des lions , des tigres , des panthères , des ours , et même des éléphants et des rhinocéros. On pouvait ensuite la remplir d'eau pour des jeux nautiques et l'on y introduisait des crocodiles , des phoques et des hippopotames. Elle se vidait avec la même facilité , si le spectacle commençait par des naumachies ; il y avait par conséquent des canaux qui amenaient les eaux de la piscine voisine , d'autres qui les faisaient évacuer vers la mer ; on ne les a pas encore découverts ou bien on les a confondus avec les corridors par lesquels les animaux féroces arrivaient , sans danger pour les personnes chargées de les conduire de leurs loges et de les faire paraître sur l'arène. On conçoit que ces loges devaient être nombreuses , séparées pour chaque espèce

d'animal, qu'il en fallait de pleines d'eau pour les amphibiens. On s'explique ainsi ces immenses constructions souterraines, et l'on sent même qu'elles auraient été insuffisantes, s'il n'y avait eu proche des amphithéâtres un bâtiment spacieux appelé *vivarium* ou *catabolum*, pour enfermer les bêtes féroces. Peut-être l'édifice connu sous le nom de Labyrinthe, au lieu d'être un réservoir d'eau seulement, servait aux deux usages; dans ce cas, un seul corridor souterrain aurait suffi.

» M. Pelet a publié dans les mémoires de l'Académie royale du Gard, de 1842 à 1844, un travail sur les amphithéâtres antiques, dans lequel l'histoire, l'architecture de ces immenses édifices et les spectacles qu'on y représentait sont traités de manière à ne rien laisser à ajouter, car il avait prévu en étudiant les fondations de l'amphithéâtre de Capoue, ce que les fouilles de celui de Pouzzoles ont confirmé depuis. Je renverrai donc à l'ouvrage de notre confrère au lieu d'entrer ici dans plus de détails qui sembleraient des répétitions.»

Le secrétaire donne lecture des deux pages suivantes de l'introduction de la nouvelle édition de l'ouvrage de M. Roux-Ferrand, intitulé : *Histoire de la Civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX^e siècle*. L'auteur, pour montrer l'utilité de l'histoire et le but de son livre, dit :

« Le bonheur est le but politique des nations, comme il est le but moral de l'homme. Les leçons de l'expérience offrent aux peuples, comme aux rois, les meilleurs moyens d'y parvenir. L'histoire aide l'expérience, en faisant connaître les fautes des siècles écoulés et les malheurs qui en ont été la suite; nous croyons donc son utilité bien grande. Elle peut le devenir plus encore par la manière dont l'écrivain l'a conçue.

» L'histoire est une science morale; elle a suivi les phases de la civilisation, elle n'a pu être que ce que l'ont voulu les peuples.

» Les premières histoires furent poétiques ou religieuses: elles devinrent plus tard héroïques; sans abandonner la poésie qui embellissait tout, et qui souvent a faussé nos idées sur la civilisation antique. Tout le monde connaît les amusans récits d'Hérodote, historien, contant sérieusement et de bonne foi les merveilles dont l'Arioste a voulu nous égayer plus tard. Les héros de l'*Iliade* pourraient bien n'être pas

tout à fait ce qu'Homère nous en dit , pas plus que les bergers de Florian et les sauvages du chantre des *Natchez*. Le surnaturel est le besoin des premiers peuples , et leurs historiens s'accommodent nécessairement à ce besoin. L'imagination crée avec la mémoire , et des œuvres ainsi conçues , répétées ou copiées par d'autres poètes et d'autres écrivains , traversent les siècles jusqu'au moment où l'homme , plus instruit , ne les accepte que comme fictions , et les repousse comme histoires. Cette époque était arrivée depuis longtemps lorsque la ville des Césars , étendant partout le globe sa puissance militaire , dut avoir ses historiens , des historiens positifs comme elle , guerriers comme elle , et comme elle admirateurs de la liberté et de la gloire acquise dans les camps. Qu'elle est , en effet , l'histoire des anciens ? Des faits vrais ou faux , mais empreints d'un grand caractère ; de l'éloquence et de la gravité ; des harangues étincelantes de style ; une généreuse indignation contre le crime , et des malédictions sur les tyrans , entremêlées de louanges pour les héros.

» Voilà le résumé des belles pages de Tite-Live et de Tacite. Nous prendrons avec Polybe de longues leçons de stratégie , et d'archéologie avec Denys d'Halicarnasse ; mais c'est presque tout. La philosophie de l'histoire fut ignorée des anciens et devait l'être : car ils n'avaient point assez vu pour être importunés de la fatigante mobilité du spectacle. Les historiens de la Grèce et de Rome expliquant tout par les passions et les intérêts , le génie ou l'incapacité des individus , nous chercherions vainement dans leurs ouvrages des vues philosophiques sur les causes premières des événemens et les rapports secrets qui les lient. Elles sont inconnues aussi à ces chroniqueurs du moyen-âge , pour qui les dates sont si importantes , et dont l'histoire , parfois naïve , n'est souvent qu'un almanach où seraient consignées les éphémérides de chaque jour... Les siècles ont marché , et avec eux les lumières : le froid égoïsme a fait place à des vues plus généreuses , qui se sont manifestées dans l'histoire moderne. Mais cette histoire , telle que l'exige notre siècle , il est encore diverses manières de la considérer et de l'écrire , etc., etc. »

Séance du 17 avril 1847.

M. le président offre, au nom de M. Liotard, 1° une notice sur le calendrier; 2° un numéro des *Annales de l'Auvergne*; 3° le Recueil des Actes du *Congrès Scientifique du Gard*; 4° les mémoires de la société archéologique de Sens.

M. Ph. Hedde lit à l'Académie le mémoire suivant qui sert de complément à tous les renseignemens qu'il a déjà publié au sujet de la mission commerciale en Chine :

« DE tous les documens qui ont été publiés, ainsi que de tous les échantillons de produits manufacturés qui ont été apportés de la Chine par la délégation commerciale, il résulte d'une manière bien incontestable, qu'il ne faut certainement pas aller chercher chez ce peuple la perfection sous le rapport de l'art²⁹ et la belle ordonnance des sujets sous le rapport du goût.

Et, en effet, dans les dessins, dans les peintures, dans les tissus, dans tous les objets de fabrique chinoise, il y a des traits et des couleurs souvent éclatantes, du fini et de la patience dans le travail manuel; mais presque partout point de règles de perspective dans les dessins, et d'anatomie dans les personnages; point d'harmonie dans la combinaison des dispositions et des armures des tissus et d'améliorations dans les métiers qui ont servi à les fabriquer; point de perfectionnemens enfin, dans les sciences, les arts et dans les procédés industriels. Presque partout c'est l'enfance de l'art, le plus grand, le plus beau, le plus riche, le plus inimitable désordre ou la plus servile imitation, c'est la plus grande apathie ou l'immobilité la plus complète dans laquelle le peuple chinois est resté depuis tant de siècles (*Note 1.*)

Mais ce qu'il y a de bien autrement remarquable encore chez les Chinois, ce qu'il y a de bien digne de fixer l'attention de

l'homme observateur, moraliste et ami de l'humanité, c'est la douceur de leurs mœurs, l'égalité et l'aménité de leur caractère. Et pendant que les *diabes noirs*, ou les *barbares d'Occident*, car c'est ainsi qu'ils désignent les étrangers, et surtout les Européens; pendant que les *diabes noirs* mènent une vie agitée au milieu des contestations, des exigences et des prétentions ambitieuses et désordonnées de tous genres; pendant qu'en Europe l'intrigue, l'égoïsme, le charlatanisme, et toutes les passions infimes se livrent un combat acharné; pendant que chez nous, à toutes ces passions viennent encore s'ajouter *exécrable soif de l'or* qui fait tout faire, la *fureur des procès* et l'*abus du tabac*, ces trois plaies hideuses de notre civilisation (2) qui minent et bouleversent toutes les populations de notre belle France, le Chinois, sans souci, vit content et heureux sans presque sortir du cercle de sa famille : tempérant par sa nature, modéré dans ses désirs, il pousse l'ingénuité jusqu'à paraître étonné de voir les étrangers se mettre en colère. Faut-il en être surpris ? Le peuple de ces contrées porte un si grand respect au père de famille et à la vicillesse (3) une si grande estime à la science, un si grand honneur à l'agriculture et à l'industrie de la soie ! il vit enfin d'une manière si sobre, comme nous allons le voir !

L'agriculture tient en Chine le second degré dans la hiérarchie sociale; c'est l'intelligence qui en est le premier. On entoure l'agriculture de tant d'honneur, de tant de respect, que chaque année, à la deuxième lune, l'empereur accomplit lui-même la cérémonie du labourage.

La production de la soie se lie intimement à l'agriculture, dans un pays tel que la Chine, où certaines provinces offrent une température égale. Cette culture a dû offrir aux habitans une récolte aussi riche que facile. Depuis *Hoang-ti*, le Numa-Pompilius des Chinois, jusqu'au grand *Hang-hi*, l'émule de Louis XIV, le protecteur de nos savans missionnaires, la production sérigène a été l'objet des plus vives sollicitudes. Aujourd'hui encore, *Taou-Kirai*, le souverain actuel, protège et encourage, par tous les

moyens possibles , l'extension de la culture de la soie , et dernièrement encore , il a exempté d'impôts toutes les terres plantées de mûriers (4).

Les hommes de toutes les époques ont , en effet , compris que l'industrie de la soie était la plus utile à un Etat ; que rien autant qu'elle ne contribuait à la tranquillité et à la richesse du peuple. Le LI-KI , ou livre des rites , rédigé par le célèbre *Confucius* , au sixième siècle avant l'ère chrétienne , prescrit les cérémonies qui doivent avoir lieu en son honneur. Une fête annuelle est célébrée à cette occasion, et, le dernier jour de la deuxième lune , l'*Empereur* fait, comme nous l'avons dit , la cérémonie du labourage , tandis que l'*impératrice* accomplit celle des vers-à-soie. Le premier trace un sillon dans les champs , tandis que l'autre va cueillir des feuilles de mûriers , qui , avec des graines , des vers-à-soie , des bruyères garnies de cocons , des soies et des tissus sont déposés sur l'autel de la déesse , patronne des vers à soie.

Cérémonie imposante qui , suivant le *tu-yu-shi* , une des instructions chinoises des temps antiques les plus admirables , indique qu'avant tout , l'homme se doit au travail de la terre pour assurer son existence et celle de sa famille ; tandis que l'obligation de la femme est plus spécialement de se renfermer dans l'intérieur de sa maison pour s'y livrer aux soins de ses enfans et du ménage , à l'éducation des vers à soie et au travail de la soie (5)

Le riz (6) et le poisson cuits à l'eau forment les principaux élémens de la nourriture habituelle des Chinois. Les personnes des classes aisées y ajoutent certains assaisonnemens plus ou moins variés : des herbages , des légumes et des fruits , la plupart plus ou moins analogues à ceux cultivés en Europe , ou particuliers à quelques contrées de la Chine ; diverses espèces d'oiseaux privés , tels que la poule et le canard , et d'animaux domestiques , tels que le porc , et le chien , que l'on engraisse ; des rats , des nids d'oiseaux (7) , des conserves , des confitures , ou gelées de plantes , de légumes , de racines ou de fruits ; tels que l'*agar-agar* (8) , les pousses de bambou , le maïs , les racines de lys et de gingem-

bre, les *gouyaves* ou *poires*, les *citrons*, les *kumquats*, les *oranges*, et jusqu'à la *gelée de mousses*, d'*herbes marines et de poissons*; enfin, les *ailerons de requin* et les *estomacs de poissons*, ces derniers regardés en Chine avec les *nids d'hirondelles* comme les mets les plus délicats et les plus luxueux.

Faisant peu usage du vin pour boisson, les Chinois le remplacent par certaines préparations et certaines liqueurs alcooliques, provenant de l'infusion, de la fermentation ou de la distillation de certains grains, tels que le *riz*, le *millet*, etc., de certaines substances, ou des feuilles, des racines, des écorces, des fleurs ou des fruits, de certaines plantes ou arbustes chargés de principes plus ou moins sucrés, plus ou moins aromatiques ou salutaires; tels que le *thé* (9), la *rhubarbe*, et surtout le *kiao-tsao*, espèce de plante stomachique et tonique, dont on fait un grand usage; les *cerises*, les *groseilles*, les *poires*, le *gingembre*, le *ginseng* (10), les *dattes*, etc.

L'usage du *tabac* (11), de l'*opium* (12), du *bétel* (13), de gommes-résines, et de quelques autres substances aromatiques, comme moyen de fumigation, d'agrément, de santé, de mastication, est très-répendu dans toutes les provinces de la Chine. On colore et on adoucit presque toujours l'âcreté du tabac, au moyen de diverses préparations telles que le *kian-hwong*, et surtout en le mêlant avec diverses substances, diverses gommes-résines, d'une saveur et d'un parfum agréables, telles que le *benjoin* (14), le *putchuck*, l'*oliban* ou encens, etc.

Le Chinois fume dans la *pipe ordinaire*, dans la *pipe à opium*, et surtout dans la PIPE A EAU (15), appelée *Choui-yin*, qui a la plus grande analogie avec le *narguilhé* des Orientaux. On sait que la *pipe à eau* est destinée à rendre la fumée plus douce, et par conséquent plus salubre à la respiration et à la santé. On fume aussi en Chine beaucoup de *cigares*, de *cigarettes*, et surtout de *très-petites cigarettes* (16) recouvertes de papiers de différentes matières, de différentes couleurs, et surtout imitant la couleur du tabac. Il entre souvent dans ces cigares

et dans ces cigarettes du tabac pur, ou mélangé de diverses plantes ou substances aromatiques telles que le *benjoin*, l'*oliban*, le *putchuck*, la *petite sauge* du midi de la France, si recherchée par les Chinois (17), etc.

Enfin, des cassolettes ou *brûle-parfums*, placés dans les jardins, dans les temples, dans les appartemens, sont destinés à entretenir sans cesse dans l'air, les douces, les salutaires, quelquefois même les enivrantes fumigations des gommés-résines, et de quelques plantes et substances usitées dans ces contrées, telles que l'*opium*, la *myrrhe*, le *benjoin*, l'*oliban*, le *laurier camphre*, la *petite sauge*, etc.

C'est sans doute à la vie frugale et exempte de passions des peuples de la Chine, et sans doute encore à l'*action iatraleptique* (c'est-à-dire par absorption par les pores) bienfaisante de ces fumigations répandues dans l'air, qu'on pourrait attribuer le petit nombre de certaines maladies et surtout le très petit nombre de maladies de poitrine généralement observées en Chine (18).

Les Chinois, surtout dans les classes inférieures, se vêtissent ordinairement avec des étoffes de coton et de laine de provenance anglaise. En hiver, et surtout dans les régions septentrionales de l'empire, ils se garantissent du froid en mettant souvent les uns sur les autres deux, trois et jusqu'à quatre vêtemens souvent ouâtés. Les habillemens de soie et de drap sont plus généralement portés par les personnes aisées.

Le *po* et le *ma-qua* sont les deux espèces d'habillemens généralement portés en Chine. Le *po*, qui est le vêtement d'intérieur, est une longue robe flottante, boutonnée sur le côté, et descendant jusqu'aux pieds. Les manches sont amples et fort longues, et les paremens retroussés sont maintenus par un bouton (les épingles ne sont pas généralement usitées en Chine), le collet du *po* est rapporté; il est ordinairement formé d'un tissu de soie, de drap, de velours unis, façonnés, bariolés, imprimés ou brodés et quelquefois même de pelleteries (19).

Quand le Chinois sort, il prend par dessus cette robe le *ma-*

qua, espèce de pélerine à manches très-larges, qui se boutonne par devant et descend jusqu'à la ceinture. Mais il est un autre vêtement plus spécialement habituel aux mandarins, aux personnes riches et à la toilette de cérémonie : c'est le *taï-qua*, sorte de surtout ample et flottant, qui descend jusqu'aux genoux et a de larges manches pour ne pas gêner le mouvement des mains. Les Chinois portent également des espèces de *camails* ayant la forme de ceux de nos prêtres.

Les Chinois portent sous leur robe des *culottes* collantes, ou plutôt des caleçons qui se nouent au-dessous du genou au moyen de rubans de soie ou de toute autre matière. En été, ces pantalons sont en étoffes légères de soie, de coton ou de laine, et en drap plus ou moins fort dans les contrées septentrionales.

Tous ces vêtements de formes plus ou moins modifiées, suivant les diverses provinces, les conditions et les professions des personnes auxquels ils sont destinés, sont encore plus ou moins richement décorés, plus ou moins originalement bariolés, et bordés au moyen de rubans, de galons et de franges, ou même de la soie, de l'or, de l'argent et autres matières.

Quant à la *coiffure*, chez les femmes, elle est généralement très-remarquable, et souvent ornée de fleurs et de rubans, même dans les classes inférieures de la société; elle est en général très-relevée et plus ou moins laborieusement échafaudée. Chez les hommes la *coiffure* est plus simple; la tête est rasée à l'exception d'un point ou *toupet* sur le sommet, d'où pend une queue, qui descend ordinairement jusque vers le milieu du corps. Lorsque cette queue n'est pas assez fournie, on entremêle les cheveux de petites nattes, ou cordonnets ou lacets de soie, de coton ou de laine, qui l'allongent à volonté. On porte aussi de fausses queues, et il s'en fait un grand commerce.

Il est juste qu'après la tête nous nous occupions des pieds et de la *chaussure*. Il faut avouer qu'il y a dans la mutilation du pied de la femme chinoise quelque chose de barbare; quelques personnes ont cru y voir une précaution de jalousie contre la

légèreté de la femme chinoise. On sait que cette mutilation du pied commence à la naissance de l'enfant, et continue pendant l'adolescence. Le pied de l'élégante dame des salons, ainsi mutilé, n'a tout au plus que 10 centimètres de longueur, depuis le talon jusqu'à l'extrémité de l'orteil. Le pied de la femme du peuple ou de la campagne ne dépasse guère 17 centimètres.

Le pied comprimé des femmes ne serait-il pas en Chine une des principales causes de la fixité des ouvrières dans leurs professions, de leur constance dans le travail intérieur, et de leur dextérité enfin dans les travaux manuels; et la nécessité de faire vivre par le travail des mains une population de plus de 350 millions d'habitans (20) ne serait-elle pas aussi une des causes de l'absence de tous les moyens et procédés mécaniques, parce que les moyens mécaniques produisent trop?

L'écriture chinoise n'est pas comme chez nous composée d'un alphabet de 24 lettres, mais de 214 *clefs* ou *radicaux*, servant à classer les *lettres*, qui sont comme autant de signes ou de traits différens, allant dans tous les sens, dans toutes les longueurs et dans toutes les inclinaisons pour servir à composer une lettre.

Le premier trait de la lettre, que nous appellerons le *tronc*, dénote ce que va signifier la lettre; le second trait sort de ce tronc pour indiquer de quel côté il faut diriger l'attention, et les traits continuant à descendre, à se croiser ou à prendre diverses directions, finissent par indiquer par une série de signes l'objet que l'on veut désigner.

Ainsi, pour nous borner à un des mots les plus usités: la nourriture la plus habituelle des Chinois est, comme nous l'avons déjà dit, le *riz bouilli* ou cuit à l'eau. Nous écrivons en France ces deux mots avec 10 lettres; le Chinois, au premier trait, est obligé d'indiquer qu'il va parler d'une plante; par un second trait, que cette plante est graminée; par un troisième, que c'est du grain et non de la tige dont il est question; par un quatrième, que ce grain a été dépouillé de son épiderme; par un cinquième, que c'est du riz; enfin, par un sixième, que ce riz a été bouilli ou

cuit à l'eau. Et quand la lettre qui à elle seule signifie *riz bouilli*, est terminée au pinceau, car les Chinois ne se servent pas de plumes pour écrire, c'est un assemblage d'environ 14 traits ou signes différens dont tous, par leur forme, leur position, leur longueur, etc, ont une signification de convention exacte.

Les caractères de l'écriture chinoise, comme on le voit, retracent en partie des objets réels, et en partie des signes allégoriques des idées, ou, pour mieux dire encore, la lettre chinoise est un mélange de signes télégraphiques, héraldiques et hiéroglyphiques. Un homme qui connaît et écrit 500 lettres en sait assez pour les besoins de son état et de son existence; celui qui en connaît 5,000 est un lettré; et celui qui est arrivé à pouvoir lire et écrire 20,000 lettres possède une érudition prodigieuse; mais personne ne peut parvenir à posséder la connaissance des 80,000 lettres ou signes représentant à-peu-près toutes les connaissances acquises aujourd'hui dans l'empire chinois.

Chaque profession arrive facilement à connaître les signes et les racines des lettres servant à désigner les divers objets de cette profession, et il faut ensuite une nouvelle étude pour pouvoir connaître et écrire les mots d'une autre profession.

La méthode chinoise d'exprimer la pensée par une méthode aussi longue et aussi défectueuse et par une combinaison aussi prodigieuse de signes, ne serait-elle pas une des principales causes de la stabilité des professions dans ce pays? et le peuple qui malheureusement pour lui possède un alphabet aussi compliqué ne serait-il pas condamné à rester stationnaire, et son isolement ne devient-il pas aussi une des conditions de son existence?

Pour *imprimer* un livre, voici de quelle manière on procède en Chine. On grave en relief sur une planche de bois dur chacun des caractères ou lettres contenus dans une page du livre que l'on veut imprimer, on passe une encre très-noire sur ces caractères, et on imprime ainsi, soit à la main au moyen d'un tampon, soit à l'aide d'une petite presse, une page du livre; on continue de la même manière pour la seconde, la troisième page,

etc. On voit que ce procédé a beaucoup d'analogie avec l'imprimerie primitive à caractères non mobiles. On fait cependant quelquefois usage de caractères ou lettres mobiles pour imprimer certaines ordonnances ou autres objets de ce genre dont les lettres ne sont pas sujettes à varier.

Nous ne parlerons pas des monnaies, si peu perfectionnées en Chine (21), ni des *habitations* des Chinois si curieuses et si différentes des nôtres, ni des *instrumens de musique*, dont quelques-uns pourraient bien avoir quelque analogie avec ceux employés en Europe, ni des armes offensives et défensives, parmi lesquelles nous remarquerons toutefois le sabre à deux faibles lames, une pour chaque main; le fusil à mèche, la lance, l'arc et les flèches, le bouclier, etc. Pauvres armes! pauvres soldats! il ne faut pas être étonné si dans les dernières guerres les Anglais ont eu si bon marché des armées chinoises et cochinchinoises?

Nous ne parlerons pas enfin de cette innombrable série d'objets de tous genres usités en Chine, et dont la plupart figuraient en 1846 à l'exposition chinoise à Paris, ou qui étaient expliqués dans les dessins et les documens apportés par M. *Is. Hedde*, et par les autres délégués commerciaux; qu'il nous suffise seulement de dire en finissant, qu'il ressort d'une manière bien évidente de tous les renseignemens, matériaux et échantillons apportés de la Chine, que la concurrence industrielle et commerciale de ce peuple, tant qu'il restera plongé dans cet état d'isolement et d'inertie, ne sera pas à redouter pour la France.

Mais il est, nous ne craignons pas de le dire hautement, il est des concurrences industrielles et commerciales bien plus redoutables pour nous que celles des Chinois; ce sont celles des *Anglais*, des *Allemands*, des *Suisses*, des *Russes*, des *Portugais*, des *Hollandais*, des *Américains* même, qui ne tarderont certainement pas à tirer un parti avantageux des instructions et des échantillons que nous avons recueillis avec tant de peine et apporté à si grands frais de la Chine, et à utiliser les documens qui ont été publiés au sujet de notre expédition dans ces contrées.

Surtout les *Anglais*, nos infatigables et industrieux imitateurs, qui, tout portés sur les lieux, où ils ont des comptoirs et des établissemens maritimes et commerciaux considérables (22), sont déjà en rapports presque exclusifs d'affaires avec les Chinois, auxquels ils fournissent depuis longtemps, en retour de leurs *thés*, de leurs *soies*, de leurs *porcelaines*, et d'une foule d'articles de chinoiserie et autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, des masses de *fil* et de *tissus de coton* et de *laine*; de l'*opium*, divers articles de *quincaillerie*, et un grand nombre d'autres produits de leurs manufactures. Les *Anglais* enfin, qui par leur génie spéculateur et maritime, le grand nombre de leurs vaisseaux, leurs moyens de transports plus sûrs et plus faciles par l'Égypte et par la mer Rouge, sont déjà et seront peut-être malheureusement pendant longtemps encore plus à portée que nous d'utiliser des relations avec tous les peuples de l'Océanie et de l'Archipel indien, et les habitans du Céleste Empire.

Mais, cependant, rassurons-nous toutefois, car pour l'homme observateur, pour l'homme vraiment chrétien et ami des choses utiles, considérés sous un autre aspect, les documens et les matériaux apportés de la Chine, doivent avoir bien certainement des résultats heureux.

Et, en effet, sous le point de vue scientifique, hygiénique, moral même, que d'utiles, que de sublimes enseignemens ne renferment-ils pas? Et dans notre France si éclairée par le christianisme, quel type étonnant que celui d'un peuple donnant au milieu de la plus profonde idolâtrie, l'exemple de toutes les vertus? Et, enfin, combien de plantes et de substances nouvelles introduites en France, et plus appréciées par l'expérience pourront être employées au perfectionnement des arts alimentaires et hygiéniques, et au soulagement des misères de l'humanité? (23)

Telles sont à-peu-près les réflexions qu'ont fait naître en moi l'examen des divers échantillons et documens qui ont été apportés par la délégation, ou publiés au sujet de notre expédition en Chine. Il y aurait eu certainement encore beaucoup à dire; mais

les limites d'une notice et les bornes de convenance que je me suis prescrites, et que je respecte, m'ont empêché de développer davantage ma pensée dans les considérations d'améliorations physiques et morales que j'ai présentées, car bien certainement, je ne puis toutefois m'empêcher de le dire ici, en terminant : de quelle manière qu'on l'envisage, la France est bien démoralisée !.. .

NOTES EXPLICATIVES.

(1) L'empereur est absolu en Chine; il prend le titre de *Grand-Père*. La force et la stabilité du gouvernement chinois paraissent résulter d'une circonstance inconnue dans tous les autres gouvernemens : c'est l'admission et la pratique du principe que *la science est un pouvoir*; ou, pour mieux dire encore, que les institutions littéraires et scientifiques, et par conséquent les savans ou les lettrés, constituent la base la plus solide de la stabilité de l'empire chinois.

En France, la grande question qui est débattue tous les jours, a quelque analogie avec celle-ci; avec cette différence, qu'on tend à faire admettre chez nous avec quelque espèce de raison, que *la science doit être considérée comme un capital*. Qu'ainsi, par exemple, un ingénieur, un médecin, un jurisconsulte, un notaire, un membre d'une société ou corporation savante, un professeur de sciences ou de lettres, etc., qui ont dépensé des sommes plus ou moins considérables pour acquérir les connaissances de leur profession, sembleraient devoir présenter autant de garantie à la société, que le propriétaire sans instruction, qui parce qu'il possède un morceau de terre, pour lequel il paie un certain impôt, est par ce seul fait, admis à faire partie du jury, des conseils électoraux, etc.

(2) Qui pourrait énumérer toutes les intrigues, toutes les bassesses, toutes les turpitudes, toutes les injustices qui se font aujourd'hui en France pour satisfaire cette *soif insatiable d'argent* !

Les procès sont excessivement rares en Chine; il n'y a ni avocats, ni procureurs. Les parties se présentent volontairement devant les tribunaux, et chacun y plaide lui-même sa cause. Nous avons en France l'institution des prud'hommes qui a une certaine analogie avec

cette manière toute paternelle de procéder. Les juges reçoivent , en Chine , pour prix de leurs peines, de la part des plaideurs, des aromates, des épices et autres denrées de ce genre , en proportion de la fortune de ces derniers.

En Chine, presque tout le monde fume , et l'usage du tabac et des *fumigations aromatiques* est généralement répandu ; mais cet usage, bien loin d'être nuisible, est devenu un moyen d'agrément, de santé et de salubrité.

(3) *La vieillesse* est en si grande vénération en Chine , qu'on élève des monumens pour perpétuer le souvenir de ceux qui ont atteint le plus haut degré de longévité : Le *père de famille* est aussi entouré, dans ce pays, du plus grand respect.

(4) Il serait sans doute possible d'arriver à augmenter en peu d'années, dans une grande proportion, la culture des mûriers, et par conséquent la production de la soie en France , en accordant des affranchissemens d'impôts, et même des primes et des encouragemens à tous les sériciculteurs, qui, dans les terrains ravineux, presque incultes , auraient établis, comme cela se pratique déjà depuis assez longtemps dans certaines localités du midi de la France , et surtout dans la partie montagneuse escarpée des Cevennes ; qui auraient établi, *disons-nous*, des espèces de chaussées ou barrages , destinés à former des *terrasses pour être plantées de mûriers*. Ces terrasses commençant au bas des ravins et s'élevant successivement et en diminuant jusqu'aux sommets les plus élevés des rochers et des montagnes, auraient l'avantage de retenir les eaux et les terrains si disposés à descendre et à se précipiter dans les vallées ; elles auraient surtout l'avantage inappréciable de diminuer et même de rendre presque nuls les ravages des torrens, et par conséquent de modifier les inondations annuelles et presque périodique des rivières. Nul doute que ce moyen de barrage par terrassement, si usité dans les contrées montagneuses de la Chine , où l'on établit encore à chacune de ces terrasses des *réservoirs* destinés à recevoir les eaux pluviales et à les distribuer au fur et à mesure des besoins dans les parties adjacentes, nul doute que ce moyen de barrage , qui avait été signalé pour l'agriculture par le célèbre *Chaptal* dans son ouvrage sur *l'Industrie française*, pourrait, tout en rendant de grands services à l'agriculture et à l'industrie sérigène , être utile à l'humanité ; on sait que les mûriers et tous les arbres plantés dans ces sortes de terrains d'alluvions

artificiels, sont plus productifs que ceux qui viennent dans les terrains ordinaires.

(5) Le mûrier est cultivé partout en Chine, excepté dans les provinces les plus septentrionales. L'industrie séricicole est donc répandue dans toute l'étendue de ce vaste empire. (*Manuel du Négociant français en Chine, par M. de MONTIGNY, attaché à l'ambassade, 1846*).

Le compte-rendu fait par le délégué, M. Isidore Hedde, à la société académique de Tours, et qui a été publié par le *Journal d'Indre-et-Loire*, le 13 mars 1847, renferme des documens très-étendus sur la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie en Chine.

(6) Le riz est la base de l'alimentation du Chinois; riche ou pauvre, il lui faut du riz pour vivre; le prix varie de 17 à 22 centimes le kilog. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

(7) Les nids d'oiseaux, provenant de l'hirondelle comestible, *hirundo esculenta*, sont très-recherchés en Chine; nettoyés et préparés en gelée, ils sont très-toniques et stimulans. On en distingue généralement de trois qualités, du prix de 20, de 116 et de 175 fr. le kilogramme. Le chiffre de la consommation s'élève annuellement à des sommes énormes.

(8) L'agar-agar, espèce de gelée ou de glue fort compacte, faite principalement avec le *gigartina-tenax*, est employé dans un grand nombre d'industries, surtout dans l'apprêt des tissus et du papier. Cuit dans du sucre, il sert à composer une confiture agréable et stomachique. Se vend 15 à 20 centimes le kilogramme. Cette denrée pourrait s'utiliser en France. (*Manuel du Nég. en Chine, p. 25.*)

(9) La Chine produit une innombrable variété de thés noirs et verts, et la consommation et l'exportation en sont énormes. On évalue qu'il s'en exporte plus de 26 millions de kilogrammes, qui, au prix moyen de 3 fr. le kilogramme, forment un produit de près de 80 millions de francs. (*Chinese repository.*)

La France consomme beaucoup de thés de la Chine; cependant elle pourrait s'affranchir d'une grande partie de ce tribut en popularisant la culture de quelques plantes telles que les *véroniques*, parmi lesquelles on remarque surtout le *thé d'Europe*, dont les propriétés stomachiques et toniques ont la plus grande analogie avec les propriétés du thé de la Chine.

(10) Le *ginseng* est la racine d'une plante, le *panax-quinquefolia*,

provenant de l'Amérique et de la Tartarie. Cette racine, qui a une propriété mucilagineuse, est considérée en Chine comme une panacée presque universelle; aussi entre-t-elle dans presque tous les remèdes. (*Manuel du Nég. en Chine*, p. 46.)

(11) Les Chinois cultivent une variété innombrable d'espèces de *tabacs*, et malgré l'immense consommation qu'ils en font eux-mêmes, ils pourraient en fournir à toute l'Europe. Les tabacs de la Chine sont remarquables par leur douceur et leur agréable arôme; ils sont d'un prix peu élevé. (*Idem*, p. 108.)

En France, où on se plaint généralement de la mauvaise qualité et de l'âcreté du tabac, ne serait-il pas possible de le remplacer par les tabacs de la Chine, ou du moins d'améliorer le tabac français, en le mitigeant avec le *benjoin*, dont le parfum est si agréable, et avec les autres substances de ce genre, généralement employées à cet usage en Chine.

(12) On sait que l'*opium* provient du suc solidifié du *papaver-somniferum*, espèce de pavot, cultivé dans l'Inde et dans la Turquie. Il se consomme annuellement en Chine pour environ 84 millions de francs d'*opium*; celui de l'Inde s'y vend de 53 à 67 francs le kilogramme, celui de la Turquie 37 à 50. (*Idem*, p. 58.)

(13) On chique ordinairement le *bétel*. On prétend que, par sa saveur aromatique, il adoucit l'haleine, soutient et reconforte l'estomac et conserve les dents et les gencives. Se vend 30 cent. le kilog. (*Idem*.)

(14) Les chefs javanais fument le *benjoin* avec leur tabac, et les riches Chinois s'en servent pour parfumer leurs habitations. L'*oliban*, qui exhale un parfum très-agréable et à peu près analogue à celui du *benjoin*, est employé comme encens dans les cérémonies religieuses des Chinois, et comme parfum dans leurs demeures. Trié, il se vend 60 centimes le kilogramme, et non trié 30 centimes. (*Idem*.)

(15) La *pipe à eau*, figure au n° 832 du catalogue de l'exposition chinoise à Paris, et les *brûle-parfums* au n° 1003 et suivans.

J'ai essayé d'établir une *pipe à eau* dans le genre de celles qui sont usitées en Chine, mais par un système beaucoup plus simple et qui aurait une certaine analogie avec le *narguilhé* qui figuré dans les dessins du magnifique ouvrage sur *la Turquie, les mœurs et les usages des Orientaux*, publié en 1847 par M. CAMILLE ROGIER. Appliqué sur-

tout aux cigarettes aromatiques que j'ai confectionnées dans le genre de celles de la Chine, cet essai a complètement réussi.

- (16) La plupart des *petites cigarettes* que j'ai reçues de la Chine, formées d'un papier roulé dans lequel se trouve du tabac pur ou mélangé de diverses gommes-résines, de diverses plantes ou substances aromatiques, ces cigarettes m'ont paru avoir l'inconvénient de laisser à la bouche le goût du papier et la saveur plus ou moins forte et par conséquent désagréable de ces substances. J'ai essayé de former de semblables cigarettes, avec diverses plantes aromatiques et un mélange de *benjoin*, et de remédier à l'inconvénient que je viens de signaler, en roulant le papier en spirale sur une espèce de petite capsule ou bout de paille, destinée à tenir la cigarette à la bouche; cet essai a parfaitement réussi; ces cigarettes répandaient en brûlant une odeur agréable, elles étaient surtout recherchées par les dames. J'ai calculé qu'une personne habile pouvait confectionner facilement 1200 cigarettes dans un jour.

Tout en respectant la fabrication et la vente du tabac ordinaire, et surtout *l'article 5 de la loi du 12 février 1845, relatif à la vente du tabac factice et de toute autre mixtion préparée comme tabac*, le gouvernement, dans un but d'agrément et même de salubrité publique, ne pourrait-il pas faire établir, comme cela se pratique en Chine, diverses espèces de tabacs et surtout diverses espèces de *cigarettes nicotianiques* ou *aromatiques*. En les vendant 25 et 50 centimes le cent, le public y trouverait une grande économie et surtout un grand moyen de santé, et le fisc ne tarderait pas à y trouver aussi un bénéfice énorme et un grand surcroît de consommation, attendu que la manie de fumer augmente d'une manière considérable chaque année, et de cette manière on pourrait arriver peut-être à arrêter les effets si désastreux des maladies de poitrine.

- (17) Le *putchuck*, racine odorante, qui exhale en brûlant un parfum très-agréable, s'emploie à divers usages en Chine, et notamment il entre dans la fabrication des *bougies d'encens*; il se vend 90 centimes le kilogr. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

Le *Musée religieux*, fondé par Mgr de Bonald, dans la cathédrale de *Notre-Dame-du-Puy* en Velay, possède deux grandes *bougies d'encens*, très-anciennes, qui sont formées au moyen d'une toile roulée, après avoir été enduite d'une cire odorante. Les chroniques an-

ciennes du *Velay* prétendent que ces deux bougies servirent à la consécration de cette église par les anges. Toutefois les mêmes chroniques, et entr'autres la *Felleyade*, par *Hugues d'Avignon*, font connaître que des *princes de la Chine* étaient venus en pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy. Il serait assez curieux qu'ils eussent déposé aux pieds des autels de la Vierge de Notre-Dame-du-Puy les bougies d'encens dont nous venons de parler.

(18) « Le poumon, dit le savant docteur BUREAU - RIOFFREY, dans un ouvrage sur la *phtysie pulmonaire*, qu'il a présenté en 1846 au Congrès scientifique de Marseille, dans lequel il fait connaître l'usage de certaines fumigations *bechiques* ou *pectorales*; le poumon, cet organe éminemment vital, est aussi l'organe qui, pendant la vie, reçoit le plus d'atteintes. La moitié de l'espèce humaine périt par les poumons. »

» Les rhûmes, dit encore le célèbre médecin anglais BUCHAN, les rhûmes tuent plus de monde que la peste. En signalant les bons effets des fumigations aromatiques, le docteur BUCHAN rapelle l'exemple d'un soldat vigoureux de 26 ans qui, après une fluxion de poitrine terminée par la suppuration, crachant le pus, miné par une fièvre lente, devenu d'une maigreur excessive et abandonné des médecins, fut guéri en 15 jours par des fumigations aromatiques balsamiques, répandues sans cesse dans l'air de son appartement.

(19) *L'Illustration*, journal universel, dans un de ses numéros de 1846, où il est question de l'exposition publique des produits de l'industrie chinoise apportés en France par la délégation commerciale, donne la description et les dessins des divers costumes portés par les Chinois, ainsi que ceux de tous leurs ustensiles, leurs armes, leurs instrumens de musique, etc.

Dans d'autres expositions publiques des produits chinois, qui ont eu lieu à Lyon et à Nîmes en 1847, nous avons vu des costumes chinois formés au moyen de diverses étoffes plus ou moins bizarrement assemblées, des chapeaux, des bonnets, des souliers, des tissus et une foule d'objets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

(20) La population des dix-huit provinces de la Chine, d'après le relevé officiel fait en 1828, s'élève à 360,270,897 habitans. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

(21) Le seul numéraire qui soit à présent d'un usage général dans toute la Chine, est une petite monnaie faite d'un mélange de cuivre et

de *toutenague* (*cuivre blanc chinois*), qui ne vaut environ que la 1200^e partie d'une piastre de 6 francs, soit 5 millièmes de franc. Cette monnaie s'appelle en chinois *li*, ou plus généralement *tsien*, en anglais *cash*. Elle est circulaire, de la grandeur d'une pièce de 1 franc, percée au milieu d'un trou carré, au travers duquel on passe un lien pour les réunir par paquets de cent. Cette monnaie, qui est fondue, porte d'un côté une devise relative à la dynastie régnante, avec le nom de cette dynastie sur le côté gauche du trou, et celui du monarque régnant du côté droit. Sur le revers se trouve le nom du règne avec les deux mots : monnaie courante. (*Manuel du Nég. en Chine*, p. 153.)

(22) Le commerce anglais est celui qui a conquis le plus d'importance en Chine, et qui s'y est formé une clientèle et des habitudes fort anciennes. (*Manuel du Nég. français en Chine.*)

(23) Parmi ces innombrables misères de tous genres qui en France affligent aujourd'hui l'humanité, il n'en est certainement pas qui soient plus dignes de fixer l'intérêt de l'observation et de la science, que ces *maladies de poitrine* qui étioient, ravagent et déciment nos populations, surtout celles des contrées marécageuses ou mal saines; et cet autre fléau non moins redoutable encore, qui exerce de si grands ravages sur l'état physique et moral des hommes; nous voulons parler de cette *manie de fumer le tabac* qui s'est emparée depuis quelques années de toutes les classes de la société.

Tout en satisfaisant cette habitude de fumer qui tend à se répandre d'une manière si prodigieuse; ne serait-il pas possible, en France, comme cela se pratique en Chine d'une manière si générale, de trouver dans cette *fumo-manie* même un moyen de remédier aux maladies de poitrine, en corrigeant, en adoucissant l'âcreté du tabac par des mélanges heureusement combinés de *benjoin*, d'*oliban* ou de substances aromatiques, balsamiques exotiques ou indigènes analogues? on arriverait bien certainement de cette manière à modifier l'air dans les appartemens et dans les lieux publics, et de cette manière, le tabac, au lieu de devenir un fléau, serait un moyen d'agrément et, en définitive, deviendrait un bien pour l'humanité.

Quant à ce troisième fléau de l'humanité, la *fureur des procès* et des contestations, les racines en sont trop profondes, elles ont trop pénétré dans l'esprit des populations de certaines contrées de la France, qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'y porter re-

mède. Toutefois, il est juste de le dire, on remarque une grande amélioration de ce côté depuis quelques années, et on tend à porter les différens devant des *arbitres*, *amicales compositeurs* choisis par les parties, seul moyen de terminer tous les procès sans frais.

Et, en effet, pour peu qu'on examine avec attention les contestations qui naissent parmi les hommes et qui deviennent la cause des procès, on trouve que presque toujours ces contestations prennent naissance soit dans les *conventions privées*, c'est-à-dire faites entre particuliers, soit dans les *conventions publiques* ou *authentiques*, c'est-à-dire passées devant les administrateurs et les notaires.

Pour empêcher les fausses interprétations que les parties contractantes pourraient essayer de donner au sens des termes renfermes dans les conventions et leur ôter la possibilité d'avoir recours aux moyens judiciaires, voici une *formule compromissoire*, une *clause d'arbitrage volontaire*, devant laquelle (sauf quelques très-rares exceptions de quelques cas de police d'assurances ou autres de ce genre où l'une des parties se trouvait lésée par la clause compromissoire de l'arbitrage) tous les tribunaux, nonobstant *l'article 1006 du code de procédure civile*, ont toujours déclaré leur incompétence et maintenu la validité de cette clause, attendu que les conventions font la loi des parties :

« Toutes contestations qui pourraient s'élever au sujet des présentes
» conventions seront jugées par *deux arbitres amiables compositeurs*,
» choisis par les parties, qui au besoin auront la faculté de nommer un
» *tiers-arbitre* pour les départager; dans le cas où l'une des parties re-
» fusât de nommer son arbitre, ou que les arbitres eux-mêmes ne
» s'entendissent pas pour la nomination du tiers-arbitre, sur simple re-
» quête, ces arbitres seront nommés d'office soit par le président du
» tribunal civil ou du tribunal de commerce; soit au besoin par le juge
» de paix du canton. Ces arbitres seront dispensés de toutes règles de
» droit, de toutes formes de procédure, leur jugement sera définitif,
» et les parties s'interdisent de révoquer les arbitres avant la reddition
» de leur jugement, renonçant formellement à tous moyens d'opposi-
» tion, de voies d'appel, de requête civile ou de recours en cassation, et
» promettant de respecter la décision des arbitres. »

Séance du 1^{er} Mai.

M. Brun, membre non résidant, donne lecture de l'épître suivante :

LES CHAMPS.

Épître à M. Gaston DE LABAUME, Président de la Société d'Agriculture du Gard, Conseiller à la Cour Royale et Membre de l'Académie de Nîmes.

Il est des cœurs amis du silence et de l'ombre,
Qui recherchent les bois, et sous leur dôme sombre
Se plaisent à rêver; qui, près des clairs ruisseaux
Où le saule incliné s'arrondit en arceaux,
Laissent prendre l'essor à leurs vagues pensées,
Aux longs soupirs des vents languissamment bercées.
La champêtre nature a pour eux mille appas;
Capricieux mortels ils égarent leurs pas
Tantôt sur le rocher aux croupes désolées,
Tantôt sur le gazon des humides vallées,
Ou sur la grève aride où l'autan vient mugir,
La vague bouillonner, la tempête rugir.
Oh! comme avec transport leur âme ardente et pure,
Ecoute ce concert de toute la nature,
Voix, murmures, clameurs, mystérieux accens
Qui montent vers le ciel en hymnes ravissans.
Tel jadis cet amant des agrestes merveilles,
Virgile, leur vouant et son culte et ses veilles :
« Puissé-je, disait-il, n'aimer que les forêts,
» Le fleuve des vallons, les fertiles guérêts,
» Et sans qu'un vain renom enflamme mon envie,
» Au bord des fraîches eaux voir s'écouler ma vie!
» Que ne puis-je fouler les champs du Sperchius,
» Tranquille, m'abriter dans les antres d'Hémus,
» Et sous les bois pendans que sa cime projette!
» Que joyeux je m'sseye aux pentes du Taygette

• Où des filles de Sparte un frénétique essaim
• Court et chante le Dieu protecteur du raisin. (1)

Vous le savez aussi; le tendre et doux Horace,
Déliat dans ses goûts, paresseux avec grâce,
Adorait la campagne, et ses vers enchanteurs
Nous le montrent tantôt errant sur les hauteurs
De sa chère Sabine ou du vert Lucretile;
Tantôt orné de lierre et de rose fragile,
Savourant mollement, en un repos obscur,
L'air tiède et parfumé des rochers de Tibur.
J'aime à le voir surtout peindre de couleurs vives,
L'Anio qui murmure et fuit entre ses rives,
A le voir, lorsqu'assis sous un blanc peuplier,
Ou sous un vaste chêne au dôme hospitalier,
Il verse à flots mousseux dans sa coupe riante,
D'un Falerne vieilli la liqueur pétillante.

Deux penseurs parmi nous, sublimes et touchans,
Ont décrit avec charme, ont fait aimer les champs.
C'est Rousseau dont la prose ardente et colorée
S'élançe avec vigueur par le goût épurée.
Il peignit la nature, et dans tous ses portraits,
Large et fier, la marqua d'ineffaçables traits.
L'autre, c'est Bernardin, doux et calme génie
Qui chanta vos amours, ô Paul, ô Virginie!
Et qui d'un ton si vrai racontant vos malheurs,
De nos yeux attendris fit couler tant de pleurs.
Bernardin, c'est l'ami de la muse champêtre;
Jadis de ses autels il eût été le prêtre.

• Chantre de la nature, épris de ses beautés,
Il aime à s'enfoncer aux bois infrequentés,
A contempler au loin, dans l'horizon sans bornes,
Le sauvage Océan, les solitudes mornes,
Les torrens déchainés, les nuages mouvans,
• Les rocs anfractueux et battus par les vents,
Les grands fleuves roulant dans leurs canaux obliques,

(1) *Georg.* Liv. 2.

Et le sombre réseau des forêts druidiques.
Mais lorsqu'au doux printemps des souffles embaumés
Ouvrent des jeunes fleurs les bourgeons ranimés,
Oh! qu'avec plus d'amour son œil contemple encore
Ces campagnes qu'avril de sa pompe décore,
Et ces prés tout brillans, sous un jour vif et pur
D'albâtre et d'incarnat, d'émeraude et d'azur,
Son âme qui s'élève aux sphères infinies,
De la terre et des cieux nous dit les harmonies,
Et de là redescend jusqu'à l'humble gazon
Où la larve insensible a construit sa prison.
Toute plante à ses yeux révèle ses mystères,
Sa vertu bienfaisante ou ses sucs délétères,
Et l'insecte qui vole à ses joyeux ébats,
Lui dévoile ses yeux, ses amours, ses combats (1).

Hommes des champs, voilà vos penseurs, vos poètes,
Puissent-ils embellir vos tranquilles retraites!
Laissez-leur partager vos agrestes loisirs;
Leur commerce enchanteur doublera vos plaisirs.
Ces penseurs éloquens, oh! si j'en crois ma muse,
Vous les aimez aussi, vous, pour qui je m'amuse
A crayonner ces vers, et peut-être parfois,
Errant, leur livre en main, aux lisières des bois,
Vous avez savouré de leur frais paysages
Le coloris divin, les riantes images.
Mais je le sais aussi : Plein de solidité,
Votre esprit dans les champs a vu l'utilité,
Le côté producteur, et la culture habile
Enrichit par vos soins le sol le plus stérile.
C'est bien. Tel autrefois le chantre des Romains
Dans l'art de Triptolème instruisant les humains,

(1) Bernardin de Saint-Pierre est véritablement le poète de la campagne. Nous n'ignorons pas qu'il a abusé des hypothèses et surtout de son système des harmonies, et que comme savant il a beaucoup d'erreurs. Fort souvent son imagination l'égare; mais lorsqu'il peint le réel et en particulier la nature agreste, il épanche la poésie à pleins bords, et orne de couleurs aussi suaves qu'éblouissantes les objets de ses descriptions.

Et par de doux récits égayant sa patrie ,
Lui parlait du vieillard dont l'heureuse industrie,
Sur les bords du Galèse , avait par ses labeurs ,
Du fond d'un sol pierreux , vide d'ombre et de fleurs ,
Fait surgir les moissons , les arbres , la verdure ,
Et changé de ce sol l'inféconde nature.
Ainsi l'agriculteur , s'il est intelligent ,
Actif , peut par sa veille et son soin diligent ,
Sur une terre ingrate accomplir des prodiges.
Son travail , sa sueur , voilà ses seuls prestiges ;
Il peut , sur son sillon incessamment penché
En retirer ces biens et ce trésor caché
Que d'Esopé indiqua l'ingénieuse fable .
Vers ce prix envié , ce trésor véritable ,
Votre haute raison , ami , guide son bras ,
Et dans l'àpre sentier illumine ses pas .

Etudiez le sol , dites-vous . Votre terre
Est dans ses élémens ou pesante ou légère ;
Sachez l'apprécier . Ici le pur froment
Sur l'argile qu'il aime ondule mollement .
Là , le trèfle plongeant dans la profonde arène ,
De panaches de feu tapisse au loin la plaine .
Là-bas sur les coteaux , dorés par le soleil ,
La vigne avec amour suspend son fruit vermeil .
Ce roc veut l'olivier . L'utile parmentaire
Propage mieux ici sa bulle nourricière .
Dans ce sol ameubli le colza prend l'essor ,
Ici rit le sainfoin , là , le mélilot d'or .
Sur ce terrain profond supprimez la jachère ;
Qu'après les blés mûris la plante fourragère
Sous le tranchant du fer y tombe à flots pressés .
Utilisez ces eaux qui par les longs fossés
Vainement vont se perdre en d'impurs marécages ;
Dirigez mieux leur cours , vous verrez ces feuillages
Et ces prés jaunissans tout-à-coup reverdir ,
Ces espaliers sourire et ces fleurs resplendir .
Dès l'aube , dans la ferme où tout sur vous repose ,
Assidu surveillant explorez toute chose .
Visitez vos chevaux , souvent regardez-les ;

Constatez chaque jour si la main des valets
Fait grincer sur leurs flancs les pointes de l'étrille,
Et si de vos greniers le foin ne se gaspille ;
Car de vos intérêts ces gens peu soucieux,
Infidèles parfois, craignent surtout vos yeux.
Il en est cependant (sachez les reconnaître)
Qui méritent l'estime et l'éloge du maître :
Gardez ces serviteurs probes et vigilans,
Veillez sur vos troupeaux, soit lorsqu'ils vont, bêtans,
Pâturez et bondir dans l'herbe des prairies ;
Soit lorsque sous l'auvent des chaudes bergeries,
Dans le vase élargi, beau de sa propreté,
Leur mamelle vous donne un nectar argenté.
Multipliez l'engrais ; c'est le sel de la terre,
Sans lequel tout languit, par lequel tout prospère ;
Puis, demandez qu'avril secondant vos efforts,
De sa pluie à vos blés prodigue les trésors.
Rien ne réjouira vos plaines amendées
Comme avril, vous versant ses fertiles ondées ;
C'est le mois bien-aimé dans le rustique enclos.
Lorsque son urne humide épanche au loin ses flots,
L'homme des champs s'égaie ; et ce bienfait céleste
Répand l'enchantement sur sa demeure agreste.
Mais vous-même aidez-vous, par d'assidus travaux
Domptez ce sol rebelle, et que vos forts chevaux
Rompant avec le soc sa surface durcie,
Exposent au soleil son argile épaisse.
Sans relâche extirpez ce vivace chiendent,
Et l'herbe parasite, au feuillage abondant ;
Le terrain fécondé par l'active culture
De vos rudes labeurs vous paîra sans mesure.

Tel est votre discours, ami ; tel est du moins
Le sens de vos conseils et le but de vos soins.
L'agriculture en vous aime son interprète ;
Moi j'ai rêvé parfois que j'en suis..... le poète,
Rimeur contemplatif, errant au bord des eaux,
Pour écouter la bise et le chant des oiseaux,
A son joyeux lever surprendre la jeune aube
Qui secoue aux bosquets les perles de sa robe,

Ou regarder la nue, ou cadencer des vers
Sur l'éclat du printemps ou l'horreur des hivers.
Vous le savez, ami : l'harmonieux Virgile
A ses deux agrémens mêle toujours l'utile.
Si parfois nonchalant il rêve au coin des bois ,
Bientôt de l'art agreste il révèle les lois ,
Aux plus obscurs détails met un charme suprême ,
Et peint d'un noble vers la charrue elle-même (1).

Autres temps, autres mœurs. Le poète, en nos jours,
Cherche et veut l'idéal et partout et toujours.
Dédaigneux il sourit au mot d'agriculture.
Nommez-lui l'infini, l'éternelle nature,
Les cieux, l'immensité, ces océans sans bords,
Les soleils, l'idéal, il vous comprend alors.
Pareil au vieux Fingal, à ses bardes sauvages,
On dirait qu'il habite un palais de nuages.
Que parlez-vous d'engrais lorsqu'au plus haut des airs
Il entend je ne sais quels suprêmes concerts,
Incénarrables sons, notes vagues, étranges,
Echos de l'*Hosanna* que murmurent les anges !
A ses mondes d'azur pensez-vous l'arracher ?
A notre globe étroit son pied craint de toucher.

Un génie inspiré, majestueux, sublime,
Roi de tous ces penseurs esclaves de la rime,
Vers ces abstractions dont il est trop épris,
A d'un siècle rêveur entraîné les esprits.
Qui ne connaît son nom ! ce roi, c'est Lamartine ;
Entre ses doigts frémit une harpe divine ;
Et parfois aux vallons, sur la grève des mers,
Il chante, et sa parole au bruit des flots amers,

(1) Chaque fois que je lis dans les *Georgiques de Virgile* la description de la charrue, je me prends à admirer l'art suprême de ce grand poète dont le génie se pliant à tous les tons savait tout orner et embellir. Les diverses pièces d'une charrue, un timon, un soc, un coutre, un joug, un manche, sont des choses bien communes ; le poète a su en tirer toutefois de l'élégance et de l'harmonie ; et cependant l'exacte vérité n'a rien perdu à cette description. C'est le triomphe du génie poétique, dirigé et éclairé par le goût.

Peint le sombre Océan , tout blanchissant d'écume ,
Et la nuit qui se lève et l'astre qui s'allume ,
Les mondes par milliers dans l'éther répandus ,
Et les cieus infinis comme un voile étendus.
Tel autrefois Platon..... Mais , ô Muse , silence.
Vers de trop hauts objets la liberté s'élance ;
Reviens , et délaissant Lamartine et Platon ,
Reprends de ton épître et l'allure et le ton.

Où , comme vous , ami , dans les vertes campagnes ,
Au sein des creux vallons , aux sentiers des montagnes ,
J'aime , loin du fracas d'un monde décevant ,
Lorsque l'hiver expire , à m'en aller rêvant.
Qu'ils sont doux les parfums qu'aux pentes des collines
Sur nos pas embaumés versent les aubépines !
Tout chante et tout s'émeut sous la tiède chaleur ,
L'oiseau dans la forêt , l'abeille dans la fleur.

Aux bords de la Provence et dans la vaste plaine
Où court le Rhône , il est un modeste domaine ,
Terrain souple et fécond qu'avec des soins constans ,
Mon père bien-aimé cultiva quarante ans.
Là , je viens quelquefois , aux heures nonchalantes ,
Respirer dès le jour l'arôme pur des plantes ,
Et par l'humble fenêtre entr'ouverte au midi ,
Boire du doux soleil le rayon attiédi.
Là , de mon nauriac (2) j'entends crier la roue :
Dans les larges bassins l'eau s'épanche et se joue ,
Jaillit sur les gazons , et va désaltérant
La fève farineuse et le pois odorant.
J'aime à voir sous la faux tomber les hautes herbes ,
Du froment nourricier s'amonceler les gerbes ;
Et puis lorsque juillet nous darde ses rayons ,
Quand des vapeurs de feu dansent sur les sillons ,
A regarder bondir sur la moisson foulée
Des chevaux tournoyans la ronde échevelée.
Alors des verts rameaux je recherche l'abri.

(2) Puits-à-roue en fer , appelé *Nauriac* , du nom de l'inventeur.

Près des rives du fleuve il est un coin chéri,
Ecarté, solitaire, où pendent les vieux saules
La vigne à leurs sommets court en lianes folles,
Et de ses entrelacs y forme un dôme épais,
Asile de fraîcheur, de silence et de paix.
Sous ce toit arrondi que le zéphir balance,
S'arrête avec amour ma pensive indolence,
Là, parfois je relis l'Homère des Romains,
Cependant que là-bas, sur les poudreux chemins,
Dans les foins embaumés, près des vertes charmilles,
Au bruit des chars pesans, aux cris des jeunes filles,
De travailleurs s'avance un peuple haletant,
Courbé sur son labeur, mais joyeux et chantant.

Heureux qui loin des bruits d'une vie inquiète,
S'isole dans l'enclos d'une agreste retraite !
La terre à tous ses vœux répond avec bonté.
Mais par ses vains désirs à tout heure emporté,
Inconséquent, léger, capricieux, mobile,
L'homme au milieu des champs redemande la ville.
Et puis quand la cité le retrouve en ses murs,
Il rêve la campagne et ses plaisirs si purs,
Et se dit comme Horace : Oh ! quand te reverrai-je ?
O ma maison des champs ! Paisible, quand pourrai-je,
A l'étude occupé, dans l'ombre enseveli,
De mes jours soucieux y savourer l'oubli ?

Tel est l'homme. Moi-même, il faut que je l'avoue,
Dans ces prés, dans ces bois, que j'aime et que je loue,
Quand je m'en vais errant, un vague souvenir,
Cette mobilité qu'on ne peut définir,
Ce goût du changement que nos âmes recèlent,
Dans le bruit des cités tout-à-coup me rappellent.
Qu'il est doux, dis-je alors, de revoir ses amis,
Son foyer, ses voisins, à nos banquets admis.
De reprendre avec eux ces mille causeries
Ou pette en courant le sel des railleries,
De rentrer dans la ville aux vivans carrefours,
Dans ce monde qu'on fuit et qu'on cherche toujours !

Mais de tous ces objets mon âme enfin lassée

Vers le gazon des bois ramène sa pensée ;
Et je m'écrie : O vous qui charmiez mes beaux jours ,
Forêts , vallons , soyez mes dernières amours ;
Puissé-je reposer sous vos calmes ombrages ,
Comme en un port tranquille , abrité des orages ,
Où le cœur , libre enfin de ses ambitions ,
N'entend plus bouillonner les folles passions ;
Ou le poète chante et benit et soupire ,
Et vient se retremper devant Dieu qui l'inspire.

M. d'Hombre-Firmas communique une notice sur l'ancienne église de *Notre-Dame d'Alais* :

« Il y avait très-anciennement à Alais , dit-il , une église consacrée à Notre-Dame , elle a disparu sans laisser le moindre vestige (1). Les archives de la commune que j'ai fouillées n'en font aucune mention ; les Alaisiens les plus vieux que j'ai questionnés n'en avaient pas même entendu parler.

» Cette église était vers le milieu de la Grand'Rue , au coin à droite de la ruelle qui monte à la place , et porte depuis le nom de Notre-Dame , ce que le public attribue à une madone placée jadis dans une niche à son entrée. Je me rappelle l'avoir vue.

» Peu de mes concitoyens savent qu'il y a deux siècles et demi , un aïeul de ma femme faisant réparer sa maison , sise en cet endroit , trouva , en creusant sa cave , de gros murs en pierre de taille , des dalles et des colonnes , qu'il employa pour faire de nouvelles constructions. Les colonnes entières lui servirent pour soutenir son escalier et une petite terrasse au-dessus , démolie il y a une soixantaine d'années pour bâtir un petit appartement. Quatre de ces colonnes furent conservées dans l'escalier actuel ; elles sont en pierre d'Euzet , d'une seule pièce de 2 m. 15 de longueur et de 0 m. 22 de diamètre ; leurs chapiteaux , fort simples , n'offrent rien de remarquable. Ils ont 0 m. 32 de hauteur ainsi que les bases.

» J'ai deux morceaux gothiques découverts il y a quelques années ,

(1) La *Gleizette* (petite église) , bâtie au commencement du XII^e siècle , a également disparu , mais récemment , parce qu'elle était au bord des prés , loin de la ville. Nous avons vu il y a trente ans le pourtour de ses fondations.

qui se rattachent à l'église Notre-Dame ; je vais les faire connaître pour appuyer ce que j'ai annoncé.

» Le premier est un chapiteau historique trouvé par feu M. Bonnel-Genoyer, à qui j'avais vendu la maison de ma femme, située, comme je l'ai dit, sur l'emplacement de l'ancienne église. Il est grossièrement sculpté et fort mutilé ; je l'ai cependant fait lithographier ; la société pour la conservation des monumens recommande à ses membres de faire des esquisses fidèles de tous les objets dits accessoires dépendant des anciennes églises, et ces figures suppléeront d'ailleurs à ma description.

» La hauteur de ce chapiteau est de 0 m. 4, et son collet a 0 m. 4 de diamètre ; il est arrondi ainsi que les ornemens de feuille d'acanthé qui en partent et s'élèvent à 0 m. 1. Au dessus le chapiteau, à peu près carré, est représenté la Nativité de Notre-Seigneur.

» Sur le côté le mieux conservé on voit l'Enfant-Jésus couché dans une crèche, mais non pas nu et sur la paille, comme on le peint communément ; il est coiffé et enveloppé avec une couverture fort bien drapée, que sa sainte mère, debout au milieu du relief, semble arranger. Ce qui est un peu extraordinaire, elle est moins grande et moins forte que son fils ; peut-être pour marquer la divine puissance de celui-ci. Une guérite ou tourelle avec des créneaux sculptés en dessus, est aussi un signe de sa domination.

» La seconde face du chapiteau représente encore Jésus dans son berceau attaché de ses liens croisés sur ses langes : un bœuf le réchauffe de son haleine, et sous la crèche sort une autre tête, qui doit être l'âne supposé couché.

» La Ste-Vierge assise présente vraisemblablement son enfant à l'adoration des bergers, qui pouvaient être figurés vis-à-vis d'elle et qui ont été brisés. Je l'ai présumé, parce que le relief qui suit est l'Adoration des rois Mages, et qu'à l'angle qui les sépare, un ange, les ailes déployées sur les deux faces attenantes, s'élance pour annoncer aux peuples et aux rois la venue du Messie.

» La première figure de cette troisième face est évidemment un des trois Mages. Sa tête portait une couronne et il a des colliers en broderies sur la poitrine ; il tient le présent qu'il veut faire à Jésus sous le bras gauche, et applique sa main ouverte sur son cœur. Les deux a

tres rois ont été mutilés. Il ne reste que le bas de leurs robes et leurs pieds.

» Le quatrième côté représente l'Enfant-Jésus nu (la tête manque), les bras croisés sur la poitrine, dans un grand vase à pied que la Ste-Vierge soutient d'un côté; sur le bord opposé sont deux mains ouvertes d'une figure qui paraît être saint Joseph, dont il n'existe que l'extrémité de la tunique et les pieds. La partie supérieure de ce relief est décorée d'ornemens d'architecture et couronnée de créneaux qui font penser que la scène se passe dans le Temple. Attendraient-ils la circoncision, ou bien le vase à pied serait-il un calice dans lequel Jésus est offert en holocauste, par ses parens, pour notre salut?

» M. Faucher, négociant, dont la maison est dans le voisinage de l'ancienne église Notre-Dame, trouva, en démolissant un vieux mur, une inscription gothique sur une plaque de marbre blanc fracturée, qu'il me donna (1). Les caractères m'ont paru curieux, bien incisés; je l'ai tamponnée et réduite au huitième.

» En tête, au milieu de la pierre, est taillé en bosse un agneau portant une croix, symbole de Notre-Seigneur ou de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse d'Alais; à gauche, sont aussi en relief les armoiries de cette ville, une aile en demi-vol. On ne peut conjecturer ce qui faisait à droite le pendant de cet écu.

» Il est facile d'apprécier la largeur de la plaque, mais rien n'indique sa hauteur, ni, par conséquent, l'étendue de l'inscription qui remonte à l'an 1209. Le style du chapiteau est à-peu-près de la même époque à laquelle appartiennent plusieurs fondations rappelées dans ma première notice sur Alais.»

Séance du 15 Mai.

M. le président dépose : 1° Deux volumes offerts en hommage par la Société des Antiquaires de Normandie ; 2° un Recueil de la Société

(1) Cette inscription provenait vraisemblablement de l'église voisine. Les deux morceaux que j'ai aurais été employés comme cales pour placer un dessus de porte. M. Faucher chercha vainement ce qui manque.

académique de Bayeux ; 3° un numéro des *Annales de la Sarthe* ; 4° un nouveau numéro du journal intitulé : *Génie civil*.

M. de La Farelle adresse à l'Académie un exemplaire de la seconde édition de son ouvrage intitulé : *Du Progrès social*.

M. Pelet lit la note suivante sur un cippe votif récemment trouvé à Caveirac :

CIPPE VOTIF DÉCOUVERT EN 1846.

« Sur les limites des garrigues de Caveirac , au bord du chemin de Sauve , on a découvert , il y a quelques mois , à cinquante centimètres au-dessous du sol , un cippe quadrangulaire en pierre de Lens , formant une pyramide tronquée de 0^m 80 d'élévation , avec base et corniche taillées dans le même bloc. Les faces opposées sont égales entre elles ; les plus grandes ont 0^m 24 à la base et 0^m 15 à l'extrémité supérieure , et les autres 0^m 16 à leur partie inférieure sur 0^m 13 à leur sommet.

» Voici ce que ce monument offre de remarquable :

» Sur l'un des grands côtés , qu'on doit considérer comme la face antérieure , on voit , au bas , un coq qui semble manger ; un peu au-dessus de lui se trouve une tortue portant sur son écaille un vase d'une forme élégante d'où s'élançe une baguette entourée de fleurs à laquelle s'entrelacent deux serpens dont les têtes se dirigent vers une patère. A la partie supérieure de l'encadrement dont ce bas-relief est entouré on lit le mot IVLIVS , suivi d'un autre nom dont on ne distingue maintenant que le jambage de la première lettre ; le sigle du *votum solvit libera mente* , V. S. L. M. est tracé au-dessous.

» La face postérieure présente également un vase dont la forme n'est pas la même que celle du précédent ; la tige de fleur qu'il renferme se termine par deux têtes semblables coiffées de pommes de pin sur lesquelles repose un vase qui couronne cet assemblage. La dégradation de l'extrémité du cippe ne permet pas d'en lire l'inscription , mais les lettres V. S. L. M. , qu'on voit au-dessous , indiquent assez qu'elles étaient aussi , comme sur la face antérieure , précédées d'un nom propre.

» Les faces latérales , parfaitement semblables entre elles , sont ornées d'une tige de fleur sortant d'une palme et qu'une autre palme couronne à son extrémité supérieure.

» La forme des lettres de ce monument nous fait penser qu'il a été

exécuté peu de temps après l'invasion des Romains; si cette opinion était fondée, elle ajouterait au mérite des bas-reliefs que des ouvriers gaulois auraient exécutés à une époque où ils ne pouvaient guère produire que des ébauches grossières.

» Mercure avait un culte de prédilection dans les Gaules, si l'on en juge par le grand nombre de monumens qu'on y avait élevés à ce Dieu; l'interprétation que nous allons donner aux bas-reliefs de notre cippe nous fait supposer que c'est à cette divinité et à Maïa, sa mère, qu'avait été adressé le vœu qui a fait l'objet de son érection.

» La fable nous dit que : « Mercure ayant un jour rencontré deux » couleuvres qui se battaient, il les sépara avec sa baguette autour de » laquelle elles s'entrelacèrent »; cette allégorie, que nous trouvons sur notre cippe, est devenue, sous le nom de caducée, l'attribut principal de Mercure; plus tard, on a exprimé la diligence nécessaire à ce Dieu en ajoutant des ailes au caducée; on en fait aussi le symbole de la prudence et de la paix.

« Mercure, dit Apollodore, ayant trouvé à l'entrée de sa caverne » une tortue qui broutait l'herbe, il la prit, vida tout le dedans, mit » sur l'écaïlle des cordelettes de peaux de bœufs, en fit un instru- » ment qu'on appelle la lyre et auquel les Romains donnaient le nom » de *testudo* parce que sa forme approchait assez de celle de l'écaïlle » d'une tortue ». Quelques auteurs ont pensé que le pétase de Mercure était fait d'une écaïlle de tortue, ce que divers monumens semblent confirmer; quoi qu'il en soit, la tortue est devenue un des attributs de ce Dieu; on en a fait aussi le symbole du silence et de la lenteur, mais ce n'est pas probablement sous ces rapports symboliques qu'il a été donné au Dieu de l'Eloquence, messenger de l'Olympe, à moins toutefois qu'en cette dernière qualité il ne soit le signe du secret qu'il devait garder.

Lucien fait dire à Mercure : « Y a-t-il dans le ciel un Dieu plus » malheureux que moi, puisque j'ai tout seul plus d'affaires que tous » les autres Dieux ensemble? Premièrement, il faut me lever au point » du jour pour nettoyer la salle du festin et celle des assemblées. » Après cela il me faut trouver au lever de Jupiter pour prendre ses » ordres et les porter de côté et d'autre. Au retour, je sers de maître- » d'hôtel et quelquefois d'échanson; au moins faisais-je ce métier » avant la venue de Ganymède; mais ce qui m'incommode le plus,

» c'est que la nuit même, lorsque tout le monde repose, il me faut conduire un convoi de morts aux Enfers et assister à leur jugement, » comme si tout le jour je n'étais pas assez occupé à faire le métier de sergent, d'athlète, d'orateur et plusieurs autres semblables. »

» La vigilance que réclamaient toutes ces fonctions a fait donner à Mercure le coq pour attribut.

» Un grand nombre de statues de cornaline et de pierres gravées représentent ce Dieu ayant à ses pieds une tortue, un coq et un bélier, parce que les troupeaux étaient sous la protection de Mercure.

» Les Romains croyaient que Mercure était fils de Jupiter et de Maia, à laquelle ils avaient consacré des autels et des temples sous le nom de la bonne déesse et de Cybèle. « Selon Macrobe, c'était de Maia que le mois de mai avait pris son nom, et à cette époque ceux qui se livraient au commerce lui offraient des sacrifices en même temps qu'à son fils afin de se les rendre favorables. » Notre cippe votif, décoré de pommes de pin consacrées à Cybèle, ayant sur toutes ses faces des fleurs mêlées aux attributs de Mercure, ne semble-t-il pas indiquer la double consécration dont parle Macrobe ?

» Peut-être que ce vœu fut adressé à Mercure et à Maia par deux frères, caractérisés par ces deux têtes qui sortent d'une même tige, ainsi que par le *votum solvit libera mente* répété sur chacune des faces principales du monument au-dessous des noms que le temps n'a pas voulu nous transmettre.

» La multiplicité des fonctions que les Romains assignaient à Mercure, le fit confondre par les Gaulois avec leur *Teutatès* auquel ils donnaient les mêmes attributions, et la politique adroite des conquérans parvint ainsi sans peine à faire adopter aux vaincus le culte et le nom de cette divinité sans froisser les premières idées religieuses de ce peuple nouvellement soumis. Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les Gaules une si grande quantité de monumens consacrés à une divinité aussi universelle que *Teutatès* ou *Mercure* dont la mythologie romaine semblait encore augmenter la puissance. »

La séance est terminée par la lecture d'une dissertation de M. Isidore Brun sur l'*esprit* :

« L'esprit, dit M. Brun, ce souple et charmant protégé, orne de teintes vives et gracieuses des matières et des points rebattus, vieillis

même , mais qu'il sait colorer et rajeunir à son gré. Loin de lui surtout l'affectation et le pédantisme ; ces deux grimaçantes figures qui rassasient d'ennui et de dégoût, lorsqu'elles croient plaire et enchanter. Le purisme est aussi son antipode ; le purisme , ce ridicule grammairien toujours aux aguets de nos paroles. Le véritable esprit vit de naturel et même de simplicité ; mais de cette simplicité qui est sœur de l'élégance et de la distinction. Rien de plus simple , par exemple , que le style de M^{me} de Sévigné. Cependant , sous ce laisser-aller de la forme et de la pensée , sous cette expansion abondante d'une âme qui se livre à toutes les impressions du moment , perce je ne sais quoi de délicat et d'exquis , aussi distant de la recherche que de la vulgarité.

» Parfois il y a dans le langage d'un homme d'esprit certaines petites négligences dont un puriste s'effaroucherait , mais qui semblent n'être qu'un charme et qu'une grâce de plus. On les lui pardonne d'autant plus volontiers qu'on sait fort bien qu'elles ne sont pas le résultat de l'ignorance , mais une conséquence de ce naturel aimable qui peut faillir à la syntaxe à force d'aisance et d'abandon. On trouve dans La Fontaine bon nombre de rimes insuffisantes, des locutions et des ellipses en hostilité peut-être avec les principes grammaticaux, mais où abonde et rayonne la poésie. Le pédantisme a parfois rayé tout cela de son ongle grossier et lourd ; mais le pédantisme avait tort ; car que faisait-il en ceci , si ce n'est d'appliquer un cadavre sur le corps gracieux, et, pour ainsi dire , tout aérien d'un sylphe ?

» Un homme d'esprit, on ne saurait en douter, possède à fond la connaissance de sa langue ; et tout d'abord, et par cela même, on le distingue de certains parleurs de société qui cachent sous un vernis de brillante apparence le vide et la pauvreté de leurs idées. On en a vu de ces prétendus causeurs ne pas savoir même l'orthographe. Mais écoutez la parole de l'homme véritablement spirituel. Elle coule avec une facilité qui ne coûte rien à la propriété des termes et à la pureté de l'expression. S'il sème de fleurs son élocution, il ne le fera jamais qu'à propos, car la prétention de montrer de l'esprit détruit ou déprécie considérablement celui que la nature nous a donné et celui que l'étude nous a acquis. Souvenons-nous de ce mot d'un poète :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

» La rhétorique est un art brillant et très-utile, sans doute, mais gardez-vous d'en abuser. Aidée d'un peu de morgue et de suffisance ..

elle peut faire d'un homme instruit le plus insupportable des ennuyeux, un pédant.

» Le mot le plus simple, le plus vulgaire même, arrivera souvent sur les lèvres de l'homme d'esprit; mais il saura le placer de manière à lui donner de la valeur et du relief, et ce qui ne serait que plat ou grossier chez un autre, prendra, en passant par sa bouche, de l'élégance sans afféterie, de l'originalité sans exagération. Attentif et habile à mesurer son discours à l'importance ou à la frivolité de l'entretien, il variera les formes de son langage, en restant toujours le même cependant; car rien ne saurait lui enlever son indélébile cachet de distinction, de grâce, de naturel. Si le ton de la causerie s'élève, si elle aborde la sphère des arts, de la philosophie ou d'une littérature supérieure, vous le verrez passer à ces graves et hauts sujets avec une aisance merveilleuse, et celui que vous avez vu naguère si simple, et parfois même abondant en naïvetés charmantes, vous étonnera alors par la rectitude de son jugement, la netteté et l'élévation de ses idées, la forme choisie et colorée de sa diction.

» Si j'osais définir l'esprit, bien qu'il soit peut-être aussi indéfinissable que la grâce elle-même, je dirais que c'est une faculté de l'intelligence qui, saisissant rapidement les relations des objets entre eux et leurs aspects divers, sait faire jaillir de cette vive intuition des aperçus aussi justes qu'ingénieux, revêtus de tout le charme et de tout le naturel d'une parole élégante. Voilà ma définition; peut-être n'est-elle ni meilleure ni plus mauvaise que beaucoup d'autres. Il suivrait de là que si le véritable esprit connaît les rapports exacts des choses, l'esprit faux, guidé par une lumière trompeuse, ne saurait trouver cette harmonie qui forme le vrai dans la logique et le beau dans la nature et dans les arts. Un raisonnement faux est comme une dissonance en musique; or, la dissonance étant un trouble et un désordre dans les vibrations du corps sonore, un faux raisonnement ne sera dans le discours que ce trouble et ce désordre mêmes; et l'on doit dire qu'une oreille musicalement organisée n'est pas plus offensée par celle-là qu'un esprit juste et vrai n'est choqué et blessé par celui-ci.

» Remarquez ceci : que l'esprit part toujours de la tête, jamais du cœur. Il veut plaire, charmer, ravir, non émouvoir. Il peut conquérir votre admiration, mais il ne fera jamais couler vos larmes. Loin de lui la fougue ardente, les mouvemens passionnés, la péroraison cha-

leureuse de l'orateur qui veut attendrir son auditoire. Loin de lui la lutte orageuse de la tribune et du forum; mais à lui cette éloquence tempérée qui répand les fleurs à pleines mains, fait jaillir du choc des idées des clartés brillantes, et, déroulant ses élégantes périodes, promène de la surprise à l'enchantement l'auditoire émerveillé. Horace est le type des hommes le plus parfaitement, le plus naturellement spirituels. Il réunit tout, délicatesse, vivacité des tours, clarté étincelante, délicieux coloris de la pensée, souplesse et variété admirables de la diction; et, sous cette enveloppe charmante, un bon sens exquis, une raison suprême qui font que vous vous écriez à tout instant: « Oh! c'est cela; c'est la nature elle-même! » Soit qu'il fronde les vices et les ridicules, soit qu'il épanche sur les mauvais auteurs les flots de sa bile satyrique, soit qu'il s'égaie en quelque récit que fait jaillir l'à-propos, c'est quelque chose d'inimitable, coulant de source, et si complètement naturel et vrai, qu'il semble au lecteur voir ces tableaux, récits, images, vivre et s'animer sous ses yeux.

» A tout écrivain, à tout poète, à tout causeur même qui veut épurer son goût, ajouter à la politesse de son esprit, l'enrichir de ce profond bon sens sans lequel le reste n'est rien, on doit recommander de lire et de relire Horace. C'est de lui surtout que l'on doit dire ce qu'il disait lui-même des Grecs :

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

» Et parmi les célébrités poétiques de l'ancienne Rome, c'est lui, peut-être, qui nous offre les exemples les plus délicieux et les plus fréquens de ce *molle atque facetum*, de cette douceur assaisonnée de grâce qu'il signale, avec si juste raison, dans les vers de Virgile, son ami. »

Séance du 29 Mai.

M. le président dépose sur le bureau et remet à divers membres qu'il charge du rapport, les mémoires des sociétés correspondantes : Sarthe, Boulogne-sur-mer, Charente, Abbeville, Le Havre, Toulon.

Il offre de la part de l'auteur, M. l'abbé Garciso, la *Synopsis de la Flore du Gard*.

M. le secrétaire lit, au nom de M. d'Hombres, la notice suivante sur M. Fuzet du Pouget, docteur-médecin, correspondant de l'Académie :

» Emmanuel-Alexis Fuzet du Pouget naquit au château de Jalès, commune de Bérias, département de l'Ardèche, le 11 avril 1753. Son père, originaire du Piémont, vint dans le Vivarais, il y a cent et quelques années, en qualité d'homme d'affaires de l'ordre de Malte, lequel possédait des biens considérables dans cette province. Par son mariage avec une héritière et par son économie, il obtint une certaine aisance ; sa rare probité, son extrême obligeance et ses principes religieux lui acquirent l'estime générale.

» M. Fuzet le père était regardé comme un homme éclairé et un bon agronome ; il ne s'assujétissait pas aux pratiques routinières des paysans au milieu desquels il vivait, et réussissait mieux qu'eux dans l'exploitation de son domaine ; aussi, ses voisins venaient le consulter pour leurs cultures comme pour leurs affaires ; ils suivaient ses avis, le choisissaient pour arbitre dans leurs différens et se soumettaient aveuglément à ses décisions.

» M. Fuzet savait apprécier les avantages d'une bonne éducation et les mettait bien au-dessus de la naissance et de la fortune. Il sut juger qu'Emmanuel son second fils, avec son aptitude et son esprit naturel, se distinguerait un jour par les connaissances qu'il pourrait lui procurer : je sèmerai en bon fonds, disait-il ; enfin rien ne lui coûta pour satisfaire cette noble ambition, quelque peine qu'il éprouvât, ainsi que sa femme, à éloigner cet enfant. Quoique le prix des bonnes pensions fût assez élevé, le jeune Fuzet, à peine âgé de huit ans, fut envoyé à Lyon, chez les Pères de l'Oratoire, dont le collège était l'un des plus renommés à cette époque. Il y suivit ses classes avec de brillans succès, et à quinze ans, ayant terminé ses études, sa vocation pour le génie militaire le fit entrer à l'école d'artillerie de Grenoble ; mais ses parens, sa mère surtout, bien loin de l'approuver, le déterminèrent à quitter cette carrière, et, pour se rendre à leurs désirs, il vint étudier en médecine à la célèbre école de Montpellier ; il avait alors vingt-quatre ans.

» Dans cette nouvelle carrière, le jeune Fuzet se fit remarquer par son assiduité et son application. M. de La Mure, l'un de ses professeurs, se l'attacha comme secrétaire particulier, conjointement avec

M. Chrestien, qui succéda plus tard à ses maîtres. Ils travaillèrent ensemble et se lièrent dès-lors de la plus sincère amitié.

» En 1780, M. Fuzet, reçu docteur, partit pour Paris, recommandé aux premiers médecins de cette grande ville, sous lesquels il suivit la clinique des hôpitaux. M. Fuzet avait étudié les diverses sciences qui se rattachent à la médecine et semblent en faire partie, l'anatomie comparée, la physiologie, la botanique, la chimie, la pharmacie, la physique. Il s'y appliqua avec plus d'ardeur et aurait voulu tout apprendre, se refusant la plus petite distraction, afin de profiter de tous les moyens d'instruction que la capitale offre aux jeunes gens studieux.

» En 1782, M. Fuzet fut appelé comme médecin en second à l'armée des Alpes, et, deux ans après, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Grenoble. Mais bientôt une maladie, la mort de son père et des arrangements de famille le rappelèrent dans son pays; il prit le nom du Pouget, d'un bien qui lui avait été légué, et se maria avec Mlle Pomier, fille d'un ingénieur d'Alais. Fixé dans cette ville, il y fut bientôt avantageusement connu et fort recherché.

» L'action du fluide électrique sur l'excitation nerveuse, la circulation du sang, la sécrétion des humeurs est reconnue par tous les hommes instruits. Si cet agent thérapeutique est aujourd'hui moins employé, il a été très en vogue jadis, et le célèbre professeur de Sauvages, à la tête des médecins électrisans, en 1750, en avait obtenu publiquement des cures miraculeuses; aussi, son frère l'abbé, atteint d'une paralysie en 1785, souhaitait ardemment d'être électrisé. Il s'adressa à M. du Pouget, qui avait les appareils nécessaires, les fit porter chez lui, et pendant quelques mois essaya sur mon grand-oncle les bains électriques, les étincelles, le souffle des aigrettes et même de petites commotions. Son hémiplegie ne diminua pas, mais peut-être l'autre moitié du corps aurait été prise si le fluide électrique n'avait arrêté les progrès du mal. Nous le conservâmes dix ans encore dans le même état.

» Témoin pour la première fois de ces expériences curieuses, mais trop jeune pour comprendre les digressions de mon grand-oncle avec son docteur, j'atteste que l'impression de ces petites étincelles ne s'est jamais effacée de mon souvenir, peut-être allumèrent-elles le goût que j'ai eu depuis pour la physique et la sympathie qui nous unit,

M. du Pouget et moi, lorsqu'à un certain âge, vingt-quatre ans de différence entre nous, ne comptèrent plus.

» Je dois ajouter ici que M. du Pouget refusa d'entendre parler d'honoraires, et que l'abbé de Sauvages, pour reconnaître ses soins et lui témoigner l'affection qu'il lui avait vouée, lui fit présent de son cabinet d'histoire naturelle. J'ai dit dans la biographie de mon grand-oncle que le cabinet qu'il avait formé était à la disposition de tous les amateurs qui passaient à Alais, qu'il leur donnait ses doubles et même ses morceaux rares, qu'il avait envoyé à Paris et ailleurs des collections de minéraux et de fossiles des Cévennes; c'étaient principalement des productions locales plus faciles à remplacer. Les correspondans de l'abbé de Sauvages lui avaient adressé d'autres objets en échange, et il en avait acquis dans ses voyages. M. du Pouget hérita de ce fonds, qu'il arrangea dans des armoires vitrées, autour d'un grand salon et qu'il se proposait d'augmenter. Mais, un praticien aussi occupé ne pouvait point se livrer à des recherches longues et pénibles, il lui fallut sacrifier les jouissances qu'elles procurent aux exigences de sa profession. Bientôt, d'ailleurs, il quitta notre ville. Il m'avait dit, la première fois que j'allai au Pouget, qu'il avait tout emballé, lorsqu'il vendit sa maison d'Alais, qu'il disposerait un appartement pour étaler de nouveau son cabinet. Il n'en a jamais eu le temps.

» Ses compatriotes vivarais lui montraient la plus grande confiance : dans les cas de maladies graves et même pour des indispositions de personnes marquantes, on le consultait, on l'appelait d'Alais comme nous faisons venir un médecin de Montpellier. M. du Pouget s'empressait de se rendre chez tous les malades qui l'attendaient; il partait souvent la nuit avec le froid ou la pluie. Dans son pays, et dans ce temps on n'allait qu'à cheval, la fatigue, les intempéries des saisons, ne l'arrêtèrent cependant jamais, et je dirai à sa louange que ce n'était pas seulement pour la classe opulente qu'il s'exposait ainsi, que nous l'avons vu faire plusieurs lieues dans les montagnes, rester demi-journée auprès d'un malheureux duquel il ne pouvait espérer que des bénédictions. Nous croyons à leurs bons effets. En visitant les pauvres M. du Pouget leur portait des remèdes et de l'argent ! De tels procédés et quelques cures désespérées, lui donnèrent une vogue d'enthousiasme.

» Lorsqu'on le savait dans une ville de l'Ardèche, on venait l'y

chercher des villes environnantes ; il restait plusieurs jours en tournée, des bords du Rhône jusque vers la Lozère, des limites du Gard jusqu'à la Haute-Loire ; il faisait alors halte au Pouget, y relayait, pour ainsi dire ; il avait deux chevaux, et quand il arrivait avec l'un harassé, il montait l'autre pour continuer ses visites. Il finit par s'établir dans son domaine, où la surveillance du maître devenait nécessaire : sa clientèle d'Alais souffrait d'ailleurs de ses fréquentes absences et d'autres surent en profiter.

» En 1806, Napoléon le nomma médecin inspecteur des eaux thermales de Saint-Laurent. Il étudia leurs propriétés, et, mieux administrées, leurs effets furent plus certains. On y accourait de toutes parts. L'établissement des bains, détruit par un incendie, fut promptement réédifié sur un plan plus vaste et mieux approprié à sa destination, que M. Pouget avait dirigé. Sans avoir la renommée des eaux de Baden, de Barèges, d'Aix-la-Chapelle, de Spa, etc., celles de Saint-Laurent ont pour nous l'avantage de la proximité. Les personnes qui aiment les plaisirs bruyans, les joueurs de profession que nous avons rencontrés dans d'autres grands établissemens, ne se donneront pas rendez-vous à Saint-Laurent ; mais les malades y trouveront le soulagement, si ce n'est la parfaite guérison de leurs maux. Un fils de M. du Pouget, son digne successeur, leur prodigue ses soins depuis quelques années.

» En 1807 j'avais proposé M. du Pouget pour associé à l'Académie royale du Gard ; il nous adressa pour tribut un mémoire dont je fus chargé de rendre compte, sur les eaux de Saint-Laurent. Il recherchait d'abord la cause de la chaleur des eaux thermales en général, et ne voulait pas qu'elle fût causée par la décomposition des pyrites qui nécessitait l'action de l'air et finirait par s'épuiser, tandis que cette chaleur, qui à Saint-Laurent s'élève de 50 à 52 degrés centigrades, est uniforme et constante depuis qu'on l'a observée. Mais les émanations du feu central que M. du Pouget préférait pour expliquer la chaleur des eaux minérales, nous paraissaient tout aussi difficiles à admettre. J'avais eu des discussions à ce sujet avec notre nouveau confrère, et je ferai remarquer, à cette occasion, que, par un privilège inhérent à la science, ceux qui la cultivent peuvent avoir des opinions toutes différentes, disputer sur des faits non démontrables, suivre des plans opposés, sans cesser pour cela d'être bons amis.

» M. du Pouget relate dans son mémoire les propriétés médicales des eaux de Saint-Laurent; il les a employées avec un succès qui semble merveilleux contre les maladies scrofuleuses, catarrhales, rhumatismales, les affections pulmonaires, etc., ses malades ont été pour la plupart guéris ou soulagés.....

» M. du Pouget a adressé d'autres mémoires et des observations de médecine à la société des sciences et lettres d'Indre-et-Loire, et à la Société médecine pratique de Paris, dont il était membre. Il était médecin des épidémies et membre du jury médical de son département.

» Il a présidé plusieurs années le conseil d'arrondissement de Largentière, et a été maire de Bérias pendant des temps difficiles. Il a maintenu la tranquillité dans sa commune, sachant se concilier l'estime des autorités supérieures et l'affection de ses administrés, en faisant exécuter les lois.

» M. du Pouget avait eu de son mariage deux garçons et trois demoiselles. Il perdit son fils aîné, sujet très-distingué, médecin à l'armée. Il en a éprouvé le plus vif chagrin, quoiqu'il ait eu la satisfaction de voir son second fils, le plus jeune de ses enfans, embrasser la même carrière, passer docteur à la même école, servir aussi comme médecin militaire, s'établir enfin au Pouget pour le remplacer et perpétuer, dans le pays, auprès de nombreux malades et aux bains de Saint-Laurent, le nom, les talens et les vertus qu'il lui avait transmis.

» M. du Pouget est mort le 19 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt quatorze ans, conservant toutes ses facultés intellectuelles jusqu'à son dernier souffle. Il resta peu de jours alité, prévoyant sa fin sans la redouter : il s'endormit en paix, persuadé d'avoir rempli de son mieux ses obligations envers Dieu et envers ses semblables, emportant l'assurance que sa mémoire serait vénéralisée.»

Après cette lecture, écoutée avec intérêt, M. Maurin fait un rapport sur la deuxième édition de l'ouvrage récemment offert par M. de La Farelle, et qui a été inséré dans le numéro du *Courrier du Gard* du 4 juin 1847.

Séance du 12 juin.

M. le président dépose les recueils envoyés par les sociétés correspondantes, savoir :

1° Deux volumes de l'Académie des belles-lettres et inscriptions de Toulouse ;

2° Un bulletin de la Société d'émulation de Rouen ;

3° Les mémoires de l'Académie d'Agen ;

4° Un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

« M. Rivoire donne lecture à l'Académie d'un travail intéressant sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Gard pendant l'année 1846. Les annales de la ville de Nîmes font connaître que, dès le XII^e siècle, ce chef-lieu était considéré comme un point important de commerce. Sommes-nous aujourd'hui autorisés à penser que le germe fécond déposé sur notre sol par les siècles passés s'est développé dans une proportion considérable et que nous sommes restés fidèles à la loi du progrès ? M. H. Rivoire se plaît à démontrer qu'aujourd'hui comme à la fin du XIII^e siècle, sous Philippe-le-Hardi, comme vers le milieu du XV^e siècle, sous Louis XII, comme en 1557, sous Henri II, et plus tard sous Henri IV et sous Louis XIV, le génie industriel et commercial qui présida à la fortune de nos contrées veille sur nous et guide nos travaux.

» Après avoir mis sous les yeux de l'Académie les tableaux statistiques présentant la situation des principales industries du département pendant l'année 1846, après avoir fait connaître le nombre de métiers battans et de métiers démontés, le nombre des ouvriers et le chiffre des divers produits, M. H. Rivoire explique les causes de la gêne qui a frappé notre industrie locale. Il termine par quelques réflexions sur les améliorations qui se font remarquer depuis les premiers mois de 1847, améliorations qui devront faire oublier à notre fabrique l'année calamiteuse qui s'est écoulée. L'Académie a accueilli avec un vif intérêt la communication de ce travail statistique. »

Le secrétaire de l'Académie fait le rapport suivant :

» Messieurs, vous m'avez chargé de rendre compte du volume

adressé par la Société libre d'émulation de Rouen. J'en donnerai une analyse rapide.

» Le recueil s'ouvre par un discours de M. Langlois d'Estaintot. Il pose comme vérité incontestée les souffrances des classes laborieuses de la société. Il ne pense pas qu'on puisse trouver le remède à ces maux dans l'organisation du travail. Il faut s'attacher à moraliser la famille de l'ouvrier, fonder des institutions qui recueillent l'enfant au berceau, le conduisent par degré au travail, après lui avoir inculqué les principes de religion et de morale. Le pouvoir avec sa force, la charité avec ses ingénieuses créations peuvent seuls rétablir l'équilibre qui, dans un État bien organisé, est pour les citoyens la garantie du bonheur.

M. Leprévost fait ensuite un rapport sur les cours publics qui ont été fondés par la société. Il les fait connaître et les apprécie. Il proclame l'utilité de l'instruction, dans laquelle il comprend l'éducation morale et religieuse. Selon lui, le gouvernement ne répand pas assez l'instruction, qui est le principal moyen de donner le bonheur aux classes infimes de la société. Cependant il y a progrès ; partant, espoir d'atteindre le but.

» Suit une épître à Corneille de M. Coquatrix.

» Après avoir rendu hommage au génie de Corneille, l'auteur s'élève contre le théâtre moderne, qu'il compare aux tréteaux de Tabarin ; il gourmande la critique elle-même de se laisser endormir au point de donner au mauvais goût un bill d'indemnité.

» M. Poullain a imprimé dans le volume un rapport sur les sociétés de secours mutuels.

» Ce rapporteur préconise les bienfaits du travail qui est une loi de notre nature. C'est dans le travail que l'homme doit chercher l'indépendance. Il faut pour cela qu'il économise et sache dispenser ces économies. De là, la nécessité pour les ouvriers de s'associer pour le temps des maladies et de la vieillesse, de former une caisse mutuelle des invalides, en prélevant une cotisation sur le salaire de la quinzaine.

» Après, se trouve un autre rapport sur l'emploi d'un legs pour fondation de crèches dans la ville de Rouen.

» M. Delérue passe en revue les diverses institutions de bienfaisance et trouve qu'on ne peut mieux remplir l'intention du vénérable testateur (M. l'abbé Gossier) qu'en employant les dons de sa munificence

à fonder des crèches pour les petits enfans qui réclament tous les soins de leurs mères, et empêchent par là qu'elles ne se livrent à un travail fructueux. Une somme de 800 fr. est mise, par la Société d'émulation ; à la disposition des deux premières crèches fondées d'ici à deux ans.

» J'ai encore remarqué un rapport sur les médailles par M. Poullain, déjà nommé. Cet académicien cherche à justifier la Société d'émulation du reproche qu'on lui a souvent fait de s'être mise sous le patronage du grand Conseil. Il démontre que si la société a pour but principal de favoriser l'industrie, elle n'est point étrangère aux beaux-arts qu'elle aime aussi à encourager ; et, d'ailleurs, les inventions de machines qui remplacent la force physique de l'homme ne sont-elles pas de la poésie ? Il vante les bienfaits de la paix qui permet aux peuples de développer toutes les forces de leur intelligence et d'améliorer leur position.

» Il énumère ensuite les diverses récompenses qui sont décernées dans la séance publique.

» Le recueil est terminé par deux écrits importans :

» 1^o Considérations sur un nouveau système planétaire par M. Thiessé.

» Théorie de Newton, attraction : mais, pour contre-balancer cette force, qui tend à confondre tous les corps en une seule masse, il faut admettre une autre force dans chaque sphère. Cette force est-elle primordiale ? M. de Mirecourt pense qu'une pareille supposition est toute gratuite et serait inutile au système. Newton a simplifié l'univers pour simplifier son système, il a admis que les sphères se meuvent dans le vide. M. de Mirecourt, et, avec lui, M. Thiessé, pensent que la cause des mouvemens planétaires réside dans le soleil.

» 2^o Mémoire sur l'institution des gardes-champêtres par M. Deléruc. Il faudrait, suivant cet auteur, élever le chiffre du traitement :

» Accorder cet emploi à d'anciens militaires ;

» Ne permettre aux maires la suspension d'un garde-champêtre que sous la sanction de l'autorité supérieure ;

» Prélever la rétribution sur les fonds communaux ;

» Au moyen d'une légère retenue fonder une caisse de retraite.

» Dans les dernières pages, après la liste académique, est inséré un programme de questions entre lesquelles nous avons distingué celle-ci :

» Quelle serait l'organisation industrielle qui conviendrait à la France pour assurer une répartition équitable des profits et salaires entre tous

ceux qui concourent à la création des produits manufacturés, capitalistes, industriels, ouvriers, commissionnaires et marchands ?

» Les concurrens ne devront point perdre de vue que toute liberté doit être laissée à l'industrie ; qu'il ne s'agit que de prévenir les excès de cette liberté ; en un mot, ils devront s'attacher à éviter les abus reprochés aux corporations anciennes, aux jurandes, aux maîtrises, et ceux qui résultent d'une concurrence effrénée, sans limite comme sans loyauté, d'où suivent trop souvent la ruine des entrepreneurs et la misère des classes ouvrières. »

Séance du 26 juin.

M. l'abbé Privat, président, dépose sur le bureau un numéro des *Annales de l'Auvergne*, deux bulletins des Sociétés d'agriculture de la Sarthe et du Puy, dont MM. Alph. Dumas et Nicot sont chargés de rendre compte.

M. Liotard lit le rapport suivant sur l'ouvrage de M. l'abbé Gareiso, intitulé : *Synopsis de la Flore du Gard*.

« Messieurs,

» La science, en général, et surtout les sciences naturelles en particulier, qui sont toutes d'observation, se sont élevées si haut aujourd'hui, et leur champ s'est tellement étendu, qu'il est impossible à l'homme le plus studieux de parcourir la totalité des faits et des observations que l'une quelconque d'entre elles présente.

» Quelques génies seulement, en se plaçant sur un point élevé, peuvent embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble de l'une de ces sciences, et, de cette hauteur, tracer dans tous les sens des routes qui, comme un vaste réseau, couvrent l'étendue du champ à parcourir et laissent ainsi à des hommes spéciaux le soin d'éclairer l'entrée de la science et de remplir les intervalles dans les directions qu'ils ont indiquées.

» La botanique est une des sciences que nous venons de désigner et qui a reçu un tel développement par la multiplicité des faits recueillis et l'immensité des êtres décrits et observés que la vie d'un homme très-

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉES 1849-50, 1851-52.



NIMES.
TYPOGRAPHIE BALLIVET ET FABRE,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.
—
1850.

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉES 1849-50, 1850-51.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séances des 17 novembre, 1^{er}, 15 et 29 décembre 1849.

En l'absence de M. le secrétaire perpétuel, M. Jules Salles est chargé d'en remplir les fonctions.

Un membre propose de conférer à un académicien non résidant le rang d'académicien titulaire, en remplacement de M. Maurin, appelé par le gouvernement de la République à occuper un poste important loin de notre pays. Cette perte si regrettable laisse un vide à combler ; mais l'Académie, ne trouvant pas sa réunion assez nombreuse, ajourne cette nomination à la prochaine séance.

M. Charles Rey promet également, pour la première réunion, la lecture de deux fables qui lui ont été adressées, avec prière de les faire connaître à l'Académie.

M. Pelet, après avoir répondu à quelques demandes qui lui sont adressées, relativement aux fouilles de la Porte-d'Auguste et du Temple-de-Diane, invite M. le Maire, présent à la séance, à faire rentrer dans le médailler de la ville les médailles qui ont été ré-

cemment trouvées dans l'un de ces deux antiques monuments.

M. Hedde fait part à l'Académie d'un essai tenté par M. François Laurent, propriétaire, éducateur de vers-à-soie, à la Riberelle, commune de Chamborigaud, arrondissement d'Alais. M. Laurent a obtenu, dit le rapporteur, deux récoltes successives de vers-à-soie dans cette présente année de 1849. La première récolte est due à la feuille ordinaire; la seconde à la feuille dite de regain. L'Académie admet, sans peine, la possibilité de cette double récolte. Mais elle ne pense pas que de pareilles expériences puissent sortir de l'étroite limite de quelques essais isolés. On ne pourrait en faire une application large et régulière, sans nuire aux mûriers. M. Hedde fait observer alors que l'on pourrait obtenir la nutrition des vers-à-soie soit au moyen de la farine de feuilles provenant de la dessiccation et de la pulvérisation des feuilles de mûriers, comme cela se pratique en Chine, soit au moyen des feuilles de regain, coupées sur l'arbre avec des ciseaux, ce qui permettrait de ne pas attaquer les bourgeons.

M. Hedde a voulu attirer l'attention de l'Académie sur la possibilité d'obtenir une seconde éducation, et, par conséquent, une seconde récolte annuelle; il a écrit, dans ce but, au maire de Chamborigaud et à M. François Laurent. Après qu'il aura recueilli tous les renseignements nécessaires, il en formera une notice qu'il présentera à l'Académie.

L'Académie remercie M. Hedde de sa communication, et le prie de lui faire un rapport plus étendu, sur ce sujet, dans l'une de ses prochaines réunions.

M. Castelnau lit des observations météorologiques, d'après lesquelles il résulte qu'en 25 ans, 5 fois le mois de novembre s'est présenté, à Nîmes, avec une température au dessous de zéro pendant quelques

jours ; que deux fois , l'hiver a été chaud , une fois tempéré , et que , deux autres fois , l'hiver a été rigoureux.

M. Rey lit une fable , dont M. Joseph Lambert , associé correspondant , est l'auteur , et qui a pour titre : *La Rose et ses Epines*. Cette fable , dans laquelle on remarque une certaine analogie avec *le Gland et la Citrouille* , de Lafontaine , se distingue par une versification élégante et facile.

A la fin de la séance , on procède à l'élection d'un nouveau membre , en remplacement de M. Maurin , promu aux fonctions de procureur-général à la Martinique. M. Pagezy , colonel d'état-major en retraite , est proclamé , à l'unanimité , membre résidant.

M. Jules Salles offre à l'Académie , au nom de M. Emilien Frossard , un tableau orographique comprenant la hauteur relative des montagnes , passages , lacs , sources et lieux habités , accompagné d'indications sur la zoologie , la botanique , la géologie , etc. de la chaîne des Pyrénées.

M. de Castelnau lit le rapport suivant :

« Messieurs ,

» A la dernière séance de l'année académique précédente , je fus chargé de vous rendre compte d'une petite brochure portant le titre : *Observations sur l'insalubrité des habitations de la classe ouvrière , et proposition de construire des bâtiments spéciaux pour y loger des familles ouvrières* , par le colonel du génie RÉPÉCAUX.

» Cette proposition vient à propos , au moment où l'Assemblée législative , dont la mission est de mettre en pratique les documents fournis par la science , se préoccupe de l'assistance publique ; au moment où notre

capitale voit s'élever, malgré quelques entraves, la *cité ouvrière* fondée par M. CHABERT.

» Le colonel Répécaux cite quelques exemples de *casernes industrielles* , à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais), à Mulhouse, à Lille, en Angleterre, d'autres en Belgique. Dans cette dernière nation, l'on a créé des villages industriels. « On fait, dit-il, une gracieuse peinture de Raimond-de-Villa, où toutes les maisons qu'habitent les ouvriers sont entourées de jardins dans lesquels les légumes sont entremêlés aux fleurs. Les ouvriers ne sont admis dans cet Eden, que s'ils ont de bonnes mœurs et ils n'y restent qu'autant qu'ils sont persévérants dans leur bonne conduite. » Nous n'hésitons pas à penser, pour notre compte, que cet Eden, comme l'appelle l'auteur, n'est pas pour peu de chose dans leur persévérance.

» Les ouvriers sont soignés dans leurs maladies, sans qu'il soit fait de retenue sur leurs salaires; ils sont pensionnés après avoir été employés un certain nombre d'années, ou si des infirmités les mettent hors d'état de travailler. »

» Les exemples que cite notre auteur l'autorisent à désirer de voir la société venir en aide aux nombreux ouvriers français qui n'ont pour subsister qu'un salaire insuffisant.

» Les travaux de M. de Moroques constatent cette insuffisance.

» M. de Moroques divise la population française en 850 mille non salariés, riches, aisés; 750 mille à la charge de l'Etat; 30 millions 900 mille salariés, pauvres, hommes, femmes et enfants. — La moyenne de leur salaire est de 63 centimes par jour; 30 millions 500 mille reçoivent moins de 96 centimes.

» Les documents officiels établissent la nature du logement de cette nombreuse population : En 1835, le nombre des maisons ou autres bâtiments imposables s'élevait à 6,727,051. Plus de la moitié de ces maisons 3,492,666 n'avaient qu'une à deux ouvertures :

porte et fenêtre. — 346,401 n'avaient pour toute ouverture qu'une porte. 9,086,000 Français occupaient des maisons à deux ouvertures ; 1,726,000 habitaient des maisons à une seule ouverture. Enfin, 214,000 citoyens français sont réduits par la dernière misère à s'abriter, comme de véritables troglodites, dans des espèces de terriers. (Docum. officiels. Perreymond.)

» Ce n'est pas seulement dans de pareilles habitations que la population nécessiteuse vit dans l'insalubrité ; des maisons plus vastes logent aussi la misère. Les rôles des contributions personnelle et mobilière de Paris vont nous présenter un tableau pénible à contempler.

» La municipalité de Paris supporte, sur son octroi, les contributions personnelle et mobilière de tous les habitants qui ont un loyer *au-dessous* de 200 fr. (Perreymond.) Il a été nécessaire d'avoir un relevé exact de cette catégorie de contributions.

» Sur son million de population fixe, la ville paie à l'Etat l'impôt pour 674 mille citoyens de tout âge, ou pour 258,057 ménages : « Rien de plus misérable en effet ou de plus insalubre à Paris que la presque totalité des logements au-dessous de 200 fr. Il faut avoir visité ces tristes réduits pour s'en faire une idée. — Pour 50 fr. on a quelques pieds carrés de logement, où les seules stations qui soient permises sont celles de rester couché ou assis.

» Or, le compte-rendu triennal, publié en 1845, par l'administration des bureaux de bienfaisance de Paris a enregistré 5,354 ménages logés à 50 fr. et *au-dessous* ; 13,237 logés pour 51 à 100 fr. ; 5,698 logés pour 101 à 200 fr. ; enfin, 5,153 logés à titre gratuit.

» Je ne dois pas, Messieurs, à propos d'un rapport, faire passer sous vos yeux les tableaux navrants d'intérêt tracés par *M. Blanqui*, de l'Institut ; par notre estimable confrère le docteur *Villermé*, également de l'Institut ; par un autre confrère d'un grand mérite, le docteur *Guepin*, de Nantes ; par le Conseil d'hygiène

de Lille, etc. — Je m'arrête pour en revenir au travail du colonel Répécaux.

» Cet homme de bien, sous l'impression de tous ces faits, propose de remplacer ces tristes et funestes habitations par de vastes bâtiments, disposés de telle sorte que chaque ménage d'ouvrier y ait un logement séparé; un ouvroir qui, en hiver, serait aussi chauffoir, une buanderie, des bains, une infirmerie, une crèche, une école. Nous aurions désiré y voir joindre une bibliothèque choisie.

« Les personnes, dit le colonel, qui contribueraient » à cette création pourraient se constituer en société » anonyme. Un conseil d'administration serait nommé » par les associés; les actions seraient transmissibles » par hérédité ou par aliénation; mais, dans ce cas, » les possesseurs seraient considérés comme créan- » ciers. M. Répécaux espère, par cette disposition, » faire prédominer les idées de bienfaisance sur celles » de spéculation. »

» L'honorable auteur de cette proposition aurait dû ajouter que l'ouvrier locataire aurait le droit de devenir actionnaire, en déposant successivement un petit pécule. — Mais ce mode de propriété par indivis n'est pas encore admis par toutes les intelligences. — Des succès malheureux éloignent la petite fortune des grandes entreprises. — Nous nous demandons s'il ne serait pas possible que le ménage devint propriétaire du local occupé? — Ce serait un mode de propriété qui, convenablement réglementé, permettrait l'usage de la chose et non l'abus.

» Une telle faculté accordée à l'ouvrier-locataire l'habituerait peu à peu à la propriété-sociétaire.

» Nous émettrions volontiers le vœu qu'après la construction de l'édifice, et un an après son occupation par les familles, le conseil d'administration fût composé partie des délégués des capitalistes, partie des délégués des locataires. — Par cet ordre de choses, le locataire

pourrait être mis à l'abri de la spéculation. Cette assemblée serait présidée par le juge-de-peace.

» Nous avons cherché à vous faire connaître la pensée du colonel auteur de ce discours. Cette pensée, inspirée par la justice autant que par la charité, fructifie chez plusieurs nations d'Europe et d'Amérique. La France n'est pas en arrière. — Nous croyons, avec notre concitoyen *Chabert*, que l'un des résultats de son entreprise sera de *désarmer pacifiquement l'émeute*, selon son expression; nous croyons aussi que le vice, le crime et l'ignorance, mère de l'un et de l'autre, seront peu à peu anéantis dans ces réunions qui élèveront la créature humaine à la dignité.

» Si notre contrée a le bonheur de voir élever des *cités-ouvrières*, qu'elles soient édifiées par et pour la fraternité générale, unitaire; que tous les enfants du même Père, du même Dieu, se réunissent sous le même toit. — Car Dieu n'exclut personne de son sein. — Plus souvent nos compatriotes seront réunis, plus ils s'aimeront. — Dans l'ordre métaphysique comme dans l'ordre matériel, la loi de Dieu est la même. L'amour ou l'attraction est en raison inverse du carré des distances. »

Séances des 12 et 26 janvier 1850.

M. le président dépose les recueils des sociétés académiques de Caen, Toulon, Reims, Aix, de la Sarthe, de Versailles, du Puy-de-Dôme et de Beauvais. Les divers mémoires qu'ils contiennent seront l'objet de prochains rapports.

L'Académie fixe l'ordre et le jour des lectures de l'année.

L'Académie nomme une commission pour préparer les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux anciens statuts.

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, membre non résidant de l'Académie, les observations géorgico-météorologiques faites, en 1849, à St-Hippolyte-de-Caton :

« Les variations de la température, dit M. d'Hombres, sa constitution anormale, ont déjoué, en 1849, les calculs et les précisions des agriculteurs. Les récoltes en ont subi la fâcheuse influence : Belles partout, en général, elles n'ont pas répondu aux apparences.

» La plus importante pour nos localités, la seule qui procure de l'aisance et quelque argent dans le pays, la récolte des vers-à-soie, a donné des résultats au-dessous de la moyenne.

» L'hiver avait été plus que tempéré. Le printemps, ou plutôt la chaleur, qui commença dès les premiers jours de février, activa la végétation. Les mûriers se couvrirent de bourgeons, qui, bientôt se développèrent, la feuille s'épanouit et grandit promptement.

» La récolte eût été précoce si les gelées blanches de mars et la température froide d'avril ne l'eussent retardée.

» Le froid succéda si brusquement à une température douce et élevée, que ce ne fût pas seulement la feuille qui périt, mais la sommité des jets, les jets eux-mêmes. Dans certaines localités, les branches des jeunes arbres furent également perdues. Les pluies succédèrent aux mauvais jours ; elles furent longues. La température restait basse (les 18 et 19 avril nous eûmes encore des gelées) ; par suite, rien n'avançant, la végétation ne faisait aucun progrès. On désespéra, un moment, de la récolte.

» Cependant les chaleurs revinrent vers la fin d'avril, et avec elles l'espérance. De jour en jour, elles devenaient plus intenses, et la végétation, sous cette

heureuse influence , favorisée par l'humidité du sol , sortait de son engourdissement.

» Après le mal qu'avaient éprouvé les mûriers , on devait présumer que la feuille serait moins abondante. Il était donc sage , prudent , de ne pas risquer une trop grande éducation , afin de ne pas en manquer , et l'on diminua la quantité de graines. Cependant , tant est puissante la force végétatrice du sol , tant est grande la robusticité des mûriers , aux premiers beaux jours la sève se porta brusquement dans les branches et les brindilles qui avaient échappé à l'action morbide des gelées. Les bourgeons se gonflèrent , s'entrouvrirent , et presque aussitôt la feuille fut développée.

» La graine de vers-à-soie avait également souffert de l'alternative de chaud et de froid que nous venions d'éprouver. Son éclosion fut rapide presque partout , spontanée dans bon nombre d'éductions ; de là , le mal.

» Les vers grandirent rapidement, toutes les phases de leur existence furent plus courtes ; ils consommèrent peu de feuilles. Aussi a-t-on compté les éducations qui avaient fourni de beaux cocons. Ils se sont assez bien vendus ; mais le prix n'a pas indemnisé le propriétaire de la perte qu'il avait éprouvée. Contre toute prévision , la feuille fut très-abondante et , par suite du mauvais état de nos éducations , elle ne se vendit pas , et il en resta beaucoup sur les arbres.

» Les gelées blanches influèrent peu sur les céréales. Dans nos pays , les froids ne sont pas assez intenses pour leur être nuisibles ; les pluies trop prolongées, l'alternative du gel et du dégel en hiver , l'excès de l'humidité , au moment de la floraison , la sécheresse en été , les brouillards , suivis d'une chaleur trop intense , leur causent , au contraire , de grands dommages. C'est malheureusement ce qui nous est arrivé.

» Semés de bonne heure , favorisés par une température convenable, les blés avaient rapidement grandi. Le développement des épis , la floraison s'étaient opé-

rés sous les meilleurs auspices. Vers le milieu de juin, lorsqu'ils commencèrent à jaunir, tout faisait espérer encore de très-beaux résultats. C'était aussi le moment où la chaleur pouvait le plus influencer sur leurs produits. La récolte a été belle partout; mais, généralement, elle n'a pas tenu ce qu'elle semblait promettre. Toutefois, on peut l'évaluer à une bonne moyenne. Malheureusement, le prix de revient dépasse de beaucoup le prix de vente. Année moyenne, nos toselles, nos froments se vendaient vingt-quatre et vingt-cinq francs l'hectolitre. Cette année, ils ne s'élèvent guère qu'à dix-huit, dix-neuf et vingt francs au plus. Aussi cette abondance apparente cache-t-elle la gêne, et peut-être pis encore.

» On sème beaucoup d'avoine dans nos pays et, cependant, celle que l'on récolte ne suffit pas à la consommation. Les semailles se font à deux époques différentes, au milieu de septembre et en mars. Les premières sont destinées à la nourriture des bestiaux. Manquant de fourrages, on est obligé d'y suppléer en semant, en automne, des grains qui, levant de bonne heure, tallent beaucoup de leur pied, donnent plusieurs tiges, qui grandissent avant les froids, fournissent une nourriture abondante pour les agneaux et les brebis nourricières, pendant les mauvais jours de l'hiver, et, dans certaines circonstances, peuvent devenir une ressource précieuse pour l'agriculteur. Les grains que l'on emploie le plus ordinairement sont : l'avoine, l'orge, la paumelle mêlée à la vesce noire. Quand la saison est rigoureuse, les troupeaux, trouvant facilement à dépaître dans les guèrets, dans les bois, les champs de fourrages sont ménagés, mis en réserve. Ils repoussent bientôt et peuvent aussi, après avoir servi à l'engrais des agneaux, fournir encore une moisson abondante.

» Lorsque l'hiver, au contraire, est long et froid, ces champs, où l'on ne récolterait alors que peu de grains, sont labourés et fournissent de bons guèrets pour semer la toselles l'année suivante.

» Les avoines de mars lèvent et mûrissent rapidement; elles poussent des racines moins profondes que les premières, et sont par conséquent plus exposées à la sécheresse: Aussi les grains sont-ils moins nourris et presque toujours de qualité inférieure à ceux des semailles d'hiver.

» Ces fruits ont manqué cette année; les gelées blanches du printemps en ont été la cause. La récolte des légumes, des pommes de terre, a été mauvaise également, et n'a presque pas rendu. Ajoutons cependant, que ces dernières n'ont éprouvé aucune altération sérieuse et se conservent bien.

» Les vignes ont produit abondamment. Depuis longtemps, jamais peut-être, on n'avait vu autant de raisins: ils ont été de mauvaise qualité, le vin est petit et renferme peu de principes alcooliques.

» Les pluies presque continues de septembre, l'abaissement de la température assez peu élevée de ce mois, n'en peuvent-elles pas en être regardées comme la cause? je ne le rechercherai pas ici; je me bornerai à rapporter des faits, et j'ajouterai que déjà dès les premiers jours de septembre, bon nombre de vignes, bien cultivées d'ailleurs, avaient complètement perdu leurs feuilles desséchées, elles jonchaient le sol: et l'on eût dit, au premier aspect, que, pour favoriser la maturité des raisins, la main de l'homme les avait dépouillées.

» On a pensé généralement que c'était l'effet des brouillards. Quoi qu'il en soit, il est bien permis d'admettre que la cause qui frappe ainsi les souches, doit influencer sur les fruits d'une manière fâcheuse.

» Les châtaignes ne nous ont pas donné des résultats plus heureux, avec la plus belle apparence dans le principe; nous avons eu peu de châtaignes, et elles sont fort petites.

» Si les cocons, les fourrages, les blés et les légumes, la vendange et les fruits, ont médiocrement réussi cette année dans notre département; les oli-

viers font exception entre nos divers produits agricoles. Ils ont donné une grande quantité d'olives, bien mûries, et cueillies à propos elles ont bien rendu. L'huile est de très bonne qualité; à notre moulin de St-Hippolyte, il est entré en moyenne pour faire un décalitre d'huile, deux décalitres et demi d'olives. Année commune, il en faut un bon tiers en sus.

» Considérée sous le rapport de sa constitution météorologique, l'année qui vient de s'écouler, peut être classée parmi les plus chaudes et les plus pluvieuses; car les moyennes thermométriques et udométriques dépassent celles déduites de toutes les observations de mon père depuis 1802, et que je continue depuis 1837; c'est-à-dire une moyenne de quarante-cinq ans. Dans cette longue série d'observations, je ne trouve qu'une seule année, 1846, dont la moyenne thermométrique 16°50 excède celle de 1849 16°27.

» La marche du baromètre m'a offert de fréquentes oscillations, mais elles ont eu lieu d'une manière régulière, graduellement, et sans secousses. Une seule fois, j'ai eu à noter un écart, ou plutôt une variation brusque; et encore est-elle bien minime, si nous la comparons à celles notées dans nos anciennes observations. Le 26 décembre à neuf heures du matin, nous avions la hauteur de la colonne barométrique réduite à zéro, = 750,25. Les variations diurnes furent régulières et le lendemain à la même heure et à la même température, je ne trouvais que 730,10, différence 15,15 millimètres.

» La plus grande élévation du baromètre a eu lieu le vingt-trois janvier, il marquait à neuf heures du soir. 768,01 mill.

» Le plus grand abaissement arriva le vingt-cinq novembre à trois heures de l'après-midi 730,25

» La différence. 37,76

» Mon père avait trouvé pour la moyenne étendue des variations barométriques 38,41 millimètres.

» Enfin les variations diurnes sont d'accord avec ce qui a été déjà observé. Aussi, prenant m pour la hauteur du baromètre à midi, nous avons :

» Le matin = $m + 0,53$

» Après-midi = $m - 0,65$

» Le soir = $m + 0,39$

» Ascension du soir = 1,04. Abaiss. du jour = 1,18.

» La moyenne de mes observations depuis 1837 me donne :

» Le matin = $m + 0,49$

» Après midi = $m - 0,42$

» Le soir = $m + 0,38$

» Ascension du soir = 0,910. Abaiss. du jour = 0,80.

» Quant à la quantité de pluie, elle a plusieurs fois dépassé celle notée dans le tableau de 1819. Ainsi 1808 a donné 1452 mill., 1804 1306 35, etc. ; tandis que cette année je n'en ai mesuré que 1158,30 millimètres, mais cette quantité dépasse encore de beaucoup la moyenne de nos quarante-cinq années d'observations. (947,35)

» Nous tenons note des très-fortes pluies ; ainsi par exemple, je vois dans les registres de mon père, que le 30 octobre 1808 il en était tombé 162 millimètres en 24 heures, et 152,40 millimètres le 19 septembre 1811. J'en ai mesuré moi-même 127 millimètres dans le même intervalle, le 14 avril 1847, et la pluie du 3 septembre dernier était peut-être plus forte, puisqu'elle s'éleva à 121 millimètres, de 11 heures et demie du matin à deux heures de l'après-midi.

» Toutefois, sans s'écarter de la moyenne, sans pouvoir être qualifiée de chaude ou de pluvieuse, telle année peut devenir nuisible à l'agriculture, en présentant une période de chaleur très-intense, ou d'humidité considérable. C'est la répartition convena-

ble de ces deux agents de la végétation. C'est la constitution météorologique de chaque saison, qui influe en bien ou en mal sur nos récoltes. Les tableaux suivants compléteront notre travail. »

(Voir les tableaux ci-contre.)

M. d'Hombres-Firmas lit à l'Académie un mémoire sur l'achromatopsie, affection singulière des yeux qui rend incapable de distinguer les couleurs. M. d'Hombres entre dans des détails techniques que nous ne reproduisons pas, parce que son travail va être imprimé. Il nous suffira de dire que suivant M. d'Hombres, ceux qui sont atteints d'achromatopsie, conservent cependant la faculté de distinguer la forme des objets, les contours et même les ombres; c'est-à-dire, la nuance plus ou moins foncée; mais sans pouvoir précisément indiquer si c'est au rouge, au bleu, au vert, qu'appartient la couleur de l'objet présenté. L'Académie est vivement intéressée par deux observations: l'une relative à un habitant d'Anduze, pour qui les couleurs sont toutes grises et une autre à un honorable économiste d'Alais, dont la vue ne distingue guère que le jaune, et aux yeux duquel toutes les autres couleurs produisent l'effet de gris plus ou moins foncé.

M. d'Hombres a fait encore cinq autres observations ne sont pas moins curieuses.

L'Académie remercie M. d'Hombres de cette communication.

RÉSULTAT DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ST-HIPPOLYTE-DE-CATON (GARD), PAR M. CHARLES D'HOMBRES, EN 1849.

| MOIS. | BAROMÈTRE A ZÉRO. | | | | THERMOMÈTRE. | | | UDOMÈTRE. | | | Vent domina ^t | ANÉMOMÈTRE. | | | | | | | | NOMBRE DE JOURS. | | | | | | | | |
|--------------|--|---|------------------|------------------|-----------------------------------|--|--------|------------------|------------------|----------|-----------------------------|-------------|------|----|------|----|------|----|------|------------------|----------|-----------|--------|--------|-------------|---------------------|--------|-------|
| | Maxima. | Minima. | MEDIA | | Maxima. | Minima | Media. | PLUIE | | | | N. | N.E. | E. | S.E. | S. | S.O. | O. | N.O. | Béus. | Nuageux. | Couverts. | Pluie. | Vents. | Brouillard. | Gelées blanches. | Glace. | Neige |
| | | | du Mois. | de Midi. | | | | de Jour. | de Nuit. | du Mois. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | mill. | mill. | mill. | mill. | | | | mill. | mill. | mill. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| JANVIER... | 768, 01 | 740, 13 | 754, 83 | 754, 69 | 15, 45 | 2, 50 | 9, " | 5, 80 | 19, 65 | 25, 45 | N. | 15 | 10 | " | " | 4 | " | 2 | 3 | 5 | 14 | 8 | 5 | 12 | 5 | 5 | 4 | 1 |
| FEVRIER... | 765, 23 | 746, 13 | 755, 10 | 755, 02 | 18, 50 | 0, 50 | 12, 52 | " | 1, " | 4, " | N. | 14 | 2 | " | " | 6 | " | 2 | 4 | 17 | 8 | 5 | 11 | 5 | 5 | 6 | " | |
| MARS... | 762, 04 | 753, 73 | 748, 81 | 748, 55 | 19, 30 | 0, 50 | 10, 80 | 5, 63 | 5, 50 | 7, 45 | N. | 11 | 8 | " | " | 7 | " | " | 5 | 21 | 6 | 4 | 4 | 11 | 4 | 4 | 1 | |
| AVRIL... | 754, 64 | 755, 53 | 740, 55 | 740, 53 | 20, " | 2, " | 11, 83 | 159, 50 | 61, 50 | 201, " | N. | 11 | 10 | " | " | 9 | " | " | 14 | 40 | 9 | 10 | 6 | 4 | 4 | 2 | " | |
| MAI... | 755, " | 757, 99 | 747, 98 | 747, 98 | 30, 25 | 12, " | 19, 91 | 50, 50 | 28, 75 | 79, 05 | S. | 8 | 5 | " | 2 | 14 | " | " | 11 | 9 | 11 | 5 | 11 | 4 | " | " | " | |
| JUIN... | 754, " | 741, 22 | 748, 82 | 748, 84 | 34, 80 | 15, 95 | 23, 78 | 25, 13 | 6, " | 29, 50 | N.E. | 8 | 11 | " | " | 10 | " | " | 1 | 16 | 11 | 5 | 6 | 7 | 5 | " | " | |
| JUILLET... | 755, 65 | 742, 20 | 747, 53 | 747, 56 | 34, 50 | 18, " | 27, 90 | 24, " | 17, 50 | 31, 50 | N. | 14 | 7 | " | " | 6 | " | " | 4 | 22 | 7 | 2 | 7 | 9 | 5 | " | " | |
| AOUT... | 754, 97 | 742, 47 | 748, 63 | 748, 20 | 32, " | 16, " | 25, 60 | 7, 15 | 61, 25 | 68, 40 | N. | 16 | 4 | " | 1 | 8 | 1 | " | 1 | 21 | 7 | 3 | 5 | 8 | 1 | " | " | |
| SEPTEMBRE... | 754, 69 | 745, 23 | 747, 52 | 747, 47 | 50, " | 12, 50 | 20, 70 | 110, 63 | 174, 50 | 395, 15 | S. | 2 | 6 | " | " | 19 | 2 | " | 1 | 9 | 11 | 10 | 4 | 5 | 2 | " | " | |
| OCTOBRE... | 758, 41 | 752, 06 | 747, 74 | 747, 63 | 26, 50 | 8, 50 | 17, 62 | 12, 80 | 120, 70 | 155, 50 | N.E. | 8 | 11 | " | " | 10 | " | 2 | " | 11 | 12 | 8 | 7 | 7 | 6 | 1 | " | |
| NOVEMBRE... | 758, 90 | 750, 23 | 747, 04 | 747, 77 | 18, 50 | -2, " | 9, 95 | 24, 50 | 15, 75 | 40, 13 | N. | 14 | 7 | " | 2 | 5 | " | " | 16 | 5 | 9 | 8 | 15 | 4 | 8 | 8 | " | |
| DÉCEMBRE... | 756, 05 | 741, 74 | 747, 41 | 747, 20 | 14, 45 | -4, " | 5, 66 | 24, 50 | 112, 50 | 157, " | N.E. | 8 | 15 | " | " | 5 | " | " | 5 | 20 | 6 | 5 | 4 | 15 | 2 | 7 | 16 | 1 |
| ANNÉE. | Le 25 janvier 768, 01 9 h. du s. | Le 25 novembre 750, 23 3 h. du s. | mill. 748, 21 | mill. 748, 42 | Le 25 juin 34, 80 2 heures. | 6, 50 décembre -4, " 7 h. ma. | 46, 27 | mill. 555, 90 | mill. 622, 40 | 1158, 50 | N. | 129 | 96 | " | 5 | 98 | 5 | 6 | 28 | 164 | 106 | 75 | 67 | 115 | 54 | 27 | 30 | 5 |

| | THERMOMÈTRE. | | UDOMÈTRE. | |
|--------------------|--------------|------------------------|-----------|------------------------|
| | 1849. | MOYENNES de 45 ans. | 1849. | MOYENNES de 45 ans. |
| | | | mill. | mill. |
| PRINTEMPS. | 14° 48 | 14° 66 | 287, 20 | 246, 86 |
| ÉTÉ. | 23, 76 | 24, 21 | 158, 85 | 148, 07 |
| AUTOMNE. | 16, 09 | 15, 71 | 565, 80 | 561, 96 |
| HIVER. | 9, 06 | 6, 85 | 165, 43 | 220, 46 |
| ANNÉE. | 15, 27 | 14, 41 | 1158, 50 | 947, 35 |

Séances des 9 et 23 février 1850.

M. le président distribue les recueils et mémoires des sociétés académiques de Lille, de la Charente, de la Sarthe, de la Rochelle, de St-Quentin, et l'éloge du docteur Lesson.

M. Rivoire lit quelques réflexions qu'il a placées en tête d'un *Essai sur le devoir*.

L'auteur commence par traiter de la constitution morale de l'homme et de ses rapports avec Dieu, avec lui-même, avec son semblable, et la société en général.

De ces trois ordres de relations naissent les grands principes de nos devoirs, qui sont successivement étudiés et appliqués, et s'il arrive que l'on ne puisse pas en même temps s'acquitter des devoirs qui découlent de chacun de ces principes, M. Rivoire enseigne le moyen de régler entre eux la préférence :

« 1^o Les devoirs de l'homme envers Dieu l'emportent » toujours sur tous les autres ;

» 2^o Lorsqu'il y a une espèce de conflit entre deux » devoirs d'amour de soi-même, ou deux devoirs » de sociabilité, il faut donner la préférence à ce- » lui qui a un plus grand degré d'utilité, c'est-à-dire, » qu'il faut voir si le bien que l'on se procurera ou que » l'on procurera aux autres, en pratiquant l'un de ces » deux devoirs, est plus considérable que le bien qui » reviendra à soi ou aux autres de l'omission de ce de- » voir auquel on ne saurait satisfaire sur l'heure sans » manquer à l'autre ;

» 3^o Si, toutes choses d'ailleurs égales, il y a con- » flit entre un devoir d'amour de soi-même et un de- » voir de sociabilité, soit que ce conflit arrive par le

» fait d'autrui ou non , alors l'amour de soi-même doit
» l'emporter ; mais , s'il s'y trouve de l'inégalité , il
» faut donner la préférence à celui des deux sortes de
» devoirs qui est accompagné d'un plus grand degré
» d'utilité.

L'auteur recherche ensuite , après et avec Cicéron , le genre de devoirs utiles ou nécessaires à telles ou telles personnes qui cultivent certains arts , certaines sciences , et termine en montrant l'heureuse influence du devoir dans toutes les conditions de la vie ; chez la femme , dont il fait briller le front d'une éternelle pudeur ; dans l'homme , qu'il empreint d'une éternelle majesté ; dans le malheureux , qui , désespéré , sur le point de déposer la vie , sent arrêter sa main qui allait prendre la coupe ou allumer le bûcher ; en un mot dans tous les rangs et toutes les conditions de la vie , l'accomplissement du devoir est la meilleure voie , la meilleure garantie de la félicité publique ou privée.

M. Hedde ajoute quelques observations à celles que M. de Castelnau a consignées dans son rapport sur le mémoire du docteur Martel , relatif aux parasites externes ou internes du corps humain :

A ce sujet , M. Hedde expose l'opinion des savants de plusieurs contrées , qui attribuent le germe du choléra , ce redoutable fléau , maintenant implanté en Europe , à la présence d'animalcules infiniment petits , développés dans certaines conditions , dont l'atmosphère serait plus ou moins chargée , et il pense , avec ces docteurs , que ces animalcules , en s'introduisant dans les principaux organes du corps humain , deviennent une des causes les plus actives des ravages du choléra.

Au reste , dit M. Hedde , la présence d'animalcules microscopiques non seulement dans le corps humain , mais encore dans tous les corps vivants et même dans un grand nombre de substances , ne doit pas étonner ceux qui ont vu les expériences faites au moyen du microscope solaire , ceux qui ont lu les œuvres de

M. Raspail. M. Hedde cite, à l'appui de l'opinion qu'il discute et adopte, le témoignage de la *Gazette médicale de Londres* et les observations publiées par le docteur Brittau de Bristol, et M. Sawagne, qui, tous deux, ont constaté l'existence d'animalcules dans les déjections des cholériques; ils ont, l'un et l'autre, remarqué que, dans le premier degré du choléra, ces corpuscules microscopiques sont infiniment petits et qu'ils sont plus perceptibles dans la deuxième et troisième périodes de la maladie, plus petits dans les vomissements, plus gros dans les déjections. Lorsque le malade se rétablit, la présence de ces corpuscules est plus rare et ils finissent par disparaître entièrement.

Quoi qu'il en soit de ces doctrines, de ces conjectures, que le choléra soit ou non amené par la présence d'animalcules dans l'air et par leur introduction et leur développement dans le corps humain, M. Hedde conseille, pour se préserver de l'atteinte de l'épidémie, d'éloigner toutes les causes d'insalubrité et d'infection de l'air par des fumigations toniques, balsamiques et aromatiques, et par l'assainissement des endroits marécageux et humides, d'éloigner surtout de notre corps tout ce qui pourrait être une cause de maladie et, cela, par une habitation saine et bien exposée, des vêtements propres et chauds, un exercice convenable, une nourriture tonique, enfin par cet apaisement des passions, ce repos de l'âme, qui est le grand principe du bien-être et de la santé.

M. de Castelnau lit des observations sur l'insalubrité des rizières et, en particulier, sur celle du château d'Avignon.

Il cite d'abord le compte rendu par M. le docteur Bourelly, sur les fièvres remittentes contractées dans cette exploitation, et qu'il a soignées à l'hôpital St-Eloi de Montpellier. Il a remarqué que plusieurs des ouvriers occupés aux travaux des rizières ont été vic-

tués par les émanations des rizières.

times d'une fièvre pernicieuse ; qu'un plus grand nombre n'a pu être débarrassé complètement de fièvres intermittentes, à type quarte et avec empâtement des viscères abdominaux. Sans doute, dit-il, l'action des effluves était favorisée chez eux par la mauvaise alimentation, les travaux excessifs, parfois même au-dessus de leurs forces, auxquels ils étaient assujettis ; mais ces mêmes conditions se retrouvaient aussi chez les autres malades venus des contrées voisines, et pourtant l'affection périodique de ces derniers n'était ni aussi intense, ni aussi opiniâtre.

A ces remarques faites sur le caractère spécial et particulièrement pernicieux des fièvres de la rizière d'Avignon, M. de Castelnau ajoute celles de docteurs éclairés MM. Lablache, Alric, de Bellegarde, et Schilizzi, d'Aiguesmortes. Ces praticiens, après avoir énuméré et décrit brièvement les maladies auxquels l'industrie rizicole expose les ouvriers, estiment que les travaux qu'elle a nécessités en Camargue ont considérablement accru l'insalubrité.

Devant ces opinions, que fortifient encore les expériences de M. Martin, d'Arles, et MM. les médecins de Nîmes, de M. Loiseleur des Longschamps, de Paris, M. de Castelnau se demande s'il ne serait pas utile et urgent de restreindre, comme l'ont fait plusieurs gouvernements du Midi, l'étendue des rizières ; s'il ne conviendrait pas de substituer le riz de montagne, qui prospère à la Cochinchine, à la variété commune, dont la culture amène de si fâcheux effets.

Toujours mù par le même sentiment d'humanité, M. de Castelnau exprime encore un vœu.

Il désirerait que les législateurs qui déjà se sont occupés du classement des industries d'après leur degré d'insalubrité, fissent aussi des règlements sur l'industrie agricole et notamment sur les rizières, qu'il ne faudrait point autoriser, dit-il, avant qu'elles n'aient acquis un certain perfectionnement hygiénique ;

Qu'en conséquence, un tableau supplémentaire, ana-

logue à ceux qui ont été publiés de 1810 à 1838, fût dressé par les soins de l'autorité ; qu'ensuite des soins médicaux fussent assurés à ces établissements surveillés par des conseils publics de salubrité.

Après avoir entendu M. Dumas, qui retrace de nouveau l'état des rizières du château d'Avignon et qui examine le degré d'intensité de ces fièvres et fait part de ses vues sur le coucher et l'alimentation, etc., l'Académie s'associe aux vœux exprimés par M. de Castelnau.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs ,

» M. Baudi de Vesme , de Turin , vous a adressé une dissertation en latin , sur deux plaques de cuivre trouvées à Lyon en 1781 , à 17 pieds de profondeur , dans une fouille que l'on faisait pour les fondations d'une nouvelle maison , le long du quai de la Saône. Notre savant Séguier et le P. Janin , vicaire provincial des grands Augustins , ont déjà publié sur cette découverte des observations pleines d'intérêt. M. Baudi a entrepris de compléter et de rectifier le travail de ces deux célèbres antiquaires.

» Avant de décrire le monument , M. Baudi nous rappelle que les empereurs romains accordaient quelquefois aux soldats une récompense ou congé *honesta missio* , lorsqu'ils avaient servi le temps prescrit , et s'étaient distingués par quelque service ou action d'éclat : *qui piè et fortiter militià functi sunt*. Les soldats d'infanterie étaient enrôlés pour 20 ans , et dans la cavalerie pour 10 ans. Ils ne pouvaient quitter le service que ce temps ne fût accompli ; ceux qui formaient la garde prétorienne , particulièrement attachée au prince , terminaient leur service au bout de 16 ans , tandis que le terme de ceux de marine était prolongé jusqu'à 25 ans. Quiconque quittait le service sans avoir obtenu son congé , était regardé comme déserteur et puni très-

sévèrement. S'était-il bien comporté, il pouvait prétendre aux récompenses, de même que ceux qui, quoiqu'ils n'eussent pas rempli tout ce temps, s'en étaient rendus dignes par des services signalés.

» Après ces quelques idées préliminaires, l'auteur décrit le monument, qui consiste en deux tablettes de bronze, de 5 pouces 11 lignes de hauteur, sur 3 pouces 8 lignes de largeur. L'une de ces tablettes est parfaitement conservée, l'autre est malheureusement brisée en une multitude de morceaux dont vingt ont été retrouvés et rassemblés si bien qu'il ne manque rien d'essentiel; l'une de ces plaques renferme le décret de l'empereur en caractères romains, l'autre ou le revers contient l'inscription barbare ou plutôt celtique, en onze lignes tirées en travers sur la plus grande dimension. Ce diplôme métallique, *diploma militare æneum*, a sur les onze qui ont été retrouvés autrefois ou récemment en Hongrie, à Venise et à Jérusalem, un mérite particulier que nous allons faire ressortir.

» Premièrement, il restitue à l'histoire romaine les noms et prénoms des consuls romains, altérés, omis ou tronqués chez les auteurs qui ont publié les fastes consulaires,

» Secondement, il nous donne la connaissance d'une écriture gauloise ou celtique inconnue jusqu'à présent dans les traités diplomatiques et que l'illustre Séguier avait seul commencé à déchiffrer, à l'aide d'un alphabet qu'il se forma après avoir longtemps étudié les inscriptions antiques.

» Troisièmement, il donne une date qui fixe le commencement du règne de Gordien Pie, long-temps avant la mort des empereurs Balbien et Pupien; car il est daté AD. VII ID. IAN L. ANNIO ARRIANO et C. CER-
VONIO PAPO CONSULIBUS, c'est-à-dire le 7 janvier, 243. A cette époque, Gordien était dans la sixième année de son règne, TR. P. VI. Il était donc dans sa première année, le 7 janvier 238, et tous nos chronologistes

diffèrent le commencement de son règne jusqu'après la mort de Julien et Pupien.

» Ainsi on ne sera plus obligé de rejeter l'autorité du code qui attribue à Gordien Pie des lois du mois de janvier, 29 mars, 22 juin, 16 et 23 juillet 238; non plus que les acclamations du sénat, rapportées par Capitolin, qui associent Gordien dans le titre d'auguste à Balbien et Pupien.

» Quatrièmement enfin, ces deux plaques de cuivre jettent de nouvelles clartés sur un point de législation. On reconnaît plus sûrement que jamais, que les contrats civils des soldats n'étaient point légitimes, leurs enfants n'avaient aucun droit de succéder à leurs pères, ni leurs pères de tester; ils ne pouvaient participer aux emplois, aux dignités. On leur accordait donc, lorsqu'ils étaient renvoyés, *jus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus ut etiamsi peregrini juris feminas in matrimonio junxerint proinde liberos tolerant ac si ex duobus civibus romanis natos.*

» D'où il faut inférer qu'il n'y avait de mariage légitime que ceux qui étaient contractés entre les citoyens romains; de sorte que si ces soldats s'étaient mariés avec des femmes du pays latin ou étrangères, s'il en naissait des enfants, ils n'étaient pas regardés comme des citoyens romains, mais comme issus d'un père latin et d'une mère étrangère, si le prince ne leur accordait le droit de bourgeoisie. Mais, pour que les soldats ne crussent pas avoir ces droits toutes les fois qu'ils se marieraient, Gordien dit : *duntaxat cum singulis et primis uxoribus* (1), c'est-à-dire, une fois seulement, en

(1) Imperator Cæsar M. Antonius Gordianus Pius felix, Augustus pontifex maximus, tribunitiâ potestate VI, consul II, pater patriæ proconsul. Nomina militum qui militaverunt in cohortibus prætoriis Gordianis decem, I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIII, X piis vindicibus, qui piè et fortiter militiâ functi sunt, jus tribuimus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus, ut etiamsi peregrini juris feminas

sorte qu'ils pouvaient bien s'associer une femme non citoyenne romaine ; mais, si elle venait à décéder, et qu'il y eut nouvelle union, les enfants issus du second mariage n'étaient pas de vrais citoyens romains.

» Tel est, en résumé, le travail de M. Baudi de Vesme. Vous avez pu juger, même d'après cette imparfaite analyse, combien les monuments épigraphiques peuvent offrir des ressources à l'histoire ; et si l'un de nous ne recherchait avec tant de zèle, ne publiait avec tant de persévérance et de succès, tout ce que notre sol renferme et rend souvent d'antiquités précieuses ; si ce confrère ne nous en révélait la valeur, si l'on ne savait pas qu'un savant renommé, feu Letronne, a pour ainsi dire fait jaillir des pierres monumentales de l'Égypte toute l'histoire des Pharaons, vous auriez reconnu, Messieurs, par le mémoire de M. de Vesme, que rien n'est plus utile que de conserver avec respect, d'étudier avec soin tous les textes gravés sur le bronze ou le marbre que la science investigatrice nous livre sans cesse pour accroître le magnifique héritage classique de l'antiquité.

M. Hedde lit un rapport sur une seconde éclosion de vers-à-soie obtenue en 1849, à Chamborigaud.

« J'ai toujours considéré, dit-il, qu'un homme qui importait dans son pays une substance alimentaire, une plante, une race, nouvelles et utiles, qui faisait connaître un procédé nouveau ou signalait un moyen de soulager l'humanité, d'augmenter ou d'améliorer une production quelconque ; que celui, enfin, qui,

in matrimonio suo junxerint proinde liberos tollant, ac si ex duobus civibus romanis natos. Ante diem VII idus januarias L. Annio Arriano et C. Cervonio papa consulibus.

Cohors II prætoriana Gordiana Pia Vindex C. Julio, Caii filio, decorato Tiano silicino.

Descriptum et recognitum ex tabulâ ærcâ quæ fixa est Romæ in muro post templum divi Augusti ad Minervam.

dans le seul but d'être utile , publiait un livre favorable au développement du commerce , des arts et de l'industrie ou de l'agriculture ; j'ai toujours considéré que cet homme rendait plus de services que celui qui découvrait une étoile , une planète nouvelles.

» Persuadé que les pieux missionnaires chrétiens , qui , vers le milieu du 6^e siècle , ont introduit en Europe des œufs de vers-à-soie , ont fait plus de bien à l'humanité que les plus célèbres capitaines , que les plus grands conquérants , j'ai toujours porté une grande estime aux personnes qui ont dirigé leur attention et le but de leurs travaux vers les choses utiles ; et parmi les choses utiles et qui intéressent d'une manière particulière l'industrie agricole et manufacturière de la France , et surtout du département du Gard et des contrées environnantes , il n'en est certainement pas de plus dignes de fixer l'attention que la *culture des mûriers* et l'*éducation des vers-à-soie*.

» Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à recueillir quelques renseignements sur le phénomène de *deux éducations de vers-à-soie* dans la même année , obtenues en 1849 , à Chamborigaud , dans l'arrondissement d'Alais.

» Mais , avant d'entrer en matière , j'essaierai de présenter quelques considérations générales sur l'importance de la production de la soie en France.

« La mode , dit le célèbre DANDOLO , pourra paralyser momentanément l'essor des manufactures de soieries , diversifier les tissus de soie , et amener des changements dans les procédés employés à leur fabrication ; mais la soie ne cessera jamais d'être avidement recherchée par toutes les nations. Aucun produit naturel ou artificiel ne lui est comparable en richesse et en éclat. Le luxe rechercherait vainement ailleurs plus de magnificence. Il serait à désirer que la soie grège , organsinée ou manufacturée , devint assez abondante pour fournir tous les marchés de l'univers ; la soie deviendrait alors d'un

» usage habituel et général, et le besoin d'en consommer ferait, sans doute, naître la nécessité d'en produire. »

» Ces mémorables paroles du célèbre DANDOLO resteront toujours profondément gravées dans mon souvenir, semblables, comme le dit l'Écriture sainte, à *des clous aigus qui enfoncent la vérité dans notre souvenir* ; ces mémorables paroles resteront, sans doute aussi, gravées dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent à la production et à la consommation de la soie, parce que cette pensée est vraie et sera toujours vraie.

» La culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie ont considérablement augmenté, en France, depuis quelques années ; et ces deux industries, unies si intimement l'une avec l'autre, augmentent encore chaque jour d'une manière étonnante.

» Nous voyons, dans le rapport du jury central d'une de nos précédentes expositions nationales, que la France produisait pour près de 150 millions de francs de soies, et que, pour satisfaire les besoins de la consommation des manufactures nationales, elle en tirait pour plus de 50 millions, ce qui formait le chiffre énorme de 200 millions de francs de soies, qui, après avoir donné du travail à un grand nombre d'ouvriers, étaient transformés en produits représentant une valeur d'environ 300 millions, dont la moitié ou 150 millions étaient consommés en France, et le surplus exporté à l'étranger.

» On commence déjà à voir, d'après ce calcul, quelle est l'importance de la production de la soie en France, et combien nos efforts doivent être toujours dirigés vers les moyens d'affranchir cette industrie des 50 millions qu'elle paie encore aujourd'hui à l'étranger.

» Cependant, c'est toujours la somme énorme de 150 millions de francs que l'agriculture française livre aujourd'hui à l'industrie française.

» 150 millions d'un produit créé en cinq semaines !

» Parmi les moyens qui s'offrent naturellement d'augmenter, dans une proportion assez considérable, la production de la soie en France, il n'y en a point, peut-être, qui présentent plus de chances de succès que la seconde éducation des vers-à-soie dans la même année.

» J'ai déjà fait connaître à l'Académie que M. LAURENT, propriétaire, éducateur de vers-à-soie à La Riborette, près de Chamborigaud, avait obtenu une *seconde éducation de vers-à-soie*, et, par conséquent, une seconde récolte de cocons dans le cours de l'année 1849.

» Le procès-verbal du Maire de Chamborigaud, que je joins à ce rapport, fait connaître l'époque où ont eu lieu ces deux éducations, et présente quelques observations sur quelques-unes des principales circonstances qui se sont fait remarquer dans le cours de ces essais. Je me bornerai à citer ce qui m'a paru le plus devoir attirer l'attention.

» Par un examen attentif des morceaux de drap sur lesquels les œufs de vers-à-soie avaient été déposés par les papillons, il paraît résulter, d'une manière incontestable, que les œufs qui ont donné lieu à une seconde éclosion, ou, pour mieux dire, à une éclosion prématurée, provenaient toujours du même papillon; car les œufs qui ont éclos sur les pièces de drap, et dont on voit encore les coques vides plus blanches que les autres placées à côté, indiquaient la ponte d'un seul papillon; la même disposition des œufs éclos se représentait à différents intervalles sur le même morceau de drap.

» On est naturellement amené à conclure de là que, les papillons qui ont fourni ces graines, qui ont eu, dans des conditions thermométriques égales, une éclosion prématurée, devaient être doués d'une constitution toute particulière; et, de même que parmi les hommes il y a des tempéraments bilieux, lymphatiques, nerveux, etc.; que certaines personnes ajoutent encore

à ces tempéraments des prédispositions toutes particulières au développement de certaines facultés physiques qui donnent naissance à des phénomènes certainement plus extraordinaires que l'éclosion d'un œuf de ver-à-soie, de même nous serons forcés d'admettre que les papillons ont des constitutions, des tempéraments divers; qu'il y en a qui, accouplés avec des papillons de tempéraments, de constitutions aussi particuliers, engendrent des œufs qui, sans chaleur et sans aucun des moyens artificiels employés pour obtenir l'éclosion, par les procédés ordinaires éclosent eux-mêmes au bout de quelques mois, tandis que les autres œufs, placés à côté d'eux, sur les mêmes morceaux de drap, plongés dans la même atmosphère, restent endormis pour ne se réveiller que long-temps après.

» Il semble que la Providence, dans cet essai, ait voulu mettre les hommes sur la voie d'obtenir une seconde récolte dans la même année, ce qui amènerait bien certainement une augmentation assez considérable dans la production de la soie. Tant il est vrai que la plupart des découvertes les plus importantes, dans les arts, le commerce, l'industrie, sont souvent dues au hasard!

» Il nous reste maintenant à savoir par quels moyens on pourrait arriver à reconnaître quels sont les papillons qui peuvent fournir ces œufs d'éclosion prématurée; par quels moyens encore on pourrait obtenir cette seconde récolte de cocons, avec avantage pour l'éducateur des vers-à-soie, et, surtout, sans préjudice pour les mûriers.

» Ayant admis que les œufs propres à donner une éclosion prématurée dans la même année de la ponte des œufs sont formés d'une espèce toute particulière, il s'agirait donc de reconnaître ces papillons, afin de pouvoir obtenir, chaque année, la quantité de graines nécessaires aux éclosions prématurées.

» Et en supposant qu'au moyen de l'observation on par-

...ut à arriver à cet heureux résultat, quelle augmentation de production n'en résulte-t-il pas pour l'agriculture, et si nous portions seulement ces éducations au cinquième des éducations ordinaires, ce serait toujours un revenu annuel d'environ 30 millions de francs qui commencerait à nous affranchir d'une grande partie du tribut que nos manufactures paient à l'étranger.

» Par quels moyens pourrait-on encourager les personnes qui voudraient se livrer à des essais afin d'arriver à un résultat aussi avantageux ?

» On sait que la *société industrielle de Mulhouse*, qui a si fortement contribué en France à l'essor imprimé depuis quelques années aux arts, au commerce, à l'industrie agricole et manufacturière, proposé chaque année un immense programme de *prix par souscription*, pour tous les objets dont la solution est d'une importance plus ou moins grande et la valeur du prix proposé est toujours en rapport avec l'importance de l'objet soumis au concours. Souvent ces prix se sont élevés à 10, 15, 20 et 30 mille francs.

» Le montant des souscriptions est facultatif à tous les agriculteurs; les industriels de tous les pays, plus ou moins intéressés à la solution de l'objet mis au concours, souscrivent, s'ils le jugent convenable. Puis la société industrielle, lorsque le montant des prix n'est pas complété, a recours à ses ressources, à celles du département et enfin du gouvernement si intéressé à la solution heureuse de toutes les découvertes qui peuvent avoir une grande influence sur le bonheur du pays.

» Pourquoi l'Académie du Gard, qui a si peu de ressources, lorsqu'elle veut proposer quelques encouragements, n'essaierait-elle pas le moyen employé avec tant de succès jusqu'à ce jour par la société industrielle de Mulhouse, pourquoi n'essaierait-elle pas de créer un prix de 3,000 fr. par souscription, qui serait décerné à celui qui aurait indiqué la manière d'obtenir l'espèce de papillons producteurs des graines à éclosion pré-

maturée , et qui à l'appui de sa découverte aurait obtenu l'éducation d'au moins une once de graine d'éclosion prématurée , et fourni par la même espèce une once au moins de graine pour l'éducation d'une seconde année , avec toutes les pièces et certificats servant à constater la réalité de ces essais et leur heureuse solution.

» Si l'Académie du Gard avait d'autres prix à proposer pour d'autres améliorations à introduire dans les diverses branches des sciences , des arts , du commerce et de l'industrie , elle pourrait les réunir tous dans le même programme ; et , au moyen de listes en forme de tableaux à colonnes que l'on ferait imprimer en grand nombre et que l'on adresserait aux maires de toutes les communes du département du Gard , on pourrait espérer d'obtenir un certain nombre de souscripteurs.

» Quant à la nourriture des vers-à-soie de cette seconde éducation , quelques personnes prétendent , et nous sommes certes aussi , sur ce point , parfaitement d'accord avec elles , que si on ne les nourrissait que de la feuille du regain , ce serait amener la détérioration et peut-être même , à la longue , la perte des mûriers. Il s'agirait donc de trouver un moyen de remédier à cet inconvénient.

» On se rappelle , sans doute , avoir vu à l'exposition des produits de l'industrie chinoise qui a eu lieu à Nîmes au commencement de 1849 , des échantillons de *poudre* ou *farine de feuilles de mûrier* appelée en Chine *sang-feu* et destinée à l'alimentation des vers pendant la disette des feuilles.

» Les livres chinois qui parlent de la préparation de cette poudre de feuilles donnent deux moyens bien simples de l'obtenir :

» 1^o En triturant , en automne , les feuilles de mûrier , avant qu'elles jaunissent , de manière à obtenir une certaine pâte que l'on fait sécher et que l'on renferme dans des caisses ou dans des vases hermétique-

la nourriture des vers , les feuilles de regain pourraient bien fournir l'autre moitié , c'est-à-dire $\frac{1}{10}$ des feuilles employées par les éducations ordinaires.

» L'éducateur qui met 10 onces de graines , n'en mettant que deux onces , n'aura besoin que de la dixième partie des feuilles de regain , et pourra même convertir une partie du reste de ces feuilles en poudre de feuilles pour la nourriture des vers de première ou de seconde éclosion de l'année suivante.

» L'éducateur trouverait par ce moyen la possibilité de pouvoir nourrir ses jeunes vers au moment où les feuilles sont enlevées ou retardées par les gelées du printemps. »

L'Académie du Gard , prenant en considération les observations présentées par M. Hedde sur ce phénomène d'une éclosion prématurée obtenue en 1849 , à Chamborigaud , a nommé une commission de quatre membres pour examiner avec attention ses avantages ou ses inconvénients. Ce sont MM. *Dhombres* , *Liotard* , *Dumas* , *Ph. Hedde*.

Séances des 9 , 23 mars et 6 avril.

M. le président offre en hommage les recueils suivants :

Annales de l'Auvergne ;
Mémoires des Académies de Beauvais, de St-Quentin, d'Arras et de Toulouse.

M. A. Dumas lit la traduction d'une notice sur saint Eutrope.

L'auteur, Verus , retrace les événements successifs

de la vie de son prédécesseur , comme lui évêque d'Orange. Après des détails pleins d'intérêt sur sa naissance , son éducation , son entrée dans le clergé de Marseille , Verus raconte les pénitences que s'imposait Eutrope et toutes les austérités que sa ferveur lui inspirait. Il décrit la vie si dure que mena ce saint évêque, dont le dévouement allait jusqu'à travailler dans les champs , à manier la bêche ou la charrue pour alléger , en les partageant , les travaux du paysan et pour assister plus abondamment les pauvres. Le biographe s'est attaché particulièrement à expliquer deux songes mystérieux d'Eutrope , et il finit par quelques détails touchants sur la fin du saint évêque.

M. Pelet rend un compte verbal d'une récente découverte faite à la Porte-d'Auguste. Dans les fondations d'un pilastre , établi au XIV^e siècle pour soutenir la voûte d'une chapelle , on vient de trouver un torse plus grand que nature et d'un style grec irréprochable.

M. Pelet promet d'autres détails , si les fouilles continuées livrent à ses investigations quelques nouveaux restes d'antiquités.

M. de Castelnau rend compte d'un *Eloge* de Lesson, continuateur de Buffon. Il juge , comme l'auteur , *M. Lefèvre* , ce célèbre naturaliste qu'il considère aussi comme homme public , et il remarque que , par un heureux privilège , *M. Lesson* sut aussi bien servir son pays , dans les fonctions qu'il remplit , qu'il sut servir la science , par des écrits substantiels , exacts , et quelquefois colorés jusqu'à la poésie.

Le même membre analyse sommairement un mémoire sur l'insalubrité des environs de Rochefort , que l'auteur assure être suffisamment combattue par la multiplication des tamaris.

M. Liotard fait part à l'Académie de la nouvelle de

la floraison d'un agavé d'Amérique, qui, après trente ans de lente croissance, s'est tout-à-coup élevé à 7 m. 40, par un développement rapide que M. Miergue a suivi et noté avec la plus grande exactitude.

La tige de cet aloës avait :

| | |
|----------------------|---------|
| Au 10 juin | 1 m. 65 |
| Le 18 | 2 65 |
| Le 23 | 3 70 |
| Le 6 juillet | 4 25 |
| Le 13 | 4 75 |
| Le 2 octobre. . . . | 7 40 |

Pour donner une idée de cette plante, ou plutôt de cet arbre, M. Liotard met sous les yeux de l'Académie un dessin fidèle où sont représentés, avec la hampe, les rameaux ou girandoles qui sont terminés par une grande quantité de fleurs que le peintre a coloriées.

M. Pelet lit un mémoire sur une découverte récente faite dans les fouilles entreprises à la Porte-d'Auguste. Entre deux gros murs de la partie intérieure de l'enceinte, on a trouvé 15 médailles dont 9 assez bien conservées. Après une étude attentive, M. Pelet a pu lire le nom de neuf empereurs romains. Quant aux six autres, il a été impossible de discerner le moindre caractère, tant l'altération a été grande, le carbonate de cuivre ayant rongé la surface.

M. Pelet pense que le dépôt est postérieur à l'érection du monument, et que probablement, après qu'Auguste eut établi la construction dans l'intention de défendre la cité, on bâtit l'intérieur de la fortification, en juxtaposant une enceinte que l'on reconnaît distincte de la première. Cette seconde œuvre, ce parachèvement, M. Pelet l'attribue à Antonin, et ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est que précisément le nombre des médailles trouvées égale celui des empereurs qui ont précédé Antonin. N'est-il pas permis de croire que pour consacrer ce souvenir, comme aussi

pour perpétuer sa propre gloire, Antonin aura déposé ces médailles, qui semblent indiquer qu'Auguste fut fondateur et Antonin continuateur et restaurateur ?

Un membre demande s'il ne serait pas possible de trouver, dans la nature même des deux constructions, et peut-être dans les éléments qui les composent, la preuve qu'elles appartiennent à des âges si différents.

M. Pelet répond négativement à cette observation, et termine par l'exposé des recherches auxquelles il s'est déjà livré et qu'il promet de continuer.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Le *Recueil de la Sarthe*, que j'ai été chargé de lire et de vous faire connaître, contient quelques mémoires dignes d'attention.

» Je commencerai par ceux qui se rattachent aux sciences agricoles.

» M. Bourdon du Rocher a étudié et observé dans toutes ses phases la maladie des pommes de terre; il a voulu expérimenter tous les remèdes proposés. Le semis, qui était préconisé comme agent puissant de régénération; l'immersion des tubercules dans l'eau de chaux ou l'eau salée; tous ces moyens ont été inefficaces. Cet agronome ayant observé que l'invasion de la maladie a lieu du 15 août aux premiers jours de septembre, s'est efforcé d'obtenir la maturité avant cette fatale époque. Pour obtenir la précocité dans la végétation, il a choisi les espèces hâtives, puis a planté de bonne heure; enfin, comme la température humide a quelquefois amené la moisissure, il a profité d'une remarque déjà ancienne: c'est que les pommes de terre laissées dans le sol au moment de l'arrachement bravent impunément le froid et l'humidité des hivers. Armé de cette découverte, il s'est mis à hiverner les tubercules, à l'instar de certaines espèces de vesces et d'avoine, et a planté en novembre. Il a obtenu

ainsi une précocité remarquable dans la maturité et a évité l'invasion de la maladie.

» Je passe sous silence des écrits relatifs à la production et à l'amélioration de l'espèce chevaline comme peu applicables à notre département, et d'autres mémoires concernant l'industrie séricicole. Cette industrie est si avancée dans le Gard qu'elle n'a presque jamais l'occasion de s'approprier ce que les autres contrées appellent progrès et découverte.

» J'ai lu avec intérêt une traduction de la 9^e églogue de Virgile. Le vers est généralement concis, bien frappé. Cependant, il faut reconnaître que le système de littéralité rigoureuse suivi par M. Bethuys n'est pas toujours propre à transporter les expressions ou les images qui peignent avec force le sentiment. L'exemple de M. de Châteaubriand, dans la reproduction du *Paradis perdu* de Milton, n'en est-il pas la preuve ? Aussi, tout en louant l'auteur, je me rappelais le mot italien : *traduttore, traditore*.

» Le *Recueil de la Sarthe* présente, surtout, quelques idées utiles que je reproduirai brièvement.

» M. Guéranger pense que l'on peut retirer de grands avantages des défoncements du sol, quand ils sont bien entendus, et il voudrait que l'on employât des ateliers et même des ateliers nationaux à ce genre de travail. « Non-seulement, dit-il, les défoncements fournissent » un moyen d'entretenir l'humidité dans les cultures, » mais ils peuvent être recommandés pour d'autres » avantages qu'ils présentent. Les racines fibreuses » des graminées se fixent plus solidement dans les » terrains défoncés, et vont chercher des sucres à une » plus grande profondeur; les tiges qu'elles portent, » mieux nourries, deviennent plus solides, et sont » moins sujettes à verser, lorsqu'un été humide ou » des pluies d'orage délaient la surface du sol. De plus, » l'air atmosphérique, qui joue aussi un grand rôle » dans les phénomènes de la végétation, pénètre plus » facilement, par lui-même, dans un sol profondé-

» ment remué, ou y est entraîné par les eaux plu-
» viales.

» Quelquefois, sous un sous-sol argileux repose un
» terrain aride et presque improductif; par le défonce-
» ment, l'argile se mêlera au sable, et ce terrain sera
» amendé. D'autrefois, le sous-sol sera calcaire, et la
» couche qui le recouvre manquera de cet élément; là
» encore le défoncement aura pour résultat de créer
» un sol tout nouveau.

» Souvent, aussi, le sous-sol est composé de galets,
» de pierres, de cailloux roulés et stratifiés, cimentés
» entre eux par un mélange d'argile, de sable, de
» calcaire. Jamais les pivots les plus robustes ne peu-
» vent traverser cette couche compacte comme un ro-
» cher; les moissons n'y sauraient prospérer et les
» arbres y languissent. »

» Après avoir énuméré ces avantages, l'auteur ne
conclut pas, cependant, qu'il faut défoncer tous les ter-
rains (ceux dont le sous-sol est le roc vif ou d'une argile
très-compacte); il dit seulement qu'établir l'utilité du
défoncement c'est préparer la solution de l'importante,
j'allais dire, la redoutable question du travail et des
travailleurs. Au lieu de se creuser l'imagination pour
trouver l'emploi à des milliers de bras qui demandent à
la société de faire quelque chose pour eux, au lieu de
les employer d'une manière dont l'utilité a été souvent
contestée, qui empêche qu'on ne les charge de défoncer
des terrains au profit de l'agriculture? On pourrait,
suivant M. Guéranger, commencer par les biens com-
munaux qui sont toujours en assez mauvais état. Le
succès qui serait obtenu engagerait les propriétaires à
tenter les mêmes opérations sur leurs propriétés.
Sans doute, des conditions devraient être établies en-
tre les propriétaires dont les terrains augmenteraient
de valeur et l'Etat qui fournirait les ouvriers. La pro-
portion des frais à répartir serait réglée, une fois le
système adopté. L'auteur émet à cet égard une idée :
ce serait d'exiger du propriétaire un concours qui fût

équivalent à la valeur dont la propriété aura été améliorée. L'expertise en serait faite avant comme après l'opération. L'hectare, par exemple, qui de la 5^e classe aurait passé à la 4^e, ou de la 4^e à la 3^e et ainsi de suite, paierait la différence de valeur avec le prix établi dans la localité. Le marché serait bon pour le propriétaire, puisque son capital aurait augmenté de valeur; il serait bon pour l'Etat, puisque le capital général se serait accru, et qu'il aurait procuré l'existence par le travail à de nombreux ouvriers.

On peut sans doute trouver de grandes difficultés d'appliquer ces idées; mais, comme elles sont conçues dans un but louable, vous m'excuserez, vous m'approuverez de vous en avoir offert l'analyse, et vous jugerez que ce ne sont pas ici les conseils d'un utopiste, mais les vues d'un homme de bien, d'un véritable ami du progrès humanitaire.

M. Pelet lit une note sur un tombeau romain découvert à Nîmes en 1850 :

« Grâce à l'habile crayon de notre confrère, M. J. Salles, dit-il, nous pouvons mettre sous les yeux de l'Académie les divers objets que renfermait un tombeau romain nouvellement exhumé.

» M. Vachet, membre du conseil municipal, en faisant construire un mur dans sa maison située sur l'antique voie romaine de Nîmes à *Ugernum*, vient de trouver dans les fondations une certaine quantité de sépultures romaines, pour la plupart difficiles à explorer, vu le peu de largeur de l'excavation; l'une d'elles était recouverte d'une inscription gravée sur une plaque de marbre portant :

D. M.
T. IVL. TITVLLINI
DEC. VIENN. JULI. . . .
IANVARIA. PAT. O.

Aux Dieux mânes
de Titus Julius Titulinus
décurion de la légion viennoise
dite Julia.
Januaria au meilleur des pères.

» Un autre de ces tombeaux a pu être entièrement dégagé. Il consiste en une auge en pierre tendre, dont

le couvercle , en pierre dure , était fortement scellé par des crampons en fer ; ce tombeau n'a que 0m 60 de longueur sur 0m 45 de largeur et autant de profondeur ; les ossements calcinés qu'il renfermait appartenaient évidemment à un jeune enfant. Dans cette auge on a trouvé :

» 1° Trois fioles en verre d'une forme fort élégante comme vous pouvez en juger par le dessin de M. Jules Salles. Deux sont restées entières ; elles ont 0m 22 de hauteur ;

» 2° Trois spatules en fer creusées en forme de cuillers , destinées à répandre sur le bûcher les parfums contenus dans les fioles ;

» 3° Des joujoux d'enfant , tels que de petits disques en ivoire (trochus) ;

» 4° Deux hochets faits avec des dents d'ours , percés sur le milieu par un anneau pour être suspendus au cou ;

» 5° Un petit anneau d'or qui semblerait annoncer par sa forme que cet enfant était fils d'un chevalier romain : il n'a que 7 millimètres d'ouverture , il est néanmoins très-fort puisque sa valeur intrinsèque est de 37 fr. ; le jonc et le chaton sont d'une seule pièce ; on distingue sur ce dernier un petit travail au burin. Cet anneau nous paraît n'avoir pu servir même à un enfant ; nous pensons qu'il ornait les doigts de quelque divinité domestique ou dieu lare auquel il fut enlevé et confié à la tombe comme un talisman protecteur de l'enfant chéri ;

» 6° Un petit vase en bronze avec son couvercle , portant une anse mobile élégamment attachée ;

» 7° Un tout petit ustensile ayant la forme d'un verre de montre , destiné à prendre le parfum précieux contenu dans le vase ;

» 8° Quatre médailles fort bien conservées, qu'il sera facile de déterminer lorsqu'elles seront nettoyées ;

» 9° Les objets les plus remarquables de ce tombeau sont : deux lampes phalliques absolument semblables

et en beau bronze ; elles représentent une petite figure montée sur un piédestal ; elle est couverte d'un *bardocucullus* , manteau à capuchon , sous lequel sont cachés les bras ; ce manteau descend jusqu'aux genoux , laissant à découvert les jambes et les pieds ; le capuchon mobile est attaché derrière par une charnière pour former un couvercle à l'ouverture par laquelle l'huile était introduite dans cette lampe ; l'endroit d'où sortait la mèche ne peut laisser aucun doute sur la qualification donnée à ces ustensiles ; nous sommes même disposés à considérer comme des amulettes phalliques les deux jouets trouvés dans le même tombeau ; car ils affectent la forme du double phallus , si souvent reproduit dans les breloques que portaient à leur cou les dames et les enfants.

» Ces espèces d'amulettes, appelées en latin *fascinus*, étaient regardées comme des préservatifs puissants contre toute espèce de malheurs et de chagrins.

» *Illos infantes religione tutatur et fascinus.* (Pline.)

» Aussi les anciens n'attachaient-ils aucune idée d'obcénité aux représentations sans nombre et de toute manière qu'ils avaient du phallus ; c'était , pour eux , des symboles de la fécondité , de l'abondance et l'un des objets les plus sacrés de leur culte.

M. Jules Salles lit une notice sur l'église de Cazaux dans les Pyrénées. Il commence par retracer en traits rapides et généraux la constitution physique de cette longue et belle chaîne, dont la mention et même la description remontent aux siècles les plus reculés ; car Hérodote lui-même lui a consacré quelques pages. Puis descendant aux observations particulières , *M. Salles* fait connaître successivement Bagnères-de-Luchon et les inscriptions qu'il y a trouvées ; Bagnères-de-Bigorre et d'autres villes et bourgs où il a vu que les Romains avaient laissé des monuments de leur domination. Après avoir donné ensuite une idée des établissements thermaux modernes , avoir rappelé la beauté de quel-

ques sites et comparé brièvement la Suisse et les Pyrénées, l'auteur entre en matière :

« A la jonction de deux chemins, dont l'un conduit au vallon de Séculéjo, l'autre donne accès en Espagne par un de ces passages connus dans le pays sous le nom de *Ports*, s'élève le petit temple bysantin ; son ensemble a perdu une partie du style primitif, par la superposition d'une flèche, dans la forme adoptée par toutes les paroisses de ce département.

» Le clocher en lui-même a subi peu d'altération : il montre encore, sur ses faces quadrangulaires, de petites ouvertures divisées par des colonnettes de forme très-gracieuses et sculptées dans le meilleur goût de l'époque.

» La porte est placée sur la partie latérale de la nef. Il y a encore peu d'années, cette porte élégante montrait au voyageur la forme arrondie du plein cintre, des supports taillés avec art, des archivolttes habilement fouillées, en un mot, toute la parure richement ornementée que l'artiste réservait pour la principale entrée du temple. — Mais un beau jour, le curé, trouvant que l'ouverture était trop basse pour le passage de la procession, manda l'architecte de Luchon, lui fit démolir cette porte pour en construire une autre dans le goût moderne, en pierres de taille bien appareillées, bien blanches et bien unies. — Il est vrai que celui-ci, pour donner à sa reconstruction une apparence d'ancienneté, eut soin d'y placer comme fronton la pierre d'un tombeau romain, dont l'inscription toute païenne forme un contraste bizarre avec le monument byzantin et religieux.

» Pour compléter l'œuvre de destruction, les élégants supports de la porte romane furent taillés avec le ciseau, et transformés en une croix qui orne aujourd'hui les abords de la façade.

» C'est ainsi que disparaissent beaucoup de nos antiques monuments. Après avoir résisté à la dent cruelle du temps, à la fureur des iconoclastes, aux dévasta-

tions des barbares, à la rage destructive d'une révolution, ils tombent en ruine, faute d'une intelligente réparation, ou périssent victime de l'ignorance. — On ne saurait trop signaler de pareils abus, que ne peut justifier, même dans le fait dont nous parlons, le caractère sacré de celui qui s'en rendit coupable.

» L'intérieur de l'église était primitivement rempli de peintures à fresque. Il en reste encore assez pour donner une idée de ce que devait être cette jolie chapelle, avant que le vandalisme moderne l'eût gâtée, sous prétexte d'embellissements.

» Ces peintures remontent évidemment à la période qui embrasse depuis le X^e jusqu'au XIII^e siècle, à ces temps où l'art, enveloppé dans les traditions grecques abâtardies de générations en générations, n'avait pu prendre un élan plus noble, faute de génie pour traduire les pensées élevées, ou par l'impuissance de gouvernements qui n'offraient plus que deux mobiles, l'adulation et la volupté.

» Et cependant, ces esquisses grossières dont quelques-uns ne parlent qu'avec dédain, seront toujours l'objet d'un culte, pour tout homme resté fidèle, d'esprit comme de cœur, à la foi antique, dont ces peintures primitives sont l'expression et le symbole.

» Quand on considère la peinture dans toutes les phases qu'elle a parcourues, quand on réfléchit que c'est là, dans ces œuvres informes, qu'ont été déposées les émotions les plus fortes et les plus pures des cœurs véritablement religieux, l'expression la plus naïve d'un art renaissant, léguée à la postérité comme un vivant témoignage d'enthousiasme et de foi; alors on devient moins difficile dans le jugement que l'on doit en porter, et tout en écartant le mot de *chef-d'œuvre*, on rend un hommage mérité à ces œuvres primitives, entachées, à certains égards, de la décadence contemporaine, mais qui n'en ont pas moins préparé les voies à la peinture chrétienne du moyen-âge.

» La tendance des œuvres byzantines était plutôt his-

torique que mystique. Aussi les scènes animées de l'Ancien Testament furent-elles représentées de préférence dans les images des manuscrits, aussi bien que sur les murailles des églises et des palais.

» L'artiste, qui avait la conscience de sa haute vocation, se regardait comme l'auxiliaire du prédicateur, en sorte que la peinture de ces temps-là était plutôt une œuvre de piété qu'une œuvre d'art. Outre l'empreinte si profondément religieuse que portent les monuments de cette époque, on en trouve la preuve dans ces paroles d'un des élèves de Giotto reproduites par Vasari : « Nous autres peintres, nous faisons des saints » et des saintes sur les murs et sur les autels afin que, » par ce moyen, les hommes, au grand dépit des démons, soient plus portés à la vertu et à la piété. » Et le synode d'Arras déclara en 1205 que la peinture était le livre des ignorants qui ne savent pas en lire d'autres. *Illiterati quod per scripturam non possunt intueri hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur.*

» La petite église de Cazaux présente un exemple frappant des réflexions que nous venons de faire sur la mission de la peinture dans les premiers siècles du christianisme.

» Sur l'une des parois latérales est représentée la naissance de la femme. Cette création divine est comprise avec une simplicité qui ferait sourire tous nos critiques modernes. Eve, parée de tous ses charmes, s'élançait du côté entr'ouvert d'Adam, à la voix du Père Eternel, que le peintre a revêtu de la robe d'évêque, avec la mitre en tête et la crosse à la main. Si ce symbole a été choisi par l'artiste de préférence à tout autre, c'est que, pour les pauvres habitants de ces contrées, l'évêque du diocèse était le *nec plus ultra* de la grandeur et de la puissance, et qu'ils étaient incapables de se représenter le Dieu créateur doué d'attributs plus magnifiques.

» A côté de cette composition, un autre panneau nous montre le péché originel. La scène se passe dans

un jardin , au fond duquel s'élèvent des maisons , dont la construction indique une science architectonique , que nous ne sommes pas accoutumés à placer dans ces temps primitifs. Mais ici , comme pour l'autre composition , le peintre , peu versé dans les recherches historiques , s'est inspiré de ce qu'il avait sous les yeux , et la naïveté se joint à de grandes erreurs dans la perspective , qui n'avait pas encore à cette époque établi ses règles fixes et immuables. — Le serpent , dont la partie antérieure affecte les formes féminines , tend le fruit défendu à Adam qui refuse avec noblesse et dignité. Toutefois , le spectateur ne reste pas long-temps sous l'impression du fier dédain exprimé par l'homme : car , en voyant , dans le panneau suivant , nos premiers parents chassés par l'ange , du paradis terrestre , on comprend que la faute a dû suivre de près la tentation.

» Ces trois compositions ont échappé aux injures du temps et sont assez bien conservées. On y remarque ce style roide et en quelque sorte hiératique , auquel les maîtres byzantins s'étaient scrupuleusement conformés. Il ne faut pas y chercher , non plus , une grande pureté de dessin , une savante liaison des groupes , encore moins des perspectives irréprochables. Mais , si la combinaison de la forme avec l'idée n'a pas toujours lieu conformément aux lois de la géométrie , de l'optique et du bon goût , l'œuvre incomplète qui résulte de ces essais ne perd pas , pour cela , tous ses droits à notre intérêt , et l'on retrouve , sous cette écorce grossière , les types de la peinture florentine.

» Sur l'autre paroi latérale de la nef , nous avons remarqué une prédication de saint Jean , la Flagellation , puis le Couronnement de la Vierge , où Marie , placée entre Dieu le père et Dieu le fils , reçoit de ce dernier la couronne que la colombe mystique vient abriter de son aile.

» Dans cette petite chapelle se trouve aussi le Jugement dernier , cet épisode suprême qui a excité la

verve de tous les peintres, jusqu'à ce que l'immortel Buonarotti l'ait tracé sur la muraille du Vatican en termes si gigantesques et si sublimes, que nul à l'avenir n'osera plus aborder un pareil sujet. L'Eglise de Cazaux nous offre une de ces compositions primitives qui ont servi de point de départ aux artistes bysantins, et dont le but était surtout de mettre sous les yeux du pécheur une scène qui, en frappant vivement son imagination, l'effraya sur les tourments éternels. — Au premier plan, l'Enfer est représenté par un foyer incandescent, au milieu duquel un monstre affreux ouvre une gueule profonde, où les damnés, terrifiés par l'arrêt immuable et poussés par un vertige effrayant, viennent s'engloutir au milieu de tourbillons de flammes. — Le sommet de la composition présente, par son calme et sa majesté, un contraste saisissant avec la scène de désolation qui se trouve dans le bas. — Assis sur la boule du monde, entouré de légions d'anges qui proclament sa gloire, Dieu le père appelle les martyrs à venir partager son immortalité. La physionomie des saints béatifiés respire la joie la plus vive, et de même que les convulsions des damnés étaient propres à produire une sainte horreur sur les fidèles, ainsi la figure radieuse des bienheureux devait leur faire pressentir les délices ineffables que la religion assure à ses élus.

» Sur la face correspondante, se développe une procession de vierges et de martyrs, tenant chacun une palme à la main, symbole de leur triomphe sur le mal. Ces figures, placées à la suite l'une de l'autre, rappellent un peu le même sujet que M. Flandrina a traité dans notre église St-Paul. — Mais combien l'art du dessin a fait de progrès depuis cette époque ! On ne pardonnerait pas aujourd'hui, à un élève, des fautes de proportion et de raccourci aussi grossières.... et cependant, il faut bien l'avouer, ces créations incomplètes ont un certain charme, et l'on est forcé de s'incliner en présence de cette grâce naïve, de ce sentiment profond et religieux.

» La voûte sémi-ogivale est décorée aussi de figurines d'anges et de saints qui garnissent les arcs de séparation, et forment un brillant cortège aux tableaux que nous avons analysés rapidement.

» Il paraîtrait que le morceau capital de ces fresques se trouvait dans le chœur, où était représenté le Paradis avec toutes les joies réservées aux élus : un impitoyable badigeonneur l'a fait disparaître sous une couche épaisse de chaux, mais que répondre à l'argument du curé qui a fait cela, dit-il, pour donner plus de jour à l'intérieur de son église ?

» Espérons qu'un de ses successeurs plus jaloux de la conservation de l'antiquité, fera disparaître la croûte qui voile une partie de ces travaux et que des soins plus attentifs protégeront ce qui reste encore de cette petite chapelle.

» On ne devrait pas oublier que, sous le point de vue des beaux-arts, l'époque qui a inauguré le moyen-âge est peut-être la plus intéressante de toutes. Nous citerons à ce sujet l'exemple de Venise, où les traditions introduites par les peintres bysantins ne disparurent jamais entièrement. Quand, plus tard, l'école nationale vint les éclipser, elles trouvèrent un dernier asile dans une petite église grecque (1) où de nos jours encore, et dans les fêtes solennelles, on expose plusieurs tableaux dans le goût bysantin.

» Notre France, bien que moins richement douée que l'Italie, possède cependant des ruines précieuses qu'une recherche attentive augmenterait encore. Malheureusement ces trésors se détruisent souvent faute de soins et d'intelligence. Il serait à désirer qu'une administration éclairée entourât de sa protection ces monuments épars sur le sol de notre pays, qu'elle conservât les moindres vestiges du passé ; car les ruines seules, en nous faisant rêver délicieusement, ont, outre leur valeur historique, le privilège d'émouvoir

(1) Eglise de St-Georges, derrière le Palais ducal.

l'imagination et de remplir l'âme de pensées élevées, tandis qu'on n'accorde aux plus riches monuments modernes qu'un froid tribut d'admiration.

» Au milieu des grandes villes, les antiquités sont préservées de toute dévastation par un conservateur chargé spécialement de veiller sur elles; mais dans les petites localités éloignées des grands centres, elles sont livrées à l'obscurantisme qui les outrage, sans se douter même de leur valeur, et souvent un jour d'ignorance détruit des travaux qui sont le résultat des efforts du génie, la reproduction fidèle d'une époque, et qui nous offrent encore les restes précieux de monuments consacrés par de nombreuses générations. »

La séance est terminée par la lecture de la fable suivante de *M. Charles Rey*.

LA TOURTERELLE ET LE COQ.

Une plaintive tourterelle,
Volatile toujours pleureur,
Mais cette fois non sans cause réelle,
D'un ton piteux roucoulait sa douleur.
Un moineau franc, disons plutôt un franc voleur,
De cet oiseau rapace, on sait la turbulence,
Dans son nid s'étant introduit,
En vrai forban avait détruit
Ses œufs, sa plus chère espérance,
Doux fruits de son premier amour.
Un vieux coq rodant à l'entour
Lui dit : Pourquoi cette douleur amère ?
Pour toi la perte au fond est bien légère ;
Ce n'est qu'un mal qu'un autre amour guérit.
Puis il s'étend en docteur érudit
Sur la fragilité des choses de ce monde
Et fait, croyant produire un argument bien neuf,
Cette réflexion juste autant que profonde :
Que rien n'est ici bas plus fragile qu'un œuf ;
Avocat babillard d'une méchante cause,
Reprend la pauvre mère, en gémissant toujours,
Fais-moi grâce de tes discours,
Tes apophthegmes et ta glose,
Pesant et froid logicien,
Ne me prouvent rien qu'une chose,
C'est qu'on sent mal alors qu'on raisonne si bien.

Suite de la séance du 6 avril et séance du 20.

M. Teissier-Rolland rend compte verbalement d'une notice minéralogique et géologique sur les environs du Vigan. Pour mieux montrer l'utilité du travail entrepris par l'auteur, *M. Jeanjean*, le rapporteur commence par quelques aperçus sur la géologie en général. Il en indique la nature, l'importance et l'attrait. Peu de connaissances excitent à un aussi haut degré la curiosité ; il n'en est pas de plus digne d'occuper notre esprit, surtout si l'on considère ses relations, son contact avec l'histoire de l'homme. La terre se présente à nous comme un édifice bouleversé ; la géologie la reconstitue, et, par une étude patiente, consciencieuse des éléments, elle la recompose, non-seulement d'une manière générale, mais encore, appuyée sur l'observation des matériaux qui se présentent à son examen, elle reconstruit le monument à ses âges divers. La tâche de l'antiquaire est de retrouver l'ancienne société, les anciennes mœurs, les anciennes lois à l'aide des restes découverts des siècles écoulés. Le géologue refait l'histoire du globe, et quoique riche en spéculations philosophiques, il revendique à juste titre l'avantage d'étendre ses applications pratiques aux diverses branches de l'industrie. Cette tâche, *M. Jeanjean* essaie de la remplir. Il est à désirer seulement, ajoute *M. Teissier*, que l'auteur, à qui l'Académie doit des remerciements, continue et complète son travail. Après avoir procédé dans ses études locales par voie d'analyse, en jetant un coup-d'œil sur les divers faits relatifs à la minéralogie et à la géologie, il faut maintenant qu'il dresse un tableau des corrélations, une vraie synthèse géologique.

L'Académie adopte pleinement les conclusions du rapport et charge son président et son secrétaire de re-

mercier l'auteur dont les efforts méritent d'être encouragés.

M. le secrétaire donne lecture du programme de l'Académie royale d'agriculture de Turin; il est ainsi conçu :

« Dans la séance tenue, le 30 juin 1847, par l'Académie royale d'agriculture, l'un de ses membres, M. le chevalier Bonafous, toujours occupé du désir de contribuer au développement de l'industrie agricole des états du roi;

» Considérant qu'en Italie on s'est borné, pendant très-longtemps, à élever l'espèce de ver-à-soie dite *à trois mues*, seule espèce ou variété connue du temps de Vida et d'Aldrovandi;

» Qu'ensuite elle fut presque entièrement remplacée par l'espèce à quatre mues;

» Qu'ayant fait, dans la saison des vers-à-soie qui vient de s'écouler, deux éducations comparatives de vers à trois et à quatre mues, dans la magnanerie expérimentale annexée au jardin botanique de l'Académie, et ayant démontré que les vers à trois mues, éclos le même jour que ceux à quatre mues, montaient six jours avant ces derniers en consommant un tiers moins de feuilles de mûrier; qu'ils produisaient cependant des cocons; qui, en nombre égal à ceux des vers à quatre mues, pesaient un cinquième de moins, mais fournissaient une soie plus fine et de meilleure qualité;

» Que, au sujet de cette dernière variété, un maître célèbre, le comte Dandolo, dans un de ses écrits sur les vers-à-soie, a dit: « Si je faisais filer mes soies, je voudrais n'élever que des vers à trois mues; »

» Persuadé qu'un tel sujet mérite d'être étudié d'une manière plus circonstanciée, sous le rapport économique, au moyen d'expériences répétées plusieurs fois:

» A offert à l'Académie la somme de 600 fr., en l'invitant à établir un concours sur le sujet proposé et à

publier le programme ci-après. Cette offre a été aussitôt acceptée par l'Académie, qui en a exprimé sa reconnaissance.

PROGRAMME.

» L'Académie royale d'Agriculture de Turin affecte une somme de 600 fr. aux trois prix suivants :

» Le premier consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

» Le second en une médaille d'or de la valeur de 200 fr. ;

» Et le troisième de 100 fr. ;

» Lesquels seront décernés, en raison du mérite et de l'importance, aux trois meilleurs mémoires, présentés à l'Académie royale, qui auront résolu, le plus catégoriquement et de la manière la plus satisfaisante, les questions suivantes, savoir :

» 1^o Faire connaître, avec des documents à l'appui, d'après le résultat d'éducatons de vers-à-soie faites pendant deux années successives, quelle est l'espèce ou variété de ver-à-soie, de celle à trois mues, dite aussi *bachi terzini* ou *terzaroli*, ou de celle à quatre mues, qui offre les plus grands avantages à l'éducateur, sous le rapport de la quantité de cocons obtenue, sous celui de la quantité de la soie, du temps consacré à l'éducation, ou de la quantité de feuilles consommées. Ces renseignements devront être accompagnés d'un tableau comparatif des dépenses faites dans les deux éducations différentes, du produit brut et du bénéfice net de chacune d'elles ;

» 2^o Faire connaître si l'espèce ou variété à trois mues est constante, ou si elle est susceptible de se transformer en celle à quatre mues par des éducations successives ;

» 3^o Enfin quelles modifications ou altérations elle peut subir par le croisement avec la race à quatre mues.

» Les étrangers, comme les nationaux, seront admis

à concourir, à l'exception seulement des membres ordinaires de l'Académie.

» Les mémoires devront être écrits en langue italienne ou française, et envoyés, francs de port, au secrétaire de l'Académie, avant la fin de septembre 1851.

» Les prix seront décernés et les noms proclamés trois mois après le terme fixé pour la réception des mémoires. »

M. Despinassous lit une dissertation sur la tragédie en général et en particulier sur le choix des sujets. Parmi ceux qu'il indique comme offrant les genres de beautés, propres à faire vivre les œuvres de l'esprit, il place au premier rang *Sophonisbe*. Huit poètes l'ont déjà mis en scène : *Le Trissin* a été le premier. C'était à une époque où l'Italie commençait à comprendre l'art dramatique. Bientôt après, *St-Gelais* qui s'était formé à l'étude des anciens et qui comme eux avait la pensée délicate, juste, l'expression vraie, facile, *St-Gelais* traduisit à peu près la tragédie du poète italien, et il accoutuma heureusement aux sujets historiques des spectateurs qui ne connaissaient alors que la représentation des *Mystères*. Après lui et comme lui, *Mairet* imite *Le Trissin*; mais l'œuvre a progressé comme les lettres en général. Ce ne sont plus les pointes du bel esprit italien ou les fadeurs sentimentales des auteurs *transis* du temps, c'est une diction correcte, une pensée naturelle, un art mieux senti. *Corneille*, trente ans après, et *Lagrange*, en 1716, traitent ce sujet, et malgré d'incontestables beautés, leur pièce ne peut se soutenir. En 1774, *Voltaire* essaie de le remanier, *Alfieri* en fait autant, et tous les deux ne trouvent qu'un insuccès.

Cette nomenclature prouve sans contredit que le sujet est séduisant, mais qu'il est malheureux et rempli d'écueils.

Pour bien faire apprécier le caractère des personnages et l'étendue des difficultés jusqu'à présent insurmon-

tables , M. Despinassous lit la narration de Tite-Live. Il remarque avec la beauté simple du récit le grave inconvénient qui s'offre d'abord. L'intérêt se partage trop entre Sophonisbe et Massinissa. Les deux personnages sont presque également dramatiques. Puis, dès que Scipion paraît, il attire l'attention et finit par l'absorber seul. Vainement on essaiera de rendre l'action vive, dramatique, en faisant prédominer Massinissa; ce n'est point, au fond, un personnage héroïque, ni un roi longtemps digne d'intérêt. Une idée malencontreuse surtout c'est d'introduire Syphax. Il est malheureux et quasi ridicule. On pourrait éviter ces écueils, ajoute M. Despinassous, en excluant ce vieil époux, en essayant de dissimuler l'infériorité de Massinissa qu'on pourrait relever en le faisant résister. Scipion offre un grand caractère, sans doute; mais un rôle un peu froid. Le spectacle de la vertu impassible touche peu l'âme qui ne peut être émue que par la terreur et la pitié, ces ressorts de toute bonne tragédie. Mairet, afin de combattre ce défaut, inhérent au sujet, a du moins imaginé un dénouement tragique. Rien n'est plus pathétique que la douleur de Massinissa, rien n'est plus pénétrant que le cri de son désespoir, lorsqu'il montre à Scipion son épouse étendue sur le lit nuptial et mourante du coup de poignard qu'il lui a donné. Alfieri a cru, à son tour, qu'en s'éloignant du récit de Tite-Live, en l'accommodant à l'art théâtral de son époque et de sa nation, il créerait un ouvrage littéraire comme ceux dont parle Boileau,

Et qui toujours plus beaux, plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans encor redemandés.

Il s'est trompé! pour le démontrer, M. Despinassous analyse la tragédie et lit la traduction exacte et colorée d'une des plus belles scènes : celle entre Syphax, Massinissa et Sophonisbe. C'est une espèce de lutte de généreux sentiments et de beau langage; mais le mouvement de l'action est arrêté, le specta-

teur est glacé, ennuyé même parce que rien ne lui déplait tant que le superflu et le déclamatoire.

M. Despinassous, après avoir jugé et critiqué avec discernement et mesure les auteurs des huit tragédies de Sophonisbe et avoir indiqué la manière dont le sujet lui paraît devoir être traité, lit le fragment suivant d'un essai de sa première jeunesse :

Première scène du troisième acte.

SCIPION, LÉLIUS.

SCIPION.

Oui, Syphax est au camp ; ce déplorable roi,
Triste et chargé de fers, fut traîné devant moi.
Partout, sur son passage, éclatant d'alégresse,
L'armée, à son aspect, poussa des cris d'ivresse.
Pour moi, cher Lélius, quand je vis enchaîné
Ce roi, de tant d'honneurs naguère environné,
Que nul prince africain n'égalait en puissance
Et dont Rome et Carthage ont brigué l'alliance,
Avec qui même, au temps de sa prospérité,
J'avais formé les nœuds de l'hospitalité,
Je l'avoûrai : parmi les invincibles charmes
Que je goûtais moi-même au succès de nos armes,
Au milieu de la joie ordinaire au vainqueur,
Aisément la pitié trouva place en mon cœur.
Je l'écartai des yeux de la foule insultante,
Et bientôt, sans témoins, je le vis dans ma tente.
Là, je l'interrogeai par quel aveuglement
Il avait envers Rome oublié son serment,
Et pourquoi non content de trahir sa querelle,
Il avait même osé se déclarer contre elle ?
« De l'exécrable amour le funeste poison, »
Me dit-il, « à ce point égara ma raison.
» Fatale Sophonisbe, ô beauté séductrice,
» Toi seule m'entraînas au fond du précipice !
» Toutefois, accablé sous le faix des malheurs,
» Je sens par quelque joie adoucir mes douleurs.
» Mon ennemi mortel, en proie aux mêmes charmes,
» Va bientôt contre Rome aussi tourner ses armes ;
» Et la même furie autrefois embrasa
» D'un amour, mal éteint, votre Massinissa. »
Je frémis à ces mots : presque glacé par l'âge,
Syphax d'un tel amour n'a pu fuir l'esclavage ;
Son rival jeune, ardent, triomphera-t-il mieux ?

Je tremblai qu'un coup-d'œil n'eût rallumé ses feux ;
J'accours pour le sauver d'une funeste flamme.
Mais quoi ! déjà , déjà Sophonisbe est sa femme !
Je l'avoue , à ce coup je ne m'attendais pas.

LÉLIUS.

Un sacrilège hymen l'a mise entre ses bras.
En arrivant ici je l'apprenais à peine ,
Qu'indigné, pour venger la majesté romaine ,
J'allais de ce palais et du lit nuptial
Arracher , à ses yeux , la fille d'Asdrubal.
Mais , si vous eussiez vu , pour lors , quelle insolence....

SCIPION.

Pourquoi vous tant presser d'user de violence ?
Ne valait-il pas mieux ménager avec soin
Un vaillant allié dont nous avons besoin.

LÉLIUS.

De ces ménagements je ne sais point l'usage,
Et n'en ai jamais fait , Seigneur , l'apprentissage.
J'aurais cru trahir Rome et la trop abaisser ,
De flatter un Numide au lieu de le forcer...
Le temps presse , agissez : Massinissa lui-même
Vous accepte aujourd'hui pour arbitre suprême.
Arrachez Sophonisbe , écarterez des appas....

SCIPION.

Elle ne sera point longtemps entre ses bras :
Je connais trop sa haine aux Romains implacable
Et trop de sa beauté le pouvoir redoutable ;
Mais je romprai ces nœuds par des moyens plus doux.
Voici Massinissa , Lélius , laissez-nous.

Après cette lecture , la discussion est ouverte sur les conditions et l'essence de la poésie dramatique, sur les libertés qui y ont été introduites successivement , sur le respect professé autrefois pour les trois unités dont Mairret, le premier , donna l'exemple précisément dans sa *Sophonisbe*.

Un membre s'attache à examiner les innovations et , fort de l'opinion de Manzoni , consignée dans la préface du comte de Carmagnola , il ose révéler toute sa pensée. La scène , dit-il , demandait en France de grands changements. Les unités ne se prêtent plus

assez à ces mouvements dont l'esprit est avide et dont le cœur a besoin. La diversité des faits qu'entraîne un ordre social plus compliqué exige une plus grande latitude dans les moyens dramatiques. Il faut que l'action soit toujours une; mais on peut conserver moins scrupuleusement (1) les limites du temps et des lieux. Cette extension, commandée par les besoins nouveaux, sauverait même ces invraisemblances qui naissent ou de la réunion de faits trop nombreux dans un seul jour (2), ou du développement précipité des passions. Après tout, l'illusion du théâtre étant volontaire, a-t-on le droit de la borner rigoureusement? Eschyle (3), Euripide (4), Sophocle (5), Corneille lui-même (6), ont laissé plus d'un heureux exemple de cet agrandissement de la scène, et, du moins, cette fois, le génie s'est absout de sa témérité par ses succès.

C'est à l'homme de goût à user de ces libertés sans présenter de trop grandes invraisemblances (7); c'est à lui à juger du point précis où il peut faire accepter l'il-

(1) Aristote est fort éloigné de ce rigorisme qu'on lui suppose. En parlant de l'étendue de la tragédie, il dit, chap. v., poét. :

Ἡ μάλιστα πειράται ὑπο μίαν περιοδὸν ἡλίου εἶναι ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν.

Il laisse de la latitude. Il sentait bien que sans cela il se priverait de plusieurs sujets intéressants. D'ailleurs, il limite l'action théâtrale à 12 heures et nous l'avons portée à 24. Ainsi, ce que nous regardons comme l'observation de ses lois n'en est que la violation.

(2) Le *Gustave* de Firon; les *Templiers*, de Raynouard: accusation, jugement et condamnation et exécution dans un seul jour.

(3) La première partie de la tragédie des *Euménides* se passe dans le portique et dans l'intérieur du temple de Delphes; la seconde, dans l'intérieur du sanctuaire de Minerve.

(4) Euripide viole l'unité de temps dans *Hylus*.

(5) Ajax se tue dans un autre lieu que celui où le spectateur a vu d'abord le héros.

(6) Corneille avoue que trois de ses tragédies seulement sont assujetties à l'unité de lieu: *Horace*, *Polyeucte*, et la *Mort de Pompée*.

(7) Ainsi nous sommes loin de conseiller d'imiter Caldéron dans *Fernand* ou Shakespeare dans *Jules César*. On sait que les trois premiers actes se passent à Rome, le 4^e et le 5^e, à Modène et en Grèce.

lusion. S'il sait graduer les transitions et motiver la durée, il nous trouvera toujours prêts à le suivre dans ses hardiesses, pourvu qu'elles animent l'action et qu'elles agitent notre âme.

Mais ces changements ne doivent pas étonner. La tragédie exigeait une réforme. Au lieu de ces fictions anciennes qui se pliaient aux règles les plus sévères, il lui a fallu traiter des sujets historiques qui ne peuvent être ni resserrés ni mutilés. Pour que l'action pût s'accomplir, on a été obligé d'en augmenter la durée et de multiplier les lieux. Cette violation des anciens principes a permis des effets dramatiques inconnus, et les étrangers (1) ont eu les premiers un théâtre national sur lesquels il ont vu représenter leur histoire, leurs passions et leurs mœurs. Adoptons aussi cette utile innovation, et bientôt notre scène retracera les catastrophes de nos annales, excitera de plus fortes émotions qu'en nous offrant des sentiments que nous n'éprouvons plus et des malheurs qui ne sont pas les nôtres. Il y a une réforme à accomplir; et, comme le dit un écrivain artiste, M. de Moullaur: « Le drame » du XIX^e siècle est encore à trouver. Il serait néces- » saire que ce drame touchât rarement aux passions » mauvaises qu'il est si facile d'exciter, plus souvent » aux idées généreuses qui sont des semences pleines » de vigueur. Il faudrait que la foule emportât avec » elle, en se retirant, une consolation pour le présent, » une espérance pour l'avenir. Le théâtre pourrait alors » répondre à ceux qui, reconnaissant son pouvoir, lui » contestent son action morale. » Ainsi entendue et adoptée avec circonspection, la réforme théâtrale, objet de la discussion, ne contrarierait point nos habitudes et ne blesserait point les convenances. Cette opinion, conciliatrice et progressive à la fois, réunit un grand nombre de suffrages, et la séance est terminée par la lecture de quelques vers de M. Ch. Rey. Ils sont

(1) Les Anglais et les Allemands.

extraits d'une pièce de longue haleine intitulée : *Rêve d'un vieillard au sujet des récompenses nationales*.

M. Jules Salles lit le rapport suivant :

« La diversité de jugement dans la critique d'une œuvre littéraire quelconque dépend surtout du point de vue où l'on se place pour l'examiner. On peut la juger relativement au bien ou au mal qu'elle doit produire dans la société, à l'influence qu'elle exercera sur la littérature, aux tendances qu'elle trahit; ou bien l'on pourrait se borner à accepter le point de départ de l'auteur, la donnée qu'il a choisie, et s'identifiant alors avec son sujet, on s'attacherait exclusivement à chercher s'il l'a bien compris et s'il en a tiré, à l'aide d'un talent réel, tout le parti possible.

» Abandonnant le premier point de vue qui nous entrainerait à des considérations trop étendues, et où notre compatriote serait peut-être un peu sévèrement traité, nous nous bornerons, pour ne point fatiguer votre attention, à vous donner un aperçu rapide du volume que *M. de Flaux* vient de publier sous le titre de *Nuits d'Été*. Nous regrettons que cette appréciation ne soit pas signée d'un nom plus compétent que le nôtre dans l'examen d'une œuvre poétique, mais le genre de nos études sera lui-même un gage d'impartialité, en nous mettant à l'abri de ces petites rivalités qui excitent trop souvent le *vatum irritabile genus*.

» Les *Nuits d'Été* sont divisées en deux parties : d'un côté l'Espagne, de l'autre l'Italie; l'Espagne avec ses sérénades, ses Andalouses, ses poignards et ses maris trompés; l'Italie personnifiée par Venise au xvi^e siècle, c'est-à-dire des mœurs débraillées, un luxe effréné, des femmes galantes, des artistes à folle imagination, des abbés frivoles et mondains.

» Tout cela représenté par une comédie en trois actes, cinq contes ou poèmes, et vingt-cinq sonnets.

» La comédie, intitulée *Lucrezia Brambinelli*, est, à cause de son étendue, le morceau le plus impor-

tant sinon le plus remarquable du volume. C'est une reproduction fidèle, trop fidèle peut-être de l'époque où M. de Flaux fait vivre ses personnages, alors que l'Italie, démoralisée par de longues luttes intestines, les leçons de Machiavel et les exemples licencieux qu'elle avait reçus de ses princes, se laissait aller à la dérive de toutes les mauvaises passions.

» La donnée de cette comédie n'est point neuve, mais l'auteur a su la rajeunir par des situations heureuses. A côté d'un apôtre du mal, qu'il eût été plus convenable de revêtir d'un autre habit, un jeune Français défend éloquemment la vertu : son amour réhabilite la femme tombée, et toute sa conduite est une application constante des principes les plus honorables. — Certaines parties de cette œuvre décèlent un incontestable talent ; le dialogue en est vif, spirituel et rapide, les chants harmonieux, l'intrigue bien nouée. Espérons que ces qualités réelles feront pardonner à l'auteur des situations trop risquées, des caractères par trop hardis et quelques tableaux licencieux devant lesquels son imagination semble trop se complaire.

» *Pilar*, conte espagnol, nous paraît de beaucoup supérieur à *Lucrezia*. Écrit avec la même verve, il emprunte une élégance nouvelle aux sentiments plus élevés dont il est l'expression. — Une jeune fille, pure et charmante, trompée par un séducteur, noblement défendue par son vieux père, type de l'honneur et de la fierté castillane, puis immolée par une rivale audacieuse, tel est le plan de ce récit dramatique qui serait irréprochable sous tous les rapports, si M. de Flaux avait su modifier la scène qui sert d'introduction et supprimer une vingtaine de mots un peu trop libres. Le caractère du comte, père de l'héroïne, est tracé avec une grande vigueur, ainsi qu'on en jugera par le fragment suivant que nous ne pouvons résister au plaisir de citer en entier :

Le jour apparaissait : à l'orient vermeil,
De ses nuages d'or s'élançait le soleil ;

Et don Juan , étendu sur sa molle ottomane ,
Semblait dormir , bercé par un rêve profane.
Un rayon éclairait cet élégant réduit.
Le séducteur songeait aux douceurs de la nuit ,
Alors qu'un bruit de pas vient frapper son oreille.
Rempli d'étonnement , aussitôt il s'éveille ,
Et le comte paraît précédé de Pilar.
« A moi , deux mots , don Juan , dit alors le vieillard ,
» Vous avez , cette nuit , deshonoré ma fille ,
» Elle est digne de vous et de votre famille ,
» Prenez-la ; quant à moi , je romps en frémissant
» Tout lien qu'entre nous avait formé le sang.
» Je veux jusqu'au tombeau marcher la tête haute ;
» Que retombe sur vous la honte de sa faute !
» Je ne souffrirai pas qu'un nom , fameux jadis ,
» Ne désigne aujourd'hui que honte et que mépris. »

PILAR , d'un air suppliant :
O mon père !!!

Don JUAN , d'un air hautain :
Amiral !!!

Le COMTE.

Taisez-vous l'un et l'autre,
Je connais mon devoir , connaissez mieux le vôtre ;
Je ne sais point vraiment pourquoi je ne suis pas
Allé la poignarder , la sachant dans vos bras.
L'honneur me l'ordonnait et j'aurais dû le suivre ,
Si je ne l'ai pas fait , si je la laisse vivre,
C'est que je crois la mort un châtement plus doux
Que la honte d'avoir un mari tel que vous.
Mais vos séductions obtiendront leur salaire ;
Vous recevrez les biens que lui légua sa mère.
Ils ne sont plus à moi , je les rendrai demain ,
Quand le prêtre à la sienne aura joint votre main.

PILAR,
Comment ! vous consentez !...

Le COMTE.

L'on ne sait rien encore
De votre flétrissure et je veux qu'on l'ignore.
Soyez demain , don Juan , au château de Xénis ;
Nos amis , nos parents , y seront réunis.
Je feindrai pour un jour d'oublier votre outrage ,
Je cacherai mes pleurs sous un riant visage ;
Je vous conduirai même aux pieds du saint autel
Et vous y donnerai le baiser paternel.

Mais , après que le prêtre aura , dans sa chapelle ,
Purifié les nœuds d'une amour criminelle ,
Je saurai jusqu'au bout accomplir mon devoir ,
Et je vous quitterai pour ne plus vous revoir.
L'honneur entre nous trois vient de mettre un abîme.
Vous , jouissez en paix du fruit de votre crime ,
Allez ; soyez heureux en calculant votre or ;
Pourtant une âme pure est le plus cher trésor.
Et si dans l'avenir quelque sombre nuage
Semblait sur votre hymen appeler un orage ,
Si Pilar , infidèle une seconde fois ,
Comme hier de l'honneur méconnaissait la voix ,
N'en soyez point surpris ; rien n'est sacré sur terre
Pour l'enfant pervers qui peut trahir son père.
— Et le comte , prenant sa fille par la main ,
Sortit en saluant don Juan d'un air hautain ;
Et celui-ci , troublé par ces paroles sombres ,
Du comte et de Pilar suivit au loin les ombres ;
Il avait sur le front la pâleur de la mort ,
Pour la première fois il connut le remord.

» *Eva* , autre conte inspiré par le ciel de l'Andalousie , se recommande aussi par d'autres qualités. On y trouve des descriptions animées de cette heureuse terre d'Espagne , qui unit à la pompe de l'Orient la fertilité la plus merveilleuse , et dont l'ardent climat , en faisant bouillonner les cœurs , les remplit de passions fertiles en dénouements tragiques. Ainsi que dans *Lucrezia* , nous avons remarqué dans le conte d'*Eva* une délicieuse chanson que nous recommandons aux compositeurs de romances qui cherchent des *libretti* à mettre en musique.

» Des pièces de moindre importance complètent le recueil des *Nuits d'Été*. Sous le nom de *Sonnets*, l'auteur a réuni ces pensées fugitives , ces élans de poésie qui éclatent dans le cœur de l'artiste à la vue d'un site , à l'impression d'un souvenir , d'une idée qui lui traverse l'imagination. Ces sonnets , écrits avec grâce et facilité , expriment généralement des pensées simples et justes , à l'expression desquelles la nécessité de la rime n'impose aucune gêne , tandis que le rythme har-

monieux de la poésie leur communique un charme de plus.

» Comme spécimen du genre, nous citerons encore ce charmant sonnet, qui sert de préface au volume, et que tout le monde a admiré :

J'étais encore enfant ; par une nuit brillante ,
Je m'étais endormi sur le bord d'un chemin ,
Quand une jeune vierge à mes yeux se présente ,
Belle , noble et portant des palmes à la main.

Elle pencha sur moi sa tête ravissante ,
Dit des mots inconnus dans le langage humain ,
Et puis , je crus sentir sur ma lèvre brûlante
Se poser un instant sa lèvre de carmin.

Je brûle , depuis lors , de la plus vive flamme ;
Son image remplit mon esprit et mon âme :
Je la rêve la nuit , je l'invoque le jour.

Cette amante au front pur que mon cœur s'est choisie ,
Cet ange aux ailes d'or , c'était la poésie ;
Qu'elle soit , ô mon Dieu ! sensible à tant d'amour.

» Tel est le bagage poétique avec lequel M. de Flaux s'est présenté devant le public. On y découvre sans peine une certaine imitation d'Alfred de Musset, où, comme dans toutes les imitations, les défauts du maître sont encore exagérés, tandis qu'il s'y révèle, en même temps, des traits de vigueur et de naturel qui trahissent l'originalité d'un vrai poète digne de voler de ses propres ailes. La muse des chastes poésies ne pourra point écouter toutes celles-ci sans clore souvent ses oreilles, et l'exemple d'autres auteurs modernes n'est point suffisant pour justifier complètement des écarts de pensée et de style, comme il s'en trouve parfois dans les vers de M. de Flaux. Aussi, lui conseillons-nous d'abandonner à l'avenir les âges où il a jusqu'à ce jour puisé ses inspirations. Son talent simple et vrai gagnerait à devenir l'interprète d'une réalité plus noble pour laquelle il semble créé, et son génie s'enflammerait au contact de sentiments vraiment dignes d'admiration.

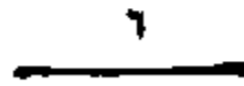
» Les jeunes poètes, comme les jeunes peintres, et

généralement tous ceux qui se livrent aux travaux de l'imagination, sont d'abord séduits par les effets excentriques et hors de nature. N'étant pas encore capables de sentir la beauté des situations simples et ordinaires, ils vont demander aux passions fougueuses leurs premières inspirations. C'est ainsi que le peintre cherche d'abord à éblouir les yeux par des scènes de mélodrames, des personnages nombreux, des mouvements violents et convulsifs : c'est ainsi que Molière, dans ses premiers essais, imagine des imbroglio savants et inextricables ; tandis que Raphael, parvenu à l'apogée de son talent, nous fait délicieusement rêver, nous émeut et nous charme par la simple reproduction d'une femme tenant un enfant dans ses bras ; et l'illustre comique français obtient sa réputation si méritée, en s'attachant exclusivement à décrire un caractère naturel, autour duquel se noue une action qui est seulement un prétexte, et, pour ainsi dire, une espèce de théâtre où le personnage principal trouve l'occasion de déployer ses sentiments divers.

» Du reste, M. de Flaux n'a pas attendu nos conseils pour entreprendre des œuvres plus sérieuses. Les *Nuits d'Été* ne sont que des souvenirs de jeunesse qu'il a voulu communiquer au monde littéraire, avant de l'initier à des compositions postérieures d'une importance infiniment plus grande.

» Un drame en cinq actes et en vers, fruit de longues et patientes études, vient d'être offert par lui au Théâtre-Français, qui l'a favorablement écouté et qui l'a reçu dans une de ses dernières séances. Espérons que la publicité sera bientôt accordée à ce travail consciencieux. Espérons qu'à l'avenir, ne demandant des chants qu'à cette jeune vierge, qui pencha vers le poète encore enfant sa tête ravissante et l'enflamma d'un amour si profond, espérons que, fidèle à cette grande poésie qui lui apparut dans ses premiers rêves les mains remplies de palmes glorieuses, M. de Flaux se livrera à de sérieuses compositions, qui lui

vaudront une place dans ce groupe d'hommes éminents dont notre pays s'honore à tant de titres. »



Suite de la Séance du 4 mai et Séances des 18 mai et 1^{er} juin.

M. Nicot fait le rapport suivant :

« Messieurs, dit-il, M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de droit de Caen et un de nos plus doctes et plus laborieux correspondants, vous a adressé un court écrit sur l'assistance et la prévoyance.

» Vous connaissez les travaux de la commission nommée par la Chambre législative et le rapport général d'un homme éminent, M. Thiers. Vous savez ce que l'on propose, ce que l'Etat veut établir et régler pour tout ce qui se rapporte aux crèches, aux asiles, aux maisons de refuge, aux hospices et à tous les établissements qui peuvent servir à prévenir et à soulager la misère. Mais vous n'ignorez pas que nos législateurs ne se sont point occupés et ne s'occuperont probablement jamais de l'assistance privée imposée par l'art. 7 du préambule de la Constitution. C'est sur cette assistance privée que M. Lecerf a apporté de vives lumières.

» Il s'est proposé d'abord de rechercher si elle est susceptible de quelques dispositions législatives, et quel est le meilleur mode d'organisation que l'on puisse lui donner.

» Pour remplir cette tâche, il a examiné et développé, dans quatre parties successives, les questions suivantes :

» 1^o En quoi consiste l'assistance privée que l'on doit donner à ceux qui éprouvent des besoins ?

» 2^o Quelles sont les conditions essentielles que cette assistance doit remplir pour être efficace ?

» 3° Comment ces conditions peuvent-elles être accomplies ?

» 4° La loi peut-elle intervenir utilement dans cet accomplissement, et quelles sont les limites de son intervention ?

» Sur la première question, M. Lecerf, appuyé sur la religion, sur la Constitution et sur la raison, dit avec assurance que l'assistance privée doit consister et consiste dans des secours librement et volontairement donnés à ceux qui ne peuvent pas eux-mêmes se procurer ces secours.

» Il détermine ensuite quelle est la nature et l'étendue de ces secours, soit dans les villes, soit dans les bourgs, villages, et jusque dans les plus petites communes rurales. Il montre qu'il ne suffit pas de soulager les besoins existants, mais qu'il faut surtout prévenir des besoins qui, faute d'un aide ou d'un secours presque toujours légers, naîtraient nécessairement, entraîneraient après eux des besoins plus nombreux, plus étendus, nécessiteraient des secours bien plus considérables.

» Cette idée de prévenir la misère, qui peut, au premier aspect, paraître excessive et paradoxale, M. Lecerf la développe avec science et autorité.

« Il faut, dit-il, connaître d'abord si les besoins » existent réellement ; secondement, organiser les » moyens d'administrer les secours reconnus néces- » saires ; enfin, en surveiller l'emploi. Ces conditions, » ces précautions se trouvent-elles dans le mode d'or- » ganisation de l'assistance privée telle qu'elle est pra- » tiquée de nos jours ? » M. Lecerf répond négative- ment. Que l'assistance soit directe ou indirecte, il pense et prouve qu'on n'a pas encore trouvé une bonne et complète administration de l'assistance. Il croit que c'est dans l'association seule que l'on doit chercher les moyens pour accomplir l'œuvre désirable et sainte dont il s'occupe. Il examine les diverses espèces d'associa- tions :

» L'association entre ouvriers pour entreprendre en commun des travaux, pour se procurer des secours ;

» L'association entre l'ouvrier et celui qui l'emploie, pour partager dans une certaine proportion le gain obtenu ;

» L'association entre ceux qui possèdent des biens et qui peuvent en employer une partie à assister les indigents.

» C'est cette dernière qui paraît à M. Lecerf la plus propre à combattre et détruire le mal que l'on veut attaquer. Il propose donc une association dans toutes les communes, les bourgs et les villes de France, entre toutes les personnes qui veulent et peuvent venir au secours de l'indigence, et s'occuper ensemble de l'administration des secours.

» L'association formée composerait son administration ; les comités constateraient les besoins, la cause, la capacité ou l'incapacité de travail ; on réglerait ensuite la nature et l'étendue des secours. --- Toujours à l'aide des associations, on pourrait organiser des ateliers, des maisons de travail en commun.

» La suppression de la mendicité et du vagabondage serait le résultat nécessaire de ces mesures, « et, » dit M. Lecerf, « le refus de l'aumône, qui, sans » l'existence de l'association, serait une inhumanité, » sera avec cette existence un devoir et presque une » bonne action. »

» Pour montrer la possibilité, la facilité d'exécution de son système, M. Lecerf calcule quelle somme de soins, de travail, de temps, exigerait l'association, et entre à cet égard dans des détails qui prouvent et la profondeur de ses études et, surtout, sa confiance dans cette belle faculté de l'homme d'aimer et de compatir. »

M. le Secrétaire donne lecture d'un essai littéraire de

M. Isidore Brun sur la correspondance de Racine et de Boileau.

L'auteur commence par l'expression d'un regret ; il aurait voulu retrouver, pour s'en servir comme d'objet de comparaison, la correspondance qu'ont eue aussi deux poètes supérieurs de l'antiquité, Virgile et Horace, deux caractères d'élite, dont la mutuelle affection est aussi célèbre que leurs écrits. Privé de ce livre qui eût été un des plus précieux de l'antiquité, il cherche dans les temps modernes les types de l'amitié sincère et dévouée, qui renoue au moins, par des lettres, le fil interrompu des plus doux entretiens :

« C'est une chose ravissante, dit M. Brun, que l'étude de ce généreux sentiment de l'amitié dans les intelligences élevées. Vous assistez ici à l'un des plus beaux spectacles de la nature morale. C'est une sympathie tendre et vive, un attachement dévoué jusqu'aux derniers sacrifices, jusqu'à la plus complète abnégation. Il n'y a dans le monde, pour ainsi dire, que des liaisons fondées sur un échange de légers services rendus, ou sur des protestations et un pompeux étalage de paroles dont, par la suite, on peut reconnaître fort souvent le peu de sincérité et de valeur. Chez les hommes éminents dont je parle, l'amitié a sa base et ses racines dans les recoins les plus sensibles du cœur ; elle puise sa délicatesse et son énergie dans ce que l'âme a de plus honnête et de plus aimant. C'est ainsi que Cicéron aimait Atticus ; que Pline le jeune aimait Tacite, auquel il adressait ces mots charmants : « Que j'ai de plaisir à » penser que si jamais la postérité fait quelque cas de » nous, elle ne cessera de publier avec quelle union, » quelle franchise, quelle amitié nous avons vécu en- » semble ! (1) »

» Et Horace, comment appelle-t-il son cher Virgile ? *Optimus*, le très-bon. En parlant de cet excellent ami

(1) Trad. de Sacy.

et de quelques autres, il dit avec la plus expressive tendresse :

..... *Animæ quales neque candidiores
Terra tulit, neque queis me sit devinctior alter.*

» Les plus belles âmes que la terre ai jamais portées » et que personne n'aime plus que moi. » Il dit que Virgile est *la moitié de lui-même*, *animæ dimidium meæ*. La correspondance de Racine et de Boileau ne nous offre pas sans doute une expression aussi vive et aussi pénétrante du sentiment de l'amitié. Cela tient évidemment à des mœurs plus sévères, à une langue moins libre et à l'observation de ces mille bienséances qui sont à la base des sociétés modernes, et comme leur essence, pour ainsi dire. Racine et Boileau s'étaient formés sur l'exemple d'une cour, vrai modèle de la politesse la plus exquise et la plus élégante ; et cette cour elle-même n'était à cet égard que la vivante image du souverain. De là, généralement dans les rapports sociaux, cette mesure, cette gravité, cette soumission au décorum et aux convenances, toutes choses qui nous semblent aujourd'hui de la roideur et même de la hauteur aristocratique. »

Un peu plus loin, M. Brun cherche à caractériser cette correspondance :

« Je ne la comparerai pas à celle de M^{me} de Sévigné. Elle est moins intéressante et moins conforme au caractère du style épistolaire. Ce genre de littérature a pour principe surtout une certaine familiarité décente, une allure vive et décidée, une aisance naturelle qui ne s'apprend pas, que des esprits éminents ne peuvent souvent pas saisir, et qui échoit à M^{me} de Sévigné dans son plus large développement. Distinguons encore ceci, c'est que M^{me} de Sévigné fut un esprit quelque peu indépendant des règles, nourri et élevé à l'école de Montaigne et de Rabelais, comme l'avaient été Molière et La Fontaine, et qui, en écrivant, laissait, comme elle dit elle-même, *trotter sa plume, la bride*

sur le cou. Racine et Boileau étaient deux hommes graves et austères observateurs de toutes les prescriptions classiques. Ils avaient, nous l'avons dit, beaucoup de respect l'un pour l'autre. M^{me} de Sévigné correspondait avec sa fille, c'est-à-dire, avec une personne qui pouvait accepter tous les jeux de son esprit, tous les caprices de son imagination. De là évidemment des différences considérables entre la correspondance des deux poètes et celle de cette illustre femme.

» On a remarqué depuis longtemps que Boileau, si vif et si correct dans sa poésie, était en général dans sa prose un peu lourd et embarrassé; Racine est au contraire, dans sa prose, bien qu'elle ne soit pas à la hauteur de ses vers, ordinairement plein d'élégance et de naturel. Mais avouons que le style de cette correspondance est communément un peu négligé. Je pourrais en donner bien des preuves. Il y a même dans les lettres de Boileau quelques fautes contre la langue, lui qui a dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain (1).

» Ces grands hommes ne prévoyaient pas que leurs lettres dussent être un jour recueillies; ils eussent apporté dans beaucoup d'endroits plus de sévérité et d'attention. »

L'auteur reproduit ensuite quelques lettres qui furent échangées entre les deux amis à l'époque d'une maladie assez grave de Boileau (une complète aphonie). Quand le satirique languissait, abandonné à

(1) *Art. poét.*

Il est curieux de relever dans Despréaux les fautes de langage. En voici quelques-unes; il écrit : tout ce que j'ai à vous prier, pour tout ce dont j'ai à vous prier. Il répète la même faute un peu plus loin; il écrit conter pour compter, consiste à un éclaircissement, pour en un éclaircissement; lui empêcher pour l'empêcher..... Ce sont des incorrections évidemment échappées à une rédaction trop rapide. Boileau, écrivant en vers, les eût très-certainement évitées.

toutes les expériences de la médecine, l'auteur de *Phèdre* le consolait par ses lettres. M. Brun en cite plusieurs qui prouvent l'intimité des relations de ces deux illustres poètes, de ces deux véritables amis.

« Voulez-vous savoir jusqu'où allait l'un pour l'autre la tendresse de ces deux nobles cœurs ? Ecoutez : Racine, inquiet sur l'état de Despréaux, lui avait proposé d'aller le trouver lui-même à Bourbon et de lui donner ses soins. L'âme reconnaissante du satirique le remercie avec une pénétrante effusion : « Je vous ai, lui » répondit-il, une obligation infinie du soin que vous » prenez d'entretenir un misérable comme moi. L'offre » que vous me faites de venir à Bourbon est tout-à- » fait héroïque et obligeante ; mais il n'est pas néces- » saire que vous veniez vous enterrer inutilement dans » le plus vilain lieu du monde, et le chagrin que vous » auriez infailliblement de vous y voir ne serait qu'aug- » menter celui que j'ai d'y être. Vous m'êtes plus né- » cessaire à Paris qu'ici, et j'aime encore mieux ne » vous point voir que de vous voir triste et affligé. »

» J'insiste sur ces détails parce qu'ils prouvent de plus en plus la vivacité et l'intimité des relations des deux amis, ce qui est l'objet principal de ce faible essai.

» Mais, tandis que Boileau languissait, abandonné à toutes les expériences de la médecine, l'auteur de *Phèdre* le consolait par ses lettres, comme je l'ai dit, et lui transmettait des nouvelles qui devaient lui plaire singulièrement : « Le roi, il y a trois jours, lui écrit-il, » demanda, à son dîner, comment allait votre extinction » de voix ; je lui dis que vous étiez à Bourbon. Mon- » sieur prit aussitôt la parole et me fit là-dessus force » questions aussi bien que Madame ; et vous fites l'en- » tretien de plus de la moitié du dîner. »

» Ces gracieuses attentions du souverain étaient un véritable charme pour Despréaux. « Si la perte de ma » voix, répond-il, ne m'avait fort guéri de la vanité, » j'aurais été très-sensible à tout ce que vous m'avez » mandé de l'honneur que m'a fait le plus grand prince

» de la terre , en vous demandant des nouvelles de ma
» santé ; mais l'impuissance où ma maladie me met de
» répondre par mon travail à toutes les bontés qu'il
» me témoigne , me fait un sujet de chagrin de ce qui
» devrait faire toute ma joie. »

» Racine et Despréaux étaient deux courtisans fins et délicats, comme l'avaient été dans leur temps Horace et Virgile. Si la louange qu'ils adressaient au monarque , leur bienfaiteur , était sans restriction , comme toute celle que l'on apportait aux pieds de ce trône assiégé d'hommages universels , ils savaient du moins la préparer et l'assaisonner avec une grâce parfaite , et de manière que celui qui en recevait l'expression , pût l'accepter sans dégoût et sans rougir intérieurement. Ils connaissaient merveilleusement ce terrain mouvant et scabreux de la Cour où circulent et s'agitent , sous les plus brillants dehors , les passions implacables de l'ambition , de l'orgueil , de l'envie , et où les moindres faux pas s'expient par le ridicule ou par la disgrâce. Ils savaient s'y maintenir avec cette faveur et cette dignité qui ne s'acquièrent pas au prix des bassesses et de l'intrigue , mais par l'exacte observation des bienséances sociales , par le respect des droits de chacun , par la gravité et la pureté de tous les actes de la vie , et puis par ces talents supérieurs , par ce mérite éminent , qui les plaçaient bien au-dessus de tous ces courtisans , très-habiles pour la plupart en une seule chose , à louer et à flatter le souverain.

» Les deux poètes furent investis en 1677 d'un emploi assurément fort honorable , mais où leur génie ne pouvait jouir de cette indépendance sans laquelle le talent reste en général comme frappé de stérilité et de froideur. Ils furent nommés simultanément historographes de Louis XIV , et obligés , en cette qualité , d'accompagner ce prince dans ses diverses campagnes militaires. Ils écrivaient les relations des batailles , des sièges , des assauts livrés , des victoires remportées. Ils enregistraient avec soin les hauts faits des

chefs, les actes de courage des soldats. Mais ce à quoi ils ne manquaient pas surtout, c'était de faire briller dans leurs récits l'ardeur guerrière du monarque et son sang-froid dans le danger. Ils lisaient ensuite au roi lui-même ce qu'ils avaient écrit. Le héros entendait son éloge de la bouche de ses panégyristes. Où étaient, où pouvaient être pour ces derniers cette franchise nécessaire à l'écrivain, cette véracité historique qui ne pactise ni avec le rang, ni avec les dignités sociales, et ne reconnaît que la supériorité du génie et de la vertu ? L'histoire, ce suprême enseignement de la race humaine, écrite et composée dans ces conditions, ne serait plus qu'une étude misérable, indigne d'occuper l'attention et les loisirs de quiconque n'apprécie les sciences que par leur côté réellement humanitaire, c'est-à-dire, leur utilité morale et pratique et la propagation de la vérité. Evidemment, les deux poètes comprenaient parfaitement à cet égard la fausseté de leur position. Valincour, leur ami et qui succéda à Racine comme historiographe, a dit : « Despréaux et Racine, après avoir quelque temps essayé ce travail, sentirent qu'il était tout-à-fait opposé à leur génie ; et, d'ailleurs, ils jugèrent avec raison que l'histoire d'un prince tel que le feu roi et remplie d'événements si grands, si extraordinaires en tout genre, ne pouvait et ne devait être écrite que cent ans après sa mort. » Cette remarque de Valincour est aussi pleine de justesse que d'à-propos ; et j'ose croire que les deux poètes n'attachaient pas une grande importance à leurs compositions historiques. Elles furent, à fort peu de chose près, toutes rédigées par Racine ; Boileau n'y participa que fort médiocrement.

» La charge d'historiographe ne fut pas pour Racine une sinécure. Boileau était retenu à Paris par son état valétudinaire ; mais Racine ne cessa pas de suivre Louis XIV dans ses campagnes de Flandres et de Hollande ; et c'est de ces deux pays que sont datées les

lettres où il fait part à son ami de tout ce qui peut l'intéresser dans le mouvement des armées ou le récit des combats. C'est une position singulière que celle de ce grand poète fatigant son esprit et sa plume à tout ce détail d'opérations militaires, et entremêlant ses narrations de tous les termes arides de l'art des Vauban et des Luxembourg. On pourrait le plaindre ; mais on sent qu'il y avait pour lui compensation à cet ennuyeux travail. Racine était courtisan ; c'est avec charme et une parfaite aisance qu'il se trouvait au milieu de ces grands seigneurs dont il n'avait pas, sans doute, l'illustration nobiliaire, mais qu'il égalait par la distinction de ses manières et par son langage aussi naturel que correct et élégant. Racine tenait surtout à sa faveur auprès du grand roi. Caractère sensible à l'excès, un sourire, une prévoyance, une attention, un mot du monarque, suffisaient à le rendre heureux ; et bien qu'il y ait évidemment de l'exagération dans ce que dit Voltaire, que Racine *mourut de chagrin ou de crainte d'avoir déplu à Louis XIV*, il n'en est pas moins vrai qu'une disgrâce de ce genre, ou même, si l'on veut, le plus léger refroidissement du souverain envers lui, durent agir bien cruellement sur cette nature si impressionnable.

» Toutefois, je pense qu'il ne rencontrait pas trop de désagrément dans ce travail d'historiographe, tout ingrat qu'il semble pour un poète. Il voyageait avec le roi ; il assistait à de magnifiques revues où ce prince commandait en personne. Il pouvait parfois, d'un lieu sûr et à l'abri de tout danger, contempler l'appareil d'une bataille, l'artillerie tonnant contre les remparts assiégés, et les masses armées montant à l'assaut en colonnes formidables.

« Je voyais, écrit-il à son ami, toute l'attaque fort
» à mon aise, d'un peu loin à la vérité ; mais j'avais
» de fort bonnes lunettes que je ne pouvais presque
» tenir fermes, tant le cœur me battait de voir de si
» braves gens dans le péril. »

» Et ailleurs, pour rassurer Despréaux :

« Quoique je vous dise que j'ai été dans la tranchée,
» n'allez pas croire que j'aie été dans aucun péril. Les
» ennemis ne tiraient plus de ce côté-là ; et nous étions
» tous ou appuyés sur le parapet ou debout sur le re-
» vers de la tranchée ; mais j'ai couru d'autres dan-
» gers que je vous conterai en riant quand nous serons
» de retour. »

» Il finit par un trait de plaisanterie sur le père de La Chaise, confesseur du roi, qui suivait aussi l'armée :

« J'ai oublié de vous dire que pendant que j'étais à
» regarder l'attaque, le R. P. de La Chaise était dans
» la tranchée, et même fort près de l'attaque pour la
» voir plus distinctement. J'en parlais hier à son frère,
» qui me dit tout naturellement : il se fera tuer un de
» ces jours. »

» Mais quittons cette arène des luttes guerrières où se débattaient en définitive des intérêts peu en harmonie avec les goûts et les sympathies de nos deux amis, et arrivons sur ce terrain des études littéraires où toute leur vie s'était écoulée au milieu des travaux et des ravissements de l'intelligence. Oh ! que l'entretien de deux pareils hommes, si bien pénétrés des principes du vrai beau, devait être instructif et varié, et joindre à la finesse des aperçus la vigueur de la dialectique, à la netteté des conceptions la naturelle élégance du langage, à la lucidité et à la moralité de la pensée l'affectueuse expression du sentiment et l'entière sincérité des convictions. Je tâche de me faire une idée de tout cet échange de paroles, de toutes ces communications orales entre ces deux grands esprits. Il me semble que Boileau devait être plus piquant et plus incisif dans la discussion, Racine plus doux et plus liant ; et pourtant, chose singulière ! c'est le contraire de cette assertion qui est la vérité. Le satirique Boileau, si caustique envers les mauvais poètes, était au fond bonhomme ; et le sensible et tendre Racine ne répugnait pas à décocher l'épigramme et le bon mot.

» Mais c'est surtout dans leurs relations littéraires et poétiques qu'il conviendrait de les étudier. Là, en ce qui touche l'appréciation confidentielle et réciproque de leurs œuvres, nous les verrions, comme je l'ai dit, bienveillants dans la forme, sévères au fond. Et n'est-ce pas ainsi que devrait toujours se comporter la critique, non-seulement entre ceux qu'unissent les liens d'une longue et fidèle amitié, mais encore avec tous ceux qui se croient appelés à prendre part au mouvement intellectuel de leur siècle, en lui apportant les produits de leur plume ou de leur lyre ?

» Toutefois, est-ce ainsi généralement qu'agit la critique ? Nullement. Ou la camaraderie s'épuise en éloges, ou la jalousie contre des rivaux, sous couleur de défendre le goût et les règles, attaque avec violence, dénigre avec colère, ou répand ces flots d'ironie moqueuse, de ridicule pénétrant, plus redoutable que la passion et la fureur. *Intra muros peccatur et extra* (1).

» Boileau et Racine ne s'enviaient point leurs succès. Loin de là : ils s'encourageaient, ils se soutenaient l'un l'autre, ils s'indiquaient mutuellement les vices et les défauts de leurs compositions ; mais chacun d'eux aimait aussi à signaler, à reconnaître hautement dans les ouvrages de son ami ce qui lui paraissait digne d'être applaudi et admiré ; amitié généreuse, union sublime où l'éloge ne coûtait rien à l'amour-propre, où la critique, même austère, n'émanait que d'un sentiment affectueux. Lors des cabales implacables qui se formèrent contre Racine, aux représentations d'*Iphigénie*, de *Phèdre* et d'*Athalie*, c'est Despréaux qui soutenait le courage de son ami près de succomber sous le poids de tant d'injustice et de méchanceté. Boileau avait moins besoin d'être aguerri contre les traits impuissants, contre les ineptes critiques des Cotin et des Pradon. D'un coup de sa fêrule formidable, le satirique avait écrasé ces pygmées.

(1) Horace.

» Ainsi ces deux grands hommes, attachés l'un à l'autre par un lien indissoluble, marchaient ensemble dans la carrière littéraire et poétique. Leurs noms, unis pendant leur vie, le sont encore au-delà du tombeau et se décorent d'une gloire toujours nouvelle et à jamais impérissable. La postérité se plaît à contempler en eux les plus parfaits modèles de l'amitié parmi les gens de lettres.

» La mort de Racine, arrivée le 21 avril 1699, fut un rude coup pour Despréaux. Il perdait le compagnon de ses jours, le doux et probe confident de ses plus secrètes pensées. Son existence fut dès-lors décolorée, et dans les douze années qu'il survécut à son ami, les maladies, les chagrins de toutes sortes vinrent ajouter à d'aussi justes douceurs. L'un des derniers survivants du grand siècle, il mourut le 13 mars 1711, alors que la splendeur artistique de cette époque mémorable était à peu près éteinte, et lorsque la décadence littéraire apparaissait déjà de toutes parts. Un autre siècle commençait, chargé d'autres destinées et ouvrant devant le génie humain cette ère philosophique d'où devaient surgir pour le corps social tant de profonds changements et de radicales transformations. »

A la fin de la séance du 1^{er} juin, entièrement consacrée à la discussion d'un projet de règlement, *M. Nicot* lit le rapport qui suit :

« Messieurs, le recueil de l'Académie de Nancy, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, contient des mémoires du plus haut intérêt. Ils exigeraient une analyse approfondie qui excéderait la limite de nos procès-verbaux. Je me bornerai donc à des notes sommaires.

» Le premier mémoire dû à *M. Godron*, directeur de l'école secondaire de médecine, est relatif à l'*Es-pèce et aux races dans les êtres organisés.* »

» L'auteur établit d'abord l'état de la question; sui-

vant les uns, l'espèce est fixe ; les animaux et les végétaux que nous observons aujourd'hui présentent encore les caractères qui ont distingué leurs ascendants depuis l'origine des êtres ; suivant d'autres naturalistes , l'espèce est essentiellement variable et se modifie sans cesse sous l'influence des milieux ambiants.

»Pour résoudre ce problème , M. Godron traite successivement des animaux et des plantes à l'état sauvage , et des animaux et des végétaux apprivoisés ou cultivés par l'homme. Il soutient que les premiers ne se modifient que dans des caractères très-superficiels et que les dispositions organiques vraiment caractéristiques de l'espèce soit animale , soit végétale , restent invariables , que le changement de climat lui-même ne les modifie que très-légèrement. Quant aux animaux sous l'influence de la domesticité et les végétaux sous l'influence de la culture , M. Godron reconnaît qu'ils ont été profondément modifiés ; mais il démontre pourtant que les espèces ne se sont pas confondues les unes avec les autres , et qu'il est toujours possible de rappeler leurs variétés à un type originel. Ces idées devaient conduire l'auteur à traiter des différences qui séparent les diverses races humaines. Il fait voir d'abord que le genre humain a été soumis à des agents modificateurs bien plus variés que les animaux domestiques et les plantes cultivées , et que, cependant , les différences que l'on remarque entre le nègre et l'homme blanc se retrouvent toutes , même à un plus haut degré , dans les diverses races de nos espèces animales réduites à l'état de domesticité. Il démontre , en outre , que ces caractères si tranchés qui semblent séparer le Nègre de l'Européen se nuancent et se rapprochent par une série de modifications intermédiaires. D'un autre côté, toutes les races d'hommes s'unissent et donnent naissance à des individus féconds , et cette circonstance seule suffirait pour réunir et confondre toutes les races. Or , cette confusion est impossible entre deux ou plusieurs espèces primitive-

ment distinctes, d'où il faut conclure qu'il n'existe qu'une espèce d'hommes.

» Un autre membre de l'Académie de Nancy, M. le docteur Edmond Simonin, a traité de l'action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale. Ce problème, que Jackson a résolu en 1846, M. Simonin s'est appliqué à le vérifier, et, en résumant les faits de sa pratique chirurgicale, en répétant les expériences du professeur Pirogoff, de St-Petersbourg, il a étudié les déductions qui peuvent en sortir et imaginé des appareils nouveaux.

» Dans ce même domaine de l'art médical un docteur, physicien célèbre, M. de Haldat, a continué ses recherches sur la formation de l'image oculaire.

» Pour arriver à une explication de cette formation, il a discuté les fonctions des différentes parties de l'appareil simple et merveilleux par lequel est produite cette miniature qui rend présents les objets séparés de nous par des distances immenses comme ceux que nous pouvons toucher.

» Le même M. de Haldat a écrit une note développée sur les causes de l'extinction du son et de la sonorité.

» M. Simonin père a consigné des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1848 et la constitution médicale de la même année. Il a fait pour Nancy ce que font pour Nimes et le Gard MM. d'Hombres fils et de Castelnau. Tout ce que nous ferons remarquer en comparant les résultats, c'est que, tandis qu'en Lorraine la température moyenne est de 7° 52; elle est chez nous de 15° 45.

» A Nancy la hauteur moyenne du baromètre est de 735^{mm} 09

» A Nimes, de 748 15

» A Nancy, la quantité de pluie tombée est de 975^m, et ici de 832 80

» Enfin, le nombre de jours parfaitement sereins est de 47 pour Nancy et de 184 à Nimes.

» M. Paul Laurent a traité du produit des forêts et des conséquences de l'aliénation d'une partie du sol forestier de l'Etat et des particuliers. L'opportunité de la question nous oblige à reproduire quelques-uns des aperçus de l'auteur.

» Et d'abord, réflexions sur l'utilité du bois dans tous les produits de l'agriculture du commerce, de l'industrie, des beaux-arts; examen de l'âge auquel il faut laisser croître le bois pour en tirer le plus grand avantage possible, et comparaison entre les produits des taillis et ceux des futaies. Vient ensuite le calcul fait sur un hectare semé en chêne, sur les coupes faites tous les 20 ans, sur les éclaircies, sur la bonification du sol, qui, enrichi par les feuilles tombées et les débris des branches mortes, se constitue en une couche de matière organique, laquelle finit par arriver au plus haut degré de fertilité. A cet égard, l'auteur cite les forêts vierges de l'Amérique. Ces forêts montrent partout des arbres gigantesques et qui sont tellement serrés les uns contre les autres, que, si l'on veut en abattre un seul, les bûcherons sont obligés de le choisir à la lisière même de la forêt. Il cite encore la forêt de Fontainebleau qui repose sur une base minéralogique infertile par elle-même (du grès pur), mais qui, à la longue, s'est recouverte d'une couche épaisse d'excellente terre végétale.

» Mais ce n'est pas seulement le travail de fertilisation, la plus-value incessante par la forêt que signale M. Laurent, il prouve par des calculs et des tables détaillées que la sylviculture, quand elle est rationnelle, est au moins aussi profitable que toute autre manière d'exploiter un sol.

» Après ce mémoire important se trouve une dissertation sur l'emplacement d'une station romaine indiquée sur la table théodosienne. Le volume se termine par une notice biographique d'un faible intérêt, et par des études sur le théâtre ancien en Lorraine par M. Lepage, archiviste du département. Nous pouvons assurer à

ceux de nos confrères qui désireront connaître ce travail, qu'ils y trouveront une histoire complète de la littérature dramatique de cette belle province, depuis le xv^e siècle jusqu'à la fin du xviii^e.»

Séance du 15 juin.

M. le Secrétaire rend compte verbalement de trois numéros des *Annales de l'Auvergne* que dirige M. Lecoq, un des plus savants lauréats et des plus utiles correspondants de l'Académie. Ces numéros contiennent, sur les eaux minérales du Puy-de-Dôme :

1^o Des mémoires très-étendus que l'on doit à M. le docteur Nivet ;

2^o Un rapport sur l'ouvrage de M. Vingtrinier, déjà examiné par M. Nicot ;

3^o Deux notices nécrologiques de M. le docteur Bertrand et de M. Tailhand, président de Chambre à Riom ;

4^o Enfin, des observations de M. l'abbé Croizet sur les monuments de l'ancienne Assyrie, qu'il n'est peut être pas sans intérêt de reproduire sommairement.

L'auteur loue d'abord les récentes découvertes faites par M. Botta, consul de France à Ninive, et s'attachant particulièrement à la galerie assyrienne du musée national, il décrit successivement tous ces blocs, ces dalles de gypse, ces gigantesques bas-reliefs trouvés près du village de Khorsabal, lequel pourrait avoir fait partie de l'immense (1) enceinte de Ninive qui avait, dit-on, 24 lieues de circonférence.

(1) Nous lisons dans le prophète Jonas qu'il fallait marcher trois jours pour la parcourir.

Les premiers objets décrits par M. Croizet sont deux taureaux ailés à face humaine engagés l'un par le côté droit, l'autre par le côté gauche, dans des blocs de gypse du poids de douze mille kilogrammes et d'une hauteur de 4 mètres.

Viennent ensuite quelques détails sur les deux figures colossales placées devant les deux hommes-taureaux ; puis sur un grand nombre d'autres figures représentant des rois avec le sceptre et d'autres attributs, ainsi que des prêtres et d'autres personnages portant les choses destinées aux sacrifices et couverts des plus riches vêtements. Ce qui paraît à M. Croizet bien digne d'attention, c'est que ces vêtements ont la plus frappante ressemblance avec ceux qui ont été indiqués (1) par Moïse, 15 siècles avant notre ère, pour son frère le grand-prêtre Aaron. Après s'être occupé en érudit de ces restes majestueux de l'ancienne civilisation du monde, M. Croizet entre dans quelques détails sur les inscriptions jusqu'à présent inexplicables, mais qui sont étudiées avec trop de soin et qui sont trop nombreuses pour que les Burnouf, les Lassen n'en trouvent pas bientôt la clé.

Il cherche enfin à déterminer le plus approximativement possible la date de ces monuments. Puisque Khorsabal se trouve, nous l'avons dit, sur le sol de Ninive, et que cette dernière ville fut anéantie pour toujours plus de six cents ans avant l'ère chrétienne, les monuments de Khorsabal ne peuvent guère avoir moins de 25 siècles. Sont-ils antérieurs ou postérieurs à Sardanapale ? M. Croizet montre que quelques-uns sont postérieurs et que certaines parties de l'édifice de Khorsabal sont antérieures de plus d'un siècle au règne de Cyrus ; enfin, frappé des analogies qu'il remarque entre les monuments d'Assyrie et ceux de l'Égypte et entre ceux-ci et l'art grec qui s'est inspiré des uns et des autres, l'auteur exprime en termes éloquents la

(1) Chap. 28 de l'*Exode*.

grande filiation des sciences et des arts, et termine par ces réflexions sur leur future destinée.

« Encore quelques efforts , dit-il , et bientôt de nouvelles découvertes et des études consciencieuses ramèneront tout vers le centre de l'ancien continent , berceau du genre humain et de la civilisation. En s'éloignant de ce centre les peuples sont tombés plus ou moins dans l'ignorance et la barbarie ; mais l'ignorance et la barbarie ne sont point l'état originel de l'humanité. Elle doit déchoir , lorsque certaines conditions d'existence lui manquent , ce qui est ordinairement l'effet des révolutions , des émigrations , des famines , des pestes , des guerres , etc. , etc. Cependant , la nature humaine travaille sans cesse même à son insu , au développement de ses facultés physiques , intellectuelles et morales , et les hommes de bon sens et d'énergie ne contribuent pas peu à ce développement qui constitue le véritable progrès , progrès qui , d'après les lois de la nature et de nos livres sacrés , rencontre un grand obstacle dans l'esprit de violence et de bouleversement.

» Sans doute , l'histoire sainte n'a pas eu besoin des monuments qui nous occupent pour montrer son authenticité ; mais ces monuments auront grand besoin de nos anciens livres pour être bien compris , et l'histoire de la Religion présentera un caractère nouveau et bien digne de respect , même aux esprits prévenus , légers et superficiels , pour qui nos livres saints n'ont pas été l'objet d'une étude sérieuse. La divine Providence permet la découverte de monuments d'un si haut intérêt pour éclairer les hommes sur leur véritable origine. N'est-il pas admirable de voir tout-à-coup de nos jours un grand nombre de sculptures et d'inscriptions antiques présenter une foule de faits signalés par l'Ancien Testament , et quels magnifiques résultats n'obtiendra-t-on pas lorsqu'on lira sans peine l'écriture cunéiforme , lorsqu'on aura fait de nouvelles découvertes sur les bords du Tigre et de

» l'Euphrate au milieu des ruines des grandes cités de
» Ninive et de Babylone, et que l'Histoire Sacrée et
» l'Histoire Profane, en parfaite harmonie, ne présen-
» teront plus à l'œil scrutateur de la science, ni contra-
» dictions ni erreurs, ni obscurité? »

M. Alexandre Rolland lit le rapport suivant sur les mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon :

« Messieurs ,

» Le dernier volume des mémoires de l'Académie de Dijon (1849) ne renferme pas, cette année, un grand nombre de matières, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à l'importance et au développement de certains sujets traités souvent avec talent et revêtus d'une forme littéraire assez remarquable. Je vais essayer d'en faire devant vous une courte et rapide analyse.

» En tête de ces mémoires se trouve la première partie d'un travail intéressant de M. de Lacuisine, intitulé : *ESQUISSES DIJONNAISES, MUNICIPALES ET PARLEMENTAIRES, pour servir d'introduction à l'histoire de la commune et du parlement pendant le moyen-âge, et depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la Révolution de 1789.* L'auteur n'a voulu d'abord parler que de la commune, de la période municipale. Il renvoie à une autre année l'histoire du parlement.

» Après avoir fait précéder son travail de quelques considérations générales, M. de Lacuisine s'attache à démontrer l'antiquité de la commune de Dijon, dont il fait remonter l'origine tout au moins au berceau du moyen-âge, soit qu'elle ait résisté, par sa propre force, aux atteintes de la puissance féodale, ou qu'après avoir été par elle effacée, elle ait obtenu plus tard, de la justice de ses ducs, le retour à ses droits primitifs qui furent en France ceux de presque toutes les cités.

» Après la conquête des Romains, celles de ces villes

qui ne furent point soumises à l'esclavage conservèrent le droit de vivre selon leurs coutumes et de se choisir des magistrats. La ville de Dijon fut de ce nombre et obtint même, sous la protection des Césars, des privilèges plus considérables.

» Plus tard, les Bourguignons venus de la Vistule, en s'établissant dans les Gaules comme hôtes ou comme conquérants, ne changèrent rien à l'administration intérieure des villes, et les comtes, nommés par les rois de Bourgogne, ne firent qu'exercer sous ce nom l'autorité qu'ils avaient exercée sous les empereurs.

» Dans quelques pages pleines d'érudition, l'auteur nous montre l'origine du vicomté-mairie de Dijon, personnel et viager jusqu'au commencement du onzième siècle; tombant en partage à une famille puissante dont Guy-le-Riche fut le premier possesseur héritier; racheté en 1276 par les ducs de Bourgogne, et érigé ensuite par une charte en commune libre, obtenant le privilège de se gouverner elle-même.

» Cette concession étonnante, par laquelle fut fondée la seule liberté dont on pût jouir alors, n'eut pour le prince d'autre but que d'acquérir de nouveaux sujets à la place de ceux que lui avait enlevés le régime féodal lui-même par la confiscation des droits réguliers et de la personne des citoyens arrachés par la glèbe à la liberté civile. Il fallait, en enlevant pour l'avenir les serfs à l'esclavage, se créer un appui nouveau, et c'est ainsi que, par une préférence calculée, on vit plus tard l'autorité de la ville, subalterne à celle du Parlement, trouver presque toujours une protection dans la souveraineté du prince qui, dans ces querelles avec ce corps, acquit, par là, un certain caractère de popularité.

» A la suite de ces considérations, l'auteur retrace le récit des rivalités de la ville et du Parlement et laisse entrevoir que ses sympathies ne sont pas pour ce dernier, qu'il accuse de n'avoir guère songé, en toute occasion, qu'au maintien de ses prérogatives.

» Le maire, assisté des échevins et d'un certain nombre de gradués, sorte de jury d'alors, possédait les pouvoirs les plus étendus. Avec la police et l'administration, il avait aussi la justice, c'est-à-dire le droit de prononcer souverainement, même sur les cas capitaux, et de faire exécuter ses sentences sans appel. La ville puisa dans l'autorité de ses magistrats une puissance et une énergie qui la firent triompher des plus grands obstacles. Seule et presque sans autres secours que sa propre milice, elle résista héroïquement à cinquante mille suisses et comtois qui, en 1513, vinrent battre ses murailles en brèche et lui livrer deux assauts.

» Terrible aux ennemis du dehors et prêtant au prince un puissant secours contre les factions du dedans, on voit la Chambre de Ville entreprendre, parfois, contre les droits de ce dernier, usurper son autorité et pousser l'excès de son indépendance contre l'Eglise elle-même, témérité dont la ville de Dijon sut bientôt faire amende honorable en se vouant plus que toute autre à la Ligue, et en se montrant la plus exaltée dans l'union catholique.

» L'auteur nous montre ici la Chambre de Ville sous un aspect odieux qui fait un bien pénible contraste avec un glorieux passé. « Ainsi qu'aux plus tristes » jours de notre histoire, auxquels ceux-ci semblent dès-lors préluder (nous dit-il), on rechercha » les hérétiques, on encouragea la délation, on » visita les domiciles, on dressa des listes de suspects, les maîtres répondaient de leurs serviteurs » qui, parfois, les dénonçaient eux-mêmes; on emprisonna tout le monde, les femmes à défaut de » leurs maris absents, et comme les prisons ne suffisaient pas, on imagina d'en établir jusque dans » les lieux domestiques dans lesquels on vit enfermées » tout entières des familles du Parlement lui-même, » dont plusieurs membres s'étaient déclarés pour la » religion nouvelle. »

» Mais, passons sur ces déplorables excès si éloi-

gnés de nos mœurs actuelles et que nous sommes tous d'accord pour répudier et pour flétrir. L'auteur continue sa notice par quelques détails sur l'administration civile de cette époque et il nous montre à cet égard la commune de Dijon pleine de vigilance et d'activité. Il nous la fait voir ensuite, dès le commencement du xvi^e siècle, grâce aux secours d'une imprimerie nouvelle, s'occupant sérieusement des écoles déjà fondées depuis longtemps et prescrivant à son recteur de lui former de bons régents avec défense, toutefois, d'user d'astrologie dans ses leçons.

» Après nous avoir fait l'histoire de la commune de Dijon, de sa grandeur et de ses fautes, l'auteur arrive à celle de sa décadence. Trop près d'un Parlement jaloux qui la trompa sans cesse, quand il ne l'accabla pas, la Chambre de Ville vit ses élections peu à peu surveillées et contraintes. Colbert, habile ministre d'un pouvoir centralisateur qui absorbait tout en lui, parvint à transformer en offices royaux les charges municipales, à commencer par celle du maire. Pour désarmer un peuple mécontent, on retira à la ville ses canons, en même temps que ses libertés et ses privilèges. Elle n'en conserva plus que le glorieux et triste souvenir, jusqu'au jour où la grande émancipation de 1789 la fit rentrer dans le droit commun des libertés nationales.

» Après l'essai historique de M. de Lacuisine, j'ai lu avec un véritable intérêt une notice de M. Stievenart, doyen de la faculté des lettres de Dijon, sur Eupolis, l'un des trois noms les plus célèbres du premier âge de la comédie attique :

» *Eupolis atque Cratinus Aristophanesque, poetæ*, a dit Horace. Qui de vous ne connaît Aristophane, dont le théâtre, heureusement pour les lettres, a été assez respecté par le temps? Eupolis, son contemporain, et peut-être son rival de gloire, fut moins heureux. Il ne nous reste que de très-courts fragments

de cet auteur , qui donna 17 comédies , dont 7 , selon Suidas , obtinrent l'honneur du triomphe. Les pièces attribuées à Eupolis , et dont quelques scènes et quelquefois les titres seulement sont parvenus jusqu'à nous , sont : *les Chèvres*, *les Dispensés du service militaire*, *les Lacédémoniens*, *les Néoménies*, *les Hommes processifs*, *le Dénî de justice*, *les Amis*, *l'Age d'or*, *l'Autologue* , où se trouvent flétries de honteuses amours , *les Baptes*, où les prêtres d'une impure déesse nommée Cottyto sont traduits sur la scène, avec leur divinité, et accablés de railleries mordantes; et enfin *les Bourgs* ($\delta\gamma\mu\alpha\iota$), dont il est demeuré d'assez nombreux fragments. Dans cette comédie, composée après la mort de Périclès à qui Eupolis avait voué une vive amitié et une grande admiration , l'auteur s'efforce de faire sentir aux Athéniens la perte qu'ils avaient faite , en leur montrant le contraste du gouvernement d'un seul chef , puissant et modéré, avec le débordement démagogique qui suivit.

» Ecoutons , Messieurs , les plaintes du poète :

« Toute une illustre cité soupire ses regrets par
» notre bouche. O Miltiade ! O Périclès ! ne laissez
» pas l'empire aux mains de ces petits jeunes hommes
» turbulents et incapables de guider nos soldats ! . . .
» Quoi ! à la tribune , l'adolescent parle avant l'homme
» mûri par l'âge ! . . . Enfant , ne touche pas à la chose
» publique. »

« La douleur me saisit quand je jette les yeux sur
» notre politique. Hommes d'un autre âge , combien
» nous avons vu la patrie mieux gouvernée ! Issus des
» plus illustres familles , nos chefs militaires étaient
» les premiers par la fortune comme par la naissance.
» L'heureuse et tranquille Athènes vénérât , à l'égal
» des immortels , ces génies tutélaires. Mais aujourd'hui,
» faut-il faire la guerre ? nous allons chercher nos
» généraux parmi les derniers des hommes. »

» De ces citations , il ressort pour nous qu'Eupolis

avait le bon goût d'être très-modérément démocrate, au milieu de cette démocratie athénienne si vantée de quelques modernes. Il ne recherchait pas les caresses de la multitude, et, s'il ne voulait pas l'avilir, il ne savait pas non plus la flatter.

» Cet auteur célèbre, dont nous regrettons de n'avoir que des scènes mutilées, périt glorieusement dans un combat naval, et sa perte fut tellement sensible aux Athéniens, que, par un décret, tout poète fut désormais dispensé du service militaire.

» Vient ensuite un *Essai sur la topographie physique des Asturies*, par M. Cuynat. Ce travail n'offre aucune particularité bien remarquable, si ce n'est qu'il s'attache à confirmer deux vérités pathologiques : l'existence du sarcopte (*acarus scabiei*) dans la gale, et la mutation de la lèpre des Asturies, plus connue sous le nom de *mal de la rosa*, en scrofule, et de celle-ci en *mal de la rosa*.

» Ces deux maladies sont très-communes chez les Asturiens. La première, surtout, n'épargne aucune classe de la population ; le riche et le pauvre en sont également atteints, sans que personne prenne les moindres précautions pour s'en garantir. Il semble, au dire des habitants de ces montagnes, que ce soit un héritage qui leur a été transmis par leurs pères et qu'ils doivent transmettre à leurs enfants : « Et puisque » nos pères, ajoutent-ils, ont bien vécu avec la gale, » nous ne mourons pas d'une maladie qui les a laissé » vivre. » On ne peut pousser plus loin l'insouciance béate de l'ignorance et du préjugé.

» Une question très-intéressante, et qui est toujours restée une énigme pour les archéologues, a sollicité la curiosité et les investigations de M. Rossignol, secrétaire de l'Académie, dont les savantes recherches se trouvent développées dans un article intitulé : *De l'ascia sculptée sur des tombeaux antiques*.

» Vous savez, Messieurs, que cette figure symbolique qu'on appelle *ascia* est suivie, au bas des tombeaux, de la formule *sub ascia dedicavit*, — *dedicatum*, — ou *dedicaverunt*, selon les exigences des premières lignes de l'inscription, ou simplement des initiales S. A. D. Mille opinions diverses ont été soutenues depuis des siècles sur la signification de cette formule. Toutes ont pu prétendre à la vraisemblance; aucune à la vérité. Et, d'abord, qu'est-ce que l'*ascia*? Le savant don Martin y a trouvé l'image d'une charrue; l'autre d'un instrument à tailler les pierres; celui-ci une ancre de vaisseau; celui-là un sarcloir; d'autres une hache, un marteau, une doloire, une houe, un signe égyptien, etc. On a écrit bien des volumes, d'après ces suppositions contradictoires, et la question n'a pas été résolue, pas même éclaircie. Le secrétaire de l'Académie de Dijon aura-t-il été plus heureux? je ne le crois pas.

» Son hypothèse, à lui, après qu'il a passé en revue et combattu toutes les autres, est que l'*ascia* représente un instrument destiné à un double usage : une *houe*, pour remuer la terre, et une *pelle*, pour la jeter.

« Le feu, dit-il, semble avoir conquis, chez les Romains, *les droits sacrés de la terre*; » il n'en fut rien, pourtant; la terre garda ses privilèges en face de l'incinération triomphante : l'inhumation était tout, la flamme, rien. Le devoir de rendre à la terre une dépouille que la terre donne et réclame, ne fut point oublié, moins encore radicalement aboli. Cette vénération pour la terre, qui donne son nom *humus* à l'*humaine* nature, à l'*homme*, enfin, pour lui dire : *Memento homo quia pulvis*, a paru significative à notre auteur dans la question séculaire de l'*ascia* sépulcrale, employée pour rouvrir le sein de la terre à l'homme qui en est sorti. L'inhumation est donc une cérémonie sacrée.

» Mais qu'est-ce qui dotait les dépouilles mortelles

de cette sainteté redoutable qui revient à la pensée de Cicéron chaque fois qu'il regarde un sépulcre? A quel moment la sépulture est-elle religieusement consacrée? Quand le dernier devoir, le devoir de haute piété, ce que les Romains appelaient *justa*, est-il accompli? C'est après qu'on a *jeté la terre*. Un peu de terre prise avec l'*ascia* et jetée sur le mort, voilà donc toute la substance des funérailles. L'instrument de la terre, celui qui l'ouvre, la remue, la jette, l'*ascia*, enfin, est la clé des destinées futures, la preuve d'un devoir accompli, l'empreinte protectrice et vénérée du droit pontifical de ce qu'il y avait de plus élevé et de plus grave dans la République : le sacerdoce.

» L'*ascia* était le dernier sceau de la consécration ; elle proclamait, par l'inhumation dont elle était l'instrument et le symbole, tous les droits des funérailles. Elle rappelait aux voyageurs, aux passants, que ce monument était le temple d'un dieu ; elle rappelait la terre qu'on devait jeter sur les morts en disant : *Hic situs es ; sit tibi terra levis*. La formule : *Sub ascia dedicatum*, sanctionnait l'accomplissement de la dette sacrée, et apprenait que la pierre des tombeaux n'était pas un de ces monuments, comme il y en avait alors un grand nombre, et dont Quintilien disait : *Opera sunt tantum*, ce ne sont que des pierres, mais bien le signe distinctif de l'acte par lequel un dieu avait été introduit, selon le mot du même rhéteur : *Dedicatio est illa quæ deum inducit*.

» Voilà, Messieurs, en un court résumé, l'hypothèse longuement développée de M. Rossignol. Cette explication serait certainement aussi spécieuse, aussi bien motivée que toute autre ; nous ne ferions aucune difficulté de l'admettre, s'il ne survenait une objection qui me semble bien fondamentale. M. Rossignol a invoqué à son appui la religion des Romains, la philosophie des Romains, la législation des Romains et même leur littérature ; et, pourtant, com-

ment se fait-il que ce signe symbolique, suivi de la mystérieuse formule : *Sub asciâ dedicatum* ou S. A. D., ne se trouve presque nulle part, à Rome et dans toute l'Italie ?

» C'est un fait bien constaté que la plupart des tombeaux sur lesquels était inscrite cette formule ont été découverts dans l'ancien pays des Allobroges, dans la partie de la Gaule qu'on appelait autrefois *Gallia braccata*, la Gaule à brayes, à cause des brayes ou haut-de-chausses que portaient les habitants.

» Cette fameuse inscription et le signe qui la précède tiendraient donc à la civilisation gallo-romaine, à moins, toutefois, que, selon un auteur, la coutume ne fût exclusivement gauloise, et qu'il ne faille voir dans les paroles latines qu'une langue imposée par les vainqueurs.

» Si je ne craignais, Messieurs, de sortir des limites assignées à ma tâche, je résumerais ici une hypothèse toute contraire à celle que nous venons d'examiner, et qui a été très-bien développée par M. Nolhac, membre associé de l'Académie de Lyon, dans un ouvrage intitulé : *De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques*.

» Le titre seul nous annonce une certaine prétention à résoudre, au moins un point de la question. *L'ascia* n'est plus une charrue, une ancre, un marteau, une houe, c'est une hache, emblème chez les Gaulois de la force et de la puissance qui fut dédiée à leur dieu *Theutatès*, le même que le *Thor* des peuples du Nord, et le *Theos* des Grecs. *Sub asciâ dedicare* signifie donc consacrer sous la protection d'un dieu. Je ne suivrai pas M. Nolhac dans sa savante dissertation; je crains, qu'à son tour, il n'ait tiré de ses indications des conclusions trop générales, trop absolues. C'est la coutume de beaucoup de savants, qui sont du reste de la plus parfaite bonne foi, de ramener tout à leur point de vue en laissant un peu de côté la

logique et l'observation. Ainsi, pour M. Rossignol, la fameuse formule *Sub ascia dedicare* résume en elle, en quelque sorte, toute la religion des Romains, et, pour M. Nolhac, c'est l'abrégé de toute une mythologie gauloise.

» Je crois, Messieurs, que cette inscription avait un caractère assez local et par conséquent une signification assez bornée. Ce qui m'amène à cette pensée c'est que hors d'un certain centre, de certaines régions, à Nîmes, par exemple, cette terre si riche en antiques monuments, où les débris du passé s'exhument tous les jours depuis des siècles, parmi des centaines de tombeaux, de pierres funéraires, minutieusement explorées, c'est à peine si on en a découvert sept à huit qui portent la formule dont nous nous entretenons.

» Cette question conserve donc encore et pour toujours peut-être, le vague et le charme de l'inconnu. On a dit, Messieurs, que le poète possédait un don mystérieux et presque divin, *l'intuition de l'avenir*. Un pareil privilège ne serait-il pas accordé au savant et dans un sens contraire que j'appellerais *l'intuition du passé*? Un génie illustre, Cuvier, a reconstruit sur quelques ossements épars tout un ordre d'animaux oubliés, tout un monde antédiluvien. Peut-être verrons-nous aussi l'archéologie opérer de semblables merveilles et, à force d'investigations profondes et d'inductions lumineuses, reconstruire le monde ancien avec la pierre des tombeaux.

» Je ne puis oublier, en terminant ce rapport, de mentionner de la manière la plus honorable une épître en vers de M. Morelot intitulée *l'Education scientifique des Enfants*, qu'il a adressée à son gendre. Toutes les sollicitudes d'un grand-père qui voit ses petits enfants s'avancer à grands pas vers l'adolescence sont poétiquement exprimées dans cette pièce de vers. Le sentiment religieux domine les pensées du vieillard et

donne à ses conseils un cachet austère et solennel. N'est-ce pas sous cette impression salutaire que le présent devrait toujours recevoir les enseignements du passé ?

» Ici se termine la première partie des mémoires de l'Académie de Dijon, celle qui concerne les lettres. La seconde partie renferme une note sur les tremblements de terre ressentis en 1848, par M. Alexis Perrey ; un mémoire sur les fonctions elliptiques par M. Despeyrous ; et des éclaircissements relatifs à plusieurs passages des mémoires publiés par Réaumur, par M. Vallot. Je me sens un peu dépaysé, je l'avoue, au beau milieu de ces chiffres et de ces grandes pages d'algèbre. Je suis donc obligé de garder un silence absolu sur la partie scientifique de ces mémoires, me bornant à constater devant vous mon insuffisance et mes regrets ».

La séance est terminée par le rapport suivant de M. d'Hombres :

« Messieurs,

» Les deux cahiers de la société du département de l'Aube ne méritent pas le reproche que l'on fait à la plupart des publications mensuelles. Les mémoires qu'ils renferment sont complets et du plus grand talent ; ils font partie du volume de 1848 qui est la 26-27 année des mémoires de la société.

» Le premier cahier, nos 5 et 6, contient :

» 1^o Un rapport de M. Des Etangs sur le *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne*, par M. Lambertye qui, au lieu d'une simple nomenclature, a considéré la nature géographique, la situation dans lesquelles croissent les plantes, l'époque de leur floraison, tout ce qui se rapporte à leur végétation dans les départements voisins.

» M. Des Etangs propose à ses confrères de déposer

honorablement dans leurs archives le catalogue raisonné de M. de Lambertye et de l'admettre au nombre de ses correspondants, ce qui a été adopté.

» 2^o M. Battet-Petit rend compte ensuite d'*Une visite faite à des arbres fruitiers, dirigés et taillés par M. Lanier*. Il fait ressortir les avantages de la forme en U donnée aux pêchers et aux poiriers qui produisent plus de bois et plus de fruits que lorsqu'ils sont dirigés selon d'autres méthodes.

» M. Lanier ne borne pas ses nouvelles tailles à ces deux sortes d'arbres, sa méthode de conduire la vigne a paru aux commissaires de la société faire porter des fruits plus beaux et plus succulents. Aussi M. le rapporteur propose à la société de décerner à cet habile horticulteur une médaille d'or.

» 3^o *Un essai géologique sur les sources de la Barse, par M. Boutiot*, m'a d'autant plus intéressé que je me suis spécialement occupé de recherches du même genre dans le département du Gard. Les sources ascendantes, les fontaines, les courants souterrains, les éruptions des *avéns*, dont je vous ai communiqué les descriptions, ont beaucoup de rapports avec les sources, les cours d'eau, les gouffres que fait connaître M. Boutiot et me font bien regretter de ne pas avoir le commencement du volume dans lequel M. Cottet a publié deux notices hydrogéologiques.

» 4^o Le premier cahier que vous m'avez fait remettre est terminé par un rapport *Sur le semis des pommes de terre et la maladie de ces tubercules, par M. Des Etangs*. Nous avons reconnu, comme cet habile agronome, les avantages de semer et de planter de bonne heure, de conserver les pommes de terre dans un grenier sec au lieu de les tenir dans un cellier bas et humide, la préférence que méritent les variétés hâtives et les terres légères et en pente pour garantir les pommes de terre.

» Le second cahier des mémoires de la société d'agriculture du département de l'Aube, nos 7 et 8, qua-

tre fois plus volumineux que le premier, ne contient cependant qu'un *Mémoire historique sur la léproserie de la ville de Troyes*, accompagné de toutes les pièces justificatives dont la première est une charte datée de 1123., avec la liste des bienfaiteurs de cet établissement. Il y en avait, dit l'auteur, (M. Harmand) dix-neuf dans le diocèse de Troyes et deux mille en France, dont une auprès d'Alais, dans le quartier appelé encore *las malaoutières*. J'en ai parlé dans une notice sur cette ville, mais j'étais bien éloigné de me faire une juste idée de la lèpre.

» Vous seriez, Messieurs, surpris du tableau effrayant que trace M. Harmand. Comme lui, remercions Dieu d'avoir éloigné de nous ce fléau.

» J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, en vous rendant les deux cahiers que vous m'avez confiés, d'offrir à la société d'agriculture, des sciences, arts et belles lettres de Troyes, la dernière notice de nos travaux et les suivantes et de lui demander au moins les quatre premiers numéros qui sont le commencement de ceux-ci. C'est, je pense, une des sociétés avec lesquelles nous devons avoir une correspondance des plus intéressantes. »

Séances des 29 juin et 13 juillet.

M. Liotard fait part à l'Académie de la découverte et de l'acquisition qu'il vient de faire d'un livre extrêmement rare, et qui intéresse vivement ceux qui s'occupent de géométrie transcendante et de bibliographie.

A propos de cet ouvrage de George-Joachim Rheticus, *M. Liotard* entre dans des détails que nous sommes contraints d'abréger.

Rheticus, on le sait, trouva que, même après le travail des géomètres et des astronomes allemands sur les triangles, il restait encore beaucoup à faire. Il entreprit de calculer de nouvelles tables. Il supposa le sinus total exprimé par l'unité suivie de quinze zéros; et, sur ce fondement, il calcula les sinus tangentes et secantes, pour tous les arcs croissants de minute en minute jusqu'au quart de cercle. Othon, son disciple, acheva et publia cet ouvrage sous le titre de *Opus Palatinum*. Barthélemy Pitiscus, autre savant de l'époque, aperçut de nombreuses fautes et des lacunes dans ce beau livre. Il essaya de corriger les unes et de combler les autres; et, armé de ce courage dont les Bénédictins, en France, ont donné l'idée et le modèle, il calcula de nouveau les sinus exprimés en seize chiffres pour toutes les minutes et les mêmes sinus en vingt-six chiffres pour toutes les secondes du premier et du dernier degré du quart de cercle.

Soit désir malencontreux d'abrégé, soit que le libraire ne comprit pas l'importance de cette dernière partie, il ne la mit que dans quelques exemplaires. Heureusement, les exemplaires complets ne sont pas tous perdus. M. Dejou, conseiller à la cour d'appel d'Orléans, donna le sien à Lalande, et M. Liotard est en possession de l'autre.

Non-seulement il est utile pour vérifier les tables ordinaires; non-seulement il est un admirable moyen d'abréviation auquel l'astronomie ordinaire doit tant de progrès; mais il est encore, sous le rapport typographique, une des productions les plus remarquables de l'époque.

M. Pelet lit un mémoire sur la réunion de tous les objets d'antiquités dans le Cavcedium de la Porte-d'Auguste.

Après avoir loué encore la restauration qu'il a obtenue de la sollicitude éclairée des autorités départementale et municipale, M. Pelet applaudit à la desti-

nation que ces mêmes autorités ont donnée au monument. Il en décrit successivement les richesses nouvelles, et signale, surtout, les pierres, socles, inscriptions, bases de colonnes, cippes, lapides miliarii, sur lesquels ne s'était pas encore portée l'attention des archéologues. Il termine par des réflexions sur l'art antique, et, en général, sur l'art dont l'étude et le culte sont si bien faits pour consoler et dédommager des fatigues et des mécomptes de la vie publique et des contrariétés ou des ennuis de la vie privée.

L'Académie décide que le mémoire de M. Pelet sera inséré en entier dans le recueil qui sera prochainement publié.

M. Pelet fait encore le rapport suivant sur le recueil de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône :

« Cette Société, dit-il, n'a été instituée que le 16 août 1844; elle a, cependant, déjà bien mérité de la science et des arts par la création d'un musée d'archéologie sacrée, et par la publication d'un intéressant volume de ses mémoires.

» M. Dardenne y fait un rapport extrêmement remarquable sur la ressemblance qui existe entre la marche de l'architecture et celle de la littérature, deux arts dont il attribue la naissance aux mêmes causes, qui sont le désir d'être utile et le besoin d'être illustre.

« N'est-ce pas le besoin de gloire et de renommée, » dit M. Dardenne, le besoin de se survivre à eux-mêmes, qui a poussé et les monarques puissants » et les grands écrivains à fonder des monuments de » pierre ou des monuments intellectuels, qui sont, » les uns et les autres, l'expression d'une pensée, » comme l'indique la racine latine de *monumentum* » (*monere*, avertir) et la racine grecque de *μνημα* » (*μνᾶσθαι*, se souvenir)? »

» L'auteur démontre d'une manière incontestable que l'architecture a dû précéder partout la littérature, mais qu'elles se soutiennent toutes deux, se dirigent, grandissent ensemble; car c'est le même goût qui, d'abord pur, préside à leur développement et à leur perfection, puis qui finit par les égarer et les perdre, quand il s'est corrompu lui-même.

» De nombreux faits historiques, cités par M. Dardenne, démontrent que chez tous les peuples, souvent à l'état primitif, se fait remarquer le même besoin de revivre dans leurs monuments; mais, lorsque la force brutale a cédé le pas à l'intelligence, ce même besoin se fait ressentir dans la pensée qui préside à toute littérature.

» Le but de M. Dardenne est de montrer le rapport intime qui unit les chefs-d'œuvre littéraires et les chefs-d'œuvre d'architecture; de prouver que, dans ces deux branches des sciences humaines, l'art a subi les mêmes vicissitudes, et que, chez les Grecs, chez les Romains et chez les Français, quoique dans des siècles bien éloignés les uns des autres, les mêmes effets se sont reproduits dans le même ordre.

» Par d'ingénieux rapprochements et de savantes citations, l'auteur de cet intéressant mémoire prouve que son opinion repose sur des fondements solides, et, après l'avoir lu, nous ne pouvons faire autrement que de conclure avec M. Dardenne :

« Qu'aux époques d'enfancement, l'art monumen-
» tal et l'art littéraire flottent sans règles, sans but,
» d'une manière incertaine, et présentent l'image du
» chaos;

» Qu'aux époques où le bon goût, formé par des
» travaux antérieurs, exerce un empire salutaire, les
» arts et les lettres font paraître des chefs-d'œuvre,

» Et qu'enfin, aux époques de décadence, lorsque
» le bon goût, égaré de sa véritable voie, ne guide
» plus les hommes, on voit les produits de l'architec-
» ture et de la littérature ne plus offrir qu'un mélange

» incohérent de beau et de bizarre, de grand et de mesquin, de rectitude et de mauvais goût. »

» Dans ses investigations, M. Dardenne ne s'est pas borné aux généralités : il nous a prouvé que le caractère de chaque ordre architectonique répond au caractère littéraire de l'époque où cet ordre domine ; la simplicité, la force, la sévérité sont en effet le caractère de l'ordre dorique dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; n'est-ce pas aussi l'époque des premiers poètes de la Grèce, Homère, Hésiode, Callénius, Archiloque ?

» L'ionique, moins grave que le dorique, mais moins élégant que le corinthien, fut employé par les Athéniens, principalement sous Périclès ; c'est l'art dans son exquise pureté, dans son idéale perfection ; c'est l'époque de Sophocle, Euripide, Pindare, Anacréon, Hérodote, Thucydide, Démosthènes et tant d'autres écrivains illustres de cette époque.

» Quant à l'ordre corinthien, expression de la plus riche élégance, quoiqu'il soit d'origine grecque, il a été peu employé par les Grecs, et c'est chez les Romains, pendant la période gréco-romaine qu'il faut en étudier l'usage. Ce fut aussi l'apogée de la littérature et particulièrement de la poésie latine. Sous le beau siècle d'Auguste, vécurent Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Propertius. C'est aussi pendant cette période que la langue et la littérature perdirent leur rudesse, et acquirent avec la douceur et l'harmonie, cette élégance, cette richesse, cette *ornementation* que l'on remarque dans l'architecture.

» M. Dardenne fait le même rapprochement entre l'architecture et la littérature du moyen-âge ; il arrive même à démontrer que les phases diverses que subit notre langue se rapportent aux phases de l'architecture.

» Ce volume contient une excellente notice de M. l'abbé Cazet, sur l'église et l'abbaye de St-Marcel, à laquelle se rattachent beaucoup de souvenirs historiques

chers aux Chalonais ; c'est dans le cloître de ce monastère que mourut, le 11 avril 1142, Abélard ; il y fut d'abord enterré ; mais Pierre-le-Vénérable le fit exhumer pendant la nuit pour l'envoyer au Paraclet ; « à ce » présent funèbre, il joignit une absolution par écrit de » toute condamnation d'hérésie, et un certificat attestant qu'il avait reçu Abélard, moine de Cluny. Tel » avait été le vœu d'Héloïse, qui tenait à réhabiliter aux » yeux de tous la mémoire de son époux. L'abbé Pierre, » épuisant l'indulgence, alla ensuite au Paraclet renouveler en personne le don qu'il avait fait du corps de son cher fils. Il lui avait composé une épitaphe où il épancha sa juste admiration :

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,
Noster Aristoteles, logicis (quicumque fuerunt).

» Les moines de St-Marcel, voulant consacrer parmi eux le souvenir de l'homme illustre, lui érigèrent, dans la chapelle de Notre-Dame, un cénotaphe en pierre, où il fut représenté couché, revêtu de son habit monacal. La chapelle ayant été renversée à une époque encore bien récente, quand on reconstruisit entièrement le monastère, le cénotaphe fut transféré dans l'église, d'où nous le verrons, plus tard, chassé par une tempête, qui en porta au loin les débris. La tombe d'Abélard fut troublée comme sa vie ; on fit voyager ses restes, de St-Marcel au Paraclet, du Paraclet à Paris, où il repose maintenant au cimetière du Père-de-Lachaise, sous le magnifique tombeau que lui avait élevé Héloïse, pour éterniser sa douleur. »

» M. Diard nous fait connaître deux monuments gallo-romains, incrustés dans une muraille du village de St-Marcel. L'un, trouvé en 1805, représente deux personnages de sexe différent, sculptés en relief. Chacun d'eux tient un verre à la main, et la femme tient, en outre, un panier dans lequel sont entassés des objets que M. Diard croit être des pains.

» Il pense que ces emblèmes ont été placés sur le

tombeau de deux époux qui avaient embrassé le christianisme , aussitôt après son établissement dans les Gaules, et que ce sont là les symboles de la communion.

» Cette interprétation peut avoir le mérite d'être nouvelle, mais nous ne croyons pas qu'elle doive être admise ; que l'on consulte l'antiquité expliquée ou l'ouvrage de don Martin sur la religion des Gaulois , on verra qu'il s'est trouvé dans les Gaules une infinité de tombeaux de l'époque gallo-romaine portant les mêmes emblèmes que celui qui existe à St-Marcel, mais qu'on doit donner à ces emblèmes une signification différente de celle que leur attribue M. Diard.

« Pour bien entendre à quel usage était destiné le
» gobelet que tiennent les deux figures que nous avons
» fait graver (Relig, des Gaul. v. 2, p. 289), il faut se
» souvenir qu'outre les sacrifices , les libations et les
» expiations qui se faisaient pendant tout le temps
» destiné aux funérailles , qui ne se terminaient que le
» neuvième jour , depuis que les cendres avaient été
» déposées dans le tombeau , les anciens avaient mar-
» qué d'autres temps pendant le cours de l'année
» pour renouveler, et en quelque façon perpétuer les
» derniers devoirs qu'on avait rendus aux morts au
» temps de leur sépulture.

» Entre tous les mois de l'année, février était consac-
» ré à ces cérémonies. De tout ce mois , le dix-neu-
» vième jour , qu'ils appelaient alors le onzième avant
» les calendes de Mars, était regardé comme le plus con-
» vénable. On ne s'en tenait point encore là ; on célé-
» brait aussi l'anniversaire des morts, et d'autres jours
» marqués dans le Testament, qui étaient souvent gra-
» vés sur les tombeaux et faisaient la plus grande par-
» tie de l'inscription. Tous ces jours, on se transportait
» au tombeau, on égorgeait des victimes, on faisait des
» sacrifices et des libations , on répandait du vin, du
» lait et d'autres liqueurs sur l'autel ou sur le tom-
» beau, enfin on faisait des festins funébres. »

» Ainsi le gobelet que portent nos deux figures et la corbeille remplie de petits gâteaux que tient la femme sont les symboles du repas funéraire et ont été mis sur leur tombeau par les époux qui probablement *viventes posuerunt* pour rappeler à leurs successeurs les devoirs qu'ils avaient à remplir pour apaiser les dieux mânes et les leur rendre propices après leur décès.

» Le second monument est un bas-relief dont l'inscription indique un vœu fait au dieu Mercure Auguste, par Hébron, fils d'Avitus. Sur la pierre se trouve, assez grossièrement sculptée, une figure d'homme debout dont le corps est nu, sauf la poitrine sur laquelle on distingue un reste de manteau ; il tient de la main droite une bourse et de la gauche une espèce de corde terminée par un nœud ; de ce même côté, on voit un coq et une tortue ; à ce sujet, permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, que le 29 mai 1847, j'eus l'honneur de vous faire un rapport sur un autel votif trouvé dans le territoire de Caveirac où se trouvaient ces mêmes emblèmes qui nous avaient fait supposer que cet autel, qui ne portait aucun nom de divinité, était pour nous l'indication d'un vœu adressé à Mercure. Cette simple conjecture se trouve aujourd'hui démontrée par l'inscription du monument de St-Marcel.

»A la partie supérieure de la pierre se trouve une petite figure gauloise, vêtue du sagum, et au-dessous un bouc et une massue.

»Enfin, sur la face latérale de gauche, on voit un double phallus sculpté en demi-relief.

»Nous partageons entièrement l'opinion de M. Diard relativement à cet antique monument.

»Ce Mercure barbu représente, selon lui, le Teutatès des Gaulois, être mixte, composé du dieu gréco-romain Mercure et du Teutatès celtique, dieu des combats. Cette considération fait dire à M. Diard : qu'il n'est pas étonnant de voir la massue donnée comme attribut à Mercure transformé en Teutatès, et il suppose que la corde qu'on voit à ses côtés n'est autre que la fronde

qui, chez les nations barbares, accompagnait ordinairement la massue, ou bien, dit-il, la corde destinée à lier et entraîner les captifs. Comme le mot Teutatès en langue celtique signifie *Père des hommes*, il n'est pas étonnant que Mercure soit symbolisé par un double phallus et représenté avec la barbe, ce qui n'était pas dans l'usage des Grecs ni des Romains.

» M. Diard pense que la petite figure gauloise vêtue du sagum, sculptée sur la même pierre, représente celui qui érigea le monument.

» Dans un intéressant mémoire, M. l'abbé Dorcy nous fait connaître sept tableaux représentés sur un pareil nombre de fenêtres à l'hôpital de Chalon-sur-Saône; il prétend que ces tableaux sont les plus complets qui existent, que ce sont de véritables chefs-d'œuvre, d'un très-grand prix, et que cependant ils sont tellement oubliés que le moindre coup de vent les brisera bientôt. Nous aimons à croire que les justes réclamations de M. l'abbé Dorcy auront été entendues et que ses craintes ne se réaliseront pas.

» A propos de ces mêmes vitraux, M. Eugène Millard, membre de la société archéologique de Chalon, ajoute qu'on reconnaît dans plusieurs des sujets qui y sont représentés, que le peintre-verrier s'est inspiré des créations du divin Raphaël, et que, si rien n'indique d'une manière précise à qui, d'entre les nombreux artistes de cette époque on doit attribuer les sept verrières de l'hôpital de Chalon, la manière italienne y est si évidente, qu'elle ne peut être que l'œuvre d'un de ses maîtres qui, comme Angrand-Leprince ou ses copistes, laissaient Robert Pinaigrier perpétuer la vieille école, et s'en allaient au-delà des monts quêter leurs modèles dans le même temps que Maître-Claude et frère Guillaume de Marseille, travaillaient au Vatican pour Jules II.

» M. Jules Chevrier fait la description d'un vase byzantin trouvé dans la Saône; il est incrusté en bronze fondu et paraît avoir été terminé au tour; nous re-

grettons vivement que la planche n° 8, qui en donne le dessin de grandeur naturelle, ne se trouve pas dans le volume adressé à l'Académie.

» M. Couturier fait connaître à la société la découverte d'un lieu de sépulture situé au sommet d'une montagne où l'on trouve une grande quantité de squelettes dont les têtes sont séparées des troncs, et très-souvent deux ou trois individus, hommes, femmes et enfants, trouvés dans la même fosse; il suppose que ces restes sont des débris gaulois de sacrifices humains ou des victimes des guerres de ces temps reculés. Cette dernière opinion nous semble la plus probable.

» Dans un grand nombre de localités, il existe des traditions dont l'origine est inconnue, qui se perpétuent d'âge en âge et deviennent une espèce de délassement pour l'ouvrier courbé sous un travail pénible; elles signalent, sous des formes différentes, des trésors cachés depuis des siècles, qui doivent faire la fortune et le bonheur de celui qui les découvrira; à Nîmes, c'est un veau d'or qu'on cherche dans les ruines; on croit, à Arles, à l'existence d'une chèvre d'or qui a le pouvoir de faire découvrir à ceux qu'elle protège des richesses cachées peu profondément sous le sol; je suis presque tenté de croire à la chèvre d'or depuis que, sous son patronage, notre confrère, Jules Canonage, vient de doter notre littérature d'un véritable trésor.

» D'après un intéressant mémoire de M. Rossignol, une tradition analogue signalait dans le voisinage de l'église de Gourdon, près de Châlon-sur-Saône, un trésor caché depuis longtemps; ce dicton était déjà confondu avec toutes ces voix mystérieuses qui veillent sur « les ruines lorsqu'une jeune bergère a découvert fortuitement, presque à fleur de terre, à l'ombre d'une pointe de rocher et sous une large brique romaine, le trésor qui était depuis longtemps l'objet des rêves du village. »

» Nous nous bornerons à vous indiquer ici quelles

sont les parties de ce trésor, que des révélations successives ont fait connaître, et à renvoyer les antiquaires aux inductions judicieuses que tire M. Rossignol de cette découverte importante connue dans le monde savant sous le nom de *Trésor de Gourdon*.

» Il consiste en un vase et un plateau en or massif du poids de 520 grammes, et de 104 médailles en or de deux modules différents, et des quatre empereurs Anastase, Justin, Léon et Zénon.

» Si ces objets composaient tout le trésor de Gourdon, dit M. Rossignol, il n'était pas considérable; mais les condamnations de la justice nous donnent le droit de supposer qu'elle n'a pas eu connaissance de tout ce que la terre contenait.

» M. Marcel Canat fait la description d'une statuette en bronze découverte près du Bourg-de-Pierre, renfermée dans un riche coffret de marbre blanc contenant, en outre, des médailles de Constantin et des dents de sanglier.

» Cette statue représente une Diane chasserresse, mais la lithographie dont elle devait être accompagnée ne se trouve pas dans le volume. M. Marcel Canat le termine par une notice, pleine d'intérêt, sur l'église de St-Decat, ses fortifications et les peintures murales découvertes dans une des chapelles de ce monument ignoré.

» Nous renvoyons à l'appréciation de notre digne confrère, M. Ignon, l'examen d'un travail de M. Bessy-Journet, sur diverses médailles gauloises et mérovingiennes. »

La séance est terminée par une nouvelle communication de M. d'Hombres, relative à la caverne à ossements fossiles, de St-Julien.

Voici les renseignements recueillis tout récemment :

« M. Bonneau, propriétaire d'une vigne et olivette, à mi-côte sur le penchant méridional de la montagne

de l'ermitage dit de *St-Julien-d'Écosse*, qui n'est séparée d'Alais que par le Gardon, y a découvert, le 20 mars 1849, une caverne très-intéressante pour les géologues, à cause des restes d'animaux qu'elle renferme. Il s'est empressé de l'annoncer aux curieux, en a fort obligeamment facilité l'exploration à tous ceux qui se sont présentés, et leur a généreusement offert, dans l'intérêt de la science, ce qu'il avait lui-même recueilli.

» La montagne de l'ermitage appartient au groupe oxfordien; d'après plusieurs observations dont j'ai pris la moyenne, j'ai fixé sa hauteur à 289 mètres sur le niveau de la Méditerranée, 161 mètres sur le Gardon.

» Il y a d'autres cavernes dans cette montagne. Celle dite vulgairement *la Diane*, du côté du levant, a été de tout temps, je crois, visitée par les écoliers; nous allions y chercher des statuelites assez brillantes, de toutes les formes, mais jamais nous n'y avons vu des débris organiques, comme dans la grotte de M. Bonneau.

» Comme beaucoup de cavernes, celle-ci offre une suite de couloirs, tantôt resserrés et surbaissés, tantôt formant des cavités larges et élevées; elle se prolonge une cinquantaine de mètres dans la montagne; son inclinaison totale est ascendante et peu considérable. On voit, à droite et à gauche, des ouvertures irrégulières de diverses grandeurs; mon fils et deux des personnes qui étaient avec nous lors de notre première exploration, en élargirent une rez-terre, à coups de bêche, dans laquelle ils pénétrèrent et ils en rapportèrent des coprolites, des dents, et plusieurs ossements d'animaux, comme on en trouve vers le milieu de la caverne, dans un limon brunâtre, mêlés de stalagmites, quelquefois recouverts de concrétions, mais jamais pétrifiés.

» M. Barnier a visité, au moyen d'une échelle, la plus haute et la plus large des ouvertures latérales;

il n'y a point vu d'ossements, mais il y a reconnu des concrétions et le passage d'un filet d'eau, dont nous avons déjà remarqué les traces; ces écoulements doivent avoir lieu après les infiltrations des pluies sur la montagne, indépendamment des eaux qui suintent habituellement des parois et des voûtes de la grotte. M. Barnier fut bientôt arrêté; le couloir devint trop étroit; mais il est probable qu'il se prolonge et se ramifie, peut-être s'élargit-il de nouveau, peut-être découvrira-t-on, un jour, une autre issue et des communications entre les diverses cavernes de St-Julien.

» Nous n'avons point trouvé de cailloux roulés, comme on en voit ailleurs, qui font supposer que des courants les ont entraînés avec le limon et les ossements divers qu'on y rencontre. Sans doute certaines cavernes ont été remplies ainsi, mais je crois que d'autres servaient de repaire aux animaux carnassiers dont on retrouve les restes avec ceux des divers animaux qu'ils dévoraient. C'est l'opinion de plusieurs savants recommandables, entre lesquels il suffit de nommer Cuvier et Buckland.

» Je vais donner la note des ossements de la grotte de M. Bonneau que je conserve dans mon cabinet: d'abord des dents de hyène qui sont les plus communes dans ces sortes de cavernes; j'ai une mandibule telle que celle représentée T. IV, Pl. XXIX, Fig. 14 de Cuvier, plus complète, puisqu'il y a la dent canine, deux incisives et qu'elle se termine à la suture; j'ai de plus le corps d'un axis, une vertèbre dorsale, une partie inférieure d'humérus gauche, un cubitus droit, la partie inférieure d'un radius droit, un tibia gauche, trois os métacarpiens, une astragale, plusieurs dents détachées et une portion de mâchoire supérieure.

» J'ai des incisives inférieures, une canine et la première phalange du doigt externe du côté droit de l'ours.

» M. Barnier m'a donné un morceau de la mâchoire

gauche d'un chaeal. J'ai trouvé des dents molaires de bœuf; l'extrémité supérieure d'un fémur gauche, l'extrémité supérieure d'un tibia, des phalanges intermédiaires du pied antérieur gauche, une tête d'humérus et beaucoup de débris.

» Mon fils a trouvé un fragment de bois de cerf, un canon du pied droit de devant du même, et j'ai le même ossement d'un cerf plus petit. J'ai un humérus de lagomys, des os fracturés d'un oiseau de la taille d'une poule; je cite le dernier, comme le plus rare des ossements que je possède, un radius gauche de lion, reconnu par M. Gervais, professeur de zoologie, à Montpellier.

» Vers la fin de la même année 1849, M. Murjas, d'Alais, a trouvé quelques ossements fossiles dans sa propriété vers le sommet du roc de Duret, appartenant au même groupe de St-Julien d'Ecosse.

» Je ne peux guère donner le nom de caverne au creux qu'il m'a montré de 1 à 2 m. de largeur sur 2 de profondeur et autant de hauteur, se terminant en une fissure qui monte jusqu'à la surface du sol. Mais le rocher de Duret est fort caverneux, comme tous ceux de la même nature; il a été de tout temps exploité par les chaufourniers et les carriers; il est très-vraisemblable que l'ancre dont il est ici question faisait partie anciennement de quelque grotte plus considérable. On voit tout contre une ouverture que M. Murjas a murée, parce qu'elle donnait entrée chez lui, en venant du revers de la montagne; il a miné et taillé le roc du côté du nord pour y construire une agréable terrasse qui domine le Gardon, la ville et toute la campagne d'Alais.

» C'est en faisant ces réparations qu'il fut frappé, m'a-t-il dit, à l'aspect de cinq grosses dents pointues, blanches et d'un bel émail qu'il ramassa ainsi que divers os qui lui parurent remarquables en cet endroit; il les donna aux amateurs de sa connaissance, et j'en ai en ma part. J'y ai recueilli depuis une mandibule,

deux vertèbres, un humérus, la moitié d'un cubitus.

» J'ai porté à Montpellier les os que j'ai trouvés moi-même, avec ceux qu'on m'a donnés ou prêtés. M. le professeur Gervais a, dans le musée de la faculté des sciences, les squelettes et les pièces de comparaison nécessaires; c'est à ce savant zoologiste que je dois les déterminations suivantes :

» Je n'ai pu voir qu'une des dents dont m'avait parlé M. Murjas, c'est une dent canine droite supérieure de blaireau; il m'a assuré que les autres étaient beaucoup plus grosses.

» La petite mandibule et les vertèbres, l'humerus, le cubitus, que j'ai trouvés et plusieurs autres os semblables appartiennent aussi au blaireau; j'ai du même animal des femurs, des tibia, des radius, des côtes et un os occipital;

» J'ai une portion supérieure de femur d'un loup;

» Une portion supérieure mutilée de femur qui paraît être d'un chevreuil;

» Un tibia sans épiphyses et un calcaneum d'un jeune sanglier;

» Une phalange de mouton;

» Plusieurs os longs de lapin;

» Deux tibia, une portion d'humerus, et d'autres os fracturés de coq;

» L'extrémité inférieure d'un tibia droit de bœuf, un os scophoïde du torse gauche du même animal.

» Presque tous ces os sont teints d'une couche terreuse; il y en a de recouverts d'une légère concrétion; mais leur aspect, comme leur nature, indique un enfouissement moins ancien que celui des autres cavernes osseuses. M. Gervais ne le regarde pas comme antérieur à l'époque gallo-romaine.

» Quoique persuadé que certaines grottes et celle de M. Bonneau particulièrement ont été les repaires des animaux carnassiers, j'admets néanmoins le système du remplissage pour beaucoup d'autres, et je crois sans difficulté que dans celle de Duret, par exemple,

les os sont arrivés par la fissure supérieure : il y en avait une fort petite quantité (un plein chapeau tout au plus), et ils proviennent de huit espèces d'animaux. On ne peut point supposer qu'ils aient habité et laissé si peu de restes dans cette caverne ; ainsi un courant aurait charrié les ossements recueillis chez M. Murjas, ceux qui appartenaient à de gros mammifères se sont brisés dans le trajet ou n'ont pu entrer dans la fissure et ont roulé plus loin ; la plupart des autres assez intacts, quoique fragiles, devaient être encore entourés de chairs, c'étaient des animaux morts et non leurs os que les eaux entraînaient. On peut dire que les fragments de pierre, de la même nature que le rocher et tous anguleux, sont tombés les derniers dans la fissure. Il n'y a point de galets, ni de gravier, ni de limon, et l'on n'aperçoit pas la moindre trace de cette pâte calcaire qui emplit les brèches osseuses ; mais il est possible qu'ils aient disparu ainsi que la majeure partie des os, à la suite des travaux plus ou moins anciens de mines ou de terrassement, seulement il est plus difficile de comprendre comment des courants n'auraient pas rempli la caverne de *La Diane* et sa cheminée dont j'ai parlé précédemment ? Ces ouvertures sur la même montagne, du même côté, sont plus basses, fort larges et perpendiculaires.

»Je mentionnerai, en terminant cet article, les fissures qu'on remarque dans cette montagne pleines d'une concrétion calcaire rougeâtre, farcie de globules de fer manganésifère, que la gelée et les pluies détachent et font rouler sur les terres voisines. M. de Roys pense qu'ils appartiennent à cette grande formation de fer hydraté qui fournit la majeure partie des fers exploités, le *bolnerr* des Allemands. MM. Brougniar et Elie de Beaumont en ont observé en différents pays et particulièrement dans les terrains jurassiques ; ils l'ont appelé *fer hydroxidé.* »

Séance du 27 juillet.

M. Nicot lit une note sur le souterrain de la Traversette (Hautes-Alpes). On s'est longtemps occupé de cet ouvrage, mais l'origine et l'époque de la construction sont encore inconnues. Les uns l'attribuent à Annibal, d'autres à Louis XII qui l'aurait fait faire pour pénétrer dans le Milanais. Suivant une tradition locale, il est l'œuvre d'un marquis de Saluces, et, d'après Gaillard, il aurait été fait par François I^{er} qui y aurait fait passer son armée et son artillerie.

M. Nicot discute et réfute ces diverses opinions et essaie d'établir la sienne. Il croit que ce souterrain est dû aux Sarrazins.

1^o Il est semblable à ceux qu'ils ont construits dans la Septimanie, la Provence et les Alpes ;

2^o Il aboutit inférieurement à une vieille construction ruinée qui présente tous les caractères d'un édifice sarrazin ;

3^o Il était nécessaire pour eux comme poste de guet et de sûreté ;

4^o Des anneaux ou agrafes, destinés à suspendre les armes et trouvés au nombre de 12 en 1766, indiquent que le souterrain était une demeure fixe et non un chemin couvert de France en Italie.

M. de Castelnau lit le rapport suivant :

« Notre laborieux et savant confrère de Rouen nous a adressé un rapport présenté par lui au conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine-Inférieure, touchant les épidémies qui ont régné depuis 1814 jusqu'au 1^{er} décembre 1849 dans l'arrondissement de Rouen.

» Le docteur Vingtrinier réalise la pensée d'Hip-

pocrate : « Pour aimer la médecine, il faut aimer les hommes. » Pratique médicale, — pratique philanthropique, — travaux de littérature médicale et de littérature philanthropique, voilà l'emploi de toutes les heures de notre confrère. — Dévouement et désintéressement, tel est le double pivot de son activité individuelle.

» Sans doute, à cause de l'émotion dont ne sont pas encore revenus les habitants de son département, le docteur Vingtrinier donne, en premier lieu, l'histoire du choléra de 1849.

» Cette épidémie a commencé ses ravages en France, si je ne me trompe, dit notre confrère, par le petit port de la Manche nommé Yport. C'était à la fin de novembre 1848. — En décembre, la ville de Fécamp, qui en est proche voisine a été atteinte. Le village perdit plus du sixième de ses habitants (58 sur 300); la ville 1 sur 84 (113 sur 9500). Ce début était effrayant.

» Le Havre et Rouen eurent bientôt leur tour.

» De là l'épidémie gagna diverses localités de l'arrondissement de Rouen, le seul dont s'occupe le docteur Vingtrinier. Neuf communes furent atteintes; il périt 942 individus dans l'arrondissement.

» L'observation des lieux et des dates d'invasion n'explique pas la marche de la maladie : « Ce sont, » dit notre confrère, autant de trombes empestées qui » se sont abattues et épanchées dans certains lieux » entourés sans doute d'une atmosphère attractive; » mais toujours dans des lieux humides et parcourus » par des cours d'eau. » Nous ne pouvons généraliser l'observation de notre confrère.

» Un fait curieux à ajouter aux nombreuses excentricités des épidémies, c'est une recrudescence manifestée à Boudeville, par l'atteinte *simultanée* de 30 à 40 personnes qui habitaient un carrefour, et dans l'espace de 100 mètres, douze individus succombèrent en huit jours.

» Envoyé sur les lieux par l'autorité, dès le commen-

gement de ce brusque retour du mal, le docteur Vingtrinier crut en trouver la cause dans les émanations issues du remuement des terres nécessité par un pont écroulé à 50 mètres du carrefour. Sur la prescription de notre confrère, ces terres furent arrosées pendant quelques jours avec de l'eau chlorurée et une soluté de sulfate de fer. Après ce soin, il n'a plus été observé de cholériques.

» En comparant l'étendue et l'intensité du fléau dans l'arrondissement de Rouen avec les effets produits par celui de 1832, le docteur Vingtrinier trouve neuf communes frappées en 1849, tandis que quarante-cinq furent atteintes en 1832. — 1822 personnes furent atteintes à cette époque : 1596 à 1849.

» Des neuf communes atteintes par la dernière épidémie, six ont donné un plus grand nombre de morts qu'en 1832 ; dans les autres, les décès ont été moins nombreux.

» Ceux qui regardent une maladie comme une unité élémentaire indécomposable, et non comme un tout résultant de la combinaison de divers états morbides ont discuté sur la contagion absolue du choléra. Pour les médecins de l'école hippocratique, la contagion est un mode et même un état morbide ; un accident qui peut se joindre à une foule de maladies, par une réunion de circonstances dont l'étude rigoureuse peut seule permettre de décider si une maladie est donnée avec ou sans contagion. Une maladie peut, d'après cela, prendre ou laisser le caractère contagieux dans le cours de sa marche, et selon les circonstances individuelles ou générales.

» Sur cette question, agitée pendant la dernière épidémie, notre confrère s'exprime sagement : « Nous » avons recherché, dans les diverses localités que nous » avons visitées, si le contact avec les malades n'avait » pas aussi bien que la constitution épidémique, amené » des faits de transmission. Ici, nous nous bornerons » à dire que les observations de contagion bien prouvées

» sont si rares qu'on peut, qu'on doit même, sans
» compromettre la sûreté publique, déclarer que le
» *choléra n'est pas contagieux*. Il est certain d'ailleurs
» que l'opinion contraire ferait plus de victimes par l'a-
» bandon qu'elle amènerait ; il ne faut donc pas publier
» des faits inquiétants et surtout sans importance sé-
» rieuse, mais indiquer les précautions bonnes à
» prendre. »

» Les moyens empiriques ont échoué ; le traitement
a dû être dirigé selon les phases de la maladie. Les
médecins de la Seine-Inférieure ont constaté, comme
partout, l'état de stupeur des voies digestives dès les
premiers périodes, ce qui rendait le traitement nul dès
l'invasion de la maladie. Il est constant que cette stu-
peur n'atteint pas seulement les voies digestives ; mais
tous les organes des perceptions et des manifestations
des facultés affectives, intellectuelles et organiques sont
frappés de stupeur, d'un état de mort incomplète,
le plus souvent le choléra n'est qu'une agonie, l'on
pourrait l'appeler un *état de vie apparente* par oppo-
sition avec l'état de mort apparente.

» A Rouen comme à Nîmes, comme partout, la pre-
mière période a varié dans sa durée : quelquefois le cho-
léra a été foudroyant ; plusieurs personnes sont mortes
en six, cinq et même deux heures (p. 11). D'autres
fois la phase algide a duré jusqu'à huit jours. Pendant
cette période, le docteur Maucomble a vu chez pres-
que tous ses malades, et ils étaient nombreux, la
sueur ruisseler au-dessous du lit (p. 12). Cette exsu-
dation était exceptionnelle en 1832.

» Le docteur Vingtrinier expose ensuite les mesures
hygiéniques prises ou à prendre. — Il n'abandonne
pas le malade lorsqu'il paraît avoir cessé de vivre ; il
rappelle le besoin, surtout pendant les épidémies,
d'un *prévôt de la santé* sans la permission duquel, au-
trefois, à Paris, on ne pouvait faire les inhumations.

» Vous avez plus d'une fois, Messieurs, appelé de
vos vœux des mesures propres à préserver vos conci-

toyens du supplice d'être enterrés vivants. Le retard à l'accomplissement de vos légitimes désirs ne vous découragera pas ; et, par votre persévérance, vos frères auront une agonie plus calme ; les parents ne seront plus émus par un horrible doute ; le crime aura un épouvantable instrument de moins à sa portée, et le coupable cachera plus rarement son crime.

» Dans la deuxième partie de son rapport, le docteur Vingtrinier rend compte des épidémies diverses qui ont régné dans l'arrondissement depuis 1826. La variole envahit un grand nombre de communes pendant cette première année.

» En 1828, les fièvres intermittentes pernicieuses atteignirent 3,000 habitants de la Basse-Seine.

» En 1829, 1,200 furent malades ; il mourut un malade sur cent. Notre auteur compare cette épidémie à celle décrite par le célèbre Lepeeq de la Cloture, en 1775, 1776.

» Le docteur Vingtrinier vit des *Petites véroles confluentes* épidémiques répétées deux à trois fois chez le même individu. Un jeune homme de 22 à 23 ans perdit un œil dans la quatrième variole confluyente.

» La vaccine ne peut être taxée, après ces faits, de manquer aux espérances qu'on avait conçues de sa vertu préservatrice. Dans cette épidémie, elle eut toute la gloire du combat. La vaccination, exécutée malgré le mauvais vouloir des intéressés, arrêta le fléau.

» Le *choléra* frappa 45 communes de l'arrondissement de Rouen, en 1832, et produisit 1,373 décès.

» Les maladies populaires qui sévirent pendant les années suivantes furent : une *péritonite purulente*, chez les femmes enceintes ; une *pneumonie aiguë*, chez les enfants à la mamelle ; une *pneumonie muqueuse adynamique*. — Chacune de ces épidémies ne frappa qu'une seule commune.

» La grippe, qui envahit toute la France en 1827, ne laissa pas l'arrondissement de Rouen.

» Le docteur Vingtrinier résume son long article de cette épidémie par les corollaires suivants :

1° La grippe s'est développée dans l'arrondissement de Rouen et dans le département, depuis le 25 janvier jusqu'au 25 février 1837; la disparition a été aussi brusque que l'invasion;

» 2° La maladie s'est développée pendant la constitution atmosphérique humide et froide d'un hiver presque sans gelée, et après une année de pluies;

» 3° La maladie a atteint la moitié de la population;

» 4° La grippe est une inflammation catarrhale des muqueuses nasale et pulmonaire, avec influence asthénique particulière;

» 5° Elle est épidémique sans être contagieuse. Seule, elle n'a pas été mortelle; par ses complications et plus encore par son influence sur les maladies chroniques des vieillards, elle a augmenté le chiffre de la mortalité.

» En 1838, la ville d'Elbeuf perdit 130 enfants d'une épidémie de rougeole qui se compliquait de bronchite et de pneumonie-aiguë. Cette épidémie avait été précédée d'oreillons. — Trois communes voisines partagèrent le sort d'Elbeuf.

» Diverses localités de l'arrondissement de Rouen furent visitées par la coqueluche, la variole, la rougeole, les fièvres typhoïde, milliaire, scarlatine.

» En 1845, une fièvre typhoïde muqueuse décima la commune de Fontaine-le-Bourg.

» Rouen fut, en 1848 et 1849, le théâtre d'une épidémie d'ophtalmie-purulente, avec caractère contagieux.

» Les enfants des écoles et des crèches furent surtout atteints.

» Les lotions de sulfate de cuivre ou de sublimé, au

commencement ; plus tard, vésicatoires, lotions iodurées ; application, chaque jour, pendant 10, 15 et 20 jours d'une sangsue à l'un des angles des yeux, furent les moyens curatifs.

» L'ordre chronologique ramène le choléra de 1849. — Le docteur Vingtrinier en profite pour faire certaines comparaisons.

» En 1832, la maladie dura 8 mois dans le département de la Seine-Inférieure. — Elle fit périr 2,804 individus.

» En 1849, elle dura 12 mois ; elle immola 1,719 personnes. — Il est à remarquer que, par exception, l'arrondissement du Havre eut plus de morts dans la seconde épidémie que dans la première.

» Dans celle-ci, il périt 52 personnes sur 100 malades. En 1832, ce ne fut que 45 sur 100, et sur 45 communes ; tandis que 9 communes fournirent le contingent des décès en 1849 : d'où, la deuxième épidémie aurait été relativement plus meurtrière.

» Les femmes ont été plus aptes à la maladie ; mais elles ont mieux résisté contre son effet funeste.

» Le docteur Vingtrinier fait suivre ce relevé d'une notice bibliographique sur les ouvrages publiés en 1832 et 1849 sur le choléra. Il termine par les récompenses accordées.

» Notre laborieux confrère ne croit pas devoir poser sa plume sans nous parler du typhus observé en 1814, alors qu'il était encore étudiant.

» Animé déjà du zèle et de l'esprit d'observation qui ne l'ont pas quitté depuis 36 ans, le docteur Vingtrinier dépeint les impressions produites sur lui par cette maladie pestilentielle.

» Trois ou quatre mille malades ou blessés descendirent la Seine, de Paris à Rouen ; le tableau que nous trace le docteur Vingtrinier est horrible. On voyait sortir de ces bateaux, véritables cloaques, les pauvres

• blessés, couverts de haillons, de gale, de vermine, et accablés par le typhus. L'intrépide docteur Vigné leur donnait les premiers soins sur le bord de la rivière, d'où ils étaient dirigés dans les hôpitaux improvisés.

» Notre confrère dépeint le courage des médecins, des administrateurs, des étudiants, des sœurs. Il n'oublie pas ces quatorze tombes qui, groupées autour de celle du docteur Boismare, ont reçu quinze victimes de ce terrible ennemi.

» Honneur, cent fois honneur à tous ces braves gens !
» Mais aussi, honneur, cent fois honneur à ceux qui ont
» persévéré avec courage et qui, malgré tant de pertes,
» ont toujours voulu continuer à lutter avec le fléau !
» Eux aussi, pourtant, ils auraient mérité une récompense !

» Que ce souvenir les dédommage !

» Les maladies endémiques du même département sont les fièvres intermittentes, dans la Basse-Seine.

» Darnetal était le siège endémique d'une dissenterie rebelle aux médications qui a cédé aux améliorations hygiéniques.

» Le goître habite plusieurs localités ainsi que la teigne. Le chlorure de chaux et le sulfate de fer en lotions et en pommade ont réussi au docteur Vingtrinier contre cette dermatose.

» En terminant son travail, notre confrère exprime le regret de l'insuffisance des moyens préservatifs contre les épidémies.

» Il ne trouve pas les mesures hygiéniques actuelles capables d'éloigner totalement leurs attaques nouvelles ; il est convaincu, néanmoins, qu'elles diminuent le nombre des malades.

» Nous aurions désiré voir sortir de la plume de notre savant et expérimenté confrère, quelques projets de grands travaux de salubrité. Le docteur Vingtrinier a tout l'acquis nécessaire pour mener à bien de tels projets.

» Les grands travaux d'agriculture ou de construction ont pour résultat d'améliorer immédiatement le sort moral et physique des travailleurs ; les travaux qui ouvrent des voies de communication , qui dessèchent des marais , endiguent des rivières , percent des montagnes , ont la plus heureuse influence sur la santé générale , tout en augmentant et améliorant les produits.

» Entendons-nous parler de pestes depuis que nos villes sont mieux percées , nos rues mieux éclairées et mieux nettoyées ?

» L'observation la plus limitée nous apprend que les maladies sont les compagnes de l'ignorance , de l'immoralité et de la misère. Par le progrès de l'éducation , l'hygiène restreindra les services de la médecine pratique ; la maladie et le crime deviendront de rares exceptions. Améliorer le sort des masses par l'éducation et les grands travaux , voilà l'hygiène.

» Remercions notre confrère , le docteur Vingtrinier , de son travail ; félicitons ce praticien philanthrope du zèle avec lequel il enregistre les faits qu'il lui est donné d'observer , et de l'empressement qu'il met à faire parvenir au public intelligent le résultat de ses méditations. »

La séance est terminée par la lecture d'un rapport de M. Ignon , sur la seconde partie du recueil de l'académie de Chalon.

« Les amateurs de numismatique , dit-il , doivent avoir une prédilection bien marquée pour les monnaies mérovingiennes , d'abord parce qu'elles sont presque toutes en or , qui est la matière la plus noble , comme le dit Leblanc , *Traité historique des Monnaies de France* ; en second lieu , parce qu'elles sont rares , circonstance non moins précieuse pour eux , et enfin parce qu'elles sont , pour la plupart , difficiles à déchiffrer , à expliquer , à déterminer , à classer et qu'elles offrent sous ce rap-

port de véritables problèmes qui sont comme autant de bonnes fortunes qui leur fournissent l'occasion d'exercer leur intelligence et de mettre à profit leur érudition. Ces réflexions, Messieurs, nous sont suggérées par les notices de M. Félix Bessy, insérées dans le premier volume des mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

« L'étude de la numismatique, dit-il, est toujours » pleine d'intérêt et tellement attrayante, qu'une fois » entrée dans l'esprit, elle attache, elle tourmente, » comme un problème dont la solution est peut-être » peu importante, mais à laquelle on ne voudrait pas » renoncer. N'y a-t-il pas, dans l'essence même de » l'esprit humain, une curiosité innée ? N'est-il pas » dans la nature de cette curiosité à jamais insatiable, » de chercher à connaître ce qu'on ne connaît pas et » à mieux connaître ce qu'on connaît déjà ? »

» L'amateur se révèle, il se peint dans ces quelques lignes, mais avec trop de modestie. Cette aspiration naturelle vers la connaissance du vrai en toutes choses n'a pas pour objet la satisfaction d'une vaine curiosité. Les hommes de science et d'études, même spéculatives, ne sont pas des égoïstes ; ils ne travaillent pas pour eux seuls, ils remplissent en quelque sorte une fonction sociale.

» Dans ces temps agités, surtout au milieu des révolutions qui changent la face des empires et qui menacent d'ébranler les antiques fondements sur lesquels repose la société moderne ; quel est l'homme qui ne suit pas avec un vif intérêt les travaux de ces savants laborieux qui, s'isolant en apparence de leur époque et échappant à ce mouvement fébrile qui semble emporter les générations présentes vers les aspirations d'un avenir fabuleux, remontent le cours des âges, éclairent par des études patientes les origines obscures de ces sociétés qui ont traversé les siècles et mettent en lumière les institutions, les lois, les mœurs, les usages, les arts qui ont garanti leur durée.

» Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de dire que la numismatique n'occupe pas une place indifférente dans cet admirable ensemble de monuments historiques qui, retraçant à nos yeux la véritable physionomie des temps antiques, sont la leçon vivante du présent et le perpétuel exemple de l'avenir.

» Le travail de M. Félix Bessy contient cinq notices portant attribution d'autant de médailles et un catalogue de toutes les monnaies mérovingiennes, fabriquées à Chalon-sur-Saône. Ce catalogue, accompagné de deux planches de figures, se prêterait difficilement à l'analyse; il présente, néanmoins, un haut caractère d'utilité pour les numismates en ce qu'il leur fournit un sujet d'études et des points de comparaison.

» Il contient cinquante-quatre monnaies dont huit inédites. Trente-six appartiennent à l'auteur du mémoire, dont deux seulement en argent, les autres en or.

» Avec un sentiment tout patriotique, M. Bessy fait remarquer que parmi les capitales des royaumes Mérovingiens, Chalon-sur-Saône est celle qui a fourni le plus grand nombre de ces monnaies, puisqu'on n'en connaît que 19 de Paris, 16 de Bordeaux, 14 de Metz, 17 d'Angers, 23 d'Orléans, 22 de Rouen, etc.

» Le nom de la ville en légende est : CABILONNO OU CABLONNO OU CAVILONNO OU CAVELONNO.

» La croix est presque toujours cantonnée de C+A.

» Parmi ces 54 monnaies, il en est deux qu'il nous serait difficile d'attribuer à l'atelier monétaire de Chalon-sur-Saône.

» La 31^e MEROVÆUS figure de profil BC MUDELENUS, croix cantonnée de C+A. Cette dernière circonstance de la croix cantonnée de C+A est sans doute celle qui a déterminé M. Bessy à comprendre cette monnaie parmi celles frappées à Chalon-sur-Saône; mais est-il bien vrai que cette croix ainsi cantonnée soit la marque exclusive de l'atelier monétaire de cette localité? Le nom du monétaire Mudelenus, inscrit au revers ne se trouve dans aucune autre monnaie du catalogue.

» Un doute s'est élevé sur la question de savoir s'il fallait attribuer cette monnaie à Mérovée, troisième roi franc, qui régna de 448 à 458, ou au fils aîné de Chilpéric 1^{er}, roi de Soissons ou de Neustrie, qui s'appelait aussi Mérovée. Ce doute a été proposé par Leblanc; il ne nous paraît pas qu'on doive s'y arrêter. Ce second Mérovée, fils de Chilpéric, n'a jamais régné. Son père, pour le punir d'avoir épousé, contre son gré, sa tante Brunehaut, le condamna à être tondu, ce qui était la dégradation civique des Mérovingiens, et le fit enfermer dans un monastère d'où il ne s'échappa que pour mener une vie vagabonde, remplie de traverses et de malheurs, qui le contraignirent à se suicider pour ne pas tomber vivant au pouvoir de ce père irrité dont il redoutait la vengeance. Comment supposer d'ailleurs que dans la capitale du royaume de Bourgogne, sur laquelle il ne paraît pas que Chilpéric, et encore moins son fils Mérovée aient eu la moindre autorité, on ait frappé de la monnaie en l'honneur de ce prince Neustrien.

» Que s'il faut l'attribuer au premier Mérovée, cette monnaie ne paraît pas non plus avoir été frappée à Chalon-sur-Saône, qui ne dut avoir d'atelier monétaire que lorsqu'il fut devenu la capitale d'un des quatre royaumes mérovingiens.

» Elle donnerait encore lieu à l'examen de quelques questions que nous nous contenterons d'indiquer.

» Mérovée était-il païen? La croix placée au revers de sa monnaie n'est-elle pas un contraste avec sa religion individuelle? serait-ce un acte de déférence pour la religion de ses sujets?

» Les monétaires romains, qui ont dû être employés par les premiers monarques mérovingiens, auraient-ils continué à se servir au moins de l'un des coins qui leur servait à frapper les monnaies romaines, celui du revers?

» Il serait aussi bien difficile de ne pas exclure de ce catalogue le n^o 54, JUSTINUS, profil à gauche

R? CAVI. . . ONO. (Lecture douteuse , — plus que douteuse , en effet) espèce d'aigle.

» Ici , pas de croix cantonnée de C † A , pas de Roi mérovingien du nom de Justin , pas même de personnage illustre de ce nom dont l'histoire de ces Rois fasse mention. Les monnaies grecques et les monnaies mérovingiennes se ressemblent ; celles-ci ont été faites à l'imitation des premières ; elles ont le même poids et la même valeur.

» Deux Empereurs du nom de Justin ont régné à Constantinople. Le premier , dit le Vieux , de 518 à 527 ; le deuxième , dit le Jeune , neveu de Justinien et son successeur , de 565 à 578. Ne serait-il pas plus naturel d'attribuer à l'un de ces deux Rois la monnaie n° 54 du catalogue de M. Bessy ?

» Ce numismate , au surplus , ne serait pas le seul qui aurait commis une erreur de cette nature. Voici ce que nous lisons dans une note de l'*Histoire générale du Languedoc* , par dom de Vic et dom Veissette , sur l'église de Gévaudan :

« Il est très-aisé de confondre les Gabales de Syrie » avec ceux des Gaules.

» C'est ce qui est arrivé de nos jours à un auteur » célèbre , qui nous a donné une médaille frappée en » l'honneur de l'Empereur Justin II , dans le vi^e siècle , » par les habitants de Gabale en Syrie , pour une mé- » daille des peuples du Gévaudan dans les Gaules , » sur lesquels cet Empereur ni ses prédécesseurs , » depuis la décadence de l'Empire d'Occident , n'eu- » rent aucune autorité. »

» Ceci me rappelle , Messieurs , qu'à l'occasion de la découverte récente faite à Aiguesmortes d'une monnaie mérovingienne , provenant d'un atelier monétaire qu'on s'accorde assez généralement à placer au lieu de Banassac , en Gévaudan , j'ai pris part à une discussion , connue de certains d'entre vous , et qui me semble appeler encore de nouvelles études , qui trouveront des points de comparaison dans le travail publié

par M. Félix Bessy, et dont je me ferai un devoir de vous communiquer le résultat.

» Je ne vous aurais fait connaître que bien imparfaitement le mérite du travail de M. Bessy, si je ne mettais sous vos yeux l'analyse d'une des cinq notices qu'il contient; je choisirai celle relative à la médaille gauloise trouvée aux environs de Chalon, et qu'il attribue aux Galates; en voici la description :

» *Droit.* — Tête barbare, coiffée d'un bonnet phrygien.

» *Revers.* — Cheval au galop, qui semble regarder en arrière.

» Suit un précis assez étendu de l'histoire des Galates; nous nous contenterons de l'analyser en quelques mots.

» Ces peuples faisaient partie d'une horde immense de Gaulois qui abandonnèrent leur pays vers l'an 280 avant Jésus-Christ, et se dirigèrent vers les contrées orientales de l'Europe. Un certain nombre d'entr'eux, après s'être emparés de Byzance et de la côte orientale de la Propontide, descendirent ensuite vers l'Hellespont, surprirent *Lysinachia*, s'emparèrent de toute la Chersonèse de Thrace, et finirent par se mettre au service de Nicomède I^{er}, Roi de Bithynie qui, pour les récompenser des bons services qu'ils lui rendirent, leur céda une province de ses Etats, qui fut appelée de leur nom *Galatie* ou *Gallo-Grèce*.

» Ils étaient divisés en trois peuplades différentes :

» 1^o Les *Tolisbologes*, qui se fixèrent à l'ouest, aux environs de Pessinonte;

» 2^o Les *Trogmes*, qui habitaient à l'est;

» 3^o Les *Tectosages*, originaires des environs de Toulouse, qui s'établirent près d'Ancyre, regardée comme la capitale de la Galatie. C'est aux habitants de cette ville que saint Paul adressait les lettres connues sous le nom d'Épîtres aux Galates. Plus tard, le célèbre Déjotarus, l'un d'entr'eux, qui, s'étant détaché du parti de Mithridate, était devenu l'allié des Romains,

• obtint le titre de Roi , et régna sur la petite Arménie et la Galatie.

» Enfin , arrive l'*attribution* ; ici je cite textuellement :

« La tête barbare , coiffée d'un bonnet phrygien ,
» ne peut indiquer qu'un peuple de l'Asie-Mineure ,
» où cette coiffure était généralement adoptée. D'un
» autre côté , l'on sait que le cheval au galop est un
» type irrécusable des monnaies gauloises. Or , quel
» autre peuple que les Galates peut réunir ces deux
» caractères distinctifs de l'Europe et de l'Asie : le
» cheval au galop , qui rappelle la mère-patrie ; le
» bonnet phrygien , qui annonce la patrie adoptive ;
» le premier , qui exprime un sentiment d'amour et
» de regret ; le second , qui révèle un sentiment d'affec-
» tueuse reconnaissance.

» Il n'est pas jusqu'à cette tête du cheval regardant en arrière , qui ne me fournisse une preuve de l'*attribution* que je donne à cette médaille. Ce n'est plus le cheval gaulois qui a été forcé de quitter les riants pâturages de la Celtique ; qui , fixé après de longues courses sur les bords lointains , jette un regard de regret sur sa patrie , et lui consacre un souvenir.

« Et dulces moriens reminiscitur argos. »

VIRGILE.

» La vérité historique peut être quelquefois une vérité de sentiment , lorsque les circonstances se refusent à l'emploi de tout autre mode d'examen. A mon avis , M. Félix Bessy a fait , dans cette notice en particulier , un si noble usage de cette faculté d'appréciation que je ne verrais pas sans quelque regret qu'il pût s'élever contre son opinion une objection sérieuse. »

Séances des 10 et 24 août.

Les commissions chargées du jugement des mémoires font leurs rapports d'après lesquels l'Académie décide :

1° Aucune notice sur Bridaine n'ayant rempli complètement les intentions du programme, que le sujet est remis au concours ;

2° Que la question agricole sera remplacée par celle des moyens à employer pour faire disparaître les fièvres paludéennes qui règnent sur le littoral du département.

M. Pelet communique verbalement à l'Académie le résultat de quelques nouvelles observations faites sur le *Castellum* romain découvert au nord-ouest de la citadelle. Rappelant les conjectures formées sur certaines parties de cet édifice au moment même de la découverte, il pense qu'il y a lieu de les modifier.

« A son arrivée au château-d'eau, dit *M. Pelet*, l'aqueduc alimentaire conservait sa largeur de 1 mètre 20, mais il avait là une élévation de 2 mètres au-dessous de sa voûte ; il communiquait au bassin par une ouverture carrée de 1 mètre 20 recouverte en dalles sur toute l'épaisseur des constructions.

» La première dalle de recouvrement se trouve percée, sur la largeur de l'ouverture, de six trous de cinq centimètres d'équarrissage, laissant entr'eux sept intervalles égaux. Cette disposition nous avait, d'abord, fait supposer qu'ils avaient été destinés à recevoir une grille pour empêcher qu'on ne passât du réservoir dans le canal d'amenée. Un examen plus attentif nous a prouvé que ces trous n'avaient pas leurs correspondants sur le sol de l'aqueduc, qu'on ne voyait sur ces côtés aucune trace de scellement, et que, d'après cela,

les six ouvertures placées sur le marchepied, à l'aplomb de l'aqueduc, devaient avoir une destination autre que celle que nous leur avons d'abord supposée.

» Sur chacun des jambages de l'aqueduc, on remarque une rainure de 8 centimètres de large, correspondant, par sa partie supérieure, à une ouverture ronde percée à travers le marchepied, et par sa partie inférieure, à une rainure de 3 centimètres de large creusée dans le sol de l'aqueduc sur toute sa largeur.

» Cette disposition indiquait positivement l'existence d'une vanne destinée à fermer l'aqueduc, afin d'empêcher l'eau, dans certaines circonstances, d'arriver jusqu'au bassin du *Castellum*, et, en effet, un dépôt calcaire formé sur les murs latéraux du canal d'amenée, prouve que l'eau s'y élevait à 50 centimètres plus haut que la partie supérieure du réservoir, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'elle y était retenue à sa sortie.

» Cette vanne était manœuvrée par deux tiges se mouvant dans les deux trous que nous avons remarqués à l'aplomb des rainures; mais la pierre de recouvrement débordant l'aplomb de ces rainures et n'ayant point d'entaille pour la laisser passer, il en résulte qu'elle n'avait de mouvement possible d'ascension que sur la moitié de l'aqueduc; il fallait donc, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il existât une plaque fixe, derrière ou devant laquelle la plaque mobile remontait à volonté.

» Le simple examen de la petite rainure tracée sur le sol de l'aqueduc prouve que la partie inférieure de la vanne y était fortement scellée en plomb sur toute la largeur; l'on voit même, par le sédiment, que cette demi-vanne fixe devait avoir 60 centimètres de hauteur; l'autre partie mobile, d'une hauteur égale, s'élevait ou s'abaissait derrière la partie fixe, selon qu'on voulait arrêter ou laisser couler l'eau de l'aqueduc.

» Il résulte de cette disposition que la partie du canal d'amenée qui précédait le château-d'eau, était

destinée , sur une longueur quelconque , à servir de *Castellum limarium* , dans lequel se déposaient les limons ou les substances qui pouvaient altérer la limpidité de l'eau , afin qu'elle arrivât toujours claire dans le *Castellum dividiculum*.

» Ces diverses considérations nous amènent à penser que la grille, que nous avons supposé exister à travers l'aqueduc , s'élevait , au contraire , sur le marchepied , pour protéger , ou , peut être , faire partie du mécanisme indispensable au mouvement de la vanne.

» On remarque également sur le marchepied , vis-à-vis chacun des trois trous d'écoulement qui sont au fond du bassin et qui se fermaient par des clapets ou des tampons tombant dans une double rainure , on remarque , disons-nous , des trous de scellement qui ne peuvent avoir servi qu'à établir des leviers nécessaires au mécanisme de ces clapets. »

M. D'Hombres-Firmas fait sur les *Mémoires de la Société de la Charente-Inférieure* le rapport dont il avait été chargé.

« Messieurs ,

» Vous m'avez remis , pour vous en rendre compte, un *Aperçu des travaux de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*, depuis sa fondation en 1836 jusqu'à 1850. J'éprouve assez de difficulté pour analyser un écrit qui n'est qu'une analyse rapide, puisque , dans quelques pages , M. le secrétaire nous retrace la fondation de cette société , par MM. d'Orbigny père, Fleuriau de Bellevue et Bludet, les nombreux travaux de ses membres, et la création d'un musée des productions naturelles du département , qu'il regarde avec raison comme un des moyens les plus puissants de faire progresser et de populariser la science.

» Nous pensons avec lui , Messieurs , qu'un pareil établissement , dans chaque chef-lieu de département, faciliterait l'étude et les recherches et ferait connaître

aux voyageurs naturalistes les richesses de chaque pays, puisqu'ils pourraient, d'un simple coup-d'œil, comparer les produits des trois règnes dans les pays qu'ils parcourraient, ce qui leur donnerait le désir d'explorer la contrée et leur procurerait de nouvelles découvertes. Permettez-moi, à cette occasion, Messieurs, de vous rappeler, qu'en 1838, j'ai provoqué, auprès du Conseil-général et de M. le Préfet, la formation d'un cabinet d'histoire naturelle du département du Gard, ce qui serait très-facile. J'offrais mes doubles échantillons de minéralogie et de paléontologie, *persuadé*, disai-je en terminant, dans mon mémoire, *que tous les amateurs de notre pays suivraient mon exemple, et seraient jaloux de contribuer à la fondation proposée.*

» Je reviens aux travaux de la société des sciences naturelles de la Charente, qui se divise en trois sections de géologie, de botanique et de zoologie; la chimie, l'anatomie, la médecine et l'agriculture forment une quatrième section, qui est également bien remplie. Toutes les sciences et les arts industriels sont cultivés, à la Rochelle, par des hommes spéciaux.

» MM. Fleuriau de Bellevue et d'Orbigny père, qui sont à la tête de la première division, sont considérés généralement comme des savants du premier ordre; si peu de pays sont plus riches que la Charente-Inférieure sous le rapport de la géologie, il n'en est peut-être aucun qui ait été aussi savamment exploré; d'abondantes collections de roches et de fossiles, ont formé le noyau du musée, qui s'est considérablement augmenté dans quelques années.

» M. Fleuriau de Bellevue a fixé l'attention de la société sur la direction et la superposition des différents terrains, et sur une forêt de lignites sous-marine et souterraine, qui renferme beaucoup de succin. Il a exposé l'origine et l'accroissement des dunes de sable; il a communiqué à la société des observations météorologiques, particulièrement sur les pluies, d'après les-

quelles il a démontré la diminution du nombre et du volume des sources, et l'influence de l'air des marées et des terres hautes sur la santé des habitants.

» M. Fleuriau, dit M. le secrétaire de la société de la Charente-Inférieure, ne s'est pas borné à parler de notre département; c'est de la Vendée aux Pyrénées, qu'il nous fait voyager avec lui. Et, pour juger les changements géologiques produits par les tremblements de terre, il est allé les observer en Calabre en 1783.

» M. d'Orbigny père, que M. Sauvé appelle le *doyen des naturalistes de nos contrées*, s'est occupé de toutes les branches de l'histoire naturelle, et plus particulièrement de géologie et de paléontologie, des plantes cryptogames et des plantes marines; il avait formé un riche cabinet dont il avait détaché de nombreux échantillons pour le musée; la ville de la Rochelle en a acquis le fond.

» M. d'Orbigny avait fait une carte géologique de son département qu'il a exploré en géologue habile, ainsi que les pays limitrophes. Sa description du fameux banc d'huitres de St-Michel-en-l'Îerm, et des soulèvements qui ont produit ces collines formées de couches horizontales, renfermant neuf espèces de coquilles, est du plus grand intérêt. Son fils, Alcide d'Orbigny, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, appelle ces coquilles des *fossiles*, quoiqu'elles aient conservé leur couleur et leurs caractères organiques, *parce que*, nous dit-il, *elles existent à 20 mètres au-dessus du niveau où elles pourraient vivre dans la mer et à 12 kilomètres des rivages actuels, et qu'il a fallu un mouvement géologique pour les tirer de leur lieu normal d'existence.* Je m'écarte, Messieurs, du rapport dont vous m'avez chargé; mais j'ai cru devoir vous faire connaître cette nouvelle acception du mot *fossile*, et profiter de cette occasion pour vous faire remarquer combien, dans la famille d'Orbigny, la science est héréditaire. Vous n'avez pas besoin que je vous rappelle les titres et les nombreux ouvrages du père et de ses fils.

» M. d'Orbigny père a publié une brochure sur les parcs à moules qui n'existent que sur les côtes de la Rochelle; il les a considérées sous le point de vue de l'histoire naturelle et sous le point de vue industriel.

» Le même savant a décrit un chêne immense par ses dimensions et remarquable par sa vieillesse; il a 8 à 9 mètres de diamètre à sa base, et tout fait supposer qu'il est né avant l'ère chrétienne. Permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, que je vous ai présenté, il y a dix ans, des notes sur les arbres considérés sous le rapport de leur taille, leur grosseur ou leur âge.

» M. Manès, ingénieur en chef des mines, a dressé un atlas des terrains houillers de la Vendée et de la Loire-Inférieure, et une carte géologique plus complète que celle qu'on possédait déjà.

» M. Vivier a comparé, dans un tableau synoptique, les divers systèmes géologiques qui deviennent par ce moyen d'une simplicité parfaite.

» La question des atterrissements *palpitante d'intérêt*, dit M. Sauvé, a occupé la société pendant plusieurs séances; il voudrait qu'un mémoire fût rédigé sur ce sujet, auquel se rattachent la configuration du fond de la mer, sa nature géologique et la direction des courants, et fait connaître un travail de M. Bouniot qui n'avait encore été conçu ni exécuté par personne: c'est la représentation de nos rades et nos pertuis en relief, qui peut devenir d'une grande importance pour la défense des côtes, pour la navigation, pour la pêche, et pour l'histoire des animaux et des plantes.

» Les collections zoologiques, celles des poissons et des oiseaux surtout, sont des plus complètes; celles des insectes, avec des entomologistes aussi distingués que M. Blatet, le sera sous peu de temps.

» La section de botanique est nombreuse dans la société de la Rochelle; elle a fait un herbier des plantes du pays, qui est en bon ordre et presque complet; elle s'occupe d'une flore départementale qui n'est pas sans difficultés.

» Le jardin botanique est dirigé avec autant de savoir que de zèle par M. Brossard. J'ai déjà dit que M. d'Orbigny s'occupait d'une manière particulière des plantes cryptogames et des hydrophytes ; il est puissamment secondé par MM. Chevalier et Hubert, et le premier ne s'est pas contenté de les conserver dans un herbier, il les a fait dessiner dans leur état normal et grossies au microscope.

» MM. Beaupréau-Faye et de la Gaude ont communiqué plusieurs mémoires de botanique à la Société.

» Enfin, la veuve Beltrunieux lui a fait don d'un ouvrage de son mari, accompagné de planches sur la maladie des pommes de terre qu'il attribuait à un végétal cryptogame, dit M. Sauvé. Ce dernier a fait, comme secrétaire, une notice nécrologique sur son jeune confrère.

» M. le secrétaire de la société de la Rochelle est entomologiste et a fait connaître à ses collègues la vie, les mœurs, la structure organique des *thermites*, dont s'est occupé aussi M. Ballinet, qui a découvert que l'insecte parfait était ailé. Des maisons entières, dit M. Sauvé, ne suffisent pas à sa voracité et à sa fécondité.

» La société compte plusieurs médecins parmi ses membres, et son secrétaire, l'un des plus distingués, quoique par modestie, ou pour s'occuper de ses confrères, il parle très-peu de lui.

» Il a imaginé des instruments pour remédier à l'asphyxie par submersion et à celle des nouveau-nés.

» Il a fait des expériences remarquables sur le meilleur antidote de l'arsenic.

» Il regarde le mélange des eaux douces avec l'eau de la mer comme une des causes des fièvres intermittentes, qui ont souvent lieu à la Rochelle.

» La chimie, et ses applications à la médecine, ont occupé la société des sciences. Je mentionnerai les procédés de MM. Brossard et Hubert, pour obtenir la crème de tartre, leurs essais, pour extraire le prin-

cipe colorant du *polygonum tinctorium*, l'analyse du *ceramium pellicinatum*.

» Les expériences de MM. Cartier et Vivier, sur le coton-poudre, l'application de la chimie à l'agriculture, ont procuré, à la société de la Rochelle, une analyse de la tourbe qu'on emploie comme engrais; un bon travail sur le sel, condiment indispensable à la nutrition des animaux, et des essais sur l'emploi du sang des abattoirs réuni au pain, aliment précieux surtout pour les pores.

» M. Sauvé, dans l'aperçu dont j'ai à vous rendre compte, rappelle à ses confrères plusieurs découvertes nouvelles dans les arts et l'industrie, dont plusieurs d'entr'eux se sont occupés : les chemins de fer, le télégraphe électrique, la photographie, l'éclairage au gaz. M. Fleuriau a fait connaître la manière économique dont on faisait le charbon dans une forêt voisine. M. Vivier a fait un rapport sur l'appareil de sauvetage de M. Delvigne.

» Nous devons regretter, Messieurs, avec M. le secrétaire de la société de la Rochelle, que ses finances ne lui permettent pas de publier plus souvent et plus en détail leurs mémoires, très-variés et remplis d'intérêt. »

M. Plagniol communique à l'Académie les observations qu'il a faites sur les étoiles filantes dans la nuit du 10 août. Il rappelle d'abord les conjectures des astronomes sur cet ordre de phénomènes, autrefois peu remarqués, et qui, depuis quelque temps, attirent l'attention d'une manière particulière. On s'accorde généralement aujourd'hui à regarder les étoiles filantes comme de très petits corps planétaires qui, circulant dans l'espace autour du soleil, traversent avec une très-grande vitesse, mais sans quitter leurs orbites, les couches supérieures de notre atmosphère et s'y enflamment en passant, tandis que d'autres petits corps, avec des conditions de mouvement à peu près semblables,

se rapprochant davantage de la terre, cèdent à son attraction et se précipitent à la surface du sol en constituant les aérolithes. D'après cette manière de voir, les étoiles filantes ne sont autres chose que des aérolithes qui tombent, et les aérolithes, des étoiles filantes qui ne tombent pas. Comme une grande multiplicité d'étoiles filantes se montrent aux mois d'août et de novembre, on doit admettre qu'à ces deux époques les orbites d'un système très-nombreux de ces petits corps planétaires rencontrent l'orbite terrestre au moment du passage de notre planète et donnent lieu aux phénomènes observés.

M. Plagniol présente ensuite quelques remarques sur la grande variété des corps qui circulent dans notre système solaire, et sur une classification à laquelle on peut les ramener.

A la suite de ces aperçus, il fait connaître le résumé des notes qu'il a prises dans la nuit du 10 août. Dès le commencement de la soirée, les étoiles filantes se montraient en très-grand nombre; vers 10 heures, on en comptait jusqu'à vingt dans un quart-d'heure. Plus tard, vers minuit, on en comptait douze seulement dans le même intervalle de temps; et à partir de minuit le nombre des météores a été en décroissant encore plus rapidement.

La direction générale de ces étoiles filantes était du nord-est au sud-ouest; mais un certain nombre d'entr'elles, dans une proportion d'un sixième à un septième environ, avaient une direction perpendiculaire à celle que nous venons d'indiquer, et même quelques-unes se dirigeaient en sens opposé, c'est-à-dire du sud au nord.

Dans la première partie de la soirée, les observations de M. Plagniol s'étendaient aux diverses parties du ciel; mais vers minuit il était placé de manière à embrasser seulement la moitié du ciel limitée par la méridienne et située du côté de l'Orient. C'est alors qu'il a remarqué que les étoiles filantes semblaient avoir prin-

cipalement leur point de départ dans les environs de la constellation de Pégase. D'autres, mais en très-petit nombre divergeaient de points beaucoup plus rapprochés du Midi. Ces étoiles filantes présentaient de grandes variations d'intensité; mais il n'y en avait qu'un petit nombre dont la trace lumineuse fût un peu étendue et d'un assez grand éclat.

Plusieurs jours auparavant, les étoiles filantes s'étaient fait déjà remarquer; mais elles n'avaient jamais paru en aussi grand nombre que dans la soirée du 10 août. Le lendemain, dans la nuit du 11, entre neuf et dix heures, on a observé dans la direction de la constellation d'Hercule un météore d'un effet de lumière bien supérieur à celui des étoiles filantes qui s'étaient montrées les nuits précédentes; il a brillé pendant plusieurs secondes, et sa trace lumineuse occupait un espace de 7 à 8 degrés dans le ciel. La direction était du Nord au Sud.

M. le Secrétaire lit un essai de M. Isidore Brun sur l'état moral du théâtre en France et sur les moyens de l'épurer et de l'utiliser.

Après avoir recherché le principe et le but des arts et en particulier de l'art dramatique, après avoir caractérisé les grands auteurs du dix-septième siècle, et les avoir hautement loués d'avoir uni aux plus belles formes de langage cette moralité élevée qui est pour les productions de l'intelligence l'une des conditions du prix et de la durée, l'auteur se pose cette question :

« La littérature dramatique de nos jours remplit-elle les conditions de moralité qu'exige la scène? En d'autres termes, le théâtre, c'est-à-dire un spectacle journalièrement présenté à une nation et qui doit profondément influencer sur ses mœurs, est-il véritablement ce qu'il doit être? Il est facile de prévoir que notre réponse sera négative; car, lorsque la décadence d'un art est parvenue à ce point, tout le monde l'aperçoit et la juge. Jean-Jacques Rousseau qui s'indignait éloquem-

ment contre l'action corruptrice des spectacles , et qui à cet effet eût voulu les supprimer , qu'eût-il pensé s'il eût vu nos dramaturges enchérir de beaucoup sur Beaumarchais et lutter ensemble de profanations morales et de débauches d'imagination ? Oh ! qu'alors au lieu de récriminer contre un glorieux chef-d'œuvre du génie dramatique (1), il eût fait tonner sa colère contre l'envahissement du mauvais goût et l'irruption toujours croissante des drames impurs et effrénés !

» Nous ne voulons pas affecter ici une fausse prudence. Appréciant avec la masse de nos littérateurs les besoins d'un siècle avide de nouveautés , et qui semble s'être lassé de demander aux sources antiques la satisfaction de ses plaisirs intellectuels , nous savons élargir le cercle de nos idées pour le mettre en harmonie avec ces perpétuelles modifications et ces changements successifs , inhérents à la littérature , comme à tous les arts ; mais il est certaines limites qu'Horace et la raison nous opposent et que nous n'avons pu franchir (2) ; car , au-delà , ne sauraient exister le vrai , le beau , le moral.

» Félicitons-nous de ce qu'aujourd'hui ces sages principes , fondés d'ailleurs sur la nature et le bon sens , sont professés et défendus par bien des esprits de haute valeur littéraire. D'un autre côté , d'autres esprits très-distingués , je le sais , des hommes même de génie , n'ont pas craint d'exposer aux yeux du public , dans des drames devenus célèbres , de révoltantes turpitudes ou le tableau de vices monstrueux. Je n'ai pas en ce moment à juger leurs œuvres en ce qui touche au style ou à la forme ; je n'examine dans leurs productions que ce qui peut intéresser les mœurs publiques. Eh bien ! il est évident que , sous ce point de vue , l'état présent du théâtre est des plus déplorables.

» Vainement Boileau , imitant Horace , avait dit , en

(1) *Le Misanthrope*

(2) *Est modus in rebus*. Horace, *Art poétique*.

parlant des objets ou des événements que l'écrivain dramatique doit prudemment soustraire à la vue du spectateur :

..... Il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux (1).

» Loin de là, le drame moderne a audacieusement étalé à la vue ce qui même n'eût pas dû être raconté. Et quel est le sanctuaire qu'il n'a pas violé ! N'a-t-il pas profané l'intérieur même de la famille, et jusqu'à ces choses d'intime et secret bonheur pudiquement gardées par le foyer domestique ? N'est-on pas allé jusqu'à dire : « Nos devanciers s'étaient arrêtés devant la » porte de la chambre nuptiale ; mais nous, nous » l'avons enfoncée. » Oui, ces mots ont été prononcés. De là, tant de scènes hideuses d'adultère et de passion frénétique. A ce sujet, rappelons-nous seulement la *Tour de Nesle* et *Antony*.

» Il y a aussi, ce me semble, quelque chose de profondément immoral dans ce mélange du sérieux et du grotesque, si commun dans le drame de notre époque. Hé quoi ! vous venez d'élever mon âme, de l'exalter même par le développement de grandes et nobles idées, par l'éloquente manifestation des sentiments les plus généreux, et, l'instant d'après, vous me rabaissez dans ma propre pensée, vous me plongez dans la torpeur et le dégoût par des pasquinades, d'ignobles détails ou de grossiers quolibets !

» Le drame, dira-t-on, c'est la peinture naïve, énergique et vraie de la vie familière. On peut donc y tout oser, y mêler ensemble les genres les plus disparates. C'est ainsi qu'eût fait Goethe, Schiller, Shakespeare. » Ah ! si l'on peut tout oser dans le drame, que deviennent, vous répondrai-je, la Société, les mœurs et l'art lui-même que ce système corrompt infailliblement ? Si l'on pense qu'aucune limite, qu'aucune barrière ne doivent être imposées à l'audace des

(1) *Art poétique*, chant III.

conceptions, que c'est chose naturelle que ce monstrueux accouplement du sérieux et du bouffon, qu'on ne se persuade pas du moins que de pareils ouvrages, dignes des grossiers instincts de la multitude, puissent convenir aux délicates jouissances d'un public connaisseur et poli.

» C'est en vain, du reste, qu'on s'autorise des noms imposants de Schiller, de Goëthe, de Shakespeare. Ne pourrait-on pas répondre à cela par ces deux vers si plaisamment-sensés d'un grand génie :

Quand sur une personne on prétend se régler .
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler (1).

» Imitiez, popularisez sur notre scène ce que ces immortels esprits ont de sublime, de naturel, de vraiment beau; mais repoussez avec dédain ce qu'ils ont de barbare et d'immoral, comme indigne de notre théâtre et de notre goût français. Malheureusement, ce n'est point ainsi qu'a agi le drame. L'impur, le beau, le laid, le sublime, le bouffon s'y sont confondus avec cet horrible pêle-mêle qui, bien loin d'être le progrès et la vérité de l'art, n'en est que la négation et le chaos.

» Une autre cause d'immoralité dans le drame moderne, c'est de ne nous montrer sur le théâtre, à fort peu d'exceptions près, que des personnages vicieux. Vous rencontrez bien rarement ici quelques-uns de ces caractères à vertu franche, quelqueune de ces figures pures et virginales qui dans Racine rassérènent et enchantent le cœur. Ici, l'intérêt du spectateur est forcé de se concentrer sur des individus déjà criminels au début de l'action, ou sur des femmes coupables, mais entraînées, dit-on, par la fatalité, à la violation de leurs devoirs. Sans doute, ces personnages sont tragiques; ils me remuent profondément, mais c'est le talent ou le génie du poète qui produit sur moi cet effet; car, en définitive, quel intérêt peut m'attacher à des êtres

(1) *Les Femmes savantes*, acte 1, scène 1^{re}.

ainsi dégradés ? Dès le moment que je parviens à écarter cette phraséologie étincelante, par laquelle on cherche à m'éblouir et à me donner le change, je n'aperçois plus au fond du drame que le vice hideux et nu.

» Une seule fois, Racine, dans son théâtre, a voulu porter notre intérêt sur un caractère dominé par une passion immorale ; c'est dans le personnage de Phèdre ; et l'on doit convenir que ce n'est qu'à force de génie qu'il est parvenu à nous attendrir sur le sort de cette créature malheureuse que l'on plaint, parce qu'elle lutte de toute ses forces contre un irrésistible emportement.

» Ainsi, bien que criminelle, Phèdre, par ses combats et ses remords, excite puissamment notre intérêt et notre pitié. En peut-on dire autant, par exemple, de cette grande et sombre figure d'un drame célèbre : *Lucrèce Borgia* ? Je ne le crois pas ; parce que cette hideuse femme, adultère et empoisonneuse, ne contrebalance l'horreur de ses crimes par aucun remords et par aucun de ces mouvements de la conscience qui indiqueraient qu'au fond de cette âme perverse vibre encore quelque sentiment humain. Voyez aussi la différence d'effet moral entre *Lucrèce* et *Phèdre* ; il est tel dans celle-ci que Despréaux, dans une excellente épître à son ami Racine, parle de la *douleur vertueuse* de cette femme *perfide et incestueuse* malgré elle (1), et que M. de Chateaubriand voit dans *Phèdre* l'*épouse chrétienne* (2). Il faut avouer toutefois qu'il y a de l'exagération dans cette dernière pensée.

» Un homme de beaucoup d'esprit, qui a consigné tant d'excellentes observations dans un cours de littérature dramatique, s'exprime ainsi sur le caractère moral du drame moderne : « Autrefois, dit-il, les poètes donnaient » à leurs personnages un seul vice ou une seule pas-

(1) *Œuvres de Boileau*, épître VII.

(2) *Génie du Christianisme*, 2^me partie, chap. III.

» sion, ayant grand soin pour le reste, de les faire
» vertueux, afin qu'ils fussent dignes d'intérêt. Aujourd'hui,
» nos poètes donnent à leurs personnages je ne
» sais combien de passions et de vices avec une seule
» vertu pour contre-poids; encore cette vertu, faible
» et solitaire, n'est-elle pas chargée de purifier l'âme
» pervertie où elle s'est conservée par hasard. Elle
» respecte soigneusement l'indépendance des vices qui
» veulent bien la souffrir près d'eux; elle n'est plus
» même chargée d'inspirer l'intérêt aux spectateurs;
» car c'est le vice aujourd'hui qui inspire l'intérêt,
» parce qu'on lui donne je ne sais quelle allure noble et
» fière qui vient des héros de lord Byron et qui séduit
» le public. La leçon qui sortait de la tragédie ancienne,
» telle que l'avait conçue Racine dans sa *Phèdre*,
» c'était l'idée qu'il ne fallait qu'une seule mauvaise
» passion pour perdre une âme; leçon austère et dure
» qui fait trembler l'homme sur sa fragilité et qui lui
» inspire un scrupule et une surveillance perpétuelle;
» leçon digne d'un siècle chrétien et digne d'un élève
» de Port-Royal, comme était Racine. La leçon morale
» qui sort de nos drames modernes, c'est qu'il ne faut
» qu'une seule bonne qualité pour excuser beaucoup
» de vices; leçon indulgente et qui met le cœur de
» l'homme fort à l'aise (1). »

» Telle est la vérité élégamment exprimée sur la
moralité du drame à notre époque, par un écrivain par-
faitement compétent en littérature. Oui, ne craignons
point de le répéter, c'est le vice qu'on exalte et qu'on
déifie sur le théâtre; tantôt sous sa difformité natu-
relle, c'est-à-dire, effréné et délirant, mais avec la
fatalité qui, nous dit-on, le maîtrise et qu'on veut lui
donner pour excuse; tantôt léger, brillant et voilant
d'une badine ironie l'horrible astuce d'un cœur gan-
grené de corruption; tantôt pâle et rêveur comme un

(1) *Cours de littérature dramatique*, par Saint-Marc Girardin.

héros de Schiller ou de Goethe, et demandant au suicide l'épouvantable asile du néant.

» Quelle est d'ailleurs parmi nos écrivains dramatiques cette inconcevable manie d'aller déterrer aux dernières profondeurs de l'histoire les caractères les plus pervers, les natures les plus corrompues, pour appeler sur ces êtres odieux ou dégradés notre compassion ou notre intérêt? Je sais qu'on peut consumer dans ces orgies de l'esprit les ressources et les inspirations d'un talent sublime; mais il me semble aussi que d'un si déplorable labeur il ne peut résulter pour le génie cette satisfaction intime et délicieuse, fruit d'une bonne œuvre d'art moralement et noblement accomplie; car, en dépit du bruit et des acclamations de la vogue, la critique et le goût savent faire entendre leur voix sévère et imposer tôt ou tard leurs jugements à une multitude aveuglée. Alors on se prend à regretter amèrement que ces vigoureuses intelligences à qui la Providence a départi tous les trésors et toutes les splendeurs de la poésie, aient pu ainsi se méconnaître et s'abandonner systématiquement, pour ainsi dire, à d'aussi fatales observations. Il leur eût été si facile d'éviter ces sentiers perdus et ténébreux et de s'élever vers la région sereine de la beauté morale et de la véritable grandeur! mais si l'entêtement des systèmes, l'orgueil littéraire, les bravos de la foule et la voix mielleuse de la camaraderie ont pu égarer à ce point des hommes d'une si évidente supériorité, jugeons de ce qu'a dû faire à cet égard la tourbe des imitateurs.

» Est-ce à dire toutefois qu'il n'y a rien à admirer dans ces drames ardents et sombres qui ont hâté la décadence de l'art? Ah! tout en dévouant des convictions sincères à la défense du goût et du bon sens national, gardons-nous de nous asservir trop rigoureusement aux exigences des formules classiques, véritable cercle de Popilius. Signalons dans les œuvres dramatiques de nos contemporains certaines scènes de politique élevée et de passion généreuse, que n'eussent

désavouées ni le génie tendre et pathétique de Racine, ni le génie mâle et vigoureux de Corneille. Qui n'a lu, par exemple, qui ne sait de mémoire cette énergique apostrophe du comte de Saint-Vallier à François 1^{er}, ce cri de douleur et d'indignation d'une âme paternelle contre les voluptueuses fureurs d'un roi débauché (1)? Assurément, il y a dans ce magnifique morceau un puissant et indubitable effet moral qui impressionne et satisfait délicieusement le spectateur. Pourquoi le drame moderne procure-t-il si rarement d'aussi pures émotions?

» Mais, délaissant ces particularités, si nous considérons dans sa plus grande généralité l'état moral de la littérature dramatique, nous comprendrions encore davantage le besoin de l'épurer et de l'ennoblir. Dans la comédie comme dans le drame tragique, quelles sont les œuvres qui depuis longues années se sont produites en France dans les bonnes conditions de l'art et avec un but sérieux et utile aux mœurs? Le nombre en est certainement très-circonscrit. Dans la haute comédie, par exemple, que trouverions-nous, si nous exceptons *les deux Gendres* et *l'École des Vieillards*, ces deux excellentes pièces, les meilleures du siècle peut-être?

» Nous devons ici faire un aveu bien pénible à un cœur français; mais que la conscience de la vérité nous arrache. De nos jours, osons le dire, l'art des Corneille et des Molière est devenu à peu près un métier dont l'utilité et l'importance ne se mesurent plus qu'à des résultats pécuniaires. Aussi, l'émission annuelle des ouvrages de théâtre est-elle vraiment effrayante. Sans doute, la durée éphémère de ces productions en démontre le peu de mérite et de valeur. Où est surtout le côté moral de ces œuvres qui, apparues aujourd'hui, seront oubliées demain? La moralité!.... Elle importe fort peu à ces spéculateurs litté-

(1) *Le Roi s'amuse*, acte 1^{er}, scène 5.

raires qui se piquent bien plus de calculer les produits matériels d'un drame que son utile influence sur le cœur de l'homme, ou sa réaction vigoureuse contre les vices ou les désordres du corps social.

» De cette monstrueuse exubérance dans les produits dramatiques, de cette cupidité fatale qui a fait d'un art sublime un grossier industrialisme, naît pour le théâtre un état de dégradation et d'abaissement dont toute âme patriotique doit désirer et hâter la cessation. Mais, au milieu de tant de bouleversement littéraire, dans ce conflit des intelligences les plus capables d'apporter ici quelque heureuse et importante modification, quel moyen existe-t-il d'épurer la scène française et de lui rendre ce caractère d'élévation et de dignité qui doit en faire l'instructif et noble délassement d'un grand peuple? La difficulté est considérable, sans doute, les obstacles nombreux et divers. Faut-il redoubler pour les auteurs la sévérité des tribunaux de censure dramatique? Mais quel bien ont produit jusqu'à présent ces tribunaux? Faut-il instituer un théâtre national, régi et administré par des hommes d'élite qui n'admettraient à la représentation que des pièces d'un goût pur et d'une irréprochable moralité? Faut-il enfin établir d'honorables récompenses, de glorieuses distinctions, pour ces talents élevés qui se seraient conformés dans leurs œuvres à la fidèle observation des plus solides et des plus excellents principes?

» Peut-être que des cours publics, professés par des hommes éloquents et profondément pénétrés des véritables doctrines de l'art, pourraient provoquer une réaction favorable et amener des résultats inattendus. Je citerai comme modèle en ce genre le cours de littérature dramatique de M. Saint-Marc Girardin. A cet égard, il y a aussi des choses d'un goût exquis et de très-haute portée dans le brillant tableau que M. Villemain a tracé de la littérature au XVIII^e siècle.

» Les esprits d'élite, chargés de ces cours, seraient

surtout invités à faire ressortir la grandeur morale des chefs-d'œuvre de notre ancien théâtre, en les comparant, sous ce rapport et par des analyses détaillées, avec les productions de notre époque les plus célèbres. Ils insisteraient surtout (et ce sujet devrait être souvent abordé par eux), sur la grave responsabilité pesant sur l'homme de lettres, qui vient sur la scène émouvoir les multitudes haletantes au contact de sa pensée et des créations de son esprit. Ils montreraient que, non-seulement, l'art doit être épuré, mais que l'âme dévouée à ce glorieux labeur doit l'être aussi, et s'ennoblir et s'élever sans cesse par l'habituelle contemplation des magnificences de la nature et des sublimités du monde intellectuel. Ils montreraient que l'art, cultivé dans des vues exclusives d'intérêt matériel, ravale la pensée, flétrit le cœur, et réduit presque à la condition de manœuvre l'être poétique, appelé par la Providence à une bien plus haute mission.

» C'est par de tels moyens peut-être et d'autres semblables, qu'on peut espérer de ramener l'art dramatique, en France, à son ancien éclat, à sa primitive dignité. Je ne propose que quelques idées pour entreprendre la solution d'un problème qui me paraît, du reste, fort difficile; mais consignons ici cette remarque importante, à savoir, que le drame moderne, préparant lui-même, et depuis longtemps, sa ruine, succombera sous ses propres excès. Cette révolution désirée devra tôt ou tard s'accomplir; et alors, sans doute, resplendiront pour la scène française les beaux jours d'une littérature épurée au creuset d'une longue et douloureuse expérience. Alors le théâtre pourra être utilisé au profit des mœurs publiques, par le développement d'une action qui n'aboutit pas à la déification des mauvais instincts, mais à leur défaite méritée et à leur juste punition; par la vigoureuse exposition des caractères vicieux, mais sur lesquels un pinceau complaisant ne s'efforce pas de répandre

les teintes les plus séduisantes pour les rendre aimables en quelque sorte, et leur concilier l'affection du spectateur; par l'énergique tableau des souffrances, des combats, des luttes d'une âme qui semble ne s'éloigner du devoir que pour y rentrer avec plus de force et de dévouement, et recevoir, même au comble du malheur, cette couronne de gloire impérissable, chaste rémunération de la vertu.

» Le théâtre sera utilisé au profit de la famille par la peinture de toutes les nobles et saintes affections du foyer domestique, affections où pourront gronder bien des orages, mais où retentira sans cesse la voix sacrée du devoir, à la honte éternelle du vice humilié et vaincu. Sur cette arène où fermentaient auparavant des passions dégradées, le citoyen verra se dérouler de grandes actions, d'instructifs événements puisés dans les annales de la France (car les Grecs et les Romains seront enfin abandonnés), et son âme palpitera d'émotion devant de sublimes exemples de courage civil ou de vertu patriotique. Le magistrat, le guerrier, l'historien, le poète, le littérateur, l'artiste viendront s'y grandir, s'y instruire, s'y inspirer, comme à un foyer suprême d'où émanent avec les plus délicates jouissances du cœur, les plus nobles cultures de l'intelligence, les principes les plus utiles à l'affermissement du corps social. A un spectacle ainsi épuré, le père de famille pourra conduire ses enfants, sans craindre qu'ils consomment devant des turpitudes ou des absurdités un temps toujours précieux, ou qu'ils y contractent les germes d'une fatale et précoce corruption.

» Telles sont mes idées sur la question du théâtre, vaste question qui touche à la base et aux fondements mêmes de la société. Par son importance, elle est digne de fixer l'attention et d'exercer le labeur des plus hautes intelligences de ce siècle. Considérable sur le point de vue littéraire, elle acquiert, au point de vue moral, plus d'intérêt encore, à cause de l'énergique influence

du théâtre sur l'esprit et le caractère d'une nation. Dirigée dans tel ou tel sens, cette influence peut détruire ou édifier.

» Le mal occasionné par le drame est grand, sans doute. Nous avons vu comment il serait peut-être possible de l'atteindre et de le diminuer. Remarquez d'ailleurs, en ce qui concerne l'art dramatique, que les littératures ont, comme le corps social lui-même, leur moment de crise et d'aberration. Pendant la durée de ces fatales décadences, les hommes de goût luttent avec force contre le torrent des mauvaises doctrines qui menace de tout envahir. Des œuvres de brillants écrivains (comme celles de Casimir Delavigne, par exemple) deviennent des protestations éloquentes contre les tentatives toujours plus hardies des novateurs. Et puis, quand la profanation de l'art est consommée, on voit surgir tout-à-coup à l'horizon littéraire les jeunes esprits qui, comprenant également et les exigences du siècle et les obligations imposées par la morale, viennent ramener le drame à toutes ses conditions de vérité, de pureté, de splendeur.

» C'est ainsi que notre scène française pourra se moraliser, s'utiliser dans l'intérêt de l'art lui-même et de tout ce qu'il y a de généreux et d'élevé dans les tendances et les mouvements du cœur humain. C'est alors qu'elle ressaisira avec plus de vigueur ce rang suprême que lui envient des nations rivales, et que les immortels chefs-d'œuvre du grand siècle lui ont conservé jusqu'à ce jour. »